2018

RAPPORT ANNUEL

DEXIA CRÉDIT LOCAL

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

DEXIA CRÉDIT LOCAL DCL

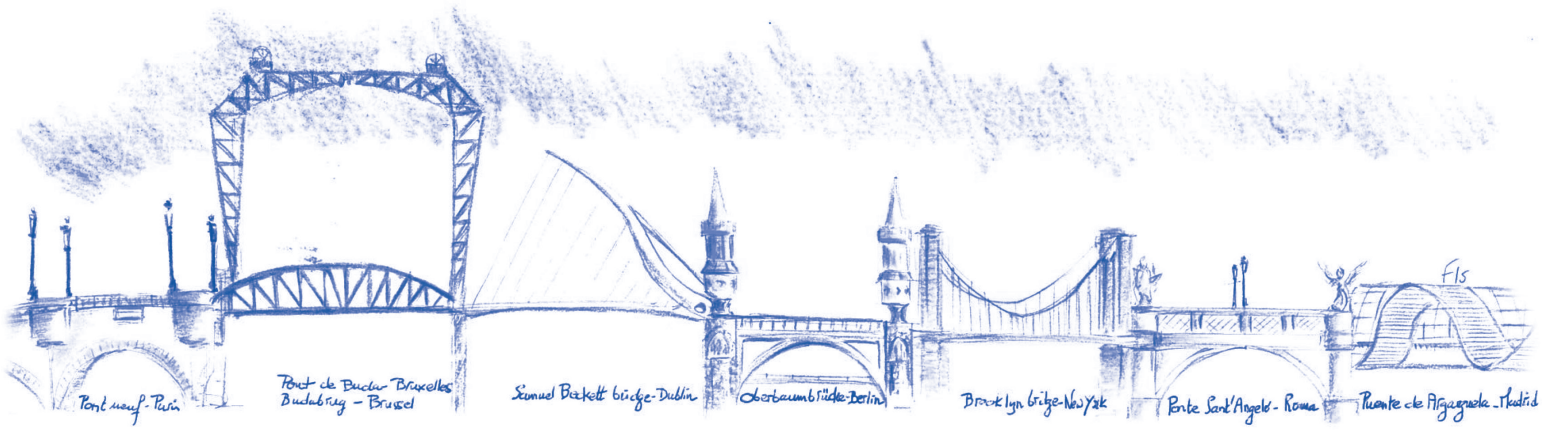

Rapport annuel 2018

3	Rapport de gestion
43	Rapport sur le gouvernement d'entreprise
61	États financiers consolidés au 31 décembre 2018
165	Comptes sociaux au 31 décembre 2018
209	Renseignements à caractère général

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2019, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

4 Message des présidents
6 Profil du groupe Dexia Crédit Local
9 Faits marquants
11 Résultats financiers
19 Gestion des risques
31 Informations sur le capital et la liquidité
34 Informations sur le contrôle interne et externe

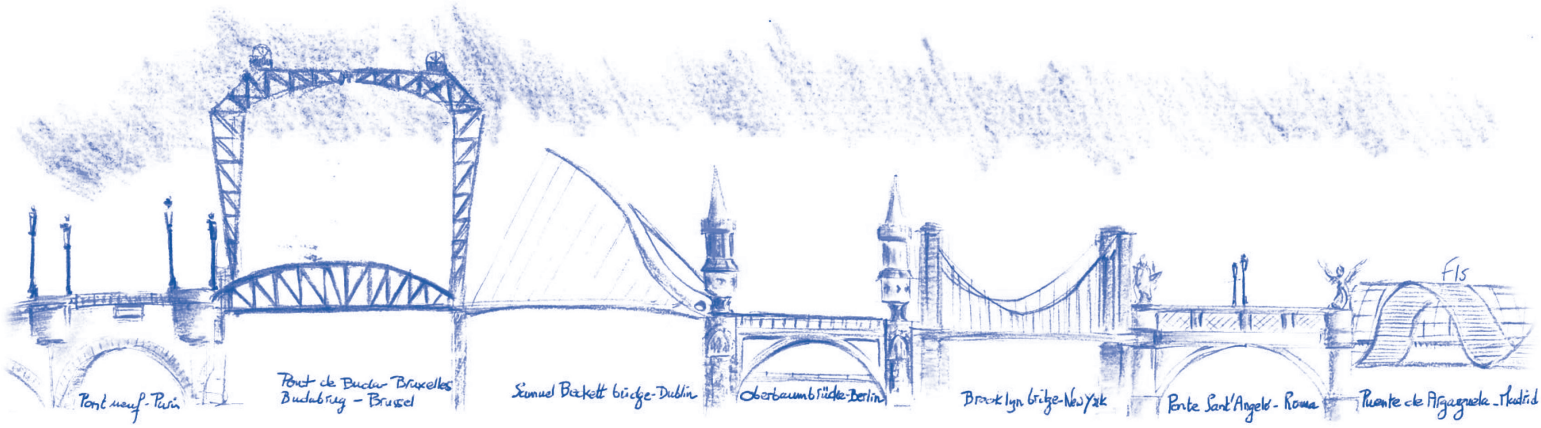

Rapport de gestion

Message des présidents

L'année 2018 a été caractérisée par une forte accélération de la simplification et de la réduction du groupe, malgré un contexte macroéconomique tendu, marqué par la fin de la politique accommodante (*quantitative easing*) menée par la Banque centrale européenne, la montée des incertitudes politiques au sein de zone euro,la question du Brexit, ainsi que par une forte volatilité sur les marchés financiers.

Dans la lignée des efforts de simplification du groupe et de réduction des portefeuilles d'actifs initiés en 2017, nous avons poursuivi en 2018 notre objectif de réduction du bilan, des risques et de l'empreinte géographique du groupe.

L'intensification de notre stratégie de réduction du bilan s'est matérialisée par une baisse considérable du portefeuille d'actifs, de 14 milliards d'euros sur l'année. Les ventes d'actifs réalisées en 2018 ont notamment porté sur des titres du secteur public américain et des prêts au secteur public français, des *covered bonds* espagnols et des ABS sur prêts étudiants américains ou des expositions liées au souverain et au secteur public local japonais. En matière de réduction des risques, nous avons concentré nos efforts sur la gestion de dossiers fortement provisionnés et avons ainsi cédé la quasi-totalité de nos expositions liées au Commonwealth de Porto Rico. Ces différentes opérations sont notamment à l'origine d'une forte réduction de la taille de notre bilan, qui s'inscrit en baisse de 14 % sur l'année, à 158 milliards d'euros.

Après avoir cédé notre filiale israélienne et fermé notre succursale de Lisbonne au 1er semestre 2018, nous avons signé, en décembre, un accord de vente de notre filiale allemande Dexia Kommunalbank Deutschland. Cette vente, qui sera finalisée dans le courant du 2e trimestre 2019, est une étape importante dans la résolution ordonnée de notre groupe. Elle permettra de faciliter la poursuite de la résolution et de réduire le bilan de Dexia Crédit Local d'environ 15 % supplémentaires.

Sur un autre front, nous avons poursuivi les initiatives de sécurisation de notre modèle opérationnel. La mise en œuvre du contrat d'externalisation des services informatiques et des back-office, signé entre Dexia Crédit Local et Cognizant en 2017, s'est poursuivie au cours de l'année 2018, avec le transfert des équipes en charge des back-offices. Nous avons également décidé de confier à Cognizant le renouvellement et la gestion de notre infrastructure informatique. La mise en œuvre de ce second partenariat s'étendra jusque fin 2019 et permettra de doter notre groupe d'outils informatiques plus performants et de renforcer notre continuité opérationnelle.

Tout au long de l'année 2018, nous avons donc continué à dérouler notre feuille de route stratégique, tout en œuvrant à la convergence vers le cadre général de supervision demandée par la Banque centrale européenne et au respect d'exigences prudentielles, qui ont encore été renforcées en 2019. Les accomplissements de l'année, réalisés dans un contexte difficile, sont remarquables. Outre la gestion dynamique des risques, du bilan et de la liquidité du groupe, nous travaillons sans relâche à faire évoluer notre groupe vers une structure plus centralisée. Au total, si le résultat net de l'année est négatif, la situation de Dexia Crédit Local en termes de liquidité et de solvabilité est aujourd'hui meilleure qu'anticipé et la taille du bilan s'inscrit en forte baisse.

En 2019, nous allons poursuivre notre objectif de simplification de notre réseau international afin de réduire notre empreinte géographique et d'optimiser notre efficacité à l'échelle du groupe. Outre la fermeture de notre succursale à Madrid fin mars et la finalisation de la vente de Dexia Kommunalbank Deutschland, prévue au 2e trimestre, nous poursuivrons la restructuration de notre réseau, qui se traduira notamment par la réduction de notre présence à New York, avec le rapatriement de la gestion de nos actifs américains au siège et la transformation de notre succursale en bureau de représentation.

Nous resterons bien sûr attentifs à l'évolution de notre base de coûts et nous efforcerons d'améliorer notre efficacité.

La conduite de la résolution du groupe, dans un contexte incertain et un environnement réglementaire en constante mutation, n'est possible que grâce à l'engagement quotidien de tous nos collaborateurs. Nos équipes poursuivent un travail remarquable de gestion de cette résolution complexe. Nous les remercions de tout cœur pour leur implication sans faille et leur dynamisme pour mener à bien la mission de Dexia Crédit Local.

Wouter Devriendt
Directeur général
Président du comité de direction

Gilles Denoyel
Président du conseil d´administration

Profil du groupe Dexia Crédit Local

Un groupe en résolution ordonnée

Implantée en France où elle dispose d'une licence bancaire, Dexia Crédit Local[1] est la principale entité opérationnelle du groupe Dexia, dont elle porte la quasi-totalité des actifs. Dexia Crédit Local conserve également une présence internationale à travers ses succursales en Irlande, aux États-Unis et en Espagne et ses filiales en Allemagne[2] et en Italie. Ces filiales disposent également d'une licence bancaire.

Au 31 décembre 2018, le groupe Dexia Crédit Local compte 716 collaborateurs.

Dexia, la société mère du groupe, est une société anonyme et compagnie financière de droit belge dont l'action est cotée sur Euronext Bruxelles. Elle est détenue à 99,6 % par les États belge et français[3]. Compte tenu de son importance[4], Dexia est placé depuis le 4 novembre 2014 sous la supervision prudentielle directe de la Banque centrale européenne dans le cadre du Mécanisme de surveillance unique (MSU), tout comme le groupe Dexia Crédit Local et le sous-périmètre français.

Dexia et Dexia Crédit Local sont gérés en résolution ordonnée depuis la fin 2011. Validé en décembre 2012 par la Commission européenne, le plan de résolution ordonnée de Dexia vise à éviter la faillite et la mise en liquidation du groupe qui, compte tenu de sa taille résiduelle, aurait été de nature à déstabiliser l'ensemble du secteur bancaire européen. Afin de permettre cette résolution ordonnée, les États belge, français et luxembourgeois ont octroyé une garantie de financement, d'un montant maximal de EUR 85 milliards, à Dexia Crédit Local, qui est de ce fait l'émetteur du groupe.

Dexia Crédit Local n'a aujourd'hui plus d'activité commerciale et se consacre pleinement à la gestion en extinction de son portefeuille d'actifs, composé majoritairement d'actifs liés au secteur public local et de souverains, tout en veillant à préserver les intérêts des États actionnaires et garants du groupe. Afin de remplir cette mission, Dexia et Dexia Crédit Local se sont assignés trois objectifs stratégiques :

- Maintenir la capacité de refinancement du bilan tout au long de la résolution ;
- Préserver la base de capital pour assurer le respect des ratios réglementaires ;
- Assurer la continuité opérationnelle, en conservant les compétences et les ressources nécessaires et en faisant évoluer au mieux son système d'information.

(1) Dans ce document de référence, Dexia Crédit Local fait référence à Dexia Crédit Local S.A. et Dexia à Dexia SA/NV.
(2) Le 14 décembre 2018, Dexia et le groupe bancaire allemand Helaba ont signé un contrat de vente concernant Dexia Kommunalbank Deutschland, la filiale allemande de Dexia Crédit Local ; cf. communiqué de presse conjoint Dexia-Helaba du 14 décembre 2018, disponible sur www.dexia.com
(3) En 2012, les Etats belge et français ont procédé à une augmentation de capital de Dexia, pour un montant de EUR 5,5 milliards.
(4) Règlement (UE) n° 468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014.

Structure simplifiée du groupe

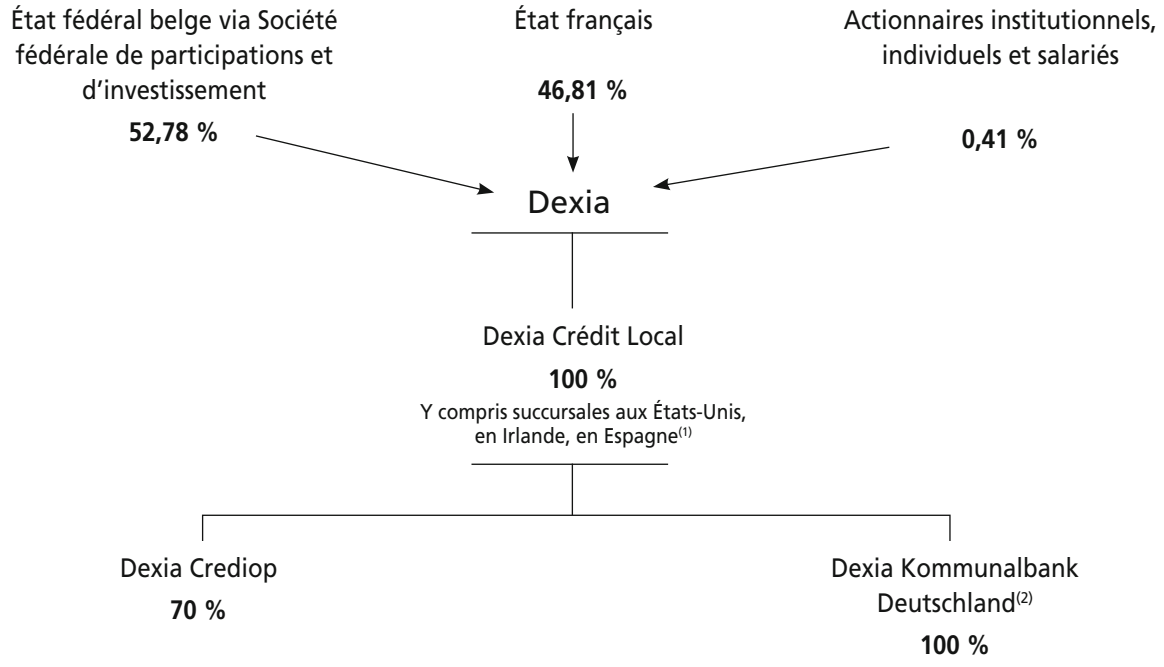

(1) La fermeture de la succursale madrilène de Dexia Crédit Local est prévue le 29 mars 2019.

(2) Le 14 décembre 2018, Dexia et le groupe bancaire allemand Helaba ont signé un contrat de vente concernant Dexia Kommunalbank Deutschland, la filiale allemande de Dexia Crédit Local ; cf. communiqué de presse conjoint Dexia-Helaba du 14 décembre 2018, disponible sur www.dexia.com

Direction générale

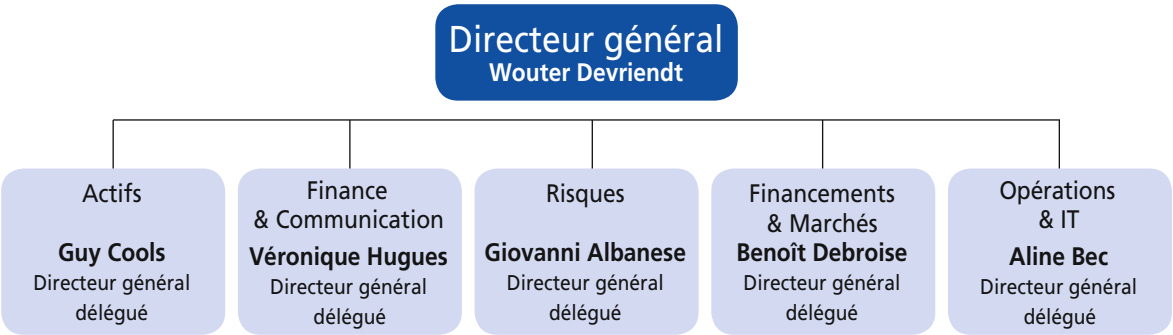

Chiffres clés

NOMBRE DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2018

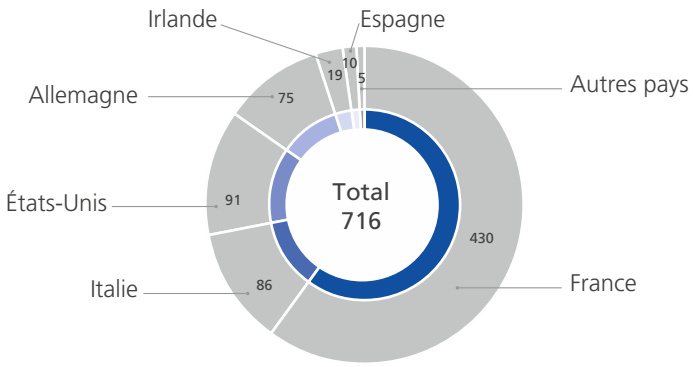

RÉSULTATS (en millions d'EUR)	**2017[1] IAS39**	**2018 IFRS9**
Produit net bancaire	75	(68)
Coûts	(372)	(365)
Résultat brut d'exploitation	(264)	(433)
Coût du risque de crédit	33	128
Résultat net d'impôts des activités abandonnées[1]	31	22
Résultat net part du groupe	(241)	(256)

(1) L'activité de Dexia Kommunalbank Deutschland étant considérée comme une activité abandonnée au sens de la norme IFRS 5, son résultat après impôts est isolé sur une ligne distincte du résultat consolidé du groupe.

BILAN (en milliards d'EUR)	**31/12/2017 IAS 39**	**01/01/2018 IFRS 9**	**31/12/2018 IFRS 9**
Total du bilan	180,4	183,1	158,4
Total du portefeuille d'actifs	94,5	94,5	79,9

SOLVABILITÉ (en millions d'EUR sauf mention contraire)	**31/12/2017 IAS 39**	**01/01/2018 IFRS 9**	**31/12/2018 IFRS 9**
Common equity Tier 1	5 354	7 314	7 012
Total capital	5 629	7 485	7 134
Actifs pondérés des risques	33 177	34 576	30 182
Ratio common equity Tier 1	16,1 %	21,2 %	23,2 %
Ratio Total capital	17,0 %	21,7 %	23,6%

NOTATIONS AU 15 FÉVRIER 2019	**Long terme**	**Perspective**	**Court terme**
Dexia Crédit Local			
Fitch	BBB+	Stable	F2
Moody's	Baa3	Stable	P-3
Moody's - Counterparty Risk (CR) Assessment	*Baa3(cr)*		*P-3(cr)*
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2
GBB Rating	BBB	Positive	-
Dexia Crédit Local (dette garantie)			
Fitch	AA-	-	F1+
Moody's	Aa3	Stable	P-1
Standard & Poor's	AA	-	A-1+
Dexia Kommunalbank Deutschland (*Pfandbriefe*)			
Standard & Poor's	A-	CW Positive	-

Faits marquants

Malgré la montée des incertitudes politiques au sein de la zone euro et la question du Brexit, ainsi que la fin de la politique accommodante menée par la Banque centrale européenne, l'année 2018 a été, pour Dexia Crédit Local, caractérisée par une forte accélération de la simplification et de la réduction du groupe. Les efforts engagés ont été poursuivis et intensifiés, incluant notamment la vente de la participation dans sa filiale en Israël, la fermeture de sa succursale au Portugal, ainsi que la signature d'un contrat de vente de sa filiale allemande, Dexia Kommunalbank Deutschland. Dexia Crédit Local a également poursuivi la réduction de son portefeuille d'actifs.

Avancées du plan de résolution ordonnée du groupe

Gestion dynamique du bilan et réduction des risques

En 2018, Dexia Crédit Local a poursuivi et intensifié sa stratégie proactive de réduction du bilan. Ceci s'est matérialisé par une réduction annuelle du total de bilan de EUR 24,7 milliards, soit 13.5 %. La réduction des encours est significative, à EUR 14 milliards sur l'année, dont EUR 7,3 milliards sont liés à des cessions et EUR 1,1 milliard à des remboursements anticipés. L'amortissement naturel du bilan s'élève par ailleurs à EUR 5,4 milliards.
Les ventes d'actifs réalisées en 2018 ont notamment porté sur des titres au secteur public américain et des prêts au secteur public français, des *covered bonds* espagnols et des ABS sur prêts étudiants américains ou des expositions liées au souverain et au secteur public local japonais.
Elles sont caractérisées par une durée de vie résiduelle longue des actifs cédés (9,4 années) et par le fait qu'une part significative de ces actifs étaient libellés dans des devises autres que l'euro, en particulier le dollar US et le yen. Ceci a notamment permis de réduire le risque de financement de Dexia Crédit Local dans ces devises.
Dexia Crédit Local a renforcé son expertise de vente de prêts. Après une première transaction réalisée avec succès en 2017, la banque a vendu deux nouveaux portefeuilles de créances sur le secteur public local français après un appel d'offre réalisé auprès d'investisseurs. Ces ventes ont porté sur un encours global de EUR 1,1 milliard pour un total de 186 prêts. Dexia Crédit Local a également cédé, en deux tranches, des prêts au secteur du logement social en France, pour un montant total de EUR 0,8 milliard.
Dans le cadre de la réduction du risque de crédit, les efforts se sont concentrés sur la gestion de dossiers fortement provisionnés. Dexia Crédit Local a notamment cédé la quasi-totalité de ses expositions liées au Commonwealth de Porto Rico[1] et a obtenu le remboursement de créances liées au secteur ferroviaire bulgare. Le portefeuille de crédit de Dexia Crédit Local demeure globalement de bonne qualité avec 91 % des expositions notées dans la catégorie *investment grade* au 31 décembre 2018.
Dexia Crédit Local attache également une attention particulière au suivi et à la gestion de certaines expositions représentant un risque de concentration important.
De plus amples informations sont fournies au chapitre « Gestion des risques » de ce document de référence.

Signature d'un contrat de vente concernant Dexia Kommunalbank Deutschland

Le 14 décembre 2018[2], Dexia Crédit Local a signé, avec le groupe bancaire allemand Helaba, un contrat de vente permettant à Helaba d'acquérir 100 % des actions de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD), pour un montant total de EUR 352 millions.
Dexia Crédit Local, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Dublin, vendra ses actions DKD après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires nécessaires. La transaction devrait être finalisée au cours du deuxième trimestre de 2019. Elle aura un impact non significatif sur sa solvabilité et se traduira par une réduction d'environ 15 % de son bilan. Les impacts financiers détaillés seront communiqués lors de la clôture de la transaction.
À la suite de cette transaction, Dexia Crédit Local a également mis fin, avec effet à la date de clôture de la vente, aux lettres de soutien qu'il avait accordées à DKD.

Cession de la participation de 58,9 % dans Dexia Israel Bank

Le 18 mars 2018, Dexia Crédit Local a cédé toutes ses actions dans Dexia Israel Bank (Dexia Israël). La vente a été réalisée au prix de NIS 674 par action, pour un montant total d'environ EUR 82 millions. Cette cession met un terme à la présence de Dexia Crédit Local en Israël, où la banque était active depuis 2001.
Avec cette vente, Dexia Crédit Local a mené à bien le programme de cession obligatoire de ses principales franchises commerciales, faisant partie des engagements pris par les États belge, français et luxembourgeois dans le cadre du plan de résolution ordonnée approuvé par la Commission européenne en décembre 2012. Elle constitue donc une étape importante dans l'exécution du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia.

(1) L'exposition résiduelle de Dexia Crédit Local sur le Commonwealth de Porto Rico s'élève à EUR 5 millions au 31 décembre 2018. Entièrement couvert par un rehausseur de crédit de bonne qualité, cet encours arrive à maturité en 2020.
(2) Cf. communiqué de presse conjoint Dexia/Helaba du 14 décembre 2018, disponible sur www.dexia.com.

Fermeture des succursales portugaise et espagnole de Dexia Crédit Local

En 2016, dans une optique de simplification de sa structure opérationnelle, le groupe Dexia avait procédé à la fusion transfrontalière par absorption de Dexia Crédit Local et de sa filiale Dexia Sabadell ainsi qu'à la création simultanée de deux nouvelles succursales de Dexia Crédit Local en Espagne et au Portugal. Le 29 juin 2018, Dexia Crédit Locaél a procédé à la fermeture de sa succursale à Lisbonne, après avoir finalisé le transfert des actifs vers son siège parisien.
Les mêmes travaux de centralisation sont en cours au niveau de la succursale de Madrid, en vue d'une fermeture définitive le 29 mars 2019.

Renforcement du modèle opérationnel : mise en œuvre du contrat d'externalisation de services avec Cognizant

La mise en œuvre du contrat d'externalisation de services, signé entre Dexia Crédit Local et Cognizant le 4 octobre 2017, s'est poursuivie au cours de l'année 2018, avec le transfert, au 1er mai 2018, des équipes en charge du back office marchés et crédit vers Cognizant. Le transfert des équipes en charge des technologies de l'information s'était fait en novembre 2017. Au total, 132 collaborateurs de Dexia Crédit Local ont été transférés dans le cadre de ce contrat.
Dexia Crédit Local a également choisi de confier le renouvellement et la gestion de l'infrastructure de son système informatique à Cognizant. Cette transaction fait l'objet d'un contrat distinct du précédent, qui porte également sur une durée de 10 ans. Sa mise en œuvre s'étendra jusque fin 2019 et permettra de doter le groupe d'outils informatiques plus performants et de renforcer la continuité opérationnelle. Elle facilitera, d'autre part, l'action de Cognizant, qui pourra travailler en synergie entre applicatifs informatiques et infrastructures.

Évolution de la gouvernance de Dexia Crédit Local

Le 16 mai 2018, Gilles Denoyel a été nommé administrateur et président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local, en remplacement de Robert de Metz, dont le mandat a pris fin. Gilles Denoyel est également administrateur et président du conseil d'administration de Dexia.
Le 6 septembre 2018, le conseil d'administration de Dexia a nommé Giovanni Albanese en qualité d'administrateur, directeur général délégué et directeur des Risques de Dexia Crédit Local, en remplacement de Johan Bohets, qui a fait part de sa volonté de quitter le groupe.
Le 28 novembre 2018, le conseil d'administration de Dexia a nommé Bertrand Dumont en qualité d'administrateur de Dexia Crédit Local, en remplacement de Thomas Courbe, démissionnaire.
Le 4 février 2019, le conseil d'administration de Dexia a nommé Claire Cheremetinski en qualité d'administrateur de Dexia Crédit Local, en remplacement de Lucie Muniesa, démissionnaire.
Les gouvernances de Dexia et Dexia Crédit Local étant intégrées, Giovanni Albanese est également administrateur exécutif, directeur général délégué et directeur des Risques de Dexia. Bertrand Dumont et Claire Cheremetinski sont également administrateurs non exécutifs de Dexia.

Non-reconduction de l'approche de supervision spécifique et renforcement des exigences prudentielles en matière de solvabilité applicables en 2019

Le 16 juillet 2018[1], la Banque centrale européenne (BCE) a informé Dexia que l'approche de supervision sur mesure, pragmatique et proportionnée qu'elle applique au groupe Dexia depuis 2015 ne serait pas renouvelée pour 2019. Cette décision s'inscrit dans le mouvement de convergence des exigences appliquées à Dexia vers le cadre général de supervision, amorcé en 2018.
À compter du 1er janvier 2019, Dexia Crédit Local devra donc respecter l'ensemble des exigences réglementaires applicables aux institutions bancaires supervisées par la BCE, et ce à chaque niveau de consolidation. Le traitement du dépassement du ratio des grands risques demeure, par ailleurs, équivalent à celui décrit dans la communication du 5 février 2018, à savoir la déduction de son capital réglementaire CET1 de l'impact économique qu'engendrerait la remédiation à un manquement du respect de ce ratio[2].
Le 14 février 2019[3], la BCE a communiqué au groupe Dexia les exigences prudentielles qualitatives et quantitatives en matière de solvabilité, applicables à Dexia et à ses filiales à compter du 1er mars 2019.
De plus amples informations sont fournies au chapitre « Informations sur le capital et la liquidité » de ce document de référence.

Développements récents

Notification du renouvellement de la garantie de Dexia Crédit Local par les États à la Commission européenne

Le 25 février 2019[4], le conseil d'administration de Dexia a pris connaissance de la notification effectuée par les États belge et français auprès de la Commission européenne d'une proposition en vue du renouvellement, au-delà du 31 décembre 2021, de la garantie de refinancement dont bénéficie Dexia Crédit Local. Le projet proposé par les États fait encore l'objet de discussions. S'il est approuvé par la Commission européenne, ce projet devrait également être validé en Belgique et en France[5] selon les procédures applicables dans chaque État, et par la suite, être traduit dans une convention à conclure entre Dexia Crédit Local et les deux États.
Si celle-ci est mise en œuvre, sur la base du projet tel qu'actuellement envisagé, la commission que Dexia Crédit Local payerait aux États en cas de liquidation au titre de la rémunération de la garantie pourrait absorber le produit net de liquidation de Dexia et de Dexia Crédit Local, ayant pour résultat que les détenteurs de dettes hybrides « Tier 1 » de Dexia et Dexia Crédit Local, ainsi que les actionnaires de Dexia, n'en percevraient aucun produit.

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 26 juillet 2018, disponible sur www.dexia.com.
(2) Cf. communiqué de presse Dexia du 5 février 2018, disponible sur www.dexia.com.
(3) Cf. communiqué de presse Dexia du 18 février 2019, disponible sur www.dexia.com
(4) Cf. communiqué de presse Dexia du 26 février 2019, disponible sur www.dexia.com
(5) Le Luxembourg n'interviendrait plus comme garant dans le cadre du nouveau projet de garantie.

Résultats financiers

Précisions relatives à la présentation des états financiers consolidés annuels 2018 de Dexia Crédit Local

Continuité d'exploitation (*going concern*)

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2018 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Ceci suppose un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à la résolution du groupe Dexia ayant fait l'objet d'une décision par la Commission européenne en décembre 2012. Celles-ci sont reprises ci-dessous :

• Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires sont révisées dans le cadre de revues d'ensemble biannuelles du plan. La mise à jour réalisée sur la base des données disponibles au 30 juin 2018 et validée par le conseil d'administration de Dexia le 19 décembre 2018 intègre les évolutions réglementaires connues à ce jour, dont le texte définitif de la CRD IV. Elle prend également en compte l'impact fortement positif sur le capital réglementaire de Dexia Crédit Local de la première application de la norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018, le ratio *Total Capital* de Dexia Crédit Local s'établissant à 23,6 % à fin décembre 2018. Enfin, elle tient compte du non-renouvellement, à compter du 1er janvier 2019, de l'approche spécifique déployée par la Banque centrale européenne pour la supervision du groupe Dexia[1].

• La poursuite de la résolution suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois ainsi que sur la capacité du groupe à collecter des financements sécurisés. Depuis fin 2012, Dexia Crédit Local a sensiblement réduit son besoin de financement, déployé un accès diversifié à différentes sources de financement et tiré parti de conditions de marché favorables afin de rallonger la maturité de ses passifs, dans une optique de gestion prudente de sa liquidité. Ceci lui permet notamment de maintenir un niveau de réserves de liquidité jugé adéquat avec la restriction de l'accès au financement de la Banque centrale européenne annoncé le 21 juillet 2017[2]. La dernière mise à jour du plan d'affaires prend en compte une révision du plan de financement reposant sur les dernières conditions de marché observables.

• Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et de la notation de Dexia Crédit Local.

Les révisions régulières du plan d'affaires conduisent à des ajustements par rapport au plan d'origine et entraînent dans le temps une modification significative de la trajectoire de résolution du groupe initialement anticipée, notamment en termes de profitabilité, de solvabilité et de structure de financement. À ce stade, ils ne remettent pas en cause la nature ni les fondamentaux de la résolution, ce qui justifie la décision d'établir les états financiers selon le principe de continuité d'exploitation.

Toutefois, sur la durée de la résolution du groupe, des incertitudes demeurent sur la réalisation du plan d'affaires :

• Ce plan est notamment susceptible d'être impacté par de nouvelles évolutions des règles comptables et prudentielles.

• Dexia et Dexia Crédit Local présentent une sensibilité à l'évolution de l'environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit. Une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité de Dexia Crédit Local via, par exemple, une hausse du montant du cash collatéral versé par Dexia Crédit Local à ses contreparties de dérivés ou un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers et des dérivés OTC, dont les variations sont comptabilisées en compte de résultat et sont susceptibles d'entraîner une variation du niveau de capital réglementaire.

Des discussions sont en cours, entre la Commission européenne et les États belge et français, sur les conditions du renouvellement de la garantie des États à partir du 1er janvier 2022.[3].

• Dans le cas où la capacité d'absorption par le marché de la dette garantie par les États serait moindre, Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses, ce qui impacterait directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires.

• Enfin, Dexia Crédit Local est exposé à certains risques opérationnels, propres à l'environnement de résolution dans lequel il opère.

Segmentation analytique

Ayant finalisé la cession de l'ensemble des franchises commerciales prévues dans le cadre de son plan de résolution, Dexia se consacre désormais pleinement à la gestion de ses actifs résiduels, tout en veillant à préserver les intérêts des États actionnaires et garants du groupe.

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 26 juillet 2018, disponible sur www.dexia.com.

(2) La Banque centrale européenne a annoncé le 21 juillet 2017 la fin de l'accès à l'Eurosystème pour les structures de liquidation à partir du 31 décembre 2021.

(3) Cf. communiqué de presse Dexia du 26 février 2019, disponible sur www.dexia.com.

En ligne avec le profil du groupe, la performance de Dexia Crédit Local est désormais appréhendée au niveau consolidé sur la base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction », sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles par segment d'activité.

Classement en « Activités destinées à être cédées »

En conformité avec la norme IFRS 5, Dexia KommunalBank Deutschland (DKD) a été classée en « Activités destinées à être cédées » dans les comptes consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2018. Les actifs et passifs de DKD sont présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé du groupe. La contribution au résultat après impôts de DKD a également été classée sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé de Dexia Crédit Local.

Remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1er janvier 2018

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » est entrée en application le 1er janvier 2018, en remplacement de la norme IAS 39. Cette norme comprend trois volets :

- Le premier concerne la classification et la valorisation des instruments financiers ;
- Le deuxième porte sur le modèle de provisionnement des actifs financiers ;
- Le troisième porte sur la comptabilité de couverture.

Classification et valorisation des instruments financiers

La norme IFRS 9 prévoit une classification et une valorisation des actifs en fonction du modèle de gestion retenu par la banque et des caractéristiques des actifs concernés.

Modèle de gestion

Le choix du modèle de gestion sous IFRS 9 a un impact sur les possibilités de classement des actifs financiers autorisées par la norme et, en conséquence, sur leur mode de valorisation. Trois modèles de gestion distincts sont retenus par la norme IFRS 9 :

- Modèle *Hold to collect*, les actifs financiers étant détenus dans une optique de collecte des cash flows contractuels ;
- Modèle *Hold to collect and sell*, les actifs financiers étant détenus dans une optique de collecte des cash flows contractuels, ainsi que dans une optique de cession ;
- Modèle *Other* dans le cas où l'intention de gestion ne correspond à aucun des deux modèles précédents (opérations de trading notamment).

Caractéristiques des actifs

Les caractéristiques des actifs financiers sont également déterminantes dans l'identification de leur classement comptable. En fonction de la complexité de leur structure et des cash flows qu'ils génèrent, les actifs financiers sont soit considérés comme SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*) pour les actifs les plus simples et les moins structurés, soit non-SPPI pour les actifs structurés et/ou complexes.
Sur la base de ces deux éléments, différentes classifications comptables sont offertes par la norme IFRS 9 :

- Actifs financiers au coût amorti : cette classification regroupe les actifs détenus dans une optique *Hold to collect* et considérés comme SPPI. Ces actifs sont valorisés au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : cette classification regroupe les actifs détenus dans une optique *Hold to collect and sell* et considérés comme SPPI. Ces actifs sont valorisés à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisés via les capitaux propres (*Other Comprehensive Income* – OCI) ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat : cette classification regroupe les actifs dont l'intention de gestion ne correspond pas aux optiques *Hold to collect* et *Hold to collect and sell*, ainsi que les actifs considérés comme non-SPPI. Ces actifs sont valorisés à la juste valeur et les variations de valeur comptabilisées en résultat.

Classement des actifs

En ligne avec son statut d'entité gérée en extinction, Dexia Crédit Local a majoritairement opté pour un modèle de gestion *Hold to collect*. En conséquence, les actifs de cette catégorie, comptabilisés comme « disponibles à la vente (*available for sale* – AFS) » sous IAS 39, ont été classés dans la catégorie « coût amorti » sous IFRS 9.
Par ailleurs, Dexia Crédit Local a identifié un portefeuille d'actifs pouvant faire l'objet d'une cession dans les années à venir. Ces actifs ont été classés dans la catégorie « juste valeur par capitaux propres » sous IFRS 9, de même que les actifs liquides détenus par Dexia Financial Products Services LLC.
Enfin, conformément à la norme, certains actifs non-SPPI ont été classés dans la catégorie « juste valeur par résultat » sous IFRS 9.

Conséquence pour Dexia Crédit Local

Le classement de la majorité des actifs de Dexia Crédit Local dans la catégorie « Coût amorti » sous IFRS 9 implique un impact positif significatif lié à l'annulation des gains et pertes latents constatés en capitaux propres en IAS 39.
Ce classement a également pour conséquence une réduction et une modification de la sensibilité des fonds propres de Dexia Crédit Local aux variations des marges de crédit (*credit spreads*), la valorisation des actifs classés au coût amorti étant désormais insensible aux variations des marges de crédit. En particulier, la réduction de la sensibilité est notable sur les souverains italien et portugais. Une sensibilité résiduelle aux marges de crédit continue à exister, pour les actifs classés dans la catégorie « juste valeur par capitaux propres » ainsi que pour les actifs classés dans la catégorie « juste valeur par le résultat » sous IFRS 9. Elle porte désormais principalement sur des ABS américains ainsi que sur des actifs des secteurs publics français et américain.

Modèle de provisionnement des actifs financiers

La norme IFRS 9 définit un nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit pour les actifs comptabilisés dans les catégories « coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres ». Les engagements hors bilan sont également soumis à ce nouveau modèle.
Sous IAS 39, le provisionnement au titre du risque de crédit était réalisé dès lors qu'un fait générateur était constaté. Sous IFRS 9, le provisionnement est désormais réalisé dès l'origination de l'actif, sur la base des pertes de crédit attendues.
Le modèle de provisionnement défini par IFRS 9 repose sur la distinction de trois classes d'actifs distinctes :

- La première (phase 1) correspond aux actifs pour lesquels le risque de crédit ne s'est pas détérioré depuis l'origination. Le niveau de provisionnement de ces actifs correspond à la perte attendue sur 12 mois.

• La deuxième (phase 2) correspond aux actifs pour lesquels le risque de crédit s'est significativement dégradé depuis l'origination, sans toutefois qu'un défaut n'ait été constaté. Le niveau de provisionnement de ces actifs correspond à la perte attendue sur leur durée de vie résiduelle.
• La troisième (phase 3) correspond aux actifs présentant un cas de défaut. Le niveau de provisionnement correspond aux pertes attendues sur la durée de vie de l'actif. Les actifs acquis alors qu'ils étaient déjà dépréciés sont également classés dans cette catégorie. Dans ce dernier cas, les modalités de calcul du niveau de provisionnement sont spécifiques.

Mise en œuvre du nouveau modèle de provisionnement par Dexia Crédit Local

La mise en œuvre de ce nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit n'a qu'un impact limité au niveau de Dexia Crédit Local, se traduisant par une augmentation des provisions de l'ordre de EUR 200 millions.

Comptabilité de couverture

Dexia Crédit Local a retenu la possibilité de conserver les dispositions offertes par la norme IAS 39 en matière de comptabilité de couverture.

Impacts de la première application de la norme IFRS 9 par Dexia Crédit Local

Bilan consolidé

La 1re application de la norme IFRS 9 se traduit par une hausse du total de bilan de EUR +2,6 milliards au 1er janvier 2018, principalement due à l'annulation de la réserve AFS gelée.
Par ailleurs, conformément à la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorités des Normes Comptables (ANC), certains changements ont été apportés à la présentation des états financiers. Ces modifications portent principalement sur la création et la suppression de rubriques liées à la mise en œuvre d'IFRS 9 ainsi que la présentation du cash collatéral sous les rubriques « Prêts et créances sur les établissements de crédit / la clientèle » et « Dettes envers les établissements de crédit / la clientèle » en IFRS 9.

Capitaux propres comptables et fonds propres prudentiels – ratios de solvabilité

L'application d'IFRS 9 génère un impact total net positif de l'ordre de EUR 2,6 milliards sur les capitaux propres comptables de Dexia Crédit Local au 1er janvier 2018, lié aux reclassements effectués et à la mise en œuvre du nouveau modèle de provisionnement, partiellement compensé par l'ajustement des traitements prudentiels (EUR 0,4 milliard).
En conséquence, le capital *Common Equity Tier 1* et le *Total Capital* progressent respectivement de EUR 2,0 milliards et de EUR 1,9 milliard.
Les actifs pondérés des risques augmentent de EUR 1,4 milliard, à la suite de la hausse de l'encours des EAD due à l'annulation de la réserve AFS.
En conséquence, les ratios *Common Equity Tier 1* et *Total Capital* de Dexia Crédit Local s'élèvent à respectivement 21,2 % et 21,7 % au 1er janviers 2018, contre 16,1 % et 17,0 % au 31 décembre 2017, soit une hausse de 5,1 % et 4,7 %.
Dexia Crédit Local a décidé d'opter pour les dispositions transitoires[1] permettant d'étaler sur cinq ans l'impact sur les fonds propres prudentiels résultant de la mise en œuvre du nouveau modèle de provisionnement IFRS 9. Cela lui permettra de lisser les effets sur le niveau de provisionnement du passage d'un actif d'une catégorie à une autre et d'atténuer l'éventuelle volatilité générée par le nouveau modèle de provisionnement sur les ratios prudentiels de solvabilité. En particulier, Dexia Crédit Local est sensible à un éventuel changement de phase du souverain italien.

(1) En décembre 2017, le Parlement européen a amendé la CRR et proposé aux établissements de crédit l'utilisation de dispositions transitoires (phase in), qui permettent d'étaler sur cinq ans l'impact sur les fonds propres résultant de la mise en œuvre du nouveau modèle de provisionnement IFRS 9 sur les ratios de solvabilité. Ces dispositions s'appliquent au montant de provisions additionnelles pour risque de crédit au 1er janvier 2018 (phase in « statique »). Il s'applique également à tout montant additionnel de provisions liées aux actifs financiers classés en phase 1 et en phase 2 selon l'approche IFRS 9, constituées durant la période de transition de cinq ans (phase in « dynamique »).

CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AU 1er JANVIER 2018

(en millions d'EUR)

Capitaux propres comptables – IAS 39	**4 272**
Impact du provisionnement du risque de crédit	(183)
Impact de la modification des classes comptables	435
Annulation de la surcote/décote liée au reclassement des titres effectué historiquement en application de IAS 39 amendé	2 370
Autres	2
Capitaux propres comptables IFRS 9	**6 897**

FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 1er JANVIER 2018

(en millions d'EUR)	IAS 39	IFRS 9
Capitaux propres comptables	**4 272**	**6 897**
Traitements prudentiels	1 082	417
Capital Common Equity Tier 1	**5 354**	**7 314**
Total Capital	**5 629**	**7 485**

RATIOS DE SOLVABILITÉ AU 1er JANVIER 2018

(en millions d'EUR sauf mention contraire)	IAS 39	IFRS 9
Actifs pondérés des risques de crédit	31 197	32 576
Actifs pondérés des risques de marché	980	980
Actifs pondérés des risques opérationnels	1 000	1 000
Actifs pondérés des risques	**33 177**	**34 556**
Capital Common Equity Tier 1	5 354	7 314
Ratio Common Equity Tier 1	**16,1 %**	**21,2 %**
Total Capital	5 629	7 485
Ratio Total Capital	**17,0 %**	**21,7 %**

Comptes consolidés de Dexia Crédit Local

Analyse du compte de résultat consolidé

Au cours de l'année 2018, Dexia Crédit Local a comptabilisé un résultat net part du groupe de EUR -256 millions.

Sur cette période, le produit net bancaire s'élève à EUR -68 millions, il comprend :

- La marge nette d'intérêt, qui regroupe les revenus des portefeuilles d'actifs et le coût de financement et qui s'élève à EUR +87 millions. Sur l'année, les revenus des portefeuilles s'inscrivent dans une tendance baissière, sous l'effet de la réduction des portefeuilles d'actifs. Parallèlement, le coût de financement suit une tendance similaire, compte tenu de la réduction des volumes à refinancer, d'une optimisation du mix de financement et de conditions de marché favorables. La baisse de la marge nette d'intérêt s'explique principalement par la réduction des revenus de transformation ;
- Des commissions nettes de EUR -4 millions ;
- Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat, qui s'élèvent à EUR -144 millions. Ce montant résulte principalement d'une charge de EUR -73 millions comptabilisée au titre de la *Funding Value Adjustment* (FVA), qui représente le coût de financement lié aux dérivés non collatéralisés. L'impact négatif de la FVA est lié à un ajustement de la méthodologie de calcul utilisée par Dexia ainsi qu'à un renchérissement des coûts de financement du secteur bancaire au 4e trimestre. La *Credit Value Adjustment* (CVA), ajustement de la valeur des dérivés lié au risque de contreparties, est également négative, à EUR -35 millions du fait d'un écartement des marges de crédit, notamment sur les contreparties bancaires. La variation des paramètres de marché au cours de l'année a également eu un impact négatif sur les inefficacités de couverture. En particulier, la valorisation des dérivés a été marquée par l'évolution défavorable de la marge BOR contre OIS en livre sterling ;
- Des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, pour un montant de EUR 11 millions, principalement dû à des gains sur cessions d'actifs ;
- Des gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti, pour un montant de EUR -14 millions, dû à des cessions d'actifs et de passifs financiers ;
- Le résultat net des autres activités, de EUR -4 millions.

Les coûts s'élèvent à EUR -365 millions, intègrent EUR -104 millions des taxes et contributions réglementaires au 31 décembre 2018. Ces taxes et contributions comprennent notamment la contribution de Dexia Crédit Local et de Dexia Crediop au Fonds de résolution unique (EUR -72 millions), la taxe pour risque systémique (EUR -4 millions), une contribution exceptionnelle de Dexia Crediop au fonds national de résolution italien (EUR -3 millions), ainsi que la contribution de Dexia Kommunalbank Deutschland au Fonds de résolution unique (EUR -13 millions), comptabilisée dans la rubrique « résultat net d'impôts des activités abandonnées » conformément à la norme IFRS 5. En excluant ces taxes et contributions, les coûts opérationnels s'inscrivent en baisse, illustrant les efforts de contrôle des coûts engagés par Dexia Crédit Local.

Le coût du risque de crédit s'établit à EUR +128 millions. Ce montant s'explique principalement par des reprises de provisions consécutives à la cession d'expositions liées au Commonwealth de Porto Rico et au remboursement d'une créance en Bulgarie, ainsi que par la réévaluation des provisions sur certaines expositions notamment le souverain portugais. Il est partiellement contrebalancé par le provisionnement de l'exposition sur Chicago Board of Education au 4e trimestre 2018.

Le résultat avant impôts s'établit à EUR -296 millions.

Sur l'année, la charge fiscale est de EUR -8 millions.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – FORMAT ANC

(en millions d'EUR)	2017 IAS 39	2018 IFRS 9
Produit net bancaire	**75**	**(68)**
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(372)	(365)
Résultat brut d'exploitation	**(264)**	**(433)**
Coût du risque de crédit	33	128
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	9
Résultat avant impôts	**(262)**	**(296)**
Impôts sur les bénéfices	(9)	(8)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées(1)	31	22
Résultat net	**(240)**	**(282)**
Intérêts minoritaires	1	(26)
Résultat net, part du groupe	**(241)**	**(256)**

(1) L'activité de Dexia Kommunalbank Deutschland étant considérée comme une activité abandonnée au sens de la norme IFRS 5, son résultat après impôts est isolé sur une ligne distincte du résultat consolidé du groupe.

Le résultat net d'impôts des activités abandonnées s'élève à EUR +22 millions et représente la contribution au résultat de Dexia Kommunalbank Deutschland.
Le résultat attribuable aux intérêts minoritaires s'élève à EUR -26 millions conduisant à un résultat net part du groupe de EUR -256 millions.

Évolution du bilan consolidé

Au 31 décembre 2018, le total de bilan consolidé de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 158,4 milliards, en réduction de EUR -24,7 milliards par rapport au 31 décembre 2017, ajusté de la première application IFRS 9, sous l'effet combiné d'une politique dynamique de gestion du bilan et de l'environnement macroéconomique. À EUR 80 milliards, le portefeuille d'actifs s'inscrit en baisse d'environ EUR -14 milliards par rapport à fin décembre 2017, dont presque 60 % s'explique par les cessions et remboursements anticipés d'actifs.
Pour rappel, la première application de la norme IFRS 9 s'est traduite par une hausse du total de bilan de EUR +2,6 milliards au 1er janvier 2018, principalement due à l'annulation de la réserve AFS gelée (cf. Section « Impacts de la première application de la norme IFRS 9 par Dexia Crédit Local »).
Au cours de l'année, à taux de change constant, la diminution de l'actif du bilan est principalement liée à :
- La réduction de EUR -14 milliards du portefeuille d'actifs, dont EUR -8,3 milliards liés aux cessions d'actifs ou remboursements anticipés et EUR -5,4 milliards à l'amortissement naturel du portefeuille ;
- La baisse de la juste valeur des actifs et des dérivés de EUR -5,5 milliards ;
- Une diminution de EUR -2,7 milliards du montant du cash collateral versé par Dexia Crédit Local à ses contreparties de dérivés ;
- La vente de Dexia Israël (EUR -2 milliards).

Au passif, à taux de change constant, l'évolution du bilan se traduit principalement par :
- Une réduction de EUR -17,7 milliards du stock des financements de marché ;
- Une baisse de EUR -5,3 milliards de la juste valeur des passifs et des dérivés ;
- Une réduction de EUR -2 milliards liée à la vente de Dexia Israël.

L'impact des variations de change sur l'évolution annuelle du bilan est légèrement positif, à EUR +0,9 milliard.
En décembre 2018, Dexia Crédit Local a signé un accord de vente de sa filiale Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD). La transaction devrait être finalisée au 2e trimestre 2019. La contribution de DKD au total de bilan consolidé de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 24,4 milliards au 31 décembre 2018, dont EUR 14 milliards de portefeuille d'actifs.

Information pays par pays

L'ensemble des entités du groupe Dexia Crédit Local sont gérées en extinction. Par ailleurs, Dexia Crédit Local respecte les principes du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ainsi que les principes adoptés par l'OCDE et le G20 sur la mise en œuvre des standards internationaux visant à améliorer la transparence fiscale et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

1. IMPLANTATIONS ET NATURE D'ACTIVITÉ

Allemagne	
Dexia Kommunalbank Deutschland AG(1)	Banque, établissement de crédit
Espagne	
DCL Sucursal en España	Banque, établissement de crédit
États-Unis	
DCL New York Branch	Banque, établissement de crédit
Dexia Holdings, Inc	Société holding
Dexia FP Holdings Inc	Autres activités financières
Dexia Financial Products Services LLC	Autres activités financières
FSA Asset Management LLC	Autres activités financières
FSA Capital Markets Services LLC	Autres activités financières
FSA Capital Management Services LLC	Autres activités financières
France	
Dexia Crédit Local SA	Banque, établissement de crédit
Dexia CLF Régions Bail	Société de leasing
Dexia Flobail	Financement par crédit-bail des investissements locaux
Îles Caïmans	
FSA Global Funding LTD	Autres activités financières
Premier International Funding Co	Autres activités financières
Irlande	
Dexia Crédit Local, Dublin Branch	Banque, établissement de crédit
WISE 2006-1 PLC	Autres activités financières
Italie	
Dexia Crediop	Banque, établissement de crédit
Royaume-Uni	
FSA Portfolio Asset Limited (UK)	Autres activités financières

(1) Le 14 décembre 2018, Dexia et le groupe bancaire allemand Helaba ont signé un contrat de vente concernant Dexia Kommunalbank Deutschland, la filiale allemande de Dexia Crédit Local ; cf. communiqué de presse conjoint Dexia-Helaba du 14 décembre 2018, disponible sur www.dexia.com

2. DONNÉES PAR PAYS

Pays d'implantation	Produit net bancaire (en millions d'EUR)	Résultat avant impôt (en millions d'EUR)	Impôts courants (en millions d'EUR)	Effectifs
Allemagne[1]	48	22	0	75
Espagne	17	19	(1)	10
États-Unis	(44)	(136)	6	91
France	(88)	(218)	(3)	430
Iles Caïmans	(13)	(13)	0	0
Irlande	123	140	0	19
Italie	(60)	(86)	0	86
Royaume-Uni	(3)	(3)	0	0

(1) Le 14 décembre 2018, Dexia et le groupe bancaire allemand Helaba ont signé un contrat de vente concernant Dexia Kommunalbank Deutschland, la filiale allemande de Dexia Crédit Local ; cf. communiqué de presse conjoint Dexia-Helaba du 14 décembre 2018, disponible sur www.dexia.com

Comptes sociaux de Dexia Crédit Local

Évolution du compte de résultat

Le **résultat net** de Dexia Crédit Local au titre de l'exercice 2018 s'élève à EUR +647 millions contre EUR +1 004 millions en 2017. Il est marqué principalement par la poursuite de la transformation de la structure de refinancement du groupe et les rapatriements d'actifs en provenance des filiales et des succursales.

Le **produit net bancaire** est positif à EUR +466 millions en 2018, contre EUR +1 427 millions fin 2017.

Il comprend notamment :

- La marge nette d'intérêt qui regroupe les revenus des portefeuilles d'actifs et le coût de financement, et qui s'élève à EUR +451 millions ;
- Les pertes sur portefeuille de transaction et instruments financiers pour EUR -295 millions, comprenant essentiellement les charges d'intérêts sur dérivés et les impacts négatifs de la *Funding Value Adjustment* (FVA) et de la *Credit Value Adjustement* (CVA) ;
- Les gains sur portefeuille de placement pour EUR +251 millions compte tenu de l'évolution favorable des marges de crédit ;
- Les gains liés à la cession de titres d'investissement pour EUR +67 millions.

Les **charges générales d'exploitation** sont stables, elles s'élèvent à EUR -307 millions sur l'année 2018. Elles incluent EUR -71 millions de taxes et contributions réglementaires.

Le **coût du risque de crédit** a un impact négatif de EUR -35 millions fin 2018. Il comprend principalement :

- un impact de EUR +71 millions lié au changement d'estimation des provisions collectives des prêts ;
- Un recouvrement de créance relatif au dossier Hypo Alpe Adria Bank (HETA), banque de défaisance autrichienne, pour EUR +23 millions ;
- Un renforcement du provisionnement sur les expositions liées à Chicago Board of Education pour EUR -72 millions. ;
- Une provision supplémentaire de EUR -90 millions liée à la valorisation de la participation de Dexia Crediop.

Le poste **gains/pertes sur actifs immobilisés** s'élève à EUR +528 millions. Il est constitué essentiellement de la reprise de provision pour dépréciation dans le cadre du processus de cession engagé sur Dexia Kommunalkbank Deutschland pour EUR +504 millions et d'une plus-value sur la cession de Dexia Israël pour EUR +24 millions.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'EUR)	2017	2018
Produit net bancaire	**1 427**	**466**
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(321)	(321)
Résultat brut d'exploitation	**1 106**	**145**
Coût du risque de crédit	67	(35)
Résultat d'exploitation	**1 173**	**110**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(162)	528
Résultat courant avant impôts	**1 011**	**638**
Résultat exceptionnel	0	11
Charges ou produits d'impôts sur les bénéfices	(7)	(2)
Résultat de l'exercice	**1 004**	**647**
Résultat par action (en euro)	*3,59*	*2,32*
Résultat dilué par action (en euro)	*3,59*	*2,32*

Évolution du bilan

Le total de bilan au 31 décembre 2018 s'élève à EUR 108,9 milliards contre EUR 118,9 milliards en 2017, soit une baisse de 8,45 %.
En application de l'article R 511-16-1 du Code Monétaire et Financier, le rendement des actifs de Dexia Crédit Local, calculé en divisant le résultat net par le total du bilan, s'établit à +0,59 % en 2018.

Actif

Encours de crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2018, l'encours global des créances sur la clientèle est en baisse de 19,4 % pour s'établir à EUR 24,2 milliards (contre EUR 30 milliards à fin décembre 2017) en raison de cessions, de remboursements anticipés et de l'amortissement naturel des encours.

Titres de transaction, de placement et d'investissement

La valeur totale des titres détenus atteint EUR 32 milliards contre EUR 29 milliards à fin 2017. L'évolution des différents portefeuilles est présentée dans l'annexe aux comptes. Ils sont pour l'essentiel constitués d'obligations françaises et étrangères, de titres de créances négociables et d'effets publics. La hausse du portefeuille de titres s'explique par le transfert de 108 titres d'investissement de Dexia Kommunalbank Deutschland à Dexia Crédit Local Dublin pour une valeur de transfert de EUR +5,14 milliards, compensé par les ventes et l'amortissement du portefeuille.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées

Les titres de participation s'établissent à EUR 0,7 milliard contre EUR 0,3 milliard fin 2017, à la suite de la reprise de provision pour dépréciation de la participation Dexia Kommunalbank Deutschland.
Aucune prise de participation n'a eu lieu en 2018.

Autres actifs

Le poste « Autres actifs » s'établit à EUR 22 milliards contre EUR 23 milliards fin 2017.
Ce poste est essentiellement composé du cash collatéral.

Passif

Banques et établissements financiers

L'endettement de Dexia Crédit Local auprès des établissements de crédit s'élève à EUR 23 milliards au 31 décembre 2018 contre EUR 31 milliards fin 2017.

Dettes représentées par un titre

L'importance des dettes représentées par un titre dans le total du passif est un élément caractéristique du bilan de Dexia Crédit Local. Au 31 décembre 2018, ce montant s'établit à EUR 68 milliards contre EUR 71 milliards à fin 2017. Il représente le montant des dettes obligataires émises par Dexia Crédit Local et bénéficiant pour leur très grande majorité de la garantie des États français, belges et luxembourgeois.

Délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de Commerce, Dexia Crédit Local doit publier chaque année la décomposition du solde de ses dettes à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance. Les dettes fournisseurs de Dexia Crédit Local représentent un montant non significatif du total de bilan de la société. La pratique de Dexia Crédit Local est de régler à 45 jours par défaut ses factures sauf si un accord contractuel signé avec le fournisseur prévoit un délai de règlement à 30 ou 60 jours selon les cas.
Les dettes fournisseurs s'élèvent à EUR +1,3 million au 31 décembre 2018.
Les créances liées à l'activité bancaire, pour lesquelles ces nouvelles dispositions ne peuvent être adaptées, sont décrites dans les notes annexes 2.3 et 2.4 aux comptes sociaux.
Les délais de paiement relatifs aux créances hors activité bancaire sont mentionnés ci-dessous.

DCL – Détail des factures fournisseurs reçues, échues et non réglées au 31/12/2018

Total factures	Solde TTC EUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
40	77 682	(21 368)	0	0	99 050	77 682

DCL – Détail des factures clients émises, échues et non réglées au 31/12/2018

Total factures	Solde TTC EUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
5	288 714	0	0	265 264	23 450	288 714

Information Loi Eckert

Dexia Crédit Local déclare au titre des informations prévues au II de l'article L. 312-19 et au quatrième alinéa du I de l'article L. 312-20 qu'elle dispose des comptes suivants au 31 décembre 2018 :

- Encours des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes inactifs : EUR 8 908.
- Nombre de comptes dont les avoirs sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations : 0
- Montant total des fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations : 0

TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2014	2015	2016	2017	2018
SITUATION FINANCIÈRE					
Capital social (en EUR)	223 657 776[1]	223 657 776	279 213 332[2]	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions	223 657 776	223 657 776	279 213 332	279 213 332	279 213 332
RÉSULTATS GLOBAUX (EN EUR)					
Chiffre d'affaires	1 608 398 829	1 432 949 370	2 861 425 520	1 862 276 007	2 584 397 238
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	(105 198 739)	209 875 341	160 629 999	245 593 268	(859 702 347)
Charge d'impôts sociétés	(3 079 383)	886 101	(22 784 693)	(6 755 199)	(2 417 794)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	(747 087 790)	60 179 506	(216 780 648)	1 003 770 302	646 943 849
Bénéfice distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
RÉSULTATS RÉDUITS À UNE ACTION (EN EUR)					
Chiffre d'affaires	7,19	6,41	10,25	6,67	9,26
Bénéfice après charges d'impôts sociétés et avant dotations aux amortissement et dotations nettes aux provisions.	(0,47)	0,94	0,49	0,86	(3,09)
Charge d'impôts sociétés	(0,01)	0,00	(0,08)	(0,02)	(0,01)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	(3.34)	0,27	(0,78)	3,59	2,32
Bénéfice distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif de fin d'année	805	793	811	683[3]	554[3]
dont cadres	644	640	638	549	436
dont non cadres	161	153	173	134	118
Montant de la masse salariale (en EUR)	81 251 269	79 595 293	80 733 095	76 366 807	71 563 004
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc....) en EUR	24 803 347	25 302 829	24 401 805	23 533 784	19 730 884

(1) Par décision de l'assemblée générale mixte du 16 décembre 2014, Dexia Crédit Local a réduit son capital social d'un montant de EUR 1 062 374 436 pour apurer les pertes de la société. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions. Le capital social de Dexia Crédit Local s'établit désormais à EUR 223 657 776 divisé en 223 657 776 actions d'une valeur nominale de EUR 1,00.
(2) L'assemblée générale extraordinaire de Dexia Crédit Local du 28 juin 2016 a décidé de procéder à une augmentation en numéraire du capital social d'un montant de EUR 250 millions par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
Le capital social de Dexia Crédit Local est donc porté de EUR 223 657 776 à EUR 279 213 332 par émission de 55 555 556 actions nouvelles de EUR 1 de valeur nominale émises au prix unitaire de EUR 4,50, soit avec une prime d'émission de EUR 3,50 par action.
(3) En novembre 2017, les collaborateurs en charge des technologies de l'information ont été transférés chez Cognizant.
Le 1er mai 2018, les collaborateurs en charge des back offices marché et crédit ont été transférés chez Cognizant.

Gestion des risques

Introduction

En 2018, la filière Risques a poursuivi la gestion active du risque porté par Dexia Crédit Local, en cohérence avec le dispositif d'encadrement de l'appétit au risque (*Risk Appetite Framework* – RAF). Ce dispositif a été enrichi cette année et inclut de nouveaux indicateurs de risque pour le suivi des provisions à la suite du passage à IFRS 9, des indicateurs de risque opérationnel et de continuité d'activité, notamment liés à la phase de mise en œuvre de l'accord d'externalisation des services informatiques et de back-office. Il a vocation à définir des principes d'évaluation de tout écart du profil de risque par rapport au plan stratégique approuvé par les instances dirigeantes du groupe.

Dexia Crédit Local a poursuivi et intensifié sa stratégie proactive de réduction de son portefeuille commercial. La baisse des encours est principalement due à l'amortissement naturel du portefeuille, et aux ventes d'actifs, partiellement compensées par l'impact de la mise en œuvre de la norme IFRS 9, notamment la reprise de la réserve AFS. Dans le cadre de la réduction du risque de crédit, les efforts se sont concentrés sur la gestion de dossiers fortement provisionnés. Dexia Crédit Local a notamment cédé la quasi-totalité de ses expositions liées au Commonwealth de Porto Rico et a obtenu le remboursement de créances liées au secteur ferroviaire bulgare. La reprise de provisions consécutives à ces cessions, combinée à la réévaluation des provisions sur certaines expositions, notamment le souverain portugais, explique en grande partie le coût du risque positif, qui s'établit à EUR 128 millions pour l'année 2018.

Au 4e trimestre 2018, Dexia Crédit Local a également renforcé son provisionnement de l'exposition sur Chicago Board of Education. La mise en œuvre du contrat d'externalisation signé début octobre 2017 avec Cognizant s'est traduite par le transfert des services informatiques en novembre 2017 et des back-offices crédit et marché en mai 2018. Ce partenariat avec Cognizant marque une étape importante dans la sécurisation du modèle opérationnel de Dexia Crédit Local. Les services externalisés sont suivis de façon étroite, notamment par des indicateurs du *Risk Appetite Framework*. Dexia Crédit Local a également choisi de confier à Cognizant le renouvellement et la gestion de son infrastructure informatique dans le cadre d'un contrat distinct. Sa mise en œuvre, en cours, s'étendra sur 2019 et fait également l'objet d'un suivi rapproché.

Comme en 2017, Dexia Crédit Local a participé à l'exercice de transparence organisé par l'Autorité bancaire européenne (ABE), dont les éléments et les conclusions ont été publiées fin novembre 2018. Cet exercice visait à apporter une information détaillée et harmonisée sur les bilans et les portefeuilles des principales banques européennes.

Gouvernance

La politique du groupe Dexia Crédit Local en matière de risques est définie et supervisée par le conseil d'administration. La mission de la filière Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques, ainsi qu'à mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées. La filière Risques identifie et assure le suivi des risques auxquels Dexia Crédit Local est exposé. Le cas échéant, elle alerte les comités compétents de façon proactive et propose des mesures correctrices. En particulier, la filière Risques décide du montant de provisions jugé nécessaire afin de couvrir les risques auxquels la banque est exposée.

Rôle du comité des risques, du comité de direction, du comité des transactions et du comité ALCO

Le comité des risques, créé au sein du conseil d'administration de Dexia, est en charge de la stratégie et de la validation du niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs, tels que définis par le conseil d'administration. Il assiste le conseil d'administration dans sa supervision de la mise en œuvre de cette stratégie.

Le comité de direction est quant à lui responsable de la mise en œuvre des différentes politiques et directives encadrant la stratégie du groupe en matière de risques. Afin de faciliter la conduite opérationnelle du groupe, un système de délégation des pouvoirs du comité de direction a été mis en place.

Ainsi, le comité de direction délègue ses pouvoirs de décision relatifs :

- Aux opérations comportant des risques de crédit à un comité des transactions ;
- Aux opérations de gestion de bilan à un comité ALCO ;
- Aux opérations de marché à un comité des risques de marché.

La filière Risques élabore les politiques de risques et soumet ses recommandations au comité de direction et aux sous-comités. Elle assure le suivi et la gestion opérationnelle des risques du groupe sous la supervision de ces comités.

Organisation de la filière Risques

Comité exécutif de la filière Risques

Au 31 décembre 2018, le comité exécutif de la filière Risques est dirigé par le directeur des Risques et chaque direction est représentée au sein de ce comité :

- La direction des Centres d'analyse crédit,
- La direction du Risque de marché,

• La direction du Contrôle permanent, Risque opérationnel et Sécurité des systèmes d'information,
• La direction en charge de la gestion du risque stratégique et réglementaire,
• La direction des Modèles de crédit et Suivi des défauts,
• La direction en charge de l'évaluation intégrée des risques,
• La direction en charge de la gouvernance et des reportings.

Il se réunit sur une base hebdomadaire afin de revoir les stratégies et les politiques de gestion des risques ainsi que les principaux rapports internes avant leur diffusion à l'extérieur de la filière. Il est en outre responsable du suivi des problématiques réglementaires, de la validation des méthodologies de provisionnement collectif ainsi que de l'organisation générale de la filière.

En particulier, le comité exécutif de la filière Risques est en charge du suivi des modèles (évolutions, revues, *back testing*, *stress testing*) sur proposition des équipes chargées de la gestion des modèles risques, de la quantification et du suivi des défauts et de l'équipe risques de marché. Il informe régulièrement le comité de direction et le comité des risques sur l'utilisation des modèles et évolutions et/ou difficultés le cas échéant.

L'organisation et le fonctionnement opérationnel de la filière reposent également sur d'autres comités, dont les prérogatives sont régies par un système de délégation de pouvoir, décliné en fonction de la nature des risques auxquels Dexia Crédit Local est exposé.

Typologie des risques encadrés par la direction des Risques

Risk Appetite Framework

Le *Risk Appetite Framework* (RAF) est une exigence réglementaire qui définit la tolérance au risque de Dexia Crédit Local telle qu'approuvée par le conseil d'administration et s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie de Dexia Crédit Local. Il définit le profil de risque du groupe, décline les types de risque que Dexia Crédit Local est disposé à détenir, minimiser, atténuer ou transférer pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le RAF considère les risques les plus importants et s'appuie sur la stratégie et les projections du capital de Dexia Crédit Local.

Le RAF a été mis en place au sein de Dexia Crédit Local en 2016. Il inclut une déclaration d'appétit au risque, des limites de risque qualitatives et quantitatives et un aperçu des rôles et responsabilités des instances et fonctions qui supervisent la mise en œuvre et le suivi. Il fait l'objet d'un suivi régulier et d'une révision annuelle afin d'intégrer tout nouveau développement réglementaire, stratégique ou opérationnel. Un tableau de bord semestriel consolidé est présenté par la direction des Risques au comité des risques et au conseil d'administration, dans le but de suivre étroitement et de manière approfondie les principaux indicateurs de risque et d'informer les organes de décision de la banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Dexia Crédit Local peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

La direction des Centres d'analyse crédit est en charge de la définition de la politique de la banque en matière de risque de crédit, ce qui englobe la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions existantes au sein de Dexia Crédit Local. Elle assure également la détermination des provisions spécifiques qui sont présentées sur une base trimestrielle lors de l'arrêté des comptes.

Parallèlement au comité des risques, au comité de direction et au comité des transactions, les trois comités suivants se réunissent sur une base trimestrielle :

• Le **comité *Watchlist*** supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance et fixe le montant des provisions affectées ;
• Le **comité des défauts** qualifie et suit les contreparties en défaut, en appliquant les règles internes à Dexia Crédit Local et conformément au cadre réglementaire ;
• Le **comité de notation** veille à l'adéquation des processus de notation interne par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités.

Risque de marché

Le risque de marché représente l'exposition de Dexia Crédit Local aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général et d'un risque de taux d'intérêt spécifique lié à la contrepartie de crédit. Ce dernier découle des variations de marge de crédit (*credit spread*) d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Le risque de change représente la baisse potentielle de valeur des actifs due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro, devise de référence pour l'établissement des comptes du groupe Dexia Crédit Local. Les risques de taux d'intérêt et de change des positions du portefeuille bancaire sont intégrés dans le risque de transformation.

La politique et la gestion du risque de marché sont assurées par le comité de direction. Afin de faciliter la gestion opérationnelle du groupe, un système de délégation a été mis en œuvre vers :

• Le **comité des risques de marché** qui est en charge de la gouvernance et des normes en matière de risques de marché. Il décline les limites de risque sur la base du cadre général de la politique du groupe, analyse les résultats et les positions de risque, approuve les méthodes de mesure des risques. Il se réunit sur une base mensuelle.
• Le **comité de suivi des valorisations et du collatéral** qui se réunit chaque trimestre pour analyser les indicateurs relatifs à la gestion du collatéral, décider du plan d'actions sur les écarts de valorisation significatifs et assurer un suivi de la valorisation des produits structurés.

Sous l'égide du comité de direction et des comités de risque spécialisés, la direction du Risque de marché s'assure de l'identification, de l'analyse et de la surveillance des risques et des résultats (y compris la valorisation des instruments financiers) liés aux activités de marché.

Risque de transformation

Le suivi du risque de transformation regroupe le suivi du risque de perte liée à l'activité de transformation du portefeuille bancaire, ainsi que le risque de liquidité. Le risque de transformation apparaît dès lors que les actifs sont refinancés par des ressources présentant une maturité, une indexation ou une devise différente. Il inclut les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères. Le risque de liquidité mesure la capacité de Dexia Crédit Local à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois attendus et en cas de dégradation de la situation, sur la base de différents scénarios dégradés.

Au sein de la filière Risques, une équipe dédiée « Risques ALM » est en charge de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par l'équipe Financial Strategy située au sein de la filière Finance, de valider les modèles utilisés pour la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux principes établis par le groupe. Par ailleurs, cette équipe « Risques ALM » définit les hypothèses de stress à appliquer aux différents facteurs de risque, propose les niveaux d'acceptation en risque et s'assure de la conformité avec le cadre réglementaire en vigueur.

Risque opérationnel et sécurité des systèmes d'information

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes d'information, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité.

Le comité de direction assure un suivi régulier de l'évolution du profil de risque des différentes activités de Dexia Crédit Local et délègue la gestion opérationnelle du suivi du risque au comité des risques opérationnels. Ce dernier examine les principaux risques identifiés et décide des actions correctrices à mettre en œuvre. Il valide les propositions de mesure, de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif. Le comité des risques opérationnels s'appuie sur un comité dédié à la continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information qui examine et décide des actions à entreprendre pour assurer la continuité d'activité et la mise en place de la politique de sécurité des systèmes d'information.

La gestion du risque opérationnel, de la continuité d'activité et de la sécurité des systèmes d'information est pilotée par une équipe centrale au sein de la filière Risques, s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les filiales et succursales, ainsi que dans les différentes directions de Dexia Crédit Local. Dans chaque domaine d'activité, les correspondants coordonnent la collecte de données et évaluent les risques, proposent et assurent le suivi des plans d'action de remédiation. Avec l'appui de la fonction de gestion du risque opérationnel, ils veillent à la bonne gestion de la continuité opérationnelle.

Risque réglementaire

Afin d'assurer une réponse proactive aux différentes exigences réglementaires, le comité de veille réglementaire est en charge de définir l'approche générale de Dexia sur les problématiques prudentielles et d'assurer une couverture exhaustive des différents sujets réglementaires. Il informe les différentes directions sur les principales évolutions réglementaires, demande et organise les différentes analyses d'impact et assure la liaison avec les différentes entités internationales quant à la mise en œuvre de nouvelles réformes.

ICAAP/ILAAP

Dexia Crédit Local a mis en place en 2017 le comité « Stress tests et Pilier II » sous la responsabilité commune des responsables des filières Finance et Risques afin de garantir une gouvernance et une cohérence adéquates des mesures des risques de déviations des plans stratégiques, des processus internes ICAAP et ILAAP et pour s'assurer du respect des exigences réglementaires idoines.

Ce comité approuve l'ensemble de ces sujets avant leur soumission au comité de direction, au comité des risques et au conseil d'administration. Ce comité a joué pleinement son rôle durant l'année 2018, notamment dans le cadre d'analyses des risques de déviations du plan stratégique, objet d'échanges avec la Banque centrale européenne dans le cadre du SREP.

Suivi du risque

Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Dexia Crédit Local est exprimée en *Exposure at Default* (EAD). Elle correspond à la meilleure estimation de l'exposition au risque de crédit en cas de défaut. La définition de l'EAD utilisée par Dexia Crédit Local est reprise à la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le 14 décembre 2018, Dexia Crédit Local et le groupe bancaire allemand Helaba ont signé un contrat de vente concernant Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD), la filiale allemande de Dexia Crédit Local. En conformité avec la norme IFRS 5, DKD a été classée en « Activités destinées à être cédées » dans les comptes de Dexia au 31 décembre 2018. Les expositions de DKD sont dès lors présentées séparément.

Au 31 décembre 2018, l'exposition au risque de crédit de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 123,2 milliards comparé à EUR 141,4 milliards fin décembre 2017, soit une baisse de 13 %, liée à l'amortissement naturel du portefeuille, aux cessions d'actifs et remboursements anticipés.

Les expositions se répartissent pour EUR 61 milliards en prêts et EUR 54 milliards en obligations. Elles sont majoritairement concentrées dans l'Union européenne (79 %) et aux États-Unis (12 %).

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'EUR)	31/12/2017 (EAD)	31/12/2018 (EAD) Total	Dont activités poursuivies	Dont activités destinées à être cédées (DKD)
France	28 198	22 270	22 216	54
Italie	22 993	21 811	20 974	837
Royaume-Uni	22 175	21 114	21 061	53
Allemagne	17 835	16 714	1 909	14 805
États-Unis	17 439	14 994	14 842	152
Espagne	10 010	7 321	7 294	28
Japon	6 143	5 459	5 459	0
Portugal	3 891	4 420	4 185	235
Belgique	1 623	1 933	515	1 418
Canada	2 071	1 882	1 882	0
Autriche	1 058	1 023	10	1 014
Europe Centrale et de l'Est[1]	954	888	888	0
Suisse	357	353	353	0
Amérique Centrale et du Sud	430	345	345	0
Scandinavie	528	218	198	20
Asie du Sud-Est	439	202	202	0
Grèce	88	78	78	0
Pays-Bas	71	74	49	26
Luxembourg	35	48	48	0
Autres[2]	5 070	2 084	1 817	267
TOTAL	**141 406**	**123 232**	**104 324**	**18 908**

(1) Hors Autriche et Hongrie.
(2) Inclut les entités supranationales, l'Australie et Israël (déconsolidé en 2018).

Au 31 décembre 2018 les expositions demeurent majoritairement concentrées sur le secteur public local et les souverains (75 %) compte tenu de l'activité historique de Dexia Crédit Local.
L'exposition sur la France diminue à la suite de cessions d'actifs sur le secteur public local, de l'amortissement naturel du portefeuille et de la réduction des dépôts auprès de la Banque de France au titre de la réserve de liquidité.

RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

(en millions d'EUR)	31/12/2017 (EAD)	31/12/2018 (EAD) Total	Dont activités poursuivies	Dont activités destinées à être cédées (DKD)
Secteur public local	75 609	65 801	49 138	166 663
Souverains	29 704	26 994	25 329	1 666
Établissements financiers	13 135	10 428	9 871	557
Financement de projets	11 502	10 153	10 139	14
Entreprises	5 792	5 719	5 718	0
ABS/MBS	4 183	2 666	2 657	9
Rehausseurs de crédit	1 481	1 471	1 471	0
TOTAL	**141 406**	**123 232**	**104 324**	**18 908**

La qualité du portefeuille de crédit de Dexia Crédit Local reste élevée, avec 91 % des expositions notées *investment grade* au 31 décembre 2018.

RÉPARTITION PAR NOTATION*

(en millions d'EUR)	31/12/2017 (EAD)	31/12/2018 (EAD) Total	Dont activités poursuivies	Dont activités destinées à être cédées (DKD)
AAA	21,0%	19,2%	18,5%	23,0%
AA	14,9%	17,0%	8,0%	66,3%
A	25,2%	25,2%	29,2%	3,4%
BBB	29,3%	29,4%	33,5%	6,6%
Non Investment Grade	8,4%	7,9%	9,2%	0,7%
D	0,8%	1,1%	1,3%	0,0%
Pas de notation	0,4%	0,3%	0,3%	0,0%
TOTAL	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

** Système de notation interne*

Une attention particulière est portée aux secteurs et pays repris dans le tableau ci-dessous en raison des montants d'exposition importants ou du niveau de sensibilité. Les principales évolutions et faits marquants pour ces secteurs et pays en 2018 sont commentés dans les paragraphes ci-après.

EXPOSITION SECTORIELLE DU GROUPE SUR CERTAINS PAYS

(en millions d'EUR)	Total	Secteur public local	Financement de projets et entreprises	Établissements financiers	ABS/MBS	Souverains	Réhausseurs de crédit	Dont activités destinées à être cédées (DKD)
France	22 270	9 522	2 581	1 709	0	8 458	0	54
Italie	21 811	8 993	341	282	0	12 195	0	837
Royaume-Uni	21 114	9 918	8 006	1 131	1 312	61	686	53
Allemagne	16 714	13 983	126	2 211	0	395	0	14 805
États-Unis	14 994	9 020	879	1 793	1 108	1 409	785	152
Espagne	7 321	4 140	1 390	1 124	221	447	0	28
Japon	5 459	4 716	0	722	0	21	0	0
Portugal	4 420	1 532	70	9	13	2 796	0	235
Canada	1 882	922	813	147	0	0	0	
Pologne	555	1	0	0	0	553	0	
Grèce	78	1	77	0	0	0	0	
Dont Activités destinées à être cédées (DKD)	*0*	*14 321*	*14*	*514*	*0*	*1 315*	*0*	*16 164*

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les souverains

Les engagements de Dexia Crédit Local sur les souverains se concentrent essentiellement sur l'Italie, la France et, dans une moindre mesure, le Portugal et les États-Unis.

En 2018, Dexia Crédit Local a profité de conditions de marché favorables pour céder une partie de son exposition souveraine, notamment sur le Japon. L'exposition sur le souverain japonais a baissé de EUR -565 millions au cours de l'année 2018 et s'élève à EUR 21 millions au 31 décembre 2018.

L'exposition souveraine sur la France, s'élève à EUR 8,5 milliards au 31 décembre 2018 contre EUR 10,2 milliards au 31 décembre 2017. La baisse enregistrée sur l'année reflète la réduction des dépôts auprès de la Banque de France au titre de la réserve de liquidité de Dexia Crédit Local.

Les deux principaux faits marquants en Europe sont l'arrivée au pouvoir en Italie d'une coalition contestant notamment la politique fiscale européenne et les incertitudes autour de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

En Italie les tensions survenues avec le changement de cap politique et économique a engendré l'abaissement de la notation du souverain par Moody's. Dexia a également revu à la baisse la notation interne attribuée à l'Italie au 4e trimestre 2018, impliquant ainsi une augmentation des actifs pondérés sans toutefois avoir d'impact sur les provisions collectives, le souverain italien restant en phase 1.

Les expositions de Dexia Crédit Local. sur le souverain au Royaume-Uni sont marginales (EUR 61 millions). L'exposition globale sur le Royaume-Uni s'élève toutefois à EUR 21 milliards au 31 décembre 2018 et porte pour l'essentiel sur des collectivités locales, des Utilities (Eau, transmission et distribution de gaz et d'électricité), des financements de projet et du logement social, tous notés dans la catégorie *investment grade* et pour lesquels Dexia Crédit Local. n'anticipe pas d'impact négatif majeur à court terme dans le cadre du Brexit.

Par ailleurs, Dexia Crédit Local. a revu à la hausse la notation interne du Portugal dont la situation s'est améliorée avec la réduction importante de sa dette extérieure, la restructuration de son secteur bancaire et plusieurs signes de redressement économique solide et de croissance diversifiée, impliquant ainsi une diminution des actifs pondérés et des provisions collectives.

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur le secteur public local

Compte tenu de son activité historique de prêteur aux collectivités locales, le secteur public local représente une part significative des encours de Dexia Crédit Local, qui sont principalement concentrés dans les pays d'Europe occidentale (Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Espagne), au Japon et en Amérique du Nord.

France

La qualité du portefeuille du groupe, constitué principalement d'encours sur les collectivités locales et le logement social, reste très bonne, avec un nombre très limité d'incidents de paiement constatés.

L'année 2018 est marquée par d'importantes ventes de prêts dans le cadre du programme de réduction du bilan (EUR 1,9 milliard).

De plus amples informations sur les ventes de prêts au secteur public local français sont fournies au chapitre « Faits marquants » de ce document de référence.

Espagne

Le soutien de l'État espagnol aux Régions et Communes continue de s'exercer à travers la reconduction de plusieurs fonds de soutien financier : EUR 29,9 milliards ont été versés en 2018 aux régions, notamment via le Fonds de Liquidité pour les Régions (FLA) contre EUR 31 milliards octroyés sur l'exercice 2017. En contrepartie de ces aides, le contrôle de l'État sur les finances régionales ou locales est renforcé : les budgets 2018 ont été élaborés sur la base d'un objectif de déficit de 0,4 % du PIB. À titre de comparaison le déficit était de 0,3 % en 2017.

La Catalogne est l'une des principales régions espagnoles et un centre d'attractivité économique important pour l'Espagne mais sa situation financière reste tendue. Elle présente une épargne négative, un endettement lourd, une liquidité étroite conduisant à une dépendance envers le refinancement à court terme. Elle bénéficie par conséquent d'un soutien affirmé de la part de l'État. À la suite de la désignation de nouveaux gouvernements en Catalogne et en Espagne, le contrôle financier de l'État espagnol a été levé. Les finances

de la région restent toutefois soumises à un contrôle dans le cadre du FLA. Dexia Crédit Local a un encours élevé sur cette contrepartie (EUR 1,8 milliard) mais n'enregistre aucun incident de paiement, comme sur le reste des régions espagnoles par ailleurs.
L'exposition sur la Région de Valence (EUR 300 millions) a significativement diminué en juin et juillet 2018 à la suite de tombées d'échéances pour EUR 340 millions.

États-Unis

La majorité des expositions du secteur public local aux États-Unis porte sur des États (40 %) et sur des collectivités locales (28 %). À l'instar du marché public local américain, le portefeuille de Dexia Crédit Local est de bonne qualité et est généralement assuré par des rehausseurs de crédit.
Les principaux risques touchant le secteur sont les risques à moyen et long termes relatifs à l'augmentation des dettes de pensions (avec une capacité de réforme des pensions variable en fonction du cadre législatif de chaque État) et à la possible subordination des prêteurs obligataires vis-à-vis des bénéficiaires des régimes de pension comme dans certaines faillites récentes (faillite de la ville de Detroit par exemple).
En 2018, Dexia Crédit Local est resté très vigilant quant à l'évolution du secteur public américain, en particulier la situation financière du Chicago Board of Education (CBOE). Cette contrepartie connaît des difficultés financières dues à un niveau d'endettement très élevé, un sous-financement de ses fonds de pension ainsi que la baisse continue des inscriptions d'étudiants. L'exposition de Dexia Crédit Local sur le CBOE est de EUR 441 millions au 31 décembre 2018. Environ 12 % de l'exposition bénéficie d'un rehaussement de la part d'Ambac. Fin 2018, la provision sur le CBOE a été augmentée.
Enfin, Dexia Crédit Local a vendu la quasi-totalité de ses expositions sur les entreprises publiques liées au Commonwealth de Porto Rico, conduisant à une exposition résiduelle de EUR 5 millions au 31 décembre 2018. Cette exposition est entièrement couverte par un rehausseur de crédit de bonne qualité.

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur le financement de projets et les entreprises

Le portefeuille de financements de projets et prêts aux entreprises s'élève à EUR 15,9 milliards au 31 décembre 2018, en diminution de 8 % par rapport à fin 2017. Ce portefeuille s'est contracté d'une part du fait de l'amortissement naturel et de certains remboursements anticipés et, d'autre part, à la suite de cessions.
Ce portefeuille est composé pour 64 % de financements de projets[1], le solde étant constitué de financements aux grandes entreprises, tels que des financements d'acquisition, des transactions commerciales ou des obligations d'entreprises. Le portefeuille est de bonne qualité : 78 % des financements de projets et 99 % des financements aux grandes entreprises sont notés *investment grade*.
Le portefeuille UK représente environ 50 % du portefeuille financements de projets (PPP) et grandes entreprises (utilities). 97 % de l'exposition est notée *investment grade*. Il n'est pas anticipé d'impact négatif significatif à court terme à la suite du Brexit, même en cas de sortie non ordonnée de l'Union européenne.

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les ABS

En 2018, Dexia Crédit Local a poursuivi une réduction volontariste de son portefeuille ABS. Profitant de conditions de marché favorables, le groupe a notamment cédé des ABS sur prêts étudiants américains (*US government student loans*).
En conséquence, au 31 décembre 2018, le portefeuille d'ABS du groupe s'inscrit en baisse de 36 % par rapport au 31 décembre 2017, à EUR 2,7 milliards. Le portefeuille d'ABS sur prêts étudiants américains représente encore une partie importante du portefeuille (EUR 1 milliard). Une partie de ces prêts sont garantis par l'État fédéral américain et présentent un profil d'amortissement assez long et une perte attendue limitée. Le solde est constitué principalement de titres adossés à des créances hypothécaires sur l'immobilier résidentiel (RMBS) pour EUR 0,3 milliard, dont EUR 0,2 milliard en Espagne.
La qualité du portefeuille est restée globalement stable avec 96 % du portefeuille noté *investment grade* à fin décembre 2018, la quasi-totalité des tranches dans lesquelles Dexia a investi étant de niveau senior.

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les établissements financiers

Les engagements de Dexia Crédit Local sur les établissements financiers s'élèvent à EUR 10,4 milliards au 31 décembre 2018. L'exposition de Dexia Crédit Local au système bancaire Italien est limitée à EUR 281 millions au 31 décembre 2018.
Enfin, l'évolution du groupe Deutsche Bank continue de faire l'objet d'un suivi attentif étant donné certains éléments de crédits négatifs tels qu'une faible profitabilité et un positionnement stratégique incertain. L'exposition de Dexia Crédit Local sur ce groupe s'élève à EUR 0,9 milliard au 31 décembre 2018.

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les rehausseurs de crédit

Dexia Crédit Local est indirectement exposé aux rehausseurs de crédit sous forme de garanties financières assurant le paiement ponctuel du principal et des intérêts dus sur certaines obligations et emprunts. Les réclamations effectives à l'égard des rehausseurs de crédit ne deviennent exigibles que si des défauts réels se produisent dans les actifs sous-jacents. Les obligations assurées de Dexia Crédit Local bénéficient de valeurs de négociation renforcées et, dans certains cas, d'un allégement de capital en raison des assurances fournies par les rehausseurs de crédit.
Au 31 décembre 2018, le montant des expositions assurées par des rehausseurs de crédit s'élève à EUR 13,8 milliards dont 77 % des expositions sont assurées par des rehausseurs de crédit notés *investment grade* par au moins une agence de notation externe. À l'exception de FGIC, tous les rehausseurs de crédit continuent à honorer leurs engagements initiaux.

(1) Transactions sans recours sur leurs sponsors dont le remboursement se fait uniquement sur la base de leurs cash-flows propres et fortement sécurisées au profit de la banque, par exemple via des sûretés sur les actifs et les contrats ou une limitation des dividendes.

Dépréciation sur risque de contrepartie – Qualité des actifs

QUALITÉ DES ACTIFS		
(en millions d'EUR)	31/12/2017 IAS 39	31/12/2018 IFRS 9
Actifs dépréciés (1)	876	1 271
Provisions spécifiques (2)	256	304
Dont phase 3		297
POCI		6
Ratio de couverture (3)	29,3 %	23,9%
Provisions collectives	327	345
Dont phase 1		5
phase 2		340

(1) Encours calculés sur le périmètre provisionnable IFRS 9 (juste valeur par capitaux propres + coût amorti + hors bilan)
(2) Provisions en cohérence avec la partie du portefeuille prise en compte dans le calcul de l'encours, incluant les montants de provisions sur les encours Purchased or Originated Credit Impaired (POCI).
(3) Rapport entre les provisions spécifiques et les actifs dépréciés

L'année 2018 a été marquée par la 1re application de la norme IFRS 9 au 1er janvier. La mise en œuvre du nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit sous IFRS 9 se traduit par une augmentation des provisions de EUR 183 millions au 1er janvier, dont une dotation de EUR 191 millions au titre des provisions collectives, compensée par une reprise de EUR 8 millions au titre des provisions spécifiques (cf. section dédiée à la 1re application de la norme IFRS 9 dans le chapitre « Résultats financiers » de ce document de référence).
Le stock des prêts et créances dépréciés de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 1 271 millions au 31 décembre 2018, en augmentation de EUR 395 millions par rapport à fin 2017. Les provisions spécifiques affectées s'établissent à EUR 304 millions en augmentation de EUR 48 millions par rapport au 31 décembre 2017.
Cette hausse des actifs dépréciés et des provisions spécifiques s'explique essentiellement par l'augmentation de la provision sur le Chicago Board of Education, ainsi que le provisionnement d'un financement d'actif espagnol et de créances sur une association hospitalière française.
Par ailleurs, la cession de plusieurs expositions liées au Commonwealth de Porto Rico ainsi que le remboursement de créances liées au secteur ferroviaire bulgare ont permis la reprise des provisions constituées sur ces expositions.
En conséquence, le ratio de couverture s'établit à 23,9 % au 31 décembre 2018.
Au 31 décembre 2018, les provisions collectives s'élèvent à EUR 345 millions, dont EUR 5 millions de provision phase 1 et EUR 340 millions de provision phase 2. La provision phase 2 est constituée pour un peu plus de la moitié par des provisions sur le souverain portugais et sur des collectivités portugaises à la suite de dégradations de notation depuis l'origine. La hausse, liée à la 1re application d'IFRS 9, est partiellement compensée par :
- l'amortissement naturel des actifs au cours de l'année ;
- la poursuite des programmes de cession notamment sur les encours secteur public français ;
- l'évolution des taux de change.

Bien que les actifs du groupe comprennent environ 90 % d'actifs notés *investment grade*, certaines contreparties peuvent avoir connu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, comme le souverain portugais classé en phase 2 au 1er janvier 2018. D'autres contreparties notées *investment grade*, principalement liées au souverain italien ou au secteur public local américain, pourraient également être reclassées de phase 1 à phase 2 en fonction de l'évolution économique et financière et de leur situation financière propre. Compte tenu des expositions et de la duration des actifs, ce passage en phase 2 pourrait avoir des impacts significatifs sur les comptes du groupe.
Afin de faciliter le suivi et la comparaison entre les différentes banques européennes, l'Autorité bancaire européenne a harmonisé la définition des expositions non performantes *(Non-Performing Exposure – NPE)* et des pratiques de *Forbearance*.
- Les expositions non performantes regroupent les encours présentant un impayé de plus de 90 jours ou pour lesquels le groupe estime que la contrepartie est dans l'incapacité de rembourser sans mise en œuvre des garanties. Au 31 décembre 2018, l'encours des expositions non performantes représente EUR 2,1 milliards, correspondant à 88 contreparties. L'augmentation de EUR 0,5 milliard est liée à l'entrée en défaut de nouvelles contreparties telle que le CBOE, pour un montant de EUR 441 millions.
- La définition de *Forbearance* regroupe les facilités accordées par les banques aux contreparties connaissant ou allant connaître des difficultés financières pour faire face à leurs engagements (facilités que les banques n'auraient pas accordées autrement). Au 31 décembre 2018, 43 contreparties ont fait l'objet de *Forbearance*, pour un montant d'encours s'élevant à EUR 0,6 milliard.

Risque de marché

Mesure du risque

L'évaluation des risques de marché au sein de Dexia Crédit Local repose principalement sur la combinaison de deux indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites.
- La *Value at Risk* (valeur en risque – VaR) mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia Crédit Local s'appuie sur une VaR paramétrique pour mesurer le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités. La méthode de cette VAR est basée sur une distribution normale des rendements des facteurs de risque.
- Des limites en termes de positions, de maturité, de marché et de produits autorisés sont mises en place par type d'activité. Elles assurent une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés par le front office. Le dispositif de gestion des risques est complété par des exercices de stress tests, qui intègrent des événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les différentes hypothèses de ces scénarios dégradés sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont présentés au comité des risques sur une base trimestrielle.

Exposition au risque de marché

Le portefeuille de trading de Dexia Crédit Local est composé de deux groupes d'activité :
- Les opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers jusqu'à la date de mise en résolution ordonnée du groupe Dexia, majoritairement couverts en back-to-back ;
- Les opérations destinées à couvrir des risques issus de désinvestissements ou de ventes d'actifs réalisés dans le cadre du plan de résolution ordonnée.

Les facteurs de risques principaux du portefeuille de trading sont :
- Le risque de taux d'intérêt, en particulier sur la zone euro et la zone dollar ;

• Le risque de base des swaps de devises *(cross currency basis swap)* ;
• Le risque de base BOR-OIS dans une même devise.
Les ajustements de valeur (CVA, DVA, FVA) et leur variation ne sont pas intégrés dans le modèle de la VaR mais sont intégrés dans les scénarios de stress.

Value at Risk (VaR)

Le détail de la VaR des portefeuilles de trading est présenté dans le tableau ci-dessous. Fin décembre 2018, la consommation totale en VaR s'élève à EUR 1,7 million contre EUR 3,3 millions fin 2017. Cette baisse s'explique notamment par le reclassement au 1er janvier 2018 de positions résiduelles de titres du portefeuille de trading vers le portefeuille bancaire, portant la VaR Spread à zéro. À noter que Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD) ne dispose pas de portefeuille de trading.

VALUE AT RISK DES PORTEFEUILLES DE TRADING

(en millions d'EUR)	2017				2018			
VaR (10 jours, 99 %)	Taux	Spread	Autres risques	Total	Taux	Spread	Autres risques	Total
Moyenne	2,5	3,8	0,1	6,5	1,5	0	0	1,5
Fin de période	1,5	1,8	0,1	3,3	1,7	0	0	1,7
Maximum	3,0	4,2	0,1	7,3	1,9	0	0	1,9
Minimum	1,5	1,8	0,1	3,3	1,2	0	0	1,2

Sensibilité à l'évolution des marges de crédit des portefeuilles bancaires évalués à la juste valeur

Avec la mise en application d'IFRS 9, la sensibilité à une augmentation des marges de crédit du compte du résultat ainsi que du résultat comptabilisé directement en capitaux propres a évolué en nature et en magnitude.
Sous IAS 39, seule la juste valeur du portefeuille de titres classés en « actifs disponibles à la vente » était sensible à une augmentation des marges de crédit, impactant le résultat directement en capitaux propres. Celle-ci s'élevait à EUR -10 millions au 31 décembre 2017.
Sous IFRS 9, le portefeuille classé en juste valeur par capitaux propres se compose de titres et de prêts et présente une sensibilité à une augmentation des marges de crédit fortement réduite. Elle s'élève à EUR -2,8 millions au 31 décembre 2018 (EUR -2,7 millions hors activités destinées à être cédées – DKD). Par ailleurs, le portefeuille classé à la juste valeur par résultat du fait de sa caractéristique « non SPPI », également composé de titres et de prêts, présente une sensibilité à une augmentation des marges de crédit de EUR -2,3 millions au 31 décembre 2018 (EUR -1,9 million hors activités destinées à être cédées – DKD).

Risque de transformation

La politique de gestion de Dexia Crédit Local en matière de risque actif-passif (ALM) vise à réduire au maximum le risque de liquidité et à limiter l'exposition au risque de taux et de change.

Encadrement du risque de taux et de change

Mesure du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est mesuré au travers de sensibilités. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions mesurées en intérêts courus à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.
Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps sont les principaux indicateurs de risque sur lesquels le comité des risques actif-passif, organisé au sein de l'ALCO, s'appuie pour gérer les risques. Le risque de taux structurel du groupe Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit Local après couverture du risque de taux.
La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR -14,1 millions au 31 décembre 2018 (EUR -15,2 millions hors activités destinées à être cédées – DKD), contre EUR +13,9 millions au 31 décembre 2017. Elle est conforme à la stratégie ALM, qui vise à minimiser la volatilité de la marge nette d'intérêt.

(en millions d'EUR)	2017	2018
Sensibilité	13,9	(14,1)
Limite	+/-80	+/-80

Mesure du risque de change

En matière de change, l'ALCO décide de la politique de couverture du risque de change généré par l'existence d'actifs, de passifs, de revenus et de coûts en devises. Font également l'objet d'un suivi régulier :
• Les risques structurels liés au financement de participations en devises étrangères ;
• Les éléments susceptibles d'accroître la volatilité des ratios de solvabilité du groupe ou de ses filiales et succursales.
Les positions de change structurelles font l'objet d'un encadrement en limites étroit en-deçà desquelles une politique de couverture systématique est appliquée.

Encadrement du risque de liquidité

Politique de Dexia Crédit Local en matière de gestion du risque de liquidité

Le principal objectif de Dexia Crédit Local est de gérer le risque de liquidité en euro et en devises du groupe, ainsi que de piloter le coût des financements levés afin d'optimiser le résultat du groupe et d'en minimiser la volatilité.
Le processus de gestion de la liquidité vise à optimiser la couverture des besoins de financement de Dexia Crédit Local, compte tenu des contraintes auxquelles il est exposé. Ces besoins sont évalués en prenant en considération les transactions existantes, ainsi que les projections du bilan et du hors bilan.
Dexia Crédit Local constitue un coussin de liquidité, constitué de dépôts auprès des banques centrales et d'actifs liquides sur le marché des opérations de pension, lui permettant de

faire face à une situation stressée pendant au moins un mois sans recours à des mesures de contingence. Afin de gérer la situation de liquidité de la banque, le comité de direction suit régulièrement les conditions des opérations de financement sur les segments de marché sur lesquels Dexia Crédit Local opère. Il s'assure également de la bonne exécution des programmes de financement mis en place. Pour ce faire, un mode d'information spécifique et régulier a été mis en place :

- Un rapport journalier et hebdomadaire à destination des membres du comité de direction, des États actionnaires et garants et des superviseurs. Ces informations sont partagées par l'ensemble des intervenants dans la gestion de la liquidité de Dexia Crédit Local, notamment les équipes des filières Finance et Risques en charge de ces problématiques, ainsi que la filière Financement et marchés ;
- La diffusion mensuelle aux États actionnaires et garants, banques centrales et superviseurs d'un plan de financement à 12 mois ;
- Une réunion téléphonique bimensuelle avec les superviseurs et banques centrales (européenne, française et belge).

Mesure du risque de liquidité

En 2015, la Banque centrale européenne (BCE) avait décidé d'appliquer à Dexia Crédit Local une approche de supervision prudentielle sur mesure, pragmatique et proportionnée prenant en considération sa situation spécifique et unique de banque en résolution. Cette approche a été appliquée jusqu'en 2017.

En 2018, cette approche a été reconduite, accompagnée d'une convergence vers le cadre général de supervision, matérialisée par le renforcement de certaines exigences, en particulier en matière de respect du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR).

Le groupe Dexia Crédit Local affiche un ratio LCR consolidé de 200 % au 31 décembre 2018 contre 111 % au 31 décembre 2017, en ligne avec ces exigences. Ce ratio est également respecté au niveau des filiales, chacune dépassant le minimum requis de 100 %.

Par ailleurs la BCE a informé le groupe Dexia qu'à compter du 1er janvier 2019, l'approche de supervision spécifique ne serait pas reconduite. En matière de liquidité, Dexia Crédit Local devra donc respecter l'ensemble des exigences réglementaires applicables aux institutions bancaires supervisées par la BCE, et ce à chaque niveau de consolidation.

Risque opérationnel et sécurité des systèmes d'information

Politique de Dexia Crédit Local en matière de gestion du risque opérationnel et sécurité des systèmes d'information

En matière de gestion du risque opérationnel, la politique de Dexia Crédit Local consiste à identifier, mesurer et apprécier régulièrement les différents risques et à mettre en œuvre des actions correctrices ou des améliorations pour réduire le niveau des risques opérationnels les plus significatifs. Ce dispositif est complété par une politique de prévention, notamment en matière de sécurité de l'information, de garantie de la continuité des activités et, lorsque cela est nécessaire, par le transfert de certains risques par le biais de l'assurance.

Mesure et gestion du risque

La gestion du risque opérationnel est identifiée comme l'un des piliers de la stratégie de Dexia Crédit Local, dans le contexte de sa résolution ordonnée.

Le suivi de ce risque est réalisé dans le cadre de l'approche standard prévue par le cadre réglementaire bâlois. Ce cadre prévoit la remontée des informations relatives au risque opérationnel vers les responsables en charge du suivi de ce risque et le suivi des tâches identifiées comme critiques.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur les éléments suivants :

- Base de données des risques opérationnels : la collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les principales exigences du comité de Bâle. Conformément à ses obligations réglementaires, Dexia Crédit Local a mis en place un système de recensement des incidents opérationnels et de collecte de données spécifiques. Les informations collectées lui permettent d'améliorer la qualité de son système de contrôle interne.
- Sur les trois dernières années, 99 % des pertes selon la définition de Bâle proviennent d'incidents référencés dans la catégorie « Exécution, livraisons et gestion des processus ». Les autres catégories (« Clients, Produits et Pratiques Business », « Défaillance des systèmes ou de l'infrastructure IT » et « Fraude externe ») représentent 45 % du total des incidents mais moins de 1 % des pertes totales. Les incidents opérationnels sont en majorité déclarés lors d'une défaillance d'un processus métier, incident dont la cause directe est souvent une défaillance dans le bon fonctionnement des systèmes d'information.

Les principaux incidents sont sujets à des actions correctrices approuvées par les organes de direction.

- Auto-évaluation des risques et du contrôle : outre l'établissement d'un historique des pertes, une cartographie de l'exposition de Dexia Crédit Local aux principaux risques est réalisée annuellement. Toutes les entités du groupe Dexia se prêtent à des exercices d'auto-évaluation des risques tenant compte des contrôles existants et permettent ainsi de construire une vue d'ensemble des risques opérationnels dans les différentes entités et activités du groupe. La cartographie globale est présentée au comité de direction. Des actions de limitation des risques peuvent être définies le cas échéant.
- Définition et suivi des plans d'actions : des actions de remédiation sont définies afin d'éviter que des incidents opérationnels se reproduisent, de corriger des contrôles déficients ou de réduire les risques majeurs identifiés. Un suivi régulier est réalisé par la fonction gestion du risque opérationnel. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.
- *Key Risk Indicators* (KRI) : des indicateurs de type KRI ont été développés et permettent de suivre en comité des risques opérationnels l'évolution des principaux risques identifiés dans les cartographies de risque opérationnel.
- Gestion de la sécurité de l'information : la politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques qui y sont liées visent à sécuriser les actifs informationnels de Dexia Crédit Local.
- Gestion de la continuité d'activité : toutes les activités s'inscrivent dans un cadre sécurisé. Les métiers veillent à établir des analyses d'impact pour les activités vitales en cas de sinistre ou d'interruption. Ils s'assurent de la définition puis de l'actualisation régulière des plans de continuité des activités.

Dexia applique l'approche standard prévue dans le cadre réglementaire bâlois pour calculer le minimum de fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel.

Gestion du risque opérationnel pendant la période de résolution

Dexia Crédit Local a poursuivi en 2018 l'adaptation de sa structure et de ses processus opérationnels à son mandat de résolution ordonnée. Cette phase de résolution est par nature propice au développement de risques opérationnels, notamment du fait d'éléments tels que le départ de personnes-clés ou la modification des processus de traitement. En particulier, les projets d'externalisation de certaines activités peuvent représenter une source de risque opérationnel pendant les phases de préparation et de mise en œuvre mais ont pour objectif à plus long terme d'assurer la continuité opérationnelle de la banque et de limiter les risques opértionnels associés aux systèmes, aux processus et aux personnes.

Pendant la phase de mise en œuvre du contrat d'externalisation avec le prestataire de service Cognizant, un suivi des risques d'externalisation est réalisé par la direction des risques de Dexia Crédit Local pour s'assurer de la bonne mise en place de la gouvernance des opérations et des risques au travers des comités mixtes Dexia Crédit Local / Cognizant. Une équipe spécifique a été créée afin de de vérifier l'exécution et la qualité des services rendus par Cognizant, tandis que le contrôle effectif des activités externalisées est réalisé par le Contrôle interne des entités Dexia Crédit Local et Cognizant. En particulier, un programme spécifique de projets a été lancé par Dexia Crédit Local et Cognizant pour atteindre les objectifs définis dans le contrat d'externalisation en matière de sécurité des systèmes d'information.

Enfin, les risques psychosociaux font l'objet chez Dexia Crédit Local d'un suivi attentif, accompagné d'actions de prévention et d'accompagnement.

De plus amples informations sur les actions entreprises par les Ressources humaines pour mitiger le risque opérationnel sont fournies au chapitre « Déclaration non financière. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale des entreprises » du rapport annuel de Dexia.

Stress tests

Stress tests et analyses de scénarios

En ligne avec les versions finales des guidelines de l'EBA publiées en juillet 2018 – *Guidelines on the revised common procedures and methodologies for the supervisory review and evaluation process (SREP) and supervisory stress testing* et *Guidelines on institutions' stress testing* – et des exigences formulées par la Banque centrale européenne en novembre – *ECB Guide to the internal capital adequacy assessment process (ICAAP)* et *ECB Guide to the internal liquidity adequacy assessment process (ILAAP)* – pour application à partir du 1er janvier 2019, Dexia Crédit Local réalise de multiples exercices d'analyse de scénarios et de stress tests dans une approche transversale et intégrée au processus de gestion des risques du groupe. Il s'agit d'un programme complet de tests de résistance, dans le respect des guidelines de l'EBA qui garantit une articulation cohérente entre les différents types et granularités de stress.

Globalement et de manière transversale, ces stress consistent en des analyses de sensibilités, des analyses d'impacts de scénarios à de multiples niveaux de sévérité et de *reverse stress tests*. Ils couvrent de manière exhaustive l'ensemble des risques de la banque, notamment et principalement les risques de crédit et de contrepartie, les risques de marché et de change, les risques de liquidité, les risques de taux spécifiques aux portefeuilles bancaires (hors portefeuille de trading), les risques opérationnels y compris les risques juridiques et les risques de concentration.

En complément aux stress tests réalisés dans le cadre de l'ICAAP/ILAAP décrits ci-dessous, Dexia Crédit Local a principalement développé :

- Des stress tests de crédit spécifiques pour les principales classes d'actifs. En particulier, dans le cadre du Pilier 1 de Bâle, les expositions de crédit couvertes par des systèmes de notation interne ont fait l'objet de tests de sensibilité, de scénarios macroéconomiques, de scénarios historiques et de scénarios d'expert.
- Des stress tests de marché (mettant en évidence des événements potentiels en dehors du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR). Ils ont été divisés en tests de facteurs de risque uniques, tests de scénarios historiques, tests de scénarios hypothétiques et des reverse stress tests.
- Des tests de résistance liés au risque de taux d'intérêt structurel permettant de mesurer l'impact potentiel sur les fonds propres de Dexia Crédit Local d'une variation soudaine et inattendue des taux d'intérêt, répondant ainsi aux attentes réglementaires.
- Des stress tests de liquidité permettant d'estimer les besoins de liquidité supplémentaires dans des scénarios exceptionnels mais plausibles à différents horizons de temps allant jusqu'à deux ans. Ils ont pour objectif d'identifier les possibles vulnérabilités et d'estimer simultanément en situation de choc adverse la possible hausse des actifs pondérés des risques, les besoins additionnels de liquidité ou d'exigences en fonds propres.
- Un ensemble de stress tests internes transversaux, en complément et en cohérence à ceux des processus ICAAP et ILAAP, reposant sur des scénarios macroéconomiques simulant des situations de crise pour Dexia Crédit Local et ce à des fins d'analyses internes d'adéquation de capital et des risques de déviations du plan stratégique. Décrits plus en détail ci-dessous, ils ont été approuvés en interne et également transmis aux superviseurs à différentes reprises en 2018 en complément à la documentation formelle des processus ICAAP et ILAAP.

Plus spécifiquement, pour les stress réglementaires de type ICAAP et ILAAP tels que définis par les guidelines de l'EBA, et en lien avec les revues des plans financiers sur de multiples horizons, Dexia Crédit Local a réalisé une revue complète de ses vulnérabilités pour couvrir tous les risques matériels liés à son *business model* dans des conditions macroéconomiques et financières stressées en complément à des *reverse stress tests*. Conformément aux exigences réglementaires, la documentation de l'exercice annuel ICAAP 2018 a été transmise à la BCE.

Les stress tests ICAAP font partie intégrante du dispositif de reporting de la banque, de son cadre d'appétit au risque (RAF) et sont incorporés à la définition et revue de la stratégie globale. Ils complètent systématiquement le processus de planification financière. Le lien entre la tolérance aux risques, les adaptations du plan stratégique de résolution et les stress tests ICAAP et ILAAP est garanti par des indicateurs spécifiques de consommation et d'adéquation de capital faisant partie du RAF.

Litiges

À l'instar de nombreuses institutions financières, Dexia a fait l'objet de plusieurs enquêtes réglementaires et a été poursuivi en tant que défendeur dans le cadre de plusieurs litiges. En outre, la réduction du périmètre du groupe ainsi que certaines mesures mises en œuvre dans le cadre de sa résolution ordonnée ont soulevé des questions de la part de certaines des parties prenantes ou contreparties de Dexia. Sauf indication contraire, le statut de ces litiges et enquêtes au 31 décembre 2018 est résumé ci-après et repose sur les informations dont de Dexia dispose à cette date.

Sur la base des informations dont dispose Dexia au 31 décembre 2018, les autres litiges dans lesquels une entité du groupe Dexia est citée comme défendeur et les enquêtes réglementaires affectant des entités du groupe soit ne devraient pas avoir une incidence significative sur la situation financière du groupe, soit il est encore trop tôt pour évaluer précisément s'ils peuvent ou non avoir un impact significatif.

Les comptes consolidés du groupe reflètent les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia sur la base des informations à sa disposition à la date précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats ou les activités du groupe et des provisions ont été comptabilisées quand nécessaire.

Dexia Crediop

Dexia Crediop, à l'instar d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de recours judiciaires en Italie et au Royaume-Uni portant sur (i) des opérations de couverture (impliquant de recourir à des instruments dérivés de type *swap*) conclues dans le cadre d'accords de restructuration de dette et/ou de transactions de financement avec une douzaine de villes, provinces ou régions italiennes ainsi que sur (ii) des opérations à des fins autres que de couverture.

Contentieux concernant des opérations de couverture

En 2017, la Cour d'Appel de Londres a rendu un arrêt dans l'affaire Prato par lequel la Cour a confirmé (i) que les contrats dérivés conclus entre Dexia Crediop et ses clients pendant la période 2002-2006 étaient valides et contraignants, (ii) que les clients avaient la pleine capacité de conclure les contrats dérivés et (iii) que la marge appliquée par la banque sur les contrats dérivés était nécessaire pour couvrir ses risques et les coûts attendus et que le concept de « coûts implicites » n'était pas fondé. Prato a été condamné, entre autres, à rembourser les frais de justice de Dexia Crediop et à payer des intérêts moratoires sur les compensations impayées. La Cour Suprême a confirmé la décision de la Cour d'Appel.

A la suite de ces décisions, Dexia Crediop et Prato ont conclu en 2018 un accord extrajudiciaire en vertu duquel, entre autres, le client (i) a reconnu que les contrats de *swap* étaient légaux, valides et contraignants et (ii) s'est retiré de l'appel contre le jugement rendu par le tribunal pénal de Prato et contre l'appel interjeté devant le Conseil d'État. Dans le courant de 2018, Dexia Crediop a conclu d'autres règlements amiables avec d'autres parties qui confirment de manière explicite le caractère légal, valide et contraignant des contrats sur dérivés qui avaient été conclus.

Des procédures pénales introduites devant la Cour d'Appel de Florence concernant l'affaire Prato sont toujours en cours tandis qu'en 2017, le tribunal pénal de Prato a prononcé un jugement d'acquittement contre lequel le procureur général a décidé d'interjeter appel.

En 2018, Dexia Crediop a engagé des poursuites à Londres contre la ville de Messina, à la suite de défauts de paiement persistants dans le chef de cette dernière, justifiés par l'illégalité supposée des contrats de dérivés et ce, malgré plusieurs décisions de tribunaux italiens rejetant les demandes d'indemnisation du client.

Autres contentieux concernant Dexia Crediop

En 2016, Dexia Crediop a été cité à comparaître devant le tribunal civil de Rome par PICFIC (*Provincia Italiana della Congregazione dei Figli dell'Immacolata Concezione*), actuellement soumise à la procédure italienne d'administration extraordinaire. Cette citation vise à obtenir une déclaration confirmant que les cessions de créances conclues avec Dexia Crediop en 2012 étaient nulles et non avenues (action de reprise). Dans une action indirectement liée introduite par Dexia Crediop en 2014 et visant à obtenir le paiement de la partie impayée des créances cédées, la Cour d'Appel de Rome a partiellement admis la demande de Dexia Crediop au début de l'année 2019. Dexia Crediop évalue actuellement l'opportunité d'introduire un appel devant la Cour Suprême italienne.

Dexia Crediop est impliqué dans un litige concernant l'Istituto per il Credito Sportivo (« ICS »), une banque publique italienne dans laquelle Dexia Crediop détient une participation avec d'autres institutions financières italiennes. En 2012, les administrateurs d'ICS ont contesté la nature des subventions octroyées à ICS, qui ont été requalifiées comme capital, et ont décidé d'annuler les statuts d'ICS et les distributions de dividendes depuis 2005. En 2015, le Conseil d'État a confirmé l'annulation des statuts de l'ICS et a notamment indiqué que les décisions relatives à la distribution de dividendes relevaient de la compétence des tribunaux civils. Les procédures civiles concernant les distributions de dividendes et les nouveaux statuts d'ICS sont en cours.

Dexia Crediop est également impliqué dans deux autres affaires judiciaires devant les tribunaux civils italiens, dans lesquelles le client remet en question la validité d'une partie d'un contrat de prêt, invoquant notamment l'existence d'un contrat dérivé intégré.

À l'heure actuelle, Dexia Crediop n'est raisonnablement pas en mesure de se prononcer sur la durée et l'issue de ces procédures ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Dexia Crédit Local

Dexia Crédit Local (DCL) est impliqué dans un certain nombre de litiges l'opposant à des collectivités locales auxquelles des crédits structurés ont été consentis. Au 31 décembre 2018, 30 clients ont assigné Dexia Crédit Local pour des crédits structurés, dont 16 concernent des prêts structurés détenus par la Société de Financement Local (SFIL), société holding de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), Douze concernent des prêts structurés détenus par DCL et deux concernent les deux institutions.

Le 28 mars 2018, la Cour Suprême française a validé la décision favorable de la Cour d'appel de Versailles concernant les prêts structurés détenus par CAFFIL et a confirmé la validité de ces prêts structurés n'ayant pas été qualifiés de « pro-

duits financiers et spéculatifs ». La Cour Suprême a également décidé que DCL n'encourt aucune responsabilité pour la vente de ces prêts structurés.
Comme expliqué dans les précédents rapports annuels, DCL a également été cité en justice pour des prêts consentis à des entités de droit privé et pour lesquels les tribunaux continuent d'annuler les clauses liées au taux d'intérêt du prêt en raison de l'absence de référence au Taux Effectif Global (TEG) dans le fax de confirmation avant de conclure le contrat de prêts.
Le 11 août 2018, la loi autorisant le gouvernement à modifier la réglementation TEG par ordonnance gouvernementale a été adoptée (article 55.I de la loi française n° 2018-727).
Malgré les développements expliqués ci-avant, à l'heure actuelle, DCL n'est raisonnablement pas en mesure de se prononcer sur la durée ou l'issue des investigations et actions toujours en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Dexia Kommunalbank Deutschland

Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD) a également été assigné dans le cadre d'un nombre limité de litiges relatifs à des crédits structurés. Une affaire, dans laquelle l'intérêt de l'emprunt est lié au taux de change du franc suisse par rapport à l'euro et qui a été gagnée par DKD en première instance, est toujours en cours à la suite d'un appel introduit par le plaignant. Les parties examinent actuellement la possibilité d'un accord.
Dans deux autres cas, les titulaires de droits de participation aux bénéfices ont poursuivi DKD. Dans le premier cas, les décisions émises en première et deuxième instances ont été rendues en faveur de DKD. Dans le deuxième cas, un premier jugement partiel a été émis en première instance en mars 2017, principalement en faveur de DKD. Les procédures d'appel, initiées par le plaignant, sont toujours en cours. En ce qui concerne la partie restante de la demande d'indemnisation, qui n'a pas encore fait l'objet d'un jugement, le tribunal a suggéré un retrait de l'action. Le plaignant a cependant décidé de la poursuivre et l'a même étendue. DKD est convaincu que le jugement final sera en sa faveur, prenant en compte la jurisprudence relative à des affaires similaires.
Malgré les développements expliqués ci-avant, à l'heure actuelle, DKD n'est raisonnablement pas en mesure de se prononcer sur la durée ou l'issue des investigations et actions toujours en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Informations sur le capital et la liquidité

La préservation de la base de capital du groupe et le maintien d'un accès à la liquidité sur l'horizon de sa résolution constituent, avec la gestion de son risque opérationnel, les trois objectifs principaux du groupe Dexia Crédit Local.

Capital social

Montant du capital social et nombre d'actions le composant

Au 31 décembre 2018, le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 279 213 332. Il est divisé en 279 213 332 actions ayant une valeur nominale de EUR 1,00. Chaque action est assortie d'un droit de vote et aucune ne fait l'objet d'un nantissement. Il n'existe, à ce jour, aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

Répartition du capital social

Le capital social de Dexia Crédit Local est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia, le directeur général détenant une (1) action de la société.
Indirectement, via Dexia, le capital de Dexia Crédit Local est détenu à 52,78 % par la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) agissant en mission déléguée pour le compte de l'État belge et à 46,81 % par l'État français.

Dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices

Il n'a été mis en distribution aucun dividende au titre des cinq exercices précédents, et le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2018.

Au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018
Capital (en EUR)	223 657 776	223 657 776	279 213 332	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions	223 657 776	223 657 776	279 213 332	279 213 332	279 213 332
Dexia	223 657 764 actions	223 657 770 actions	279 213 331 actions	279 213 331 actions	279 213 331 actions
Particuliers (administrateurs)	12 actions	6 actions	1 action	1 action	1 action

Capital réglementaire et solvabilité

Dexia Crédit Local suit l'évolution de sa solvabilité en utilisant les règles établies par le comité de Bâle sur la supervision bancaire et la directive européenne CRD IV. La banque veille d'autre part au respect de l'exigence de fonds propres imposée par la Banque centrale européenne (BCE), dans le cadre du pilier 2 de Bâle III, à la suite de l'exercice de revue et d'évaluation (SREP).
L'année 2018 a été marquée par la première application de la norme IFRS 9 qui a eu un impact positif sur les fonds propres prudentiels de Dexia Crédit Local.

Exigences prudentielles applicables à Dexia Crédit Local en matière de solvabilité

Le 14 février 2019[1], la BCE a communiqué au groupe Dexia les exigences prudentielles qualitatives et quantitatives en matière de solvabilité, applicables à Dexia, Dexia Crédit Local et ses filiales à compter du 1er mars 2019, conformément au Règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013. Ces exigences reposent notamment sur les conclusions des travaux menés dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP).

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 18 février 2019, disponible sur www.dexia.com

L'exigence de fonds propres au titre du SREP (*Total SREP capital requirement* – TSCR) a été fixée à 11 % sur une base consolidée. Ce niveau comprend une exigence minimale de fonds propres de 8 % (*Pillar 1*) et un niveau de capital supplémentaire de 3 % (P2R – *Pillar 2 requirement*). En incluant le coussin de conservation du capital *(capital conservation buffer)*, de 2,5 %, ainsi que le coussin contracyclique *(countercyclical buffer)* portant sur les expositions en France et au Royaume-Uni, estimé à 0,35 %, ceci porte l'exigence en capital à 13,85 %.
Par ailleurs la BCE recommande de maintenir un niveau de fonds propres supplémentaires (P2G – *Pillar 2 guidance*) de 1 %, qui vient en sus du niveau de 13,85 % et doit être intégralement composé de fonds propres Common Equity Tier 1 (CET 1).
En conséquence, le niveau minimal du ratio CET1 exigé passe à 11,35 %, en tenant compte du P2G.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires (*Total Capital*) se décomposent en :
• Fonds propres durs, *Common Equity Tier 1* (CET1), constitués essentiellement :
– du capital social, des primes d'émission et du report à nouveau,
– du résultat de l'exercice,

– des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (réévaluation des instruments financiers désignés à la juste valeur par capitaux propres, réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie, écarts de conversion, écarts actuariels sur les régimes à prestations définies),
– du montant éligible des intérêts minoritaires,
– diminués des immobilisations incorporelles, des écarts d'acquisition, des dividendes courus, des actions propres, du montant dépassant les seuils prévus en matière d'impôts différés et de détention d'actions ou de participations dans des établissements de crédit ou financiers, des engagements irrévocables de paiement aux fonds de résolution et autres fonds de garantie, du montant au titre de dépassement persistant sur les expositions des grands risques[1] et des éléments faisant l'objet de filtres prudentiels (risque de crédit propre, *Debit Valuation Adjustment*, réserve de cash-flow hedge, *Prudent Valuation*).

• Tier 1 additionnel, qui comprend les emprunts subordonnés de catégorie Tier 1 (hybrides) ;

• Fonds propres complémentaires (*Tier 2 Capital*) qui intègrent la part éligible des dettes subordonnées Tier 2 et l'excédent de provisions sur le niveau de pertes attendues, diminués du montant excédant les seuils prévus en matière de détention des dettes subordonnées émises par des institutions financières.

(1) À la demande de la Banque centrale européenne, DexiaCrédit Local doit déduire de ses fonds propres Commom Equity Tier 1 l'impact économique qu'engendrerait la remédiation à un manquement du respect de la contrainte en matière de grands risques du fait d'expositions de crédit Legacy (Cf. communiqué de presse Dexia du 5 février 2018, disponible sur www.dexia.com)

Conformément aux exigences réglementaires et en accord avec les dispositions transitoires applicables :

• Dexia Crédit Local fait usage de l'approche dynamique d'atténuation de l'impact du nouveau modèle de provisionnement IFRS 9 sur les fonds propres prudentiels. Celui-ci est étalé sur 5 ans. En 2018, l'effet de l'augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues en raison de l'application de la norme IFRS 9 a été atténué à 95 %.

• Certains ajustements sur les dettes subordonnées et les dettes hybrides sont repris dans le calcul des fonds propres pour refléter les caractéristiques d'absorption de perte de ces instruments.

Les fonds propres *Total Capital* de Dexia Crédit Local s'élèvent à EUR 7,1 milliards au 31 décembre 2018, contre EUR 5,6 milliards au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, les fonds propres *Common Equity Tier 1* de Dexia Crédit Local s'élèvent quant à eux à EUR 7,0 milliards, contre EUR 5,4 milliards au 31 décembre 2017.

La première application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018 a conduit à une augmentation de EUR +2,0 milliards, des fonds propres Common Equity Tier 1 de Dexia Crédit Local, principalement liée à l'annulation des gains et pertes latents constatés en capitaux propres en IAS 39 (cf. section « Impact de la première application de la norme IFRS 9 par Dexia Crédit Local dans le chapitre « Résultats financiers »).

Les fonds propres *Common Equity Tier 1* de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2018 sont grevés par le résultat net négatif de l'exercice (EUR -256 millions).

FONDS PROPRES PRUDENTIELS (en millions d'EUR)	31/12/2017 IAS39	31/12/2018 IFRS 9
Fonds propres totaux (*Total Capital*)	**5 629**	**7 134**
Fonds propres durs (*Common Equity Tier 1*)	**5 354**	**7 012**
Fonds propres de base	7 809	7 190
Gains et pertes comptabilisés directement en fonds propres, éligibles au niveau prudentiel[1]	(2 605)	(176)
Écarts de conversion - groupe	120	135
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
Participations ne donnant pas le contrôle (éligibles en Tier 1)	197	148
Atténuation à 95 % de l'effet de l'augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues en raison de l'application de la norme IFRS 9		168
Éléments à déduire		
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	*(34)*	*(37)*
Détentions d'instruments de Common Equity Tier 1 d'établissements financiers (> 10 %)	*0*	*0*
Risque de crédit propre (Own Credit Risk, OCR)	*0*	*0*
Debit valuation adjustment	*(48)*	*(52)*
Évaluation prudente (Prudent Valuation)	*(84)*	*(227)*
Déduction des engagements irrévocables de paiement aux fonds de résolution et autres fonds de garantie		*(47)*
Déduction au titre de dépassement persistant sur les expositions des grands risques	*0*	*(90)*
Tier 1 additionnel (hybrides)	**28**	**22**
Emprunts subordonnés	28	22
Éléments à déduire		
Détentions d'instruments de Tier 1 additionnel d'établissements financiers (> 10 %)	0	*0*
Fonds propres complémentaires (Tier 2 Capital)	**247**	**100**
Emprunts subordonnés	33	34
dont Tier 1 additionnel déclassé (hybrides)	*28*	*34*
Excédent de provision (+) ; déficit de provision 50 % (-)	214	66
Éléments à déduire		
Détentions d'instruments de Tier 2 d'établissements financiers (> 10 %)	0	*0*

(1) 2017 : Montant éligible de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente, des titres reclassés en prêts et créances, de la réserve de couverture des flux de trésorerie et des gains et pertes directement reconnus en capitaux propres pour les actifs destinés à être cédés.
2018 : Réserve de réévaluation des actifs instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres et réserve de cash flow hedge, ainsi que le montant des gains et pertes comptabilisés directement en fonds propres des actifs destinés à être cédés.

En ligne avec les exigences de la Banque centrale européenne, deux éléments sont déduits des fonds propres réglementaires pour un total de EUR -137 millions :

- Le montant théorique de perte correspondant à la remédiation au non-respect du dépassement persistant de la limite du ratio des grands risques, qui s'élève à EUR -90 millions[1] ;
- Le montant des engagements irrévocables de paiement (IPC) aux fonds de résolution et autres fonds de garantie, qui s'élève à EUR -47 millions.

Au 31 décembre 2018, le montant nominal des titres hybrides Tier 1 de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 56 millions, dont EUR 22 millions sont éligibles comme Tier 1 additionnel.

Aucun rachat de dette hybride n'a été effectué pendant l'année 2018, en ligne avec l'interdiction posée par la Commission européenne et communiquée par Dexia le 24 janvier 2014[2]. Le capital hybride Tier 1 de Dexia Crédit Local est donc composé de EUR 56,25 millions de nominal de titres perpétuels non cumulatifs émis par Dexia Crédit Local. Ces titres (FR0010251421) sont cotés à la Bourse de Luxembourg.

Au 31 décembre 2018, le montant des fonds propres complémentaires (Tier 2 Capital) de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 100 millions, comprenant les dettes hybrides reclassées et l'excédent de provision éligible.

Le plan révisé de résolution ordonnée de Dexia prévoit certaines restrictions concernant le paiement des coupons et les exercices d'options de remboursement anticipé (*call*) des émissions de dette subordonnée et de capital hybride du groupe Dexia. Ainsi, Dexia Crédit Local est contraint à ne payer des coupons sur ses instruments de dette subordonnée et de capital hybride que s'il existe une obligation contractuelle. Par ailleurs, Dexia Crédit Local ne peut procéder à aucun exercice d'option discrétionnaire de remboursement anticipé de ces titres. Enfin, Dexia Crédit Local n'est pas autorisé à racheter ses émissions de dette de capital hybride (FR0010251421), les créanciers subordonnés devant contribuer aux charges induites par la restructuration des établissements financiers ayant bénéficié d'aides d'État.

En février 2019[3], les États belge et français ont introduit une notification auprès de la Commission européenne en vue du renouvellement, au-delà du 31 décembre 2021, de la garantie de refinancement dont bénéficie Dexia Crédit Local. Sur la base du projet actuellement envisagé, la commission que Dexia Crédit Local paierait aux États en cas de liquidation au titre de la rémunération de la garantie pourrait absorber le produit net de liquidation de Dexia Crédit Local, ayant pour résultat que les détenteurs de dette hybride « Tier 1 » de Dexia Crédit Local n'en percevraient aucun produit.

Actifs pondérés des risques

Au 31 décembre 2018, les actifs pondérés des risques s'inscrivent en baisse par rapport à fin décembre 2017, à EUR 30,2 milliards, dont EUR 28,5 milliards au titre du risque de crédit, EUR 0,7 milliard au titre du risque de marché et EUR 1 milliard au titre du risque opérationnel.

Pour rappel, les actifs pondérés des risques s'élevaient à EUR 33,2 milliards fin 2017, dont EUR 31,2 milliards au titre du risque de crédit.

(1) Cf. communiqués de presse Dexia des 5 février et 26 juillet 2018, disponibles sur www.dexia.com.

(2) Cf. communiqué de presse Dexia du 24 janvier 2014, disponible sur www.dexia.com.

(3) Cf. communiqué de presse Dexia du 26 février 2019, disponible sur www.dexia.com.

ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES

(en millions d'EUR)	31/12/2017 IAS 39	01/01/2018 IFRS 9	31/12/2018 IFRS 9
Risque de crédit	31 197	32 576	28 487
Risque de marché	980	980	695
Risque opérationnel	1 000	1 000	1 000
Total	33 177	34 556	30 182

Ratios de solvabilité

Au 31 décembre 2018, le ratio *Common Equity Tier 1* de Dexia Crédit Local s'établit à 23,2 %, contre 16,1 % à la fin 2017. Le ratio *Total Capital* s'élève à 23,6 %, contre 17,0 % à la fin 2017, un niveau supérieur au minimum imposé pour l'année 2018 par la Banque centrale européenne dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP).

Des inspections sur site (*OSI*) du superviseur sont actuellement en cours, notamment une inspection sur le risque de crédit. Dexia intègrera les conclusions de ces inspections, qui pourraient avoir un impact sur les ratios de solvabilité de Dexia Crédit Local, lorsque celles-ci seront communiquées.

RATIOS DE SOLVABILITÉ

	31/12/2017 IAS 39	01/01/2018 IFRS 9	31/12/2018 IFRS 9
Ratio Common Equity Tier 1	16,1 %	21,2 %	23,2 %
Ratio Total Capital	17,0 %	21,7 %	23,6 %

Gestion de la liquidité

En conséquence de la réduction du portefeuille d'actifs et de la baisse du cash collateral, dont le montant net s'élève à EUR 22,7 milliards au 31 décembre 2018, l'encours des financements a diminué de EUR -18,5 milliards par rapport à fin décembre 2017 pour s'établir à EUR 106 milliards fin décembre 2018. L'ajustement du mix de financement a été réalisé via la réduction des financements sécurisés (EUR -14,1 milliards par rapport à fin 2017) du fait de la vente des actifs sous jacents et de l'arrêt de la plateforme domestique de repo de Dexia Crediop. On note également une réduction des financements non sécurisés (EUR -4,3 milliards par rapport à fin décembre 2017) due pour moitié à la baisse des financements garantis par les États, portant l'encours à EUR 65,5 milliards fin décembre 2018, soit 62 % de l'encours total des financements à cette date.

Au cours de l'année, Dexia Crédit Local a lancé avec succès différentes transactions publiques à long terme en euro, en dollar US et en livre sterling, permettant de lever EUR 7,3 milliards, à un coût de financement particulièrement compétitif. L'activité de financement à court terme sous format garanti a également été soutenue, avec une durée de vie moyenne à l'émission de 8,5 mois.

Dexia Crédit Local ne recourt plus aux financements des banques centrales depuis septembre 2017.

Au 31 décembre 2018, Dexia Crédit Local dispose d'une réserve de liquidité de EUR 16,3 milliards, dont EUR 9,1 milliards sous forme de dépôts cash auprès des banques centrales. À la même date, le Liquidity Coverage Ratio (LCR) de Dexia Crédit Local s'élève à 200 % contre 111 % au 31 décembre 2017. Ce ratio est également respecté au niveau des filiales, chacune dépassant le minimum requis de 100 %. Le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), estimé sur la base des dernières propositions d'amendement de la CRR, s'établirait au-dessus du seuil cible de 100 %, résultat des efforts entrepris par Dexia Crédit Local depuis 2013 afin d'améliorer son profil de financement.

Informations sur le contrôle interne et externe

Le contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Nature et objectifs du contrôle interne

Le groupe[1] Dexia est soumis au mécanisme de supervision unique et au mécanisme de résolution unique mis en place par les autorités européennes. Les objectifs et l'organisation de son contrôle interne s'inscrivent dans le cadre défini par ces mécanismes de supervision et de résolution ainsi que par la législation et la réglementation des pays dans lesquels Dexia opère.

La charte de contrôle interne du groupe Dexia définit les principes fondamentaux gouvernant le dispositif de contrôle interne. Cette charte, approuvée par le conseil d'administration de Dexia du 19 novembre 2015, s'applique dans l'ensemble des entités du groupe.

Le dispositif de contrôle contribue à
- L'efficacité du dispositif de maîtrise des risques : le dispositif de contrôle interne a pour objectif de garantir que les activités de la banque sont conduites avec un degré de maîtrise des risques compatible avec le niveau de risques accepté par le conseil d'administration ;
- La conformité aux lois et à la réglementation : le contrôle interne contribue à s'assurer que Dexia et ses filiales sont en conformité avec les obligations légales et réglementaires ;
- L'efficacité et la sécurité des processus opérationnels : le contrôle interne contribue au bon fonctionnement des processus opérationnels et à l'efficacité des opérations, à l'intégrité des informations et à la conformité avec les décisions prises ;
- L'exactitude de l'information comptable et financière : le contrôle interne contribue à donner une assurance sur la pertinence, la précision, la régularité, l'exhaustivité et la transparence de la production de l'information comptable et financière.

Architecture générale du dispositif

L'architecture générale du dispositif de contrôle interne du groupe Dexia se fonde sur une organisation en trois niveaux :
- **Le premier niveau de contrôle** est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité exercée, et des instructions communiquées par la hiérarchie ;
- **Le deuxième niveau de contrôle** est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées, ou de collaborateurs indépendants des activités contrôlées ;
- **Le troisième niveau de contrôle** est constitué par la filière Audit du groupe Dexia qui a pour mission de veiller, par des contrôles périodiques, au caractère performant et à l'application effective des deux niveaux de contrôle définis ci-dessus, au sein de la maison-mère et de ses filiales et succursales.

Les principaux acteurs du contrôle interne

Les acteurs concernés par le contrôle interne sont les suivants :
- **Les collaborateurs et leur hiérarchie directe** ont la responsabilité de définir et de réaliser les contrôles de premier niveau, en tant que partie intégrante de leur activité, conformément à la réglementation. Les responsables de chaque ligne d'activité sont en charge de définir et de mettre à jour un corps de procédures adapté à la complexité et aux risques associés à leur activité.
- **Le Contrôle permanent** a pour rôle de challenger les contrôles clés de premier niveau, de réaliser des contrôles de second niveau et de collecter les résultats des contrôles clés de second niveau réalisés par les autres fonctions spécialisées (par exemple : le Contrôle comptable, la Validation, le Contrôle des modèles de crédit).
- **La Conformité** veille à ce que l'ensemble des réglementations dans les domaines qui lui sont confiés par la charte de conformité adoptée par le conseil d'administration soient appliquées de manière permanente et ne fassent pas encourir à la société, du fait de leur absence ou non-application, des risques, soit de sanction administrative ou disciplinaire, soit financiers ou encore de réputation.
- **L'Audit interne** appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques susceptibles de compromettre l'atteinte de ces objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques.

L'indépendance des fonctions de contrôle interne

Les fonctions de contrôle interne sont strictement indépendantes des fonctions qu'elles contrôlent et de la gestion quotidienne de l'activité :
- L'Auditeur général, le directeur de la Conformité et le directeur des Risques, à qui le Contrôle permanent est rattaché, rendent compte directement des résultats de leurs activités de contrôle au comité de direction et au conseil d'administration ;
- L'Auditeur général, le directeur de la Conformité et le directeur des Risques ont un accès direct au président du conseil d'administration, au président du comité d'audit et au président du comité des risques ;

(1) Pour le groupe Dexia comme pour le groupe Dexia Crédit Local, la notion de groupe utilisée dans le présent rapport recouvre l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

• Un comité spécialisé assiste le conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération de l'Auditeur général, du directeur de la Conformité et du directeur des Risques. Les rémunérations de ces derniers sont déterminées indépendamment des rémunérations des fonctions contrôlées ;
• Le conseil d'administration est tenu informé des nominations de l'Auditeur général, du directeur de la Conformité et du directeur des Risques. Le conseil d'administration doit donner son consentement express dans le cas où le comité de direction décide de les remplacer.

Principes opérationnels

Les activités de contrôle interne sont guidées par les principes suivants :
• Approche fondée sur les risques : le contrôle interne au sein de Dexia suit une approche fondée sur les risques. Les fonctions de contrôle interne déterminent leurs programmes de contrôle et leurs activités sur la base d'une évaluation préalable des risques.
• Coordination : les fonctions de contrôle travaillent de manière coordonnée afin d'éviter les redondances de tâches ou la duplication de plan d'actions.
• Référentiels et outils communs : les fonctions de contrôle partagent des référentiels et des nomenclatures communs (par exemple un référentiel de risque commun) et des outils méthodologiques communs afin de faciliter la production de reportings à destination des organes de gouvernance de la banque.

Les acteurs du contrôle interne

L'audit interne

Mission

L'Audit interne est une activité indépendante et objective qui apporte au conseil d'administration et à la direction du groupe Dexia une assurance sur la qualité et l'efficacité de son dispositif de contrôle interne, de gestion des risques et sur le respect des procédures de gouvernance, contribuant ainsi à la protection des intérêts et à la réputation du groupe. L'Audit interne appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques liés à ses objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques. Il soumet au management une évaluation des risques résiduels de manière à ce qu'il valide leur adéquation avec le profil de risque global souhaité pour le groupe Dexia et propose des actions pour renforcer l'efficacité des contrôles.

Par ailleurs, l'Audit interne assiste les conseils d'administration du groupe et des entités qui le compose dans leur rôle de surveillance, via sa participation aux comités d'audit.
Conformément aux normes internationales, une charte d'audit commune au groupe Dexia énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Cette charte a été actualisée en juin 2014 pour prendre en compte la nouvelle configuration de Dexia.
Afin que chaque collaborateur du groupe Dexia puisse percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide à la direction du groupe, la charte d'audit est publiée sur le site internet de Dexia (*www.dexia.com*).

Principes directeurs

La stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'Audit interne du groupe Dexia sont fixés par le comité de direction de Dexia, dans un cadre approuvé par le comité d'audit du conseil d'administration de Dexia. Ce cadre tient compte des exigences des législations et réglementations locales et des instructions émanant des autorités de contrôle prudentiel.

L'indépendance et l'efficacité de la fonction d'audit sont garanties par l'application des principes suivants :
• Le rattachement de chaque direction d'audit au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entité ;
• L'absence d'implication dans l'organisation et la gestion opérationnelle des entités du groupe : les comités de direction des différentes entités du groupe peuvent, de manière exceptionnelle, faire appel à l'Audit interne pour un avis, un conseil ou une assistance. Les règles afférentes à ce type d'intervention sont définies au § 9 de la charte d'audit ;
• L'accès inconditionnel et sans délai aux informations : dans le cadre de ses missions, l'Audit interne a accès à l'ensemble des informations, documents, locaux, systèmes ou personnes de l'entité dont il a la charge, y compris l'information en matière de gestion, les procès-verbaux et les dossiers des organes consultatifs et décisionnels. La direction de l'Audit interne du groupe Dexia a accès à l'ensemble des informations dans toutes les entités du groupe. Tout manquement à ces principes est susceptible d'être rapporté au comité de direction et, le cas échéant, au comité d'audit ;
• La mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission : l'Audit interne reçoit des comités de direction du groupe les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission, afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.

Au niveau individuel, chaque auditeur doit faire preuve du plus grand professionnalisme et bénéficier d'une formation permanente qui assure la maîtrise des évolutions rapides des techniques d'audit, bancaires, financières, informatiques et des techniques de lutte contre la fraude. Les besoins de formation sont évalués dans le cadre des évaluations périodiques et des évaluations annuelles. Les auditeurs sont tenus de se conformer aux règles déontologiques du groupe Dexia ainsi qu'aux règles déontologiques propres à leur profession. Ceci implique le respect des principes fondamentaux suivants :
• Intégrité : l'intégrité des auditeurs internes est à la base de la confiance et de la crédibilité accordées à leur jugement ;
• Objectivité : les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs internes évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui ;
• Confidentialité : les auditeurs internes sont astreints aux obligations de secret professionnel ; ils respectent la valeur et la propriété des informations qu'ils reçoivent et ne divulguent ces informations qu'avec les autorisations requises, à moins qu'une obligation légale ou professionnelle ne les oblige à le faire ;
• Compétence : les auditeurs internes utilisent et appliquent les connaissances, savoir-faire et expériences requis pour la réalisation des travaux.

Domaine d'intervention

Toutes les activités, processus, systèmes et entités du groupe Dexia appartiennent au champ d'action de l'Audit interne, sans réserve, ni exception. Le périmètre d'intervention comprend tous les processus tant opérationnels, de support et de gestion que le gouvernement d'entreprise, les processus de gestion des risques et du contrôle. Les activités essentielles externalisées entrent également dans le champ de l'Audit, étant entendu qu'il appartient aux services opérationnels d'organiser les conditions de possibilité d'audit à travers l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations.
Sauf exceptions liées notamment à des demandes des autorités de supervision, le périmètre de l'Audit ne couvre en revanche pas les activités des sociétés dans lesquelles le groupe Dexia ne détiendrait qu'une participation minoritaire. Cependant il revient au représentant du groupe Dexia au conseil d'administration de s'informer sur l'état du dispositif de contrôle interne et d'alerter si nécessaire le comité de direction et la direction d'audit de l'entité qui détient cette participation.

Organisation de la fonction

Principes

La fonction d'Audit interne du groupe Dexia est exercée sous la forme d'une filière intégrée composée de la direction de l'Audit de Dexia/Dexia Crédit Local et des directions d'audit des filiales et succursales.

La filière est dirigée par l'Auditeur général de Dexia (également Auditeur général de Dexia Crédit Local), qui est rattaché à l'administrateur délégué de Dexia (également Directeur général de Dexia Crédit Local). L'Auditeur général s'assure de la couverture adéquate des risques sur l'ensemble du périmètre du groupe Dexia. Il assure un suivi des instances de surveillance des entités et de leurs filiales/succursales ainsi que de l'ensemble des missions réalisées par les autorités de supervision bancaire locale. L'Auditeur général rend compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit, des missions, des pouvoirs et des responsabilités de l'audit interne, du degré de réalisation du plan d'audit, ainsi que de l'évaluation de l'environnement de contrôle interne.

Les directions d'audit des filiales/succursales sont placées sous la responsabilité d'un Auditeur général ou d'un responsable d'audit interne. Les Auditeurs généraux des filiales du groupe rapportent à l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local. L'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local se charge, en particulier, et en lien avec l'administrateur délégué de l'entité concernée de leur nomination, de la fixation de leurs objectifs et de leur évaluation annuelle. Les plans de recrutement des auditeurs, et l'établissement du budget des directions d'audit des entités principales sont également examinés conjointement. Les responsables des équipes d'audit interne des succursales sont hiérarchiquement rattachés à l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local.

Chaque direction d'audit est responsable de l'accomplissement de sa mission envers le président du comité de direction, dans la mesure où les règles locales le permettent, et envers le conseil d'administration de cette entité, éventuellement assisté par un comité d'audit.

Chaque Auditeur général assiste aux réunions du comité de direction de l'entité dont il a la charge (i) lorsque le comité en question le lui demande, (ii) lorsqu'il présente un rapport d'audit ou (iii) à sa demande lorsqu'il souhaite évoquer un point particulier rentrant dans le cadre de ses attributions et responsabilités. Il est destinataire de l'ordre du jour et des dossiers préparés pour ces réunions, ainsi que des procès-verbaux.

Chaque Auditeur général dispose d'un accès direct au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge. L'Auditeur général de toute entité du groupe dispose également d'un accès direct à l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local.
Le président du conseil d'administration de chaque entité peut confier certaines missions à l'Audit Interne en dehors du plan annuel. Les missions réalisées dans ce cadre font l'objet d'un compte-rendu aux instances de gouvernance de l'entité au même titre que les autres missions réalisées par l'Audit.

Organisation d'une fonction d'Audit

Dès qu'une entité du groupe Dexia exerce le contrôle sur une filiale ou, en l'absence d'un tel contrôle, lorsque les autorités de contrôle prudentiel le demandent expressément, une fonction d'audit est constituée dans cette filiale. Si la création d'une fonction d'audit n'est pas considérée comme pertinente, la maison-mère assure la fonction d'audit local et le cas échéant, un accord de service (SLA) est conclu avec la maison-mère.

Gestion de la filière Audit

Pour assurer la gestion de la filière, la direction de l'Audit de Dexia/Dexia Crédit Local est chargée de veiller à l'adéquation de l'organisation de l'Audit interne mise en place dans l'ensemble du groupe Dexia et de la qualité de son fonctionnement.
La direction de l'Audit de Dexia/Dexia Crédit Local est responsable de :
- La stratégie de l'audit et sa bonne mise en œuvre dans toutes les directions d'audit du groupe Dexia ;
- La définition et l'application d'une méthodologie commune d'analyse des risques, de réalisation des missions et de suivi des recommandations émises ;
- L'allocation optimale des compétences à l'intérieur de la fonction et la détermination du niveau de formation requis des auditeurs dans tout le groupe ;
- La coordination et l'évaluation des programmes de formation ;
- L'attribution et le suivi du budget de fonctionnement de chaque direction d'audit locale.

Relations avec les autorités de contrôle et les auditeurs légaux

L'Audit interne entretient un dialogue régulier avec les autorités de supervision bancaire et les auditeurs externes (réviseurs d'entreprises, commissaires aux comptes) sur les sujets d'intérêt commun. Ces échanges visent notamment à partager les constats et recommandations faits par les deux parties sur des sujets de contrôle interne et à assurer une bonne coordination des interventions respectives. L'Audit interne s'assure également du suivi correct des recommandations émises par ces différentes instances, selon les mêmes modalités que les recommandations qu'il a émises lui-même.

Aperçu global de l'activité sur l'année 2018

En 2018, les missions de l'Audit interne ont porté sur l'ensemble des filières du groupe : Actifs (*Management of Financial Markets portfolio*) Financement et Marchés (*Collateral Management*), Risques (*Operational Risk Management*), Finance (*Controlling activities*), Secrétariat général (*MiFID II*), Opérations et Systèmes d'information (*Leasing Operations*).

Les services d'audit du siège ont apporté leur concours aux équipes d'audit locales à Dexia New York, Dexia Crediop et Dexia Kommunalbank Deutschland, notamment dans la réalisation de missions portant sur des évolutions réglementaires (IFRS 9).

La cellule Inspection

Mission

La mission de l'Inspection est de contribuer, de manière indépendante et objective, à la maîtrise des risques de fraude. Elle intervient via des actions de sensibilisation, prévention et dissuasion, de détection et, le cas échéant, d'investigation. Elle propose et suit les actions de remédiation décidées suite à ses interventions.

Organisation et gouvernance

L'Inspection exerce ses missions au sein de la direction de l'Audit interne et est responsable de l'accomplissement de ses missions envers l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local.

L'Inspection assure ces missions pour Dexia et Dexia Crédit Local ainsi que pour toutes les succursales, filiales et les sous-filiales qui en dépendent et qui ne disposent pas de leur propre fonction d'inspection. La fonction est exercée à plein temps par un inspecteur rapportant directement au directeur de l'Audit interne et de l'Inspection, lui-même rattaché à l'Auditeur général. Le cas échéant, la fonction est assurée en étroite collaboration avec le responsable d'Audit interne de l'entité concernée.

Une charte d'inspection énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction en décrivant les objectifs, les rôles, les pouvoirs, les devoirs et les responsabilités, les modalités de fonctionnement, et les règles de base la régissant, y compris les règles déontologiques.

Aperçu global de l'activité sur l'année 2018

En conformité avec les principes énoncés dans la charte d'Inspection, les missions exercées en 2018 par l'Inspection ont porté sur des actions de sensibilisation, de prévention, et de détection de la fraude, sur des enquêtes liées à des soupçons de fraude, ainsi que sur des extractions de données en support du département juridique dans le cadre de différents litiges. L'Inspection a également travaillé sur l'évaluation des dispositifs anti-fraude (paie, notes de frais) sous un format de mission d'audit.

La fonction conformité

La Conformité est une fonction indépendante au sein du groupe Dexia Crédit Local. Elle exerce ses activités sans influence, interférence ou restriction de nature à porter atteinte à son indépendance, son intégrité, son impartialité et son objectivité.

La conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La direction de la Conformité de Dexia Crédit Local veille également à la gestion des risques de non-conformité au sein de Dexia. Les domaines de la conformité sont les suivants :

- Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (y compris la prévention du blanchiment de fraude fiscale) ;
- Lutte contre la corruption (prévention des risques de corruption, et comportements à proscrire) ;
- Contrôle des informations relatives au statut fiscal des clients et contreparties pour répondre aux réglementations existantes ;
- Abus de marché et transactions personnelles ;
- Intégrité envers les marchés financiers et les clients ;
- Protection des données ;
- Confidentialité et secret professionnel ;
- Prévention des conflits d'intérêt ;
- Mandats externes ;
- Indépendance des commissaires aux comptes ;
- Respect des principes édictés par la politique de rémunération et des exigences légales en matière de compétence et d'honorabilité professionnelle des membres du comité de direction, des administrateurs, des responsables des fonctions de contrôle indépendantes et des dirigeants effectifs ;
- Système d'alerte ;
- Autres domaines désignés par le comité de direction et le conseil d'administration, compte tenu du niveau de risque associé. À ce titre, la direction de la Conformité du groupe et de Dexia Crédit Local pilote le système de contrôle des entités concernées, y compris les filiales et succursales.

Dans le cadre des domaines de compétence repris ci-dessus, la direction de la Conformité remplit les missions suivantes :

- Elle analyse les développements légaux et réglementaires afin d'anticiper et d' évaluer les éventuelles conséquences sur les activités de Dexia et Dexia Crédit Local. Elle assure, pour les domaines couverts par la conformité, une interprétation des législations et réglementations nationales et internationales et veille à ce que ces dispositions soient reprises dans les politiques, procédures et autres documents de l'établissement ;
- Elle identifie, analyse et mesure les risques de non-conformité et de réputation liés à l'activité et aux produits de l'entité, ainsi qu'au contexte évolutif du groupe ;
- Elle apporte une aide aux métiers dans le cadre du développement et de la mise en place de procédures de conformité et autres documents. Elle aide par exemple à la rédaction de manuels de conformité, codes de conduite internes et guides pratiques afin d'assurer la conformité à la réglementation et à des normes externes et/ou internes ;
- Elle développe et assure des formations sur la conformité, adaptées en fonction des besoins des métiers, qui promeuvent une culture adéquate en matière de conformité ainsi qu'une prise de conscience et une compréhension des standards, procédures et lignes de conduite à respecter ;
- Elle communique aux superviseurs financiers ou à toute autre autorité compétente tout incident pertinent ou transaction suspecte, dans la mesure où cela est requis par les réglementations locales ;
- Elle présente régulièrement ses activités et rapports sur le statut de tout manquement important au comité de direction, au conseil d'administration, au comité d'audit et au comité des risques

Il convient de noter que la fonction Contrôle permanent a été scindée de la direction de la Conformité en 2018.

Structure organisationnelle

Le Chief Compliance Officer du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local rapporte au Secrétaire général. Un droit d'escalade permet au Chief Compliance Officer d'inscrire d'office un point à l'ordre du jour du comité de direction si les circonstances l'exigent, et de signaler directement au président du conseil d'administration de Dexia et/ou aux membres du comité d'audit ainsi qu'aux superviseurs tout incident significatif.

Le Chief Compliance Officer veille à ce qu'une politique cohérente et efficace soit appliquée au sein de toutes les entités du groupe Dexia. Chaque entité réglementée dispose d'un Compliance Officer en charge de l'application de la politique adaptée au sein de son entité. Ces Compliance Officers rapportent fonctionnellement au Chief Compliance Officer.
Conformément à la réglementation, la direction de la Conformité de Dexia possède également un responsable de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

En ce qui concerne la protection des données et à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la direction de la Conformité a identifié et répertorié, en collaboration avec les métiers, tous les traitements impliquant des données à caractère personnel, mis à jour ou rédigé des procédures internes relatives aux droits des personnes concernées et au signalement de violations et a identifié un prestataire externe pour le déploiement d'une formation assistée par ordinateur pour l'ensemble des employés.

Charte
Le rôle de la Conformité ainsi que les principes directeurs qui sous-tendent l'approche adoptée par Dexia et Dexia Crédit Local sont inclus dans la charte de conformité, approuvée par le conseil d'administration et entrée en vigueur en 2009. Elle fait depuis lors l'objet d'une révision périodique.

Depuis 2015, la charte de conformité intègre les apports de la CRD IV en matière de rappel des dispositions relatives au Chief Compliance Officer et permet d'élargir les domaines de compétence des Compliance Officers des entités si la réglementation l'exige.

La charte de conformité s'applique à toutes les entités réglementées du groupe Dexia.

Le Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent hors conformité s'appuie en premier lieu sur la réalisation de contrôles conçus, réalisés et formalisés sous la responsabilité première et directe des unités opérationnelles concernées et de leurs responsables hiérarchiques (contrôle permanent de premier niveau). Il s'appuie en second lieu sur des agents exclusivement dédiés à des tâches de contrôle, de manière indépendante des unités d'exécution des opérations (contrôle permanent de deuxième niveau).

Le département du Contrôle permanent a été rapproché de la gestion des risques opérationnels à compter d'avril 2018 afin d'associer plus étroitement la revue des contrôles et l'évaluation des risques des principaux processus du groupe. Cela s'est traduit par la création d'une direction Contrôle permanent, Risque opérationnel et Sécurité des systèmes d'information au sein de la direction des Risques. D'autres unités spécialisées réalisent également des contrôles de deuxième niveau, en matière de comptabilité, de sécurité des systèmes d'information, de notation de crédit, de validation des modèles internes et de risque de marché. En 2018, la fonction de Contrôle comptable de la direction financière, notamment, a poursuivi le déroulement de son plan de contrôle qui comprend des travaux d'arrêté récurrents, des revues de processus et le contrôle des opérations exceptionnelles.

Le dispositif du département du Contrôle permanent s'appuie sur un plan de contrôle qui consiste en une sélection de contrôles de premier niveau et en des contrôles de deuxième niveau. Le plan couvre les processus du siège, les filiales et les succursales ainsi que les prestations essentielles externalisées. Les contrôles de premier niveau de ce plan sont proposés par des correspondants décentralisés au sein des unités opérationnelles, des directions, des filiales, des succursales et des prestataires. Ils sont revus par le département du Contrôle permanent qui peut, le cas échéant, jouer un rôle de prescription. Le contrôle permanent conçoit également des contrôles de second niveau qu'il se charge ensuite de réaliser. La revue du plan de contrôle permanent est déterminée sur la base de la cartographie des processus, de l'analyse des risques opérationnels correspondants, des incidents opérationnels collectés, et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des superviseurs.

Le département du Contrôle permanent veille, au niveau consolidé pour l'ensemble des filiales, succursales et prestataires, à la réalisation trimestrielle des contrôles du plan, en s'assurant en seconde lecture de la bonne mise en œuvre des contrôles et en procédant à une analyse critique des résultats au regard des risques identifiés. Le contrôle permanent peut demander toute justification sur les écarts observés et s'assure de la mise en place des plans d'actions nécessaires, permettant de remédier aux dysfonctionnements constatés.

Le département du Contrôle permanent est coordonné avec les autres acteurs de contrôle interne et utilise un outil et des référentiels de risque et de processus commun à l'ensemble du groupe. Il reçoit le résultat des contrôles de deuxième niveau exercés par les autres fonctions indépendantes de contrôle. Le département du Contrôle permanent rend compte de ses travaux au directeur des risques, au comité de direction et au comité des risques.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le comité d'audit et le conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie générale et de l'appétit au risque de la banque. Il est également responsable ultime de la gestion des risques et des relations avec les actionnaires. En ce qui concerne le contrôle interne, cela comprend :
- L'évaluation de la mise en place de fonctions de contrôle indépendantes ;
- Le suivi de la correcte évaluation des risques encourus par la banque et du bon équilibre entre la stratégie et les ressources financières et humaines allouées pour assurer la maîtrise de ces risques ;
- L'examen des politiques en place destinées à assurer la conformité aux lois et règlements, y compris l'examen régulier de la charte de Conformité, de la charte d'Audit interne et de la politique de rémunération ;
- L'examen des rapports de contrôle et d'activité émis périodiquement par les principaux acteurs du contrôle interne, en accord avec la réglementation et leurs procédures.

Des comités spécialisés, créés au sein du conseil d'administration de Dexia (le comité des risques et le comité d'audit), conseillent le conseil d'administration sur la stratégie globale

et sur l'appétit au risque de la banque. En matière de contrôle interne, ces comités assistent le conseil d'administration dans sa mission d'évaluation du niveau de risque de la banque et dans la mise en place d'un système de contrôle interne approprié. Ils aident également le conseil dans l'examen des rapports de contrôle interne.

Au cours de l'exercice 2018, le comité d'audit institué au niveau de Dexia a assisté le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance de la gestion de Dexia Crédit Local. Il se consacre spécifiquement aux procédures visant à l'établissement des états financiers ainsi qu'aux relations avec les commissaires aux comptes.

Conformément aux recommandations de l'AMF, dans le cadre de ses responsabilités, le comité d'audit :
- Analyse l'information financière, les procédures comptables et le respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires ;
- Examine, avant leur arrêté par le conseil et leur publication, les comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- Examine les conclusions, commentaires et recommandations des commissaires aux comptes. Il peut suggérer les travaux supplémentaires qui lui apparaîtraient appropriés ;
- S'assure de l'existence et de la mise en œuvre de procédures de contrôle interne appropriées ;
- S'assure de la prise en compte des prescriptions des autorités de régulation et des règles déontologiques de Dexia Crédit Local ;
- Est informé du plan d'audit pluriannuel et du plan d'audit de l'année à venir, ainsi que des éventuelles modifications en cours d'année ;
- Veille à l'adéquation des moyens de la direction de l'audit interne ;
- Est informé des travaux de l'audit interne et de l'inspection via des rapports sur le contrôle interne, des états de réalisation du plan d'audit et des suivis des recommandations ;
- Est consulté sur les règles touchant à l'audit, en vigueur à Dexia Crédit Local ;
- Prend connaissance de l'état de la situation en matière de conformité et est consulté sur les règles touchant à la politique d'intégrité et à la déontologie en vigueur visant notamment à protéger l'image de la banque et du groupe ;
- Est informé des travaux sur le contrôle permanent (hors conformité) ;
- Émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Le comité d'audit rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration.
Par ailleurs, le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local est destinataire du rapport d'activité de l'Audit interne et a accès aux rapports d'audit. Il peut régulièrement interroger, au sujet du contrôle interne, le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués de Dexia Crédit Local. Enfin, il a un accès direct à l'Auditeur général et peut diligenter, s'il l'estime nécessaire, une mission d'audit.

La direction générale

La direction générale est responsable de la mise en place opérationnelle et du maintien d'un système de contrôle interne approprié. Elle est pleinement responsable de la mise à disposition de ressources et de compétences appropriées aux fonctions de contrôle interne. Elle fixe des délais de mise en œuvre et alloue des moyens aux actions décidées en matière de contrôle interne. Enfin, Elle ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.
Le comité de contrôle interne est l'instance dédiée au traitement des problématiques de contrôle interne. Il se compose du Directeur général et des cinq Directeurs généraux délégués,, de l'Auditeur général et du directeur de la Conformité.

Caractéristiques du contrôle interne dans le cadre du processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Les états financiers

La filière Finance comprend cinq départements rattachés au directeur financier – Financial Strategy, Product Control, Finance IT Support, Financial Control et Finance Business Management.

Le département Financial Control regroupe la direction comptable et les fonctions transversales de Consolidation, Contrôle de gestion, Fiscalité, Normes et Reporting réglementaire consolidé.

La direction comptable assure la production des données comptables de base et des états financiers sociaux de Dexia, de Dexia Crédit Local et des filiales ne disposant pas de services comptables propres, si cette fonction n'est pas effectuée par une fiduciaire.

La direction comptable a aussi un rôle d'analyse et de contrôle des données comptables des succursales, dans le cadre du processus de préparation des comptes sociaux. En collaboration avec le département Consolidation et Contrôle de gestion, elle vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Plus généralement, la direction comptable dispose de moyens d'information variés pour assurer sa mission de suivi de la fonction comptable au sens large. Elle est associée aux comités qui peuvent intéresser sa mission, ou destinataire des comptes rendus. Elle s'assure, par des contacts réguliers avec ses correspondants locaux, de la bonne diffusion des principes du groupe et de la bonne interprétation des instructions transmises. Elle participe aux évolutions des systèmes informatiques, de façon à s'assurer que ses besoins spécifiques sont pris en compte.

La mise en œuvre du contrat d'externalisation signé début octobre 2017 avec Cognizant s'est traduite par le transfert des services informatiques en novembre 2017 et des back-offices crédit et marché en mai 2018. Ce partenariat avec Cognizant marque une étape importante dans la sécurisation du modèle opérationnel de Dexia Crédit Local. Les services externalisés sont suivis de façon étroite par la Watchtower, mise en place au sein de Dexia Crédit Local, via notamment des indicateurs de performance et de risque (*Risk Appetite Framework*). Dexia Crédit Local a également choisi de confier à Cognizant le renouvellement et la gestion de son infrastructure informatique dans le cadre d'un contrat distinct. Sa mise en œuvre, en cours, s'étendra sur 2019 et fait également l'objet d'un suivi rapproché.

Comptes sociaux de Dexia Crédit Local

Pour l'élaboration des comptes sociaux, le système d'information comptable de Dexia Crédit Local est en très grande partie alimenté de façon automatisée par les systèmes de gestion amont qui gèrent les opérations réalisées avec la clientèle ou les contreparties de marché, ainsi que les frais généraux. La saisie d'une opération dans l'un de ces systèmes de gestion, au fil de l'eau, va automatiquement générer une ou plusieurs écritures comptables, par l'intermédiaire de schémas comptables automatisés. Au sein d'une comptabilité unique, basée sur un double référentiel (normes françaises et normes IFRS-UE), ces écritures alimentent les états financiers.

L'exhaustivité et l'exactitude des saisies sont garanties par le système de contrôle interne des services de gestion. Une équipe en charge du respect des normes valide les schémas comptables automatisés dans les deux référentiels de normes ainsi que le traitement des opérations complexes ou inhabituelles. Ces dernières font parfois l'objet d'une comptabilisation non automatisée, mais sont alors prises en charge par des procédures spécifiques de contrôle interne.

Un premier niveau de contrôle est effectué par les équipes comptables spécialisées par métier, notamment via l'analyse des rapprochements bancaires et des comptes d'attente techniques. Chaque mois, les stocks d'opérations enregistrées en comptabilité sont rapprochés des stocks de gestion, et des contrôles de symétrie sont réalisés sur les opérations micro-couvertes. Afin de vérifier la cohérence des charges et produits d'intérêt d'une période à l'autre, ces données sont rapprochées des encours moyens afin de produire des taux moyens plus facilement comparables entre périodes. Enfin, ces équipes rédigent également une note de synthèse des travaux réalisés et des points nécessitant une attention particulière ou une amélioration de procédure lors des arrêtés suivants.

Des contrôles complémentaires sont effectués par d'autres équipes de la direction de la comptabilité lors des arrêtés de comptes, mensuels, trimestriels ou annuels. Les travaux déjà effectués dans les pôles comptables métiers font l'objet de revues périodiques afin de s'assurer que les contrôles recensés dans une liste formalisée ont été correctement effectués. La note de synthèse émise par ces équipes est aussi revue. Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion à un rythme trimestriel a minima, et leur cohérence d'une période à l'autre est vérifiée au moyen de contrôles analytiques. Les principales évolutions doivent être expliquées. L'analyse de ces rapprochements a fait l'objet d'une forte mobilisation tout au long de l'exercice. L'automatisation de ces travaux a permis de concentrer les efforts sur les phases d'analyse, permettant ainsi de pérenniser le niveau d'analyse et d'explication des principales évolutions.

Les écritures comptables générées lors de ces processus vont ensuite être regroupées et agrégées, selon un processus automatisé et normé, de façon à constituer les états financiers sociaux de Dexia Crédit Local (en normes françaises) et la contribution de la société aux comptes consolidés (en normes IFRS-UE). Il en va de même pour les filiales dont la comptabilité est tenue au siège. À partir de ces états, et dans certains cas de données fournies par les systèmes de gestion, la direction de la comptabilité va établir les tableaux d'annexes, partie intégrante des états financiers annuels. La direction de la comptabilité effectue ensuite des contrôles croisés entre les états de synthèse et leurs annexes. Durant tout ce processus, des revues et des contrôles de cohérence et d'application de procédures sont effectués suivant les délégations hiérarchiques établies.
Le même travail se répète dans chacune des entités constituant le groupe Dexia Crédit Local, selon des degrés de complexité variables, en fonction de la taille et de l'activité de ces entités.

Comptes consolidés de Dexia Crédit Local

Pour préparer leur contribution aux comptes consolidés de Dexia Crédit Local, les entités consolidées retraitent leurs comptes sociaux établis en normes locales afin de les mettre en accord avec les principes comptables du groupe Dexia Crédit Local (normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne). Ces principes sont regroupés dans un manuel de consolidation transmis à chacune des entités du groupe. Ils sont complétés, à chaque date d'arrêté, par des notes d'instructions opérationnelles qui sont fournies aux entités par le service consolidation du siège. Ces notes d'instruction présentent les améliorations à apporter au processus au vu des constats effectués sur les périodes précédentes et détaillent les évolutions à prendre en compte (systèmes, données nouvelles à fournir…) sur la période.

Les principaux ajustements comptabilisés par le service Consolidation du groupe Dexia concernent l'élimination des comptes réciproques et des transactions intragroupes (acquisitions/cessions d'actifs, dividendes…). Ils portent aussi sur le retraitement des sociétés détenues par différentes entités du groupe.

Lorsque les comptes consolidés sont finalisés, ils sont soumis au Directeur financier qui les fait approuver par le comité de direction. Ils sont ensuite présentés au comité d'audit puis arrêtés par le conseil d'administration de Dexia Crédit Local.
Une partie des notes et annexes aux comptes consolidés ne sont pas rédigées directement par le département Financial Control et proviennent de différents départements, tels que Financial Strategy, la direction des Risques, le Secrétariat général ou les Ressources humaines.

Le planning de remontée de ces informations et la responsabilité finale du contenu des comptes consolidés sont assumés par la direction Finance.

Publication des comptes de Dexia Crédit Local

Les états financiers sont ensuite intégrés au rapport annuel (qui vaut document de référence conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers).
La publicité de l'ensemble de ces informations comptables et financières est assurée au travers de différentes actions :
- Les états financiers font l'objet d'un avis et/ou d'une publication au BALO ;
- Le rapport annuel, valant document de référence, fait l'objet d'un dépôt à l'AMF sur support électronique, d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce et d'une mise en ligne sur le site internet de Dexia Crédit Local ;
- Le rapport financier semestriel fait l'objet d'un dépôt électronique à l'AMF et d'une mise en ligne sur le site de Dexia Crédit Local ;
- Les rapports annuels et semestriels font l'objet d'une information au marché via le site d'un diffuseur (Thomson Reuters) inscrit auprès de l'AMF, au titre de l'information réglementée.

La direction des fonctions comptables et la Communication mettent en œuvre des procédures de contrôles croisés afin de s'assurer de la cohérence des informations comptables et financières publiées et mises à disposition du public.

L'information de gestion

Les états financiers (bilan, hors bilan, compte de résultat, tableaux de flux de trésorerie et annexes) ne sont pas les seuls éléments d'analyses chiffrées que communique le groupe Dexia à ses actionnaires, ses investisseurs et au public. Ils sont complétés par des indicateurs financiers, des décompositions et analyses de résultats, des perspectives et des évaluations de risques, qui sont intégrés dans le rapport annuel ou communiqués lors des présentations faites aux actionnaires et aux investisseurs.

Une partie de ces éléments est fournie directement par les directions opérationnelles ou par la direction des Risques. Leur exactitude est alors garantie par le système de contrôle interne des directions concernées.

La plupart des indicateurs financiers et en particulier ceux qui nécessitent un croisement ou une agrégation de données de différentes origines, la ventilation de chiffres disponibles globalement, ou encore un retraitement de données comptables en fonction de paramètres de gestion, sont fournis par le département Consolidation et Contrôle de gestion.

Ces indicateurs sont élaborés sur la base des informations traitées directement à partir des systèmes d'information locaux, ainsi que par ceux des entités internationales. Ils sont synthétisés mensuellement au sein d'un rapport à destination du comité de direction de Dexia et de Dexia Crédit Local.

Dans les entités françaises et étrangères disposant d'une équipe propre de contrôle de gestion, le suivi des indicateurs financiers et l'analyse des résultats sont pilotés localement suivant les mêmes normes et les mêmes principes, déclinés en fonction de la taille, des organisations et des systèmes de chaque entité. Ce référentiel d'instructions est commun à l'ensemble du groupe Dexia Crédit Local.

L'ensemble est animé, suivi et supervisé par le département Consolidation et Contrôle de gestion, qui met à disposition de toutes les entités des outils de collecte standardisés et sécurisés, afin de fiabiliser et d'optimiser le mécanisme de remontée d'information. Enfin, le département assure l'agrégation de l'ensemble.

Le processus d'agrégation de l'information s'effectue en parallèle du processus de consolidation piloté par la direction des fonctions comptables. À chaque étape de l'élaboration des données consolidées, des contrôles de cohérence sont réalisés, basés sur le rapprochement des informations analytiques et comptables. Ce rapprochement constitue un élément important du contrôle interne. Il est complété par une revue analytique systématique des principaux postes.

Le recensement des risques

L'activité bancaire génère quatre grands types de risques : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de transformation et le risque opérationnel (incluant le risque juridique). Le suivi de l'ensemble de ces risques est détaillé dans le chapitre « Gestion des risques » de ce document de référence.

Le contrôle externe

Commissaires

Les commissaires effectuent des contrôles réguliers sur les reportings financiers des différentes entités et filiales du groupe Dexia.

Ils sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne nécessaires à une élaboration fiable des états financiers. Ils émettent des instructions à l'intention des auditeurs des entités et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des normes. Enfin, ils vérifient la cohérence des informations comptables entre le rapport de gestion et les états financiers. L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et que les informations données dans l'annexe sont adéquates. Ils émettent une opinion sur les comptes sociaux et consolidés du groupe.

En vertu de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale désigne deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants remplissant les conditions fixées par la loi et les règlements.

Les commissaires sont nommés pour six exercices, leurs fonctions expirant après l'assemblée générale qui statue sur les comptes du sixième exercice.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la loi. Leur rémunération est fixée selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été renouvelés lors de l'assemblée générale du 13 mai 2014 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Commissaires aux comptes titulaires : Mazars et Deloitte & Associés ;
- Commissaires aux comptes suppléants : Monsieur Charles de Boisriou et BEAS.

Rémunération des commissaires

Ce tableau donne un aperçu des rémunérations que les commissaires ont perçues pour leurs prestations en 2018 auprès de Dexia Crédit Local.

Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018

(en milliers d'EUR)	Mazars	Deloitte
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité - Dexia Crédit Local Paris	1 346	1 306
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité – Autres entités	504	386
Autres services	109	58

44 | Rapport sur le gouvernement d'entreprise
56 | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

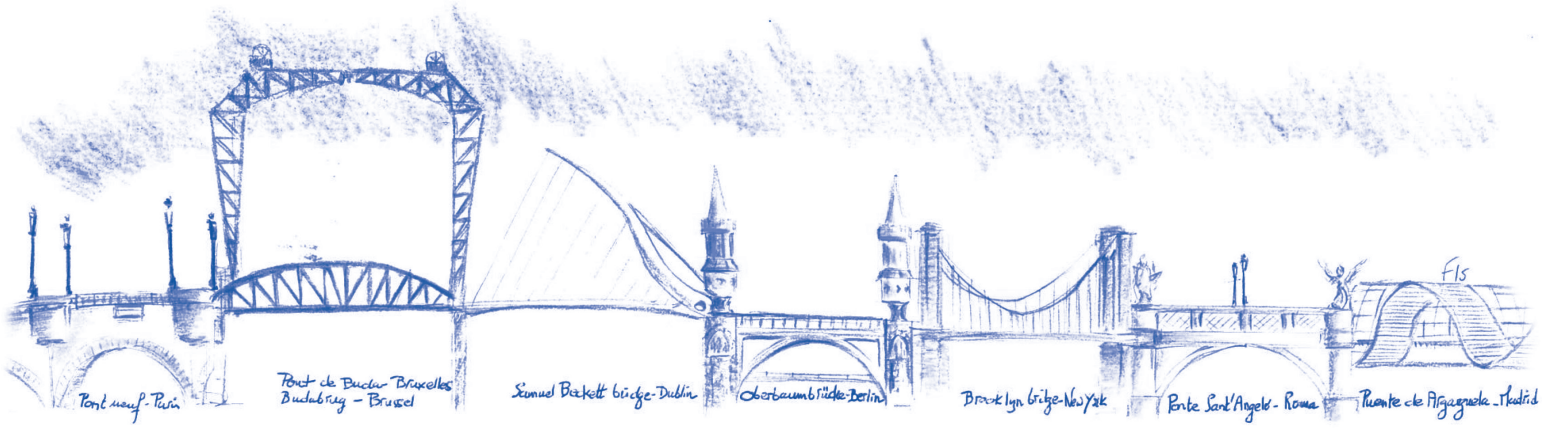

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Code de référence

Dexia Crédit Local se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF (novembre 2016, ci-après « Code AFEP-MEDEF » – document disponible sur le site *www.afep.com*).
Les membres du conseil d'administration sont tous tenus d'adhérer à un règlement d'ordre intérieur qui définit leurs devoirs, en déclinant dans ce cadre les principes du code de déontologie de Dexia Crédit Local.

Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation.
Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.
La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.
Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles.
Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire. Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.
Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le conseil d'administration

Composition

Dexia Crédit Local se réfère également, en plus des dispositions précitées, aux dispositions de sa maison mère (Dexia) en matière de gouvernance d'entreprise ainsi que concernant le fonctionnement du conseil d'administration.
La mission du conseil d'administration est de déterminer les orientations de l'activité de Dexia Crédit Local et de veiller à leur mise en œuvre. Son action est guidée par l'intérêt de la société, considéré au regard de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel. Il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.
Au 1er mars 2019, le conseil d'administration est composé de quinze membres choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société. M. Gilles Denoyel assume la fonction de président du conseil d'administration depuis le 16 mai 2018. Il organise et dirige les travaux du conseil, veille au bon fonctionnement des organes sociaux de Dexia Crédit Local et participe aux relations de la société avec les autorités institutionnelles.
Il est à noter que Mme Martine De Rouck a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 22 avril 2019. Mme Tamar Joulia-Paris a été cooptée en qualité d'administrateur à l'occasion du conseil d'administration du 21 mars 2019, avec effet au 22 avril 2019. Sa nomination définitive sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Au 1er mars 2019, la composition du conseil d'administration de Dexia Crédit Local est la suivante :
- Gilles Denoyel, président du conseil d'administration ;
- Wouter Devriendt, directeur général ;
- Véronique Hugues, directeur général délégué ;
- Giovanni Albanese, directeur général délégué ;
- Aline Bec, directeur général délégué ;
- Bertrand Dumont, administrateur ;
- Alexandra Serizay, administrateur ;
- Claire Cheremetinski, administrateur ;
- Bart Bronselaer, administrateur ;
- Alexandre De Geest, administrateur ;
- Thierry Francq, administrateur ;
- Michel Tison, administrateur ;
- Koen Van Loo, administrateur ;
- Martine De Rouck, administrateur (jusqu'au 22 avril 2019) ;
- Véronique Taï, administrateur.

Les représentants du Comité Social et Économique sont :
M. Philippe Fuchs
M. Philippe Keravel, suppléant.
Mme Aurélie Labeau en qualité de représentante du collège TMB titulaire

Afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-17 du Code de commerce visant à ce que le conseil soit composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes, et conformément au plan d'action proposé par le comité des nominations et validé par le conseil d'administration de Dexia Crédit Local visant à atteindre l'objectif de 40 % de femmes au sein du conseil, l'assemblée générale a nommé durant l'exercice 2017 Mesdames Martine

De Rouck, Véronique Taï et Aline Bec en qualité d'administrateurs. Cependant, et malgré les mesures prises, le conseil d'administration a temporairement dérogé aux obligations de mixité des genres entre la date de la démission de Mme Lucie Muniesa le 30 octobre 2018 et la nomination de Mme Claire Cheremetinski le 4 février 2019. Le conseil d'administration était dans cet intervalle composé de 14 administrateurs dont 5 femmes, alors qu'il en fallait 6. L'article L. 225-17 du Code de commerce prévoit dans ce cas que le prochain administrateur nommé doit être une femme. Le conseil d'administration a toutefois décidé de coopter M. Bertrand Dumont le 28 novembre 2018 en remplacement de M. Thomas Courbe qui avait démissionné le 2 octobre 2018. Sa cooptation, qui avait déjà été examinée par le comité des nominations avant la démission de Mme Lucie Muniesa, s'est inscrite dans la perspective de la nomination, à brève échéance, d'une femme pour remplacer Mme Lucie Muniesa afin de rétablir les règles de mixité, la nomination de M. Dumont permettant de veiller au bon fonctionnement du conseil d'administration.

Fonctionnement

Conformément à ses obligations au titre de la directive CRD IV et sa transposition en droit national, Dexia Crédit Local a mis en place les procédures et processus nécessaires à la vérification de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle des administrateurs, des dirigeants responsables ou effectifs et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes. Le respect de ces obligations associe plusieurs directions, la direction des ressources humaines en charge, pour le compte de la direction générale ou du conseil d'administration, du processus de sélection et de recrutement, la direction de la conformité en charge de vérifier l'honorabilité des candidats, l'absence de conflits d'intérêt du fait d'autres fonctions ou mandats, le secrétariat général en charge des relations avec les autorités de régulation et de contrôle. Cette vérification, qui est faite au moment du recrutement du candidat, fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Le règlement d'ordre intérieur, qui fait partie des documents consultables au siège social de la société, rappelle notamment l'importance de leur participation active aux travaux du conseil. Il précise également que les membres du conseil d'administration sont considérés comme des personnes exerçant des fonctions sensibles et sont soumis, à ce titre, aux obligations les plus strictes concernant les transactions sur titres Dexia. Toute transaction effectuée par les mandataires sociaux sur le titre Dexia doit être préalablement portée à la connaissance du directeur de la conformité de Dexia Crédit Local et obtenir son autorisation.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, il s'est réuni dix fois. Le taux d'assiduité a été de 93,5 %.

Le président du conseil d'administration et le directeur général mettent à disposition des membres du conseil d'administration l'ensemble des informations, en particulier d'ordre stratégique, nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

Les administrateurs reçoivent, préalablement à la réunion, un ordre du jour ainsi qu'un dossier comportant des notes ou documents relatifs à l'ordre du jour.

Les nominations des administrateurs se font en conformité avec la loi et les statuts. Lors des réunions du conseil, le directeur général présente l'activité et les comptes de la période écoulée. Le conseil se penche également de façon récurrente sur les travaux du comité d'audit, le contrôle interne et la surveillance des risques.

Activités du conseil d'administration

Outre les points relevant de la compétence ordinaire du conseil d'administration (suivi des résultats, approbation du budget, nomination et rémunération de la direction générale, convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, comptes rendus des réunions des comités spécialisés), le conseil s'est notamment penché sur les nombreux sujets relevant des comités d'audit et de risques, et sur les points suivants :

- Préparation du plan stratégique pour la Banque centrale européenne ;
- Solvabilité et mesures de préservation du capital du groupe Dexia ;
- Liquidité du groupe, projections financières à long terme VLTM, ICAAP ;
- Projets stratégiques et IT, gestion du risque opérationnel ;
- Première application de la norme IFRS 9 ;
- Politique de cession d'actifs ;
- Cession de Dexia Kommunalbank Deutschland ;
- Cession de Dexia Israël ;
- Fermeture des succursales à Lisbonne et Madrid ;
- Impacts du Brexit ;
- Réforme des indices ;
- Contribution au Fond de résolution unique ;
- Gouvernance : la nomination de nouveaux administrateurs, le renouvellement des mandats d'administrateurs, la succession du directeur de la Conformité et l'exercice d'autoévaluation du conseil d'administration et des comités spécialisés ;
- Rapport de rémunération des dirigeants ;
- Politiques de conformité, de contrôle interne, exercice de mandats externes.

Comités spécialisés

Conformément aux dispositions des articles L.511-89 du Code monétaire et financier et L.823-19 du Code de commerce, le conseil d'administration a créé, en son sein, les comités spécialisés suivants :

- comité d'audit ;
- comité des risques ;
- comité des rémunérations ;
- comité des nominations.

Du fait de la situation spécifique du groupe Dexia et afin de conserver une direction du groupe simplifiée et unifiée, les comités spécialisés sont constitués au niveau de la maison mère, Dexia, dans le respect des dispositions légales applicables en termes de fonctions et de composition.

Il est donc également fait référence au rapport annuel de Dexia pour des informations plus détaillées concernant ces différents comités spécialisés.

Après chaque réunion d'un comité, un rapport sur les travaux du comité spécialisé concerné est présenté au conseil d'administration. Des procès-verbaux des réunions des comités spécialisés sont établis et transmis au président du conseil d'administration pour être joints, après approbation par l'ensemble des membres du comité, au dossier du conseil d'administration le plus proche dans le temps.

Le comité d'audit

Le comité d'audit, institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni six fois en 2018.

Le comité d'audit est composé d'administrateurs non exécutifs, parmi lesquels une majorité de membres sont indépendants, dont le président du comité, conformément aux dispositions de droit belge.
Au 1er mars 2019, la composition du comité est la suivante :
• Alexandra Serizay, administrateur indépendant et président du comité ;
• Bart Bronselaer, administrateur indépendant ;
• Thierry Francq, administrateur ;
• Michel Tison, administrateur indépendant.
Le comité d'audit est chargé du suivi du contrôle légal des comptes, du processus d'élaboration de l'information financière. Il examine les projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels le cas échéant, sociaux et consolidés du groupe, qui seront ensuite présentés, arrêtés et publiés par le conseil d'administration. Il examine toutes les questions relatives à ces comptes et aux états financiers et vérifie notamment, le choix des référentiels comptables, les provisions, le respect des normes prudentielles, la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté. Le comité d'audit s'assure également de l'adéquation de l'audit externe aux besoins du groupe ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le comité des risques

Le comité des risques, institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni sept fois en 2018.
Le comité des risques est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs et d'au moins un administrateur indépendant, dont le président du comité, qui disposent d'une compétence suffisante dans les domaines d'activité du groupe Dexia leur permettant de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.
Au 1er mars 2019, la composition du comité est la suivante :
• Bart Bronselaer, administrateur indépendant et président du comité ;
• Bertrand Dumont, administrateur ;
• Alexandre De Geest, administrateur ;
• Michel Tison, administrateur indépendant (jusqu'au 22 avril 2019).
À partir du 22 avril 2019, Mme Tamar Joulia-Pari siègera au comité des risques à la place de M. Michel Tison. Mme Tamar Joulia-Paris dispose d'une expérience pertinente dans la gestion du risque dans le secteur financier, l'impact des règlementations prudentielles et l'optimisation du bilan et des portefeuilles.
Le comité des risques est chargé du suivi des aspects relatifs à la stratégie et au niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs. Il assiste le conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de cette stratégie par le comité de direction. Le comité des risques examine la mise en place (opérationnelle) des procédures de contrôle des risques et contrôle interne. Le comité s'assure de l'intégrité et de l'adéquation de la fonction de gestion des risques, en ce compris les procédures et les structures organisationnelles. Le comité des risques prend également connaissance des éventuelles constatations et recommandations des autorités de contrôle dans les matières qui relèvent de sa compétence.

Réunion commune des comités d'audit et des risques

Le comité joint d'audit et des risques institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni quatre fois en 2018.
Les comités d'audit et des risques se réunissent autant que de besoin pour traiter ensemble les sujets communs sur convocation du président du conseil d'administration ou sur convocation du président du comité d'audit ou du comité des risques le cas échéant.
La présidence de ces séances est assurée par le président du comité d'audit.

Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations, institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni huit fois en 2018.
Le comité des rémunérations est composé d'au moins trois administrateurs non exécutifs dont le président du conseil d'administration et une majorité de membres indépendants au sens du droit belge. Le directeur général et le responsable des Ressources humaines assistent aux réunions, sans en être membres.
Le comité des rémunérations doit posséder l'expertise nécessaire permettant de juger de façon pertinente et indépendante des politiques et pratiques en matière de rémunération.
Au 1er mars 2019, la composition du comité est la suivante :
• Martine De Rouck, administrateur indépendant et présidente du comité ;
• Gilles Denoyel, administrateur indépendant ;
• Claire Cheremetinski, administrateur ;
• Michel Tison, administrateur indépendant ;
• Alexandre De Geest, administrateur.
À partir du 22 avril 2019, Mme Tamar Joulia Paris siègera au comité des rémunérations. À la même date, M. Michel Tison remplacera Mme Martine De Rouck comme président du comité des rémunérations.
Le comité des rémunérations :
• Prépare les décisions du conseil d'administration portant sur la rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux délégués, des membres du comité de direction ;
• Émet un avis sur la politique de rémunération de la société et toute modification qui y est apportée ;
• Prépare les décisions concernant les rémunérations et, notamment, celles ayant des répercussions sur le risque et la gestion du risque. Il prépare et supervise également les décisions relatives à la rémunération des personnes en charge des fonctions de contrôle indépendantes.

Le comité des nominations

Le comité des nominations, institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni neuf fois en 2018.
Le comité des nominations est composé d'au moins trois administrateurs non exécutifs dont le président du conseil d'administration et une majorité de membres indépendants au sens du droit belge. Un examen de la composition de ce comité est actuellement en cours. Le directeur général et le responsable des Ressources humaines assistent aux réunions, sans en être membres. Le comité des nominations doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de nomi-

nation, en évaluant avec pertinence les compétences et les domaines d'expertise des personnes qu'il nomme au sein du groupe Dexia.
Au 1er mars 2019, la composition du comité est la suivante :
• Gilles Denoyel, administrateur indépendant et président du comité ;
• Thierry Francq, administrateur ;
• Koen Van Loo, administrateur ;
• Martine De Rouck, administrateur indépendant (jusqu'au 22 avril 2019).
À partir du 22 avril 2019, Mme Martine De Rouck sera remplacée par M. Michel Tison au sein du comité des nominations.
Le comité des nominations prépare les décisions du conseil d'administration portant sur :
• Les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs faites par le conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires, ainsi que les propositions de cooptation d'administrateurs. À l'occasion du renouvellement du mandat d'un administrateur, le comité des nominations procède à une évaluation de la participation de l'administrateur au fonctionnement du conseil d'administration et en fait rapport avec une recommandation. Dans le cadre d'une nouvelle nomination, le comité s'assure, avant d'envisager l'approbation de la candidature, que le conseil d'administration a reçu, conformément à la procédure interne, des informations suffisantes sur le candidat lui permettant d'évaluer l'adéquation de cette candidature au profil général des administrateurs et aux compétences requises ;
• La détermination des critères d'indépendance permettant de qualifier un administrateur « d'indépendant » ;
• La qualification d'un membre existant ou d'un nouveau membre du conseil d'administration comme administrateur indépendant.
Le comité s'assure, de manière générale, que la prise de décision au sein du conseil d'administration ne se fasse pas par une ou plusieurs personnes de façon préjudiciable pour la société.
Dans le cadre de ses attributions, le comité s'en tient aux recommandations, circulaires et autres réglementations internationales, françaises et belges en matière de rémunération et de gouvernement d'entreprise.

La direction générale

La direction générale de la société est assumée par un directeur général nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine le mode d'exercice de la direction générale lors de la nomination du président et à tout moment qu'il juge opportun.
Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration, dans les conditions fixées par la loi. La limite d'âge prévue pour l'exercice des fonctions de directeur général est de 70 ans. Si celui-ci vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 16 mai 2016 a nommé Monsieur Wouter Devriendt en qualité de directeur général, dirigeant effectif de la société, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale de mai 2020 qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2019 et a décidé que le directeur général était investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq. Conformément à l'article L. 225-56, II, alinéa 2 du Code de commerce, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général à l'égard des tiers.

Au 1er mars 2019, la Direction générale est composée comme suit :
• Wouter Devriendt, Directeur général ;
• Véronique Hugues, Directeur général délégué et directeur financier ;
• Giovanni Albanese, Directeur général délégué et directeur des risques ;
• Guy Cools, Directeur général délégué et directeur de la filière Actifs ;
• Benoit Debroise, Directeur général délégué et directeur de la filière Financements et Marchés ;
• Aline Bec[1], Directeur général délégué et directeur des Opérations.

Rapport de rémunération

Rémunération versée aux administrateurs en 2018

Conformément à la politique de rémunération du groupe approuvée par le conseil d'admisnitration de Dexia Crédit Local le 30 août 2017, l'assemblée générale ordinaire de Dexia fixe les émoluments dus aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats. L'assemblée décide d'une enveloppe maximale et confère au conseil d'administration le pouvoir de déterminer les modalités pratiques de cette rémunération et de son attribution.
L'assemblée générale ordinaire de Dexia a décidé, en 2006, d'attribuer aux administrateurs, pour l'exercice de leurs mandats, une enveloppe de rémunération annuelle globale maximum de EUR 1 300 000, avec effet au 1er janvier 2005. Le conseil d'administration du 18 février 2015 a décidé d'allouer aux administrateurs non exécutifs une rémunération fixe de EUR 3 000 par trimestre et des jetons de présence de EUR 2 000 par réunion. Le conseil d'administration de Dexia a fixé, le 2 août 2012, la rémunération brute du président, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, à un montant fixe annuel global de EUR 250 000.
Le directeur général et les directeurs généraux délégués qui sont également administrateurs ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur. Leurs rémunérations sont détaillées dans la section infra relative aux rémunérations versées à la direction générale.

(1) Aline Bec quittera le groupe Dexia le 30 avril 2019 et sera remplacée par Patrick Renouvin, vraisemblablement avec effet en mai 2019, sous réserve de l'agrément des autorités prudentielles.

(montants bruts en EUR)	CA (rém. fixe versée par Dexia)	CA (Rém. fixe versée par Dexia Crédit Local)	CA (jetons de présence versés par Dexia)	CA (jetons de présence versés par Dexia Crédit Local)	Comité d'audit	Comité des risques	Comité conjoint audit risques	Comité des nomina-tions	Comité des rémunéra-tions	Total 2018[3]	Total 2017[3]
Administrateurs											
R. de Metz[2]	93 750	0	0	0	0	0	0	0	0	93 750	250 000
G. Denoyel[2]	156 250	0	0	0	0	0	0	0	0	156 250	0
W. Devriendt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
G. Albanese	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A. Bec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
J. Bohets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
V. Hugues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C. Bavagnoli[1]	0	3 000	4 000	4 000	0	0	0	0	0	11 000	35 000
B. Bronselaer[2]	0	12 000	24 000	20 000	5 000	10 500	2 000	0	0	73 500	60 500
T. Courbe[1]	0	6 000	6 000	6 000	0	0	0	0	0	18 000	0
A. De Geest	0	12 000	24 000	20 000	0	6 000	1 000	0	6 000	69 000	49 750
B. Dumont[1]	0	3 000	4 000	6 000	0	0	0	0	0	13 000	0
Th. Francq[1]	0	12 000	22 000	16 000	5 000	0	2 000	3 750	0	60 750	50 750
L. Muniesa[1]	0	12 000	20 000	14 000	0	4 000	0	0	5 250	55 250	47 000
M. De Rouck[2]		12 000	24 000	20 000	0	0	0	5 250	6 000	67 250	32 250
A. Serizay[2]	0	12 000	24 000	20 000	7 500	0	3 000	0	0	66 500	51 500
V. Tai	0	12 000	0	20 000	0	0	0	0	0	32 000	31 000
M. Tison[2]	0	12 000	24 000	20 000	4 000	7 000	2 000	0	6 000	75 000	52 000
K. Van Loo	0	12 000	24 000	20 000	0	0	0	4 500	0	60 500	38 000

(1) Le versement des jetons de présence des représentants de l'État français est régi par l'article 6 de l'ordonnance 2014-948 du 20 août 2014.
(2) Administrateurs indépendants.
(3) En ce compris la rémunération perçue pour le mandat d'administrateur au sein de Dexia Crédit Local.
(4) Administratrices de Dexia Crédit Local et observatrices chez Dexia.

Rémunération versée à la direction générale en 2018

Les mandataires sociaux de Dexia Crédit Local visés dans la présente section sont, d'une part le directeur général et les directeurs généraux délégués de la société en 2018.
M. Wouter Devriendt, directeur général, Benoît Debroise (jusqu'au 31 mai 2018) et Johan Bohets directeurs généraux délégués, n'ont toutefois pas été rémunérés par Dexia Crédit Local au titre de leur mandat au sein de la société. Ils sont en effet rémunérés par Dexia en leur qualité de membre du comité de direction de cette dernière. M. Guy Cools, directeur général délégué, n'a pas été rémunéré non plus pour son mandat au sein de Dexia Crédit Local mais par Dexia Crédit Local NY pour ses fonctions exercées au sein des entités US du groupe Dexia. Cependant, conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 2 du Code de commerce, la rémunération versée aux mandataires sociaux par une autre entité du groupe doit également être mentionnée dans le présent chapitre.

Composition de la rémunération

La rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués est composée uniquement d'une partie fixe, non liée à la performance et constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé à un mandataire social par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.
Dès lors, aucune rémunération variable n'a été ni ne sera octroyée au titre de l'année 2018 au directeur général et aux directeurs généraux délégués.
Par ailleurs, conformément aux engagements pris par Dexia dans le cadre de la convention de garantie 2013 conclue avec les États belge, français et luxembourgeois et aussi longtemps que des obligations garanties existent ou sont susceptibles d'être émises, et sauf accord des États, Dexia ne procédera à aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites et à aucun versement d'indemnités ou d'avantages indexés sur la performance, ni de rémunérations différées au bénéfice des personnes suivantes : président du conseil d'administration, directeur général et directeurs généraux délégués.
Il est important de souligner que les écarts de sommes relatifs aux avantages extra-légaux parfois importants (en particulier sur les pensions) ne correspondent pas à des différences notables de traitement mais à des niveaux de prises en charge différents par les régimes légaux ou conventionnels selon les pays et les statuts.

Rémunération au titre de l'année 2018

La rémunération de base est constituée uniquement d'une partie fixe.

(in EUR)	Entité – Pays	Rémunération brute de base
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	600 000
Johan Bohets[1]	Dexia – Belgique	333 750
Benoît Debroise	Dexia[4]	405 926
Aline Bec	Dexia Crédit Local – France	450 000
Véronique Hugues	Dexia Crédit Local – France	420 000
Giovanni Albanese[2]	Dexia Crédit Local – France	154 514
Guy Cools[3]	DCL New York – États-Unis	609 126

(1) Du 1er janvier 2018 au 30 septembre 2018
(2) À compter du 6 septembre 2018
(3) Cette rémunération, payée en US dollar et exprimée au taux moyen annuel EUR/USD, l'est au titre de ses fonctions de CEO de Dexia Crédit Local NY et Dexia Financial Products Services et tient compte de ses 29 années d'ancienneté dans le groupe Dexia. Le mandat de directeur général délégué de Dexia Crédit Local est exercé à titre gratuit.
(4) Dexia – Belgique jusqu'au 31 mai 2018. Dexia Crédit Local – France à partir du 1er juin 2018.

Régimes de retraite additionnelle

Le directeur général et les directeurs généraux délégués n'exerçant pas leur fonction dans le cadre d'un contrat français (en Belgique et aux États-Unis) bénéficient de régimes de retraite additionnelle mis en place par Dexia.

Caractéristiques des régimes de retraite additionnelle applicables

Les régimes de retraite additionnelle du directeur général et des directeurs généraux délégués sont des régimes à cotisations définies ne générant pas de passif social pour l'entreprise. Pour le directeur général et les directeurs généraux délégués présents en Belgique, le régime de retraite additionnelle donne droit, au moment de la retraite, au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles (21 %), ces dernières étant plafonnées. Au titre de 2018, aucune rémunération n'atteignait le plafond.

Pour le directeur général délégué présent aux États-Unis, le régime de retraite additionnelle donne droit, au moment de la retraite, au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles (8 %), ces dernières étant plafonnées. Au titre de 2018, la rémunération dépassait ce plafond de cotisations (EUR 233 300).

Montants payés dans le cadre de régimes de retraite additionnelle[1]

Des primes annuelles de EUR 274 042 ont été payées en 2018. Les cotisations obligatoires versées aux caisses d'assurance vieillesse, en particulier pour les directeurs généraux délégués français, ne doivent pas être mentionnées dans le tableau ci-après.

(1) Régimes à cotisations définies.

(in EUR)	Entité – Pays	Régimes de retraite additionnelle
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	126 290
Johan Bohets	Dexia – Belgique	93 665
Benoît Debroise	Dexia[1]	35 422
Aline Bec	Dexia Crédit Local – France	-
Véronique Hugues	Dexia Crédit Local – France	-
Giovanni Albanese	Dexia Crédit Local – France	-
Guy Cools	DCL New York – États-Unis	18 664

(1)) Dexia – Belgique jusqu'au 31 mai 2018. Dexia Crédit Local – France à partir du 1er juin 2018.

Couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais médicaux

Des primes annuelles collectives de EUR 151 660 ont été payées en 2018 pour une couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais de traitement médical dont la ventilation est précisée dans le tableau ci-dessous.

Les écarts de niveau peuvent s'expliquer par les statuts (indépendant en Belgique / salarié en France et aux États-Unis), les régimes propres à chaque pays, les salaires ainsi que par les situations familiales et en particulier le nombre d'enfants à charge.

(en EUR)	Entité – Pays	Capital décès, orphelins	Invalidité	Frais de santé
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	42 851	16 455	535
Johan Bohets	Dexia – Belgique	16 703	12 025	535
Benoît Debroise	Dexia[2]	12 459	4 966	3 379
Aline Bec[1]	Dexia Crédit Local – France	1 819	777	5 423
Véronique Hugues[1]	Dexia Crédit Local – France	1 819	777	5 423
Giovanni Albanese[1]	Dexia Crédit Local – France	567	242	1 732
Guy Cools	DCL New York – États-Unis	763	420	21 990

(1) Collaborateurs qui, en tant que salariés, sont obligatoirement affiliés au contrat collectif concernant l'ensemble des collaborateurs de Dexia Crédit Local.
(2) Dexia – Belgique jusqu'au 31 mai 2018. Dexia Crédit Local – France à partir du 1er juin 2018.

Autres avantages des mandataires sociaux[1]

(en EUR)	Entité – Pays	Frais de représentation	Avantage téléphonie[1]	Avantage voiture[1]
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	5 880	180	4 329
Johan Bohets	Dexia – Belgique	4 743	135	3 055
Benoît Debroise	Dexia[2]	2 635	75	3 138
Aline Bec	Dexia Crédit Local – France	0	0	3 105
Véronique Hugues	Dexia Crédit Local – France	0	0	1 296
Giovanni Albanese	Dexia Crédit Local – France	0	0	0
Guy Cools	DCL New York – États-Unis	0	0	16 015

(1) Ce montant correspond à l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonction/téléphonie pouvant être utilisé également à des fins privées à l'exception du membre présent à New York qui perçoit une allocation pour leasing.
(2) Dexia – Belgique jusqu'au 31 mai 2018. Dexia Crédit Local – France à partir du 1er juin 2018.

Plan d'options

Depuis 2009, plus aucune option n'est accordée ni exerçable.

Conditions relatives au départ

Dispositions relatives aux indemnités de départ de la politique de rémunération de Dexia
Selon la politique de rémunération de Dexia, toute indemnité de départ doit correspondre à des performances effectives dans le temps et être conçue de manière à ne pas récompenser l'échec ou un comportement irrégulier.
Les membres du comité de direction de Dexia ne peuvent se voir octroyer une indemnité de départ supérieure à 9 mois de rémunération fixe.
Par dérogation à ce qui précède, Dexia peut accorder une indemnité de départ plus élevée si la personne concernée, préalablement à l'octroi du mandat de dirigeant, conformément au cadre contractuel en vigueur et sur la base de son ancienneté accumulée au sein du groupe Dexia, aurait eu droit, en cas de licenciement, à une indemnité de préavis supérieure à l'indemnité de départ susmentionnée. Ces conditions pourraient s'appliquer à Madame Véronique Hugues, Monsieur Guy Cools et Monsieur Benoît Debroise.

Dispositions relatives à l'indemnité de départ contenues dans les contrats de travail
M. Wouter Devriendt a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia pour un motif indépendant de la faute grave, à un préavis (ou une indemnité compensatrice de préavis) correspondant à un mois par année d'ancienneté avec un minimum de 3 mois et un maximum de 9 mois.

Départ au cours de l'année 2018
M. Johan Bohets a quitté Dexia avec effet le 30 septembre 2018. Une indemnité de rupture équivalente à 3 mois de rémunération fixe lui a été versée.

Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à Dexia Crédit Local ou une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Néant.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires durant l'exercice

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, figurent ci-après les mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2018.

M. Gilles Denoyel
Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex
4 août 1954
- Président du conseil d'administration de Dexia, administrateur indépendant (non exécutif)
- Président de BGD Conseil
- Administrateur de Margo Bank
- Membre du comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques

M. Wouter Devriendt
Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex
10 avril 1967
- Administrateur délégué (exécutif) de Dexia et Président du comité de direction de Dexia
- Administrateur et président du conseil d'administration de Dexia Crediop

M. Giovanni Albanese
Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex
22 février 1959
• Administrateur exécutif et membre du comité de direction de Dexia

Mme Véronique Hugues
Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 – 92919 La Défense Cedex
28 mai 1970
• Administrateur exécutif et membre du comité de direction de Dexia
• Représentant permanent de Dexia, Établissement stable en France

Mme Aline Bec
Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex
24 janvier 1957
• Observatrice au sein du conseil d'administration de Dexia
• Membre du comité de direction de Dexia

M. Bertrand Dumont
Adresse professionnelle : 139 rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12
2 juillet 1973
• Administrateur non exécutif de Dexia
• Administrateur de Business France
• Directeur général adjoint du Trésor (France)

M. Bart Bronselaer
Adresse professionnelle : St Martinusberg 11, 3360 Bierbeek (Belgique)
6 octobre 1967
• Administrateur indépendant (non exécutif) de Dexia
• Administrateur indépendant de United Pensions OFP

M. Alexandre De Geest
Adresse professionnelle, Avenue des Arts 30, 1040 Bruxelles (Belgique)
5 février 1971
• Administrateur non exécutif de Dexia
• Administrateur général de SFP Finances-Trésorerie
• Président du Fonds de protection des instruments financiers
• Membre de la Commission des provisions nucléaires

M. Thierry Francq
Adresse professionnelle : 86 Rue Saint-Lazare, 75009 Paris
30 avril 1964
• Administrateur non-exécutif de Dexia
• Directeur de cabinet auprès du PDGl du groupe Covéa

M. Michel Tison
Adresse professionnelle : Universiteitstraat 4, 9000 Gand (Belgique)
23 mai 1967
• Administrateur indépendant (non exécutif) de Dexia
• Professeur de droit financier et doyen de la faculté de droit et criminologie de l'Université de Gand (Belgique)

M. Koen Van Loo
Adresse Professionnelle : Avenue Louise 32, boîte 4, 1050 Bruxelles (Belgique)
26 août 1972
• Administrateur non exécutif de Dexia,
• Administrateur délégué de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI)
• Administrateur de Capricorn ICT Fund
• Administrateur non exécutif de Certi-Fed
• Administrateur de Fundo Performa-Key de Inovação em meio ambiente ambiente et de Sinnolabs Hong Kong Ltd

Mme Alexandra Serizay
Adresse professionnelle : 255 Quai de la Bataille de Stalingrad, 92130 Issy-les-Moulineaux
31 mars 1977
• Administrateur indépendant (non exécutif) de Dexia
• Global Head of Strategy – Corporate Services chez Sodexo
• Administrateur de Cofiroute et de AFS (groupe Vinci Autoroutes)

L'État français représenté par Claire Cheremetinski (nommée le 4 février 2019)
Adresse professionnelle : 139 rue de Bercy - 75572 Paris cedex 12
2 mai 1976
• Administrateur non exécutif de Dexia
• Chef du service des affaires bilatérales et de l'internationalisation des entreprises de la direction générale du Trésor
• Administrateur de Business France
• Administrateur de Bpi France
• Commissaire du gouvernement d'Expertise France.

Madame Véronique Taï
Adresse professionnelle : rue de la Loi 24, 1000 Bruxelles (Belgique)
20 juin 1968
• Observatrice au sein du conseil d'administration de Dexia
• Présidente du conseil d'administration de FIF SA (filiale de la SFPI).

Madame Martine De Rouck (jusqu'au 22 avril 2019)
Adresse professionnelle : Kleine Geststraat 57, 1933 Sterrebeek (Belgique)
12 août 1956
• Administrateur indépendant (non exécutif) de Dexia
• Administrateur non exécutif d'Orange Belgium

Informations sur les conventions non réglementées

L'article L.225-102-1 du Code de commerce impose aux sociétés de mentionner dans leur rapport de gestion les conventions, intervenues directement ou par personnes interposées entre :
• d'une part un administrateur, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués de la société ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ; et
• d'autre part, une autre société dont la société détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital.
Les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ne doivent pas être mentionnées.
Liste des conventions concernées dans le cadre de la garantie du portefeuille *Financial Products* (« FP »)

Dexia a cédé à Assured Guaranty Ltd (Assured) le pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA). L'opération a été finalisée le 1er juillet 2009. L'activité Financial Products (FP) de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia. Dans la mesure où FSA est garante à divers titres des passifs de l'activité FP, la cession a impliqué nécessairement que Dexia et Dexia Crédit local se portent garants des actifs et passifs FP.

Dexia a, à son tour, été contre-garanti par les États belge et français pour certains actifs de l'activité FP (Actifs Garantis FP). Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009(1). Il importe de noter qu'en 2011, FSAM a vendu, par l'intermédiaire de Dexia Crédit Local New York (DCLNY), la totalité des Actifs Garantis FP subsistant à des tiers de sorte qu'au 31 décembre 2011, il n'y avait plus d'Actifs Garantis FP bénéficiant de la couverture de la garantie des États. La garantie continue cependant d'exister d'un point de vue technique bien que les risques d'appel à la garantie sont théoriques.

Les conventions dont référence est faite ci-après concernent la gestion des actifs et des passifs FP détenus par FSAM gérés en extinction par le groupe.

Convention *Pledge and Administration*, conclue le 30 juin 2009, entre Dexia, Dexia crédit Local (DCL), Dexia Banque Belgique, Dexia FP Holdings Inc., FSA Asset Management LLC, FSA Portfolio Asset Limited, FSA Capital Markets Services LLC, FSA Capital Management Services LLC, FSA Capital Markets Services (Caymans) Ltd., Financial Security Assurance Inc. et The Bank of New York Mellon Trust Company, National Association.

1.1 Convention *Dexia Guaranteed* Put conclue le 30 juin 2009 entre DCLNY, Dexia and FSAM.

1.2 Convention *Dexia FP Guarantee Reimbursement* conclue le 30 juin 2009 entre Dexia, DCL, FSAM et d'autres GIC Business Entities.

1.3 Convention *Dexia Non-Guaranteed Put* conclue le 30 juin 2009 entre DCLNY, Dexia and FSAM.

1.4 Convention *Administrative Services Agreement* conclue le 30 juin 2009 entre Dexia, DCL, AGM, DFPS, FSAM et autres GIC Business Entities.

1.5 Convention *Third Amended and Restated Intercompany* conclue le 20 février 2013 avec effets au 27 décembre 2012 entre DSA, DCLNY et Dexia Holdings Inc.

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires

Néant

(1) Des informations détaillées relatives à ces garanties sont publiées dans les rapports annuels de Dexia depuis 2009 (les rapports annuels peuvent être consultés sur les site internet de Dexia) et plus particulièrement les principales dispositions de ces garanties sont décrites dans le rapport annuel relatif à l'exercice 2011 (page 170).

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange (article L225-37-5)

Néant

Structure du capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 279 213 332. Il est divisé en 279 213 332 actions ayant une valeur nominale de EUR 1,00. Chaque action est assortie d'un droit de vote et aucune ne fait l'objet d'un nantissement. Il n'existe, à ce jour, aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

Le capital social de Dexia Crédit Local est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia, le directeur général détenant une action de la société.

Indirectement, via Dexia, le capital de Dexia Crédit Local est détenu à 52,78 % par la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) agissant en mission déléguée pour le compte de l'État belge et à 46,80 % par l'État français.

L'article 10 des statuts prévoit que :

I. La cession ou la mutation d'action(s) dans l'un quelconque des deux (2) cas visés ci-après est libre et sera régularisée immédiatement, sans qu'il soit besoin de l'agrément du conseil d'administration prévu au paragraphe II ci-après :

(1) Cession ou mutation d'actions au profit de sociétés du Groupe Dexia ;

(2) Cession ou mutation à toute personne physique ou société nouvellement nommée au poste de membre du conseil d'administration de la société, d'une action de la société, ainsi que cession ou mutation d'une action à son cédant originaire dans le cas d'une rétrocession par un membre du conseil d'administration de la société notamment à l'expiration de son mandat.

II. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, la cession ou la mutation d'action(s) à un tiers à quelque titre et sous quelque forme que ce soit devra, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la société donné par le conseil d'administration qui statuera dans le mois de sa saisine.

Propositions de résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale

Proposition d'approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées auxdits rapports, et faisant apparaître un résultat bénéficiaire de EUR 646 943 848,96.

L'assemblée générale ordinaire approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39 du Code Général des Impôts), s'élevant à EUR 37 546 ce qui n'a pas entraîné un supplément d'impôt sur les sociétés compte tenu de la perte fiscale pour l'exercice 2018.

Proposition d'approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées auxdits rapports, et faisant apparaître une perte, part du groupe, de EUR -256 485 398.

Proposition d'approbation des conventions et engagements réglementés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve dans les conditions de l'article L. 225-40 du même code les conventions et engagements réglementés qui y sont mentionnés.

Proposition de donner quitus aux mandataires sociaux

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Proposition de donner quitus au directeur général et aux directeurs généraux délégués

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve au directeur général ainsi qu'aux directeurs généraux délégués de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Proposition d'affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer intégralement le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à EUR 646 943 848,96 sur le compte de report à nouveau.
À l'issue de cette imputation, le compte de report à nouveau sera positif de EUR 616 281 297,97.
L'assemblée générale rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été mis en distribution aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Proposition de certification des comptes par les commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 822-14 du Code de commerce, prend acte que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont certifiés par les commissaires aux comptes :

- Madame Claire Gueydan, et Monsieur Franck Boyer associés, représentants la société Mazars, d'une part ; et
- Monsieur Pascal Colin et Monsieur Jean-Vincent Coustel, associés, représentant la société Deloitte & Associés, d'autre part.

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable à Monsieur Gilles Denoyel, président du conseil d'administration

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des éléments relatifs à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable au président du conseil d'administration telle que présentée dans ce rapport.

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable à Monsieur Wouter Devriendt, directeur général

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des éléments relatifs à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable au directeur général telle que présentée dans ce rapport.

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable aux directeurs généraux délégués

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des éléments relatifs à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable aux directeurs généraux délégués telle que présentée dans ce rapport.

Vote sur les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Gilles Denoyel, président du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve en application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Gilles Denoyel, président du conseil d'administration tels que présentés dans le tableau figurant en page 48 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Vote sur les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Wouter Devriendt, directeur général

L'assemblée générale approuve en application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Wouter Devriendt, directeur général tels que présentés dans le tableau figurant en page 49 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Vote sur les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 aux directeurs généraux délégués

L'assemblée générale approuve en application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 aux directeurs généraux délégués tels que présentés dans le tableau figurant en page 49 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Proposition de fixation de l'enveloppe globale des rémunérations

En application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale ordinaire émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 dudit Code durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et qui s'élève à EUR 12 982 443 (rémunération fixe et primes éventuelles).
Cette enveloppe couvre ainsi les rémunérations versées en 2018 aux dirigeants de la société et autres membres du personnel de la société et ses filiales (internationales) considérés, conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble du groupe Dexia, comme ayant une incidence significative sur le profil de risque du groupe de par leur fonction et/ou le niveau de leur rémunération. Cette enveloppe comprend la rémunération du directeur général et du directeur général délégué octroyée exclusivement par Dexia au titre de leur mandat au sein de la société mère.

Proposition de nomination de Monsieur Giovanni Albanese en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Giovanni Albanese – coopté par le conseil d'administration du 6 septembre 2018, avec effet au 1 octobre 2018 – de nationalité italienne et domicilié 5 bis, rue du Centre à 92200 Neuilly sur Seine, avec effet à l'issue de l'assemblée générale, en remplacement de Monsieur Johan Bohets. Le mandat de Giovanni Albanese prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Proposition de nomination de Monsieur Bertrand Dumont en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Bertrand Dumont – coopté le 28 novembre 2018 avec effet immédiat – de nationalité française et domicilié 5 rue José Maria de Heredia à 75007 Paris, avec effet à l'issue de l'assemblée générale, en remplacement de Monsieur Thomas Courbe. Le mandat de Bertrand Dumont prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Proposition de nomination de Madame Claire Cheremetinski en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de nommer en qualité d'administrateur Madame Claire Cheremetinski – cooptée le 4 février 2019 - de nationalité française et domiciliée 26 avenue du Général Bizot à 75012 Paris, avec effet à l'issue de l'assemblée générale, en remplacement de Madame Lucie Muniesa. Le mandat de Claire Cheremetinski prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Proposition de nomination de Madame Tamar Joulia-Paris en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de nommer en qualité d'administrateur Madame Tamar Joulia-Paris – cooptée le 21 mars 2019 avec effet le 22 avril 2019 – de nationalité Belge et domiciliée Avenue des Statutaires 25 à 1180 Uccle (Belgique) avec effet à l'issue de l'assemblée générale, en remplacement de Madame Martine De Rouck. Le mandat de Tamar Joulia-Paris prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Proposition de renouvellement du mandat de Madame Véronique Hugues en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Véronique Hugues de nationalité française et domiciliée 3 rue Jacques Offenbach à 75016 Paris, venant à échéance, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Proposition de renouvellement du mandat de Monsieur Michel Tison en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Tison de nationalité belge et domicilié Frans Spaestraat 23 à 9000 Gand (Belgique), venant à échéance, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Proposition de renouvellement du mandat de Monsieur Koenraad Van Loo en qualité d'administrateur administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Koenraad Van Loo de nationalité belge et domicilié Roeselbergdal 9 à 3012 Wilsele (Belgique), venant à échéance, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Proposition de pouvoirs à conférer

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Dexia Crédit Local,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.
Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée génèrale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée génèrale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'utilisation par Dexia Crédit Local (ci-après « DCL) des créances de ses filiales en collatéral

Personnes concernées :
Monsieur Alain Clot, alors administrateur commun de DCL et Dexia Crediop, son mandat chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.

Afin de réduire le besoin de financement de DCL, il a été décidé de mobiliser les actifs de DCL et de ses filiales actuellement non utilisés, dans les modes de financement sécurisés, en collatéral de financement ou d'émissions garanties par les États.
La mobilisation des actifs des filiales a été réalisée par DCL aux conditions de marché tout au long de l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2018, les actifs concernés, soit un total de 19,3 milliards d'euros, se composent de :
- 18,8 milliards d'euros de créances chez DCL;
- 567 millions d'euros de créances des filiales de crédit-bail de DCL.

Ces opérations, autorisées par votre Conseil d'administration du 23 février 2012, n'ont pas donné lieu à la signature de conventions formalisées.

Convention de garantie de refinancement de Dexia SA/NV (ci-après « DSA ») et DCL par les États

Personnes concernées :
- *Monsieur Robert de Metz, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin le 15 mai 2018 ;*
- *Monsieur Karel De Boeck, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin le 17 mai 2016 ;*
- *Monsieur Claude Piret, dirigeant commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin le 14 octobre 2016 ;*
- *Monsieur Koenraad Van Loo, administrateur commun de DCL et DSA ;*
- *Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2013.*

Le 28 décembre 2012, la Commission Européenne a communiqué son accord sur le plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia soumis par les États belge, français et luxembourgeois le 14 décembre 2012. Cette validation s'est traduite par la mise en place du schéma de garantie tripartite des États belge, français et luxembourgeois, à hauteur d'un plafond de 85 milliards d'euros, selon la clé de répartition suivante : 51,41 % pour la Belgique, 45,59 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg.

La commission de garantie sur les encours de dettes émises sera calculée sur la base d'un taux annuel de 5 points de base contre 90 points de base auparavant dans le cadre de la garantie temporaire.
Au titre de l'exercice 2018, le coût pour DCL de la garantie s'est élevé à 33,3 millions d'euros.
Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Convention de garantie de DCL à Dexia Crediop

Personnes concernées :
Monsieur Alain Clot, alors administrateur commun de DCL et Dexia Crediop, son mandat chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.

Dans le cadre du soutien à sa filiale Dexia Crediop, DCL a octroyé une garantie à première demande de 75 millions d'euros, d'une échéance minimum fixée à 2023.

Conformément aux conditions d'éligibilité des garanties fixées par la Banque d'Italie, la rémunération pour DCL a été fixée à 0,8%.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 7 mai 2013, sur lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes du 2 avril 2013.

Au 31 décembre 2012, conséquemment à la baisse des taux, la valeur de l'exposition sur la contrepartie Terna a mécaniquement augmenté, nécessitant l'augmentation de la garantie accordée par DCL, afin de respecter la limite des grands risques fixée par le régulateur italien. Un avenant à la convention initiale, portant le montant de l'engagement à 100 millions d'euros, a donc été signé, sans autorisation préalable du Conseil d'administration, l'objectif ayant été de réagir au plus vite pour que les ratios réglementaires soient respectés à la clôture de l'exercice. Cet avenant a été approuvé par votre assemblée générale du 13 mai 2014.

En 2018, DCL a enregistré au titre de cette convention un produit de commission de 0,8 millions d'euros sur l'exercice.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de cession des actions de la Société de Financement Local (ci-après « SFIL »)

Personnes concernées :
- *Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, président du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency (ci-après DMA), ses mandats chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013 ;*
- *Monsieur Alain Clot, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, membre du conseil de Surveillance de DMA, ses mandats chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.*

Le contrat de cession des actions de SFIL par DCL à l'État Français, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale a été signé en date du 23 janvier 2013 en présence de DMA et de la SFIL, aux fins de permettre aux parties de se prévaloir des articles 8 « Indemnisation » et 9 « Autres engagements des parties » dudit contrat.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

DCL a cédé ces actions pour 1 euro en date du 28 janvier 2013.

Convention de gestion des contentieux liés aux prêts litigieux

Personnes concernées :
- *Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, président du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency, ses mandats chez DCL ayants pris fin le 31 décembre 2013 ;*
- *Monsieur Alain Clot, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, membre du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency, ses mandats chez DCL ayants pris fin le 31 décembre 2013.*

En date du 31 janvier 2013, DMA, DCL et la SFIL ont signé une convention de gestion des contentieux relatifs aux prêts litigieux. Cette convention a pour objet de définir les modalités de gestion de toutes les procédures contentieuses judiciaires (autres que pénales) et administratives relatives aux prêts inscrits au bilan de DMA à la date de cession des actions de la SFIL jusqu'à l'échéance de l'ensemble des prêts.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

Contrat intra-groupe de netting entre DCL, DSA, Banque Internationale à Luxembourg S.A. (ci-après « BIL »), Belfius Banque SA/NV (ci-après « Belfius »), et Dexia Crediop

Personnes concernées :
- *Monsieur Jean-Luc Dehaene, alors administrateur commun de DCL, DSA, BIL et DBB, son mandat chez DCL ayant pris fin le 29 juin 2012 ;*
- *Monsieur Pierre Mariani, alors administrateur commun de DCL, DSA, BIL et DBB, son mandat ayant pris fin chez DCL le 2 août 2012 ;*
- *Monsieur Pascal Poupelle, alors administrateur commun de DCL et Dexia Crediop, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2010 ;*
- *Madame Francine Swiggers, alors administrateur commun de DCL, DSA et DBB dont le mandat a pris fin chez DCL le 10 novembre 2012.*

Le *Dexia Group Master Netting Agreement* (« DGMNA ») a été conclu le 2 novembre 2009, entre DCL, DSA, BIL, Belfius et Dexia Crediop.

Le DGMNA permet aux parties de compenser des montants dus dans le cadre de transactions régies par différentes conventions, tels que notamment les *ISDA Master Agreements* ou autres convention-cadres sur instruments financiers (« Conventions Principales »). Le DGMNA vise essentiellement à permettre une compensation dans le cas d'un défaut d'une des parties et donc ne permet la compensation que lorsque les transactions régies par les Conventions Principales sont accélérées, résiliées, liquidées ou annulées (ci-après "*Close Out*").

Lorsqu'une partie est en défaut selon le DGMNA, chacune des autres parties non défaillantes peut choisir de procéder au *Close Out* de toutes les transactions régies par les Conventions Principales auxquelles ladite partie non défaillante est partie.

Les sociétés BIL et Belfius ne font plus partie du DGMNA depuis respectivement les 29 janvier 2014 et 2 novembre 2015.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 19 mai 2015, sur lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes du 31 mars 2015.

En l'absence de défaut constaté des sociétés concernées, cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

Fait à Paris la Défense et à Courbevoie, le 16 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS		MAZARS	
Pascal COLIN	Jean-Vincent COUSTEL	Franck BOYER	Claire GUEYDAN

62 | Bilan consolidé
62 | Actif
63 | Passif
64 | Compte de résultat consolidé
65 | État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
66 | Tableau de variation des capitaux propres consolidés
68 | Tableau des flux de trésorerie consolidés
69 | Annexe aux comptes consolidés
69 | 1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés, intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités, éléments significatifs repris dans le compte de résultat, autres éléments significatifs de l'année, événements postérieurs à la clôture et présentation de l'effet de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur le bilan au 1er janvier 2018
100 | 2. Notes sur l'actif
110 | 3. Notes sur le passif
116 | 4. Autres notes annexes au bilan
125 | 5. Notes sur le compte de résultat
132 | 6. Notes sur le hors bilan
133 | 7. Notes sur l'exposition aux risques
155 | 8. Analyse par segment et répartition géographique
156 | Rapport des commissaires sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2018

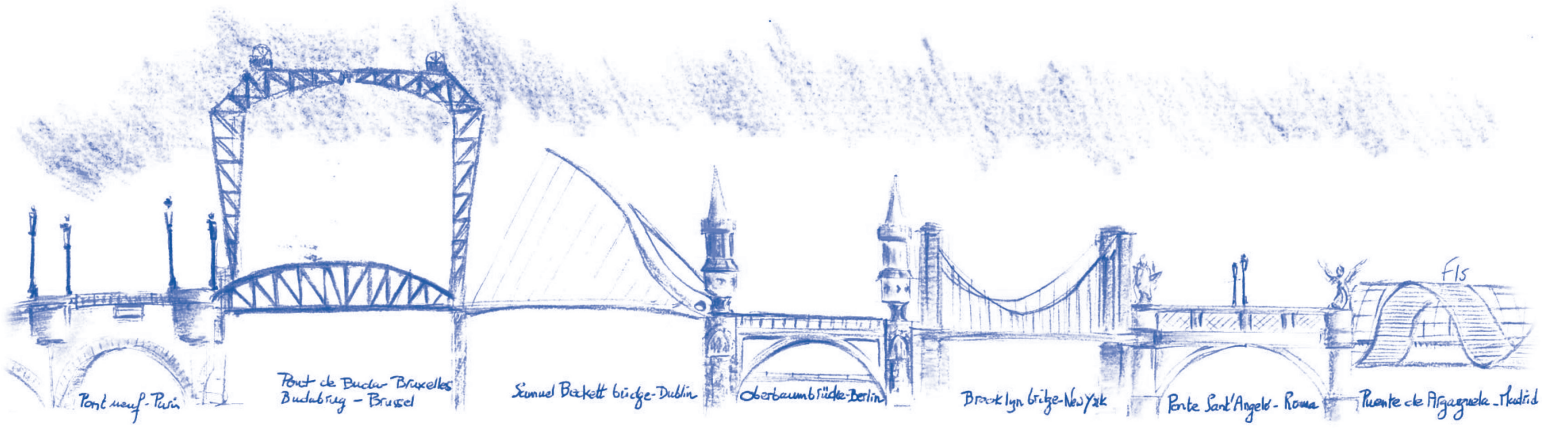

États financiers consolidés au 31 décembre 2018

Bilan consolidé

ACTIF (en millions d'EUR)	Note	31/12/2017 IAS 39	01/01/2018 IFRS 9	31/12/2018 IFRS 9
Caisse et banques centrales	2.2	10 721	10 721	9 269
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.3 & 4.1	13 188	17 012	13 420
Instruments dérivés de couverture	4.1	4 985	4 977	1 263
Actifs financiers disponibles à la vente	2.4	10 830		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.4		11 635	4 860
Titres au coût amorti	2.5		49 844	45 128
Prêts et créances sur établissements de crédit	2.6	5 995		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.6		30 645	23 654
Prêts et créances sur la clientèle	2.7	98 914		
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.7		54 316	35 143
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 314	1 175	748
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2.5	1 750		
Actifs d'impôts courants		18	18	37
Actifs d'impôts différés	4.2	29	29	20
Comptes de régularisation et actifs divers	2.8	30 547	558	388
Actifs non courants destinés à être cédés	4.6	2 105	2 102	24 387
Immobilisations corporelles	2.9	4	4	2
Immobilisations incorporelles	2.10	34	34	37
TOTAL DE L'ACTIF		**180 434**	**183 070**	**158 356**

Les notes de la page 69 à 155 font partie intégrante des états financiers consolidés.

PASSIF	**Note**	**31/12/2017**	**01/01/2018**	**31/12/2018**
(en millions d'EUR)		**IAS 39**	**IFRS 9**	**IFRS 9**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1 & 4.1	14 192	14 911	11 872
Instruments dérivés de couverture	4.1	27 858	27 139	21 151
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.2	31 760	31 550	20 930
Dettes envers la clientèle	3.3	6 426	10 159	4 873
Dettes représentées par un titre	3.4	89 654	89 654	67 959
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		41	41	13
Passifs d'impôts courants		1	1	3
Passifs d'impôts différés	4.2	23	23	24
Comptes de régularisation et passifs divers	3.5	3 931	407	400
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4.6	1 894	1 894	24 055
Provisions	3.6	222	234	226
Dettes subordonnées	3.7	160	160	126
Total des dettes		**176 162**	**176 173**	**151 632**
Capitaux propres	3.8	**4 272**	**6 897**	**6 724**
Capitaux propres, part du groupe		3 918	6 521	6 444
Capital et réserves liées		2 465	2 465	2 465
Réserves consolidées		5 649	5 016	5 041
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(3 955)	(960)	(806)
Résultat de l'exercice		(241)		(256)
Intérêts minoritaires		354	376	280
TOTAL DU PASSIF		**180 434**	**183 070**	**158 356**

Les notes de la page 69 à 155 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'EUR)	Note	31/12/2017[1] IAS 39 - revu	31/12/2018 IFRS 9
Intérêts et produits assimilés	5.1	8 268	7 864
Intérêts et charges assimilées	5.1	(8 059)	(7 777)
Commissions (produits)	5.2	14	11
Commissions (charges)	5.2	(15)	(15)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	(108)	(144)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5.4	(60)	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.4		11
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	5.5		(14)
Produits des autres activités	5.6	43	17
Charges des autres activités	5.7	(8)	(21)
PRODUIT NET BANCAIRE		**75**	**(68)**
Charges générales d'exploitation	5.8	(358)	(348)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.9	(14)	(17)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**(297)**	**(433)**
Coût du risque de crédit	5.10	33	128
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(264)**	**(305)**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5.11	2	9
RÉSULTAT NET AVANT IMPOTS		**(262)**	**(296)**
Impôts sur les bénéfices	5.12	(9)	(8)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées[1]	4.6	31	22
RÉSULTAT NET		**(240)**	**(282)**
Intérêts minoritaires		1	(26)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**(241)**	**(256)**
Résultat net par action, part du groupe (en EUR)	5.13		
De base		(0,86)	(0,92)
- dont relatif aux activités poursuivies		*(0,97)*	*(1,00)*
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession		*0,11*	*0,08*
Dilué		(0,86)	(0,92)
- dont relatif aux activités poursuivies		*(0,97)*	*(1,00)*
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession		*0,11*	*0,08*

(1) À la suite de la qualification de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD) en activités abandonnées (voir note 4.6), en application de la norme IFRS 5, le compte de résultat 2017 a été revu pour présenter les résultats de DKD sur la ligne distincte Résultat net d'impôts des activités abandonnées.

Les notes de la page 69 à 155 font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'EUR)	31/12/2017 IAS 39			31/12/2018 IFRS 9		
	Montant brut	Impôts	Montant net	Montant brut	Impôts	Montant net
RÉSULTAT NET			**(240)**			**(282)**
Éléments recyclables en résultat net :						
Écarts de conversion	(128)		(128)	26		26
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente ou reclassés en prêts et créances ou en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance[1]	888	(2)	886			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables				77		77
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	415		415	345	(1)	344
Gains ou pertes latents ou différés des activités destinées à être cédées[2]	48	(1)	47	(287)	1	(286)
Éléments non recyclables en résultat net :						
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	3		3	1		1
Réévaluation directement en capitaux propres du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	(75)	27	(48)	(5)	1	(4)
Transfert en réserves consolidées de montants du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat, suite à leur décomptabilisation[3]	(17)		(17)	(24)		(24)
Réévaluation directement en capitaux propres des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres				1		1
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**1 134**	**24**	**1 158**	**134**	**1**	**135**
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES			**918**			**(147)**
Dont part du groupe			916			(102)
Dont part des minoritaires			2			(45)

(1) 31/12/2017 : EUR 640 millions lié à la variation de juste valeur affectant directement les fonds propres notamment suite au resserrement des spreads des souverains italiens, portugais et polonais.
(2) Dexia Israël est présenté comme actifs non courants destinés à être cédés, la variation de ses gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (EUR 29 millions en part du groupe et EUR 18 millions en part des minoritaires) est présentée distinctement au 31/12/2017. Au 31/12/2018, la sortie de Dexia Israël du périmètre de consolidation génère un mouvement de EUR - 47 millions. Par ailleurs, Dexia Kommunalbank Deutschland est présentée en actifs non courants destinés à être cédés, ses gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentés dans ce poste pour un montant de EUR - 238 millions.
(3) Remboursement de contrats d'investissements garantis (Guaranteed investment Contracts ou GICs)

Les notes de la page 69 à 155 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'EUR)	Capital et réserves liées				Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés		
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Total		Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente ou reclassés en prêts et créances ou en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments de dettes mesurés à la juste valeur par capitaux propres, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments de capital mesurés à la juste valeur par capitaux propres, nette d'impôt
AU 31/12/2016	**279**	**2 186**	**0**	**2 465**	**5 349**	**(4 115)**		
Première application de la norme IFRS9 en matière de risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat[1]					(146)			
AU 01/01/2017	**279**	**2 186**	**0**	**2 465**	**5 203**	**(4 115)**		
Mouvements de la période								
Variation du capital								
Dividendes								
Affectation du résultat 2016					442			
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires					**442**			
Écarts de conversion								
Transfert en réserves du risque de crédit propre lié à des dettes financières à la juste valeur remboursées					17			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ou reclassés en prêts et créances ou en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, affectant les capitaux propres						639		
Gains et pertes de la période des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie								
Montants reclassés en compte de résultat en raison de la vente ou de la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente ou reclassées en prêts et créances ou en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						245	.	
Montants de gains et pertes sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie reclassés en compte de résultat								
Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre des dettes désignées à la juste valeur par résultat								
Variation des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies affectant les fonds propres								
Transferts[2]						(1)		
Sous-total variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					**17**	**884**		
Résultat net de la période								
Impact de l'acquisition ou de la vente d'intérêts minoritaires[3]					(13)	0		
AU 31/12/2017	**279**	**2 186**	**0**	**2 465**	**5 649**	**(3 231)**		
Affectation du résultat 2017					(241)			
Première application de la norme IFRS 9					(392)	3 231	(247)	(1)
AU 01/01/2018	**279**	**2 186**	**0**	**2 465**	**5 016**		**(247)**	**(1)**
Mouvements de la période								
Ecarts de conversion								
Transfert en réserves du risque de crédit propre lié à des dettes financières à la juste valeur remboursées					24			
Variation de la juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur affectant les capitaux propres							155	1
Montants reclassés en compte de résultat en raison de la vente ou de la dépréciation des actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres							(77)	
Gains et pertes de la période des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie								
Montants de gains et pertes sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie reclassés en compte de résultat								
Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre des dettes désignées à la juste valeur par résultat								
Variation des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies affectant les fonds propres								
Transferts[4]							(1)	
Sous-total variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					**24**		**77**	**1**
Résultat net de la période								
Impact de la cession de Dexia Israël								
Autres variations					1			
AU 31/12/2018	**279**	**2 186**	**0**	**2 465**	**5 041**		**(170)**	**0**

(1)Ainsi que le permet la norme IFRS9, depuis le 1er janvier 2017, Dexia Crédit Local reconnaît le risque de crédit propre de ses dettes à la juste valeur dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Le stock de risque de crédit propre au 31 décembre 2016 (USD - 155 millions) a donc été transféré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.
(2) Dexia Israël est présenté comme actifs non courants destinés à être cédés, la variation de ses gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres du groupe est présentée distinctement.
(3) Impact de la réduction du taux d'intérêt de Dexia Crédit Local dans Dexia Israël
(4) Dexia Kommunalbank Deutschland est présenté comme actifs non courants destinés à être cédés, la variation de ses gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres du groupe est présentée distinctement.

Les notes de la page 69 à 155 font partie intégrante des états financiers consolidés.

directement en capitaux propres						Résultat net part du groupe	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	Capitaux propres part des minoritaires			TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Variation nette d'impôt des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des actifs non courants destinés à être cédés	Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	Variation de juste valeur des dettes désignées à la juste valeur par le résultat, attribuable au risque de crédit propre, nette d'impôt	Ecarts de conversion	Total			Capital et réserves liées	Gains ou pertes latents ou différés	Total	
(1 339)	0	(7)		202	(5 259)	442	2 997	389	(18)	371	3 368
			146		146		0				0
(1 339)	0	(7)	146	202	(5 113)	442	2 997	389	(18)	371	3 368
								4		4	4
								(33)		(33)	(33)
						(442)	0				0
						(442)	**0**	**(29)**		(29)	**(29)**
				(79)	(79)		(79)		(3)	(3)	(82)
			(17)		(17)		0				0
					639		639				639
341					341		341		(3)	(3)	338
					245		245		1	1	246
76					76		76				76
			(48)		(48)		(48)				(48)
		3			3		3		1	1	4
	29			(28)	0		0				0
417	**29**	**3**	**(65)**	**(107)**	**1 160**		**1 177**		**(4)**	**(4)**	**1 173**
						(241)	(241)	1		1	(240)
				(3)	(3)		(16)	12	3	15	(1)
(922)	29	(4)	81	92	(3 955)	(241)	3 918	373	(19)	354	4 272
						241	0				
			(6)	18	2 995		2 603	(17)	39	22	2 624
(922)	29	(4)	75	110	(960)	0	6 521	356	20	376	6 897
				25	25		25				25
			(24)		(24)						0
					156		156				156
					(77)		(77)				(77)
136					136		136				136
(30)					(30)		(30)				(30)
			(4)		(4)		(4)				(4)
		1			1		1				1
239	(238)				0						
345	**(238)**				**183**		**207**				**207**
		1	(28)	25		(256)	(256)	(26)		(26)	(282)
	(29)				(29)		(29)	(51)	(19)	(70)	(99)
							1				1
(577)	(238)	(3)	47	135	(806)	(256)	6 444	279	1	280	6 724

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net après taxes	(240)	(282)
Ajustements pour :		
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	14	16
- Dépréciations (reprises de dépréciation) sur obligations, actions, prêts et autres actifs	(53)	
- Dépréciations (reprises de dépréciation) sur obligations, prêts et autres actifs		(121)
- Gains ou pertes nets sur investissements	(4)	(25)
- Augmentation nette (diminution nette) des provisions	(108)	6
- Pertes et (profits) non réalisés sur instruments financiers	131	64
- Impôts différés	(5)	10
Variation des actifs et des dettes opérationnels	6 959	(282)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	**6 694**	**(614)**
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(15)	(19)
Ventes d'immobilisations	4	0
Ventes d'actions non consolidées	16	33
Ventes de filiales et d'unités d'exploitation[1]		(632)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**5**	**(618)**
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de nouvelles actions (intérêts minoritaires)[1]	4	0
Dividendes payés (intérêts minoritaires)[1]	(33)	0
Remboursement de dettes subordonnées[2]	(282)	(34)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**(311)**	**(34)**
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES	**6 388**	**(1 266)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	**5 564**	**11 832**
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	6 694	(614)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	5	(618)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(311)	(34)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(120)	48
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	**11 832**	**10 614**
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Impôt payé	(23)	(15)
Dividendes reçus	2	5
Intérêts perçus	10 356	9 434
Intérêts payés	(10 236)	(9 261)

(1) Dexia Israël
(2) Voir la note 3.7.b.

Les notes de la page 69 à 155 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Annexe aux comptes consolidés

1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés, intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités, éléments significatifs repris dans le compte de résultat, autres éléments significatifs de l'année, événements postérieurs à la clôture et présentation de l'effet de la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » sur le bilan au 1er janvier 2018

1.1.	Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés	69	1.4.	Autres éléments significatifs de l'année	94
1.2	Intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités	91	1.5.	Evénements postérieurs à la clôture	95
1.3.	Éléments significatifs repris dans le compte de résultat	94	1.6.	Présentation de l'effet de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur le bilan au 1er janvier 2018	95

1.1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

INFORMATION GÉNÉRALE

Dexia Crédit Local est une société anonyme à conseil d'administration de droit français. Son siège social est situé à La Défense (92913) – Tour CBX La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés en vue de leur publication par le conseil d'administration en date du 21 mars 2019.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

- IASB : International Accounting Standards Board (conseil des normes comptables internationales)
- IFRS IC : IFRS Interpretations Committee (ex IFRIC) (comité d'interprétation des normes internationales d'information financière)
- IFRS : International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)

1.1.1. RÈGLES COMPTABLES DE BASE

1.1.1.1. Généralités

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local sont préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne (UE).

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606/2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1er janvier 2005. Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour.

Les états financiers de Dexia Crédit Local ont donc été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2018, en incluant les conditions d'application de la couverture du risque de taux d'un portefeuille et la possibilité de couvrir des dépôts à vue.

Nos principes comptables incluent principalement les éléments pour lesquels un texte IFRS laisse la possibilité d'un choix.

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2018 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (going concern).

Ceci suppose un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à la résolution du groupe Dexia ayant fait l'objet d'une décision par la Commission européenne en décembre 2012. Celles-ci sont reprises ci-dessous :

- Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires sont révisées dans le cadre de revues d'ensemble biannuelles du plan. La mise à jour réalisée sur la base des données disponibles au 30 juin 2018 et validée par le conseil d'administration de Dexia le 19 décembre 2018 intègre les évolutions réglementaires connues à ce jour, dont le texte définitif de la CRD IV. Elle prend également en compte l'impact fortement positif sur le capital réglementaire de Dexia Crédit Local de la première application de la norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018, le ratio « Total Capital » de Dexia Crédit Local s'établissant à 23,6 % à fin décembre 2018. Enfin, elle tient compte du non-renouvellement, à compter du 1er janvier 2019, de l'approche spécifique déployée par la Banque centrale européenne pour la supervision du groupe Dexia[1].

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 26 juillet 2018, disponible sur www.dexia.com.

• La poursuite de la résolution suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois ainsi que sur la capacité du groupe à collecter des financements sécurisés. Depuis fin 2012, Dexia Crédit Local a sensiblement réduit son besoin de financement, déployé un accès diversifié à différentes sources de financement et tiré parti de conditions de marché favorables afin de rallonger la maturité de ses passifs, dans une optique de gestion prudente de sa liquidité. Ceci lui permet notamment de maintenir un niveau de réserves de liquidité jugé adéquat avec la restriction de l'accès au financement de la Banque centrale européenne annoncé le 21 juillet 2017[(1)]. La dernière mise à jour du plan d'affaires prend en compte une révision du plan de financement reposant sur les dernières conditions de marché observables.

• Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et de la notation de Dexia Crédit Local. Les révisions régulières du plan d'affaires conduisent à des ajustements par rapport au plan d'origine et entraînent dans le temps une modification significative de la trajectoire de résolution du groupe initialement anticipée, notamment en termes de profitabilité, de solvabilité et de structure de financement. À ce stade, ils ne remettent pas en cause la nature ni les fondamentaux de la résolution, ce qui justifie la décision d'établir les états financiers selon le principe de continuité d'exploitation.

Toutefois, sur la durée de la résolution du groupe, des incertitudes demeurent sur la réalisation du plan d'affaires :

• Ce plan est notamment susceptible d'être impacté par de nouvelles évolutions des règles comptables et prudentielles.

• Dexia et Dexia Crédit Local présentent une sensibilité à l'évolution de l'environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit. Une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité de Dexia Crédit Local via, par exemple, une hausse du montant du cash collatéral versé par Dexia Crédit Local à ses contreparties de dérivés ou un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers et des dérivés OTC, dont les variations sont comptabilisées en compte de résultat et sont susceptibles d'entraîner une variation du niveau de capital réglementaire.

• Des discussions sont en cours, entre la Commission européenne et les États belge et français, sur les conditions du renouvellement de la garantie des États à partir du 1er janvier 2022.

• Dans le cas où la capacité d'absorption par le marché de la dette garantie par les États serait moindre, Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses, ce qui impacterait directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires.

• Enfin, Dexia Crédit Local est exposé à certains risques opérationnels, propres à l'environnement de résolution dans lequel il opère.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (EUR), sauf mention contraire.

1.1.1.2. Estimations et jugements comptables

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction est amenée à faire des hypothèses et des estimations qui ont un impact sur les chiffres publiés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations à sa disposition lors de l'établissement de ces hypothèses, les chiffres réels peuvent différer des chiffres estimés et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

• Classification des instruments financiers dans les catégories « Coût amorti », « A la juste valeur par capitaux propres » (en autres éléments du résultat global), « A la juste valeur par résultat », et « Désignés à la juste valeur par résultat sur option » en fonction de l'analyse du modèle économique suivi par Dexia Crédit Local pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI ou « basique ») (IFRS 9) (voir 1.1.6.2.) ;

• Les instruments financiers non cotés sur un marché actif sont valorisés à partir de techniques de valorisation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est basé sur des critères tels que le volume de transactions, la liquidité du marché, l'écart achat-vente, etc. (voir 1.1.7.) ;

• Utilisation des modèles de valorisation pour déterminer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (voir 1.1.7.) ;

• Détermination de l'existence d'un contrôle sur une entité acquise par Dexia Crédit Local, y compris une entité structurée (IFRS 10) (voir 1.1.3.) ;

• Identification des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (IFRS 5) (voir 1.1.15.) ;

• Identification des conditions permettant l'application de la comptabilité de couverture (voir 1.1.10., 1.1.11.) ;

• Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (voir 1.1.22.) ;

• Détermination de la dépréciation des actifs financiers basée sur la méthode des pertes de crédit attendues : détermination des critères d'augmentation significative du risque de crédit, choix des modèles appropriés et des hypothèses pour évaluer les pertes de crédit attendues (IFRS 9) (voir 1.1.6.2.5).

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

• Détermination des pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers sous IFRS 9 : établissement du nombre et des pondérations relatives pour les scénarios prospectifs et détermination des informations prospectives pertinentes pour chaque scénario, détermination de la probabilité de défaut (PD) et de la perte en cas de défaut (LGD) (voir 1.1.6.2.5) ;

• Détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (voir 1.1.15.) ;

• Évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture (voir 1.1.10., 1.1.11.) ;

• Détermination des corrections de valeur de marché de manière à ajuster la valeur de marché et l'incertitude du modèle (voir 1.1.7.) ;

• Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles (voir 1.1.13. et 1.1.14.) ;

(1) La Banque centrale européenne a annoncé le 21 juillet 2017 la fin de l'accès à l'Eurosystème pour les structures de liquidation à partir du 31 décembre 2021.

• Hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (voir 1.1.21., 3.7.) ;
• Estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actifs (voir 1.1.20.).
Dans le contexte de la réforme engagée à l'initiative du Conseil de stabilité financière sur le remplacement des indices de référence IBOR par des indices de référence alternatifs, Dexia Crédit Local considère qu'il n'y a pas d'impact pour les indices de référence existants, et par conséquent sur l'efficacité de ses relations de couverture pour la clôture au 31 décembre 2018[1] .
Dexia Crédit Local considère également que l'éventualité du transfert de ses activités de compensation de dérivés post-Brexit vers la zone de l'Union européenne n'a pas d'incidence sur ses relations de couverture existantes à la clôture des comptes au 31 décembre 2018.

1.1.2. CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES INTERVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION ANNUELLE QUI PEUVENT IMPACTER DEXIA CRÉDIT LOCAL

1.1.2.1. Textes de l'IASB et interprétations IFRIC adoptés par la Commission européenne et appliqués au 1er janvier 2018

• La **norme IFRS 9** « Instruments financiers », qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », apporte des changements significatifs à la comptabilisation et à la présentation de l'information financière dans les trois domaines clés : classification et évaluation des actifs financiers, dépréciation et comptabilité de couverture. La macro-couverture fait l'objet d'un projet séparé par l'IASB.
Les modifications apportées par IFRS 9 incluent :
– une approche pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
– un modèle unique de dépréciation du risque de crédit prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues ;
– une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.
Par ailleurs, IFRS 9 amende la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » en exigeant plus d'informations à fournir en annexe au titre des instruments financiers.
Les principes comptables mis à jour pour prendre en compte IFRS 9 pour le classement et l'évaluation des instruments financiers et pour la dépréciation d'actifs financiers tels qu'appliqués à compter du 1er janvier 2018 sont présentés dans la section 1.1.6.
Comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 9, Dexia Crédit Local a choisi de ne pas retraiter les informations relatives aux périodes comparatives.
Les méthodes comptables applicables aux actifs et passifs financiers sous IAS 39 décrites dans la note 1.1.6.4 « Actifs et passifs financiers (IAS 39) » s'appliquent aux périodes comparatives.
Les principaux impacts de l'adoption d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 sont présentés ci-dessous et les informations sur la transition à IFRS 9 sont présentées ci-après dans le point « Présentation de l'effet de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur le bilan au 1er Janvier 2018 ».

Classification et évaluation des actifs financiers

Sur la base de l'analyse de leurs caractéristiques, la plupart des actifs financiers détenus par Dexia Crédit Local sont considérés comme des actifs financiers « basiques » éligibles au coût amorti compte tenu du modèle économique suivi par Dexia Crédit Local pour la gestion de ces actifs. Il s'agit principalement de prêts ou de titres simples à taux variable ou à taux fixe. En outre, Dexia Crédit Local a adopté par anticipation l'amendement à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » publié en octobre 2017, qui permet d'évaluer les instruments avec les options de remboursement anticipé symétriques au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres.
Certains prêts structurés vis-à-vis de collectivités locales comportant une formule de taux avec un effet de levier, une indexation sur des devises ou un indice de taux long terme (tel que par exemple la référence « Constant Maturity Swap ») sont classés à la juste valeur par résultat (FVTPL).
La plupart des actions ou parts de fonds détenus par Dexia Crédit Local sont évalués à la juste valeur par résultat. Toutefois, certaines actions, sont sur option au cas par cas, classées à la juste valeur par capitaux propres (sans reclassement en résultat des montants accumulés en capitaux propres en cas de cession).
Pour les actifs financiers répondant aux critères d'instruments « basiques », le classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres dépend du modèle économique suivi par Dexia Crédit Local pour la gestion de ces actifs.
Le Plan de Résolution Ordonnée, validé en 2012 par la Commission européenne, a imposé au groupe Dexia Crédit Local la cessation de toute nouvelle activité commerciale et n'a pas retenu le principe d'une cession accélérée du portefeuille d'actifs du Groupe, ceci afin de protéger autant que possible sa base en capital. En ligne avec les modalités de ce plan de résolution, Dexia Crédit Local va donc collecter les flux de trésorerie sur la durée de vie d'une partie importante de ses actifs « basiques » qui sont ainsi évalués au coût amorti. Une autre partie des actifs financiers « basiques » de Dexia Crédit Local, cantonnés dans des portefeuilles dédiés, est détenue dans un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois de collecter les flux contractuels et de vendre lorsque des opportunités de marché se présentent. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par capitaux propres. La répartition entre ces deux catégories a fait l'objet de décisions stratégiques qui ont été prises par Dexia Crédit Local durant l'année 2017 et qui n'ont pas été modifiées durant l'année 2018.
En dehors des dérivés, le portefeuille de transaction de Dexia Crédit Local, déjà évalué à la juste valeur par résultat en IAS 39, reste très limité.

Dépréciation des actifs financiers

Selon le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés en 3 phases selon le niveau de risque de crédit des contreparties, tel que défini par la réglementation prudentielle et conformément à la définition utilisée pour la gestion interne du risque de crédit (voir note 1.1.6.2.5. pour plus de détails).

Comptabilité de couverture

Dans l'attente d'une future norme relative à la macro-couverture, et comme l'autorise IFRS 9, Dexia Crédit Local a décidé

(1) L'IASB a décidé en décembre 2018 de poursuivre son projet de recherche « Réforme de l'IBOR (Interbank offered rate) et les impacts sur l'information financière » afin d'apporter des clarifications sur les impacts comptables de la réforme

de maintenir les règles actuelles (IAS 39) de la comptabilité de couverture à toutes ses relations de couvertures (micro et macro-couverture).

Options de première application

Comme l'autorise IFRS 9, Dexia Crédit Local a décidé d'appliquer par anticipation à compter du 1er janvier 2017 les dispositions relatives à la présentation des gains et pertes relatifs au risque de crédit des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le résultat sans appliquer les autres dispositions d'IFRS 9.
Comme l'autorise IFRS 9, Dexia Crédit Local a décidé de ne pas retraiter les informations comparatives selon la norme IFRS 9 mais de maintenir les informations comparatives selon la norme IAS 39.

Mise en œuvre opérationnelle des principes normatifs

En 2018, Dexia Crédit Local a continué de tester et d'affiner les nouveaux processus et le nouveau cadre de gouvernance rendus nécessaires par l'adoption d'IFRS 9. Notamment, les outils et la gouvernance permettant le suivi, la validation et le contrôle des cessions et restructurations d'actifs financiers détenus à des fins de collecte des flux contractuels ont été mis en place. Les outils de calcul des provisions collectives ont également été mis à jour ainsi que la gouvernance relative à la validation des paramètres, back-tests et résultats trimestriels.

Impacts de la première application sur les états financiers de Dexia Crédit Local

L'application d'IFRS 9 en date du 1er janvier 2018 s'est traduite par une augmentation des capitaux propres consolidés en IFRS au 1er janvier 2018 pour EUR 2 624 millions. Cet effet comprend les effets de changement de classification et d'évaluation pour EUR 2 807 millions, ainsi que les effets de la mise en place de la méthodologie de la dépréciation basée sur les pertes de crédit attendues pour EUR -183 millions. L'impact de l'application d'IFRS 9 sur les impôts différés n'est pas significatif. D'autres détails sont fournis ci-après dans le point « Présentation de l'effet de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur le bilan au 1er Janvier 2018 ».

Autres éléments

Certains dérivés couvrant des actifs financiers non « basiques » comptabilisés à la juste valeur par résultat sous IFRS 9 ne peuvent plus être considérés comme des dérivés de couverture comptable contrairement au traitement basé sur leur classement selon la norme IAS 39. Ces dérivés sont donc classés en IFRS 9 comme des dérivés de transaction. La volatilité liée aux taux d'intérêt de ces actifs est donc compensée par les dérivés de couverture économique, mais la volatilité liée aux autres composantes de risque et notamment aux risques de crédit subsiste.

- La **norme IFRS 15** « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » qui remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Cette nouvelle norme pose les principes de comptabilisation du revenu relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux relatifs aux instruments financiers, aux contrats de location ainsi qu'aux contrats d'assurance et exige que l'entité comptabilise les produits lorsque les obligations de prestation sont remplies. Les secteurs d'activité tels que la gestion d'actifs et les services de courtage ou d'exécution sont ceux pour lesquels l'impact de la norme est estimé comme étant significatif. À ce jour, Dexia Crédit Local n'est pas présent dans ces domaines d'activités. De plus, la part des produits compris dans le champ d'application de la norme IFRS 15 apparaît comme non significative. En effet, la majorité des produits perçus par Dexia Crédit Local est comptabilisée en application d'autres normes (notamment IFRS 9 « Instruments financiers »). Par conséquent, la norme IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local.
Aucun ajustement transitoire n'a été comptabilisé dans les résultats non distribués à la date d'application initiale de la norme (approche rétrospective modifiée).
Les principes comptables mis à jour pour prendre en compte l'application d'IFRS 15 à compter du 1er janvier 2018 sont présentés dans la section 1.1.9.
- **Amendement à IFRS 7** « Instruments financiers : Informations à fournir ». La nouvelle norme IFRS 9 amende IFRS 7 en exigeant plus d'informations à fournir en annexe au titre des instruments financiers. L'impact de cet amendement sur les annexes aux états financiers de Dexia Crédit Local est présenté notamment dans les notes relatives au risque de crédit et la comptabilité de couverture (voir Notes 7.2 Exposition au risque de crédit et 7.8 Comptabilité de couverture.
- **Amendement à IFRS 4** « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local car Dexia Crédit Local n'exerce pas des activités liées à l'assurance.
- **Amendement à IFRS 1** « Première adoption des IFRS » (« Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016 »). Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local car Dexia Crédit Local n'est pas un premier adoptant.
- **Amendement à IAS 28** « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ». Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local car Dexia Crédit Local n'a pas de participations dans des entreprises associées ou des coentreprises.
- **Amendement à IFRS 2** « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ». Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local car Dexia Crédit Local n'est pas concerné par des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.
- **Amendement à IAS 40** « Transferts d'immeubles de placement ». Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local car Dexia Crédit Local n'a pas d'immeubles de placement.
- **IFRIC 22** « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ». Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de Dexia Crédit Local.

1.1.2.2. Textes de l'IASB et interprétations IFRIC adoptés par la Commission européenne durant l'année en cours mais pas encore applicables au 1er janvier 2018

- **IFRIC 23** « Incertitudes relatives au traitement des impôts sur le résultat ». Cette interprétation sera applicable à partir du 1er janvier 2019 et Dexia Crédit Local n'envisage pas d'impact significatif de cette interprétation sur ses états financiers.

1.1.2.3. Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore adoptés par la Commission européenne

- **Amendement à IAS 19** « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » (publié par l'IASB en février 2018). Cet amendement sera applicable à partir du 1er janvier 2019, avec l'application anticipée autorisée, et son impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.

• **Amendement des Références au cadre conceptuel des normes IFRS** (publié par l'IASB en mars 2018). Cet amendement sera applicable à partir du 1er janvier 2020 et son impact sur la présentation des informations financières de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.

• **Amendement à IFRS 3** « Regroupements d'entreprises » (publié par l'IASB en octobre 2018). Cet amendement sera applicable à partir du 1er janvier 2020, avec l'application anticipée autorisée, et son impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.

• **Amendements à IAS 1 et IAS 8** « Modification de la définition du terme « significatif » » (publié par l'IASB en octobre 2018). Cet amendement sera applicable à partir du 1er janvier 2020 et son impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.

1.1.2.4.Nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16, en remplacement de la norme IAS 17 actuelle et des interprétations connexes, comprend un modèle exhaustif d'identification et de traitement des contrats de location dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Cette nouvelle norme induit un changement important dans la comptabilisation par les preneurs : elle supprime la distinction entre location simple et location financement d'IAS 17, et prévoit un principe de comptabilisation de tous les contrats de location, sous réserve d'exceptions limitées, au bilan des preneurs. Ainsi, lorsque le contrat est un contrat de location au sens défini par la norme, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation du bien concerné et une dette de location qui est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de la location.

L'actif lié au droit d'utilisation est ensuite amorti, en général selon la méthode linéaire sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant. La dette de location est comptabilisée au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette de location.

En revanche, la norme IFRS 16 ne modifie pas de manière substantielle le traitement comptable du côté du bailleur.

La norme IFRS 16, étant approuvée par la Commission européenne, sera applicable à partir du 1er janvier 2019.

Projet de transition en cours et impacts

L'impact de la norme IFRS 16 sur les états financiers de Dexia Crédit Local a fait l'objet d'une analyse qui est en cours de finalisation. Dexia Crédit Local a entamé son projet IFRS 16 au cours de l'année 2017 en réalisant une étude d'impact de l'application de la norme, une analyse des contrats de location de toutes les entités et avec la construction d'une base de contrats nécessaire à la comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16. Les systèmes d'information comptables et les processus internes sont en cours d'adaptation afin de respecter les nouvelles exigences liées à IFRS 16.

Pour Dexia Crédit Local, en tant que preneur, l'application de la nouvelle norme se traduira par une augmentation des actifs et passifs liée aux contrats de location actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple. L'impact estimé maximum attendu sur le total du bilan de Dexia Crédit Local au 1er janvier 2019 est inférieur à EUR 100 millions. Cet impact provient principalement des contrats de location d'immeubles de bureaux utilisés par les entités du groupe Dexia Crédit Local. À l'issue des travaux d'analyses, les contrats de Dexia Crédit Local relatifs aux serveurs et autres matériels informatiques ne sont pas impactés par l'application d'IFRS 16.

Pour Dexia Crédit Local, en tant que bailleur, l'impact attendu devrait être limité.

Principes de première application, options et exemption retenues

Comme autorisé par les dispositions transitoires de la norme IFRS 16, Dexia Crédit Local applique la nouvelle norme aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application de la norme actuelle IAS 17.

En tant que preneur, Dexia Crédit Local a fait le choix d'appliquer la méthode de transition rétrospective simplifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de première application.

Conformément à IFRS 16, Dexia Crédit Local n'applique pas la nouvelle norme aux contrats de location portant sur les immobilisations incorporelles (logiciels, par exemple) et a décidé de ne pas appliquer le nouveau modèle de comptabilisation aux contrats de location d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une valeur à neuf unitaire inférieure à EUR 5 000.

À la date de première application, pour les contrats antérieurement classés en tant que contrats de location simple sous IAS 17 et compte tenu de la méthode de transition choisie par Dexia Crédit Local en tant que preneur, Dexia Crédit Local appliquera les principes suivants :

• Concernant la dette de location, Dexia Crédit Local l'évaluera à la date de première application à la valeur actualisée des paiements contractuels de loyers restants, déterminée, pour chaque contrat, en fonction du taux d'emprunt marginal à cette date.

Afin de déterminer la durée de location, Dexia Crédit Local considère la période non résiliable du contrat complétée le cas échéant des options de renouvellement et des options de résiliation dont l'utilisation par Dexia Crédit Local est raisonnablement certaine. Conformément à la conclusion de l'ANC sur les baux 3-6-9, Dexia Crédit Local considère que ses contrats sont exécutoires pendant 9 ans.

• Concernant l'actif lié au droit d'utilisation, Dexia Crédit Local a choisi de le reconnaitre à la date de première application pour le montant égal à la dette de location déterminé à la date de transition, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer.

Par ailleurs, Dexia Crédit Local appliquera des mesures de simplification transitoires telles que autorisées par la norme IFRS 16 dont la comptabilisation des contrats de location dont le terme survient dans les 12 mois suivant la date de première application comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme, etc.

1.1.2.5. Nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Cette norme publiée par l'IASB en mai 2017, en remplacement de la norme actuelle IFRS 4 « Contrats d'assurance » sera applicable à partir du 1er janvier 2021 et n'aura pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local car Dexia Crédit Local n'est pas concerné par des activités d'assurance.

1.1.2.6. Changement de présentation des états financiers consolidés de Dexia Crédit Local

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local sont établis conformément au format de l'ANC (Autorité des Normes Comptables). Au 31 décembre 2018, Dexia Crédit Local applique la recommandation de l'ANC n° 2017-02 du 2 juin 2017 « Relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes

comptables internationales » qui annule et remplace la recommandation de l'ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013. Suite à l'application de la norme IFRS 9 et de la recommandation révisée de l'ANC, le compte de résultat, le bilan, l'état du résultat global et le tableau de variation des capitaux propres, ainsi que les notes annexes aux états financiers, ont changé de manière significative. Dexia Crédit Local a choisi d'utiliser une disposition transitoire allégée pour présenter des informations comparatives.

Les principaux changements comprennent :
- Les catégories d'actifs spécifiques à la norme IAS 39, telles que « Prêts et créances », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été remplacées par les nouvelles catégories « Actifs financiers au coût amorti » (avec la séparation entre les prêts et créances sur établissements de crédit, les prêts et créances sur la clientèle et les titres) et les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global) ».
- Les cash collatéraux, auparavant présentés dans les « Comptes de régularisation et actifs divers » et « Comptes de régularisation et passifs divers », sont désormais inclus dans les Actifs financiers au coût amorti (Prêts et créances sur établissements de crédit ou Prêts et créances sur la clientèle) et dans les Passifs financiers au coût amorti (Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ou Dettes envers la clientèle).
- De nouvelles lignes ont été créées dans le « Compte de résultat consolidé » afin de présenter séparément les gains et les pertes sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global) et sur les actifs au coût amorti et sur le reclassement des actifs financiers entre les catégories.
- De nouvelles lignes ont été créées dans l'« État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » afin d'identifier séparément les variations de la juste valeur pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global) et pour les instruments de dette classés à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global).
- Une nouvelle ligne « Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » a été créée dans les Notes pour présenter séparément les impacts sur les actifs financiers non « basiques » détenus à des fins autres que de transaction et obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat selon la norme d'IFRS 9.

1.1.3. CONSOLIDATION

1.1.3.1. Filiales et entités structurées

Les filiales sont des sociétés sur lesquelles Dexia Crédit Local exerce le contrôle. Les entreprises contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale.
Selon IFRS 10 « États financiers consolidés », le groupe contrôle une entité si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :
- il détient le pouvoir sur l'entité,
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité,
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Dexia Crédit Local détient le pouvoir sur une entité lorsque ses droits lui confèrent la capacité de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité.
Lorsque dans une entité le pouvoir résulte directement et exclusivement des droits de vote afférents aux participations, l'investisseur qui détient plus de la moitié des droits de vote a le contrôle de l'entité.
Dans d'autres circonstances, notamment pour les entités structurées, le processus peut être plus complexe et requiert la prise en compte de plusieurs facteurs qui nécessite l'exercice d'un jugement. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Dexia Crédit Local est notamment impliqué dans des véhicules de titrisation ou des fonds d'investissement.
La capacité de diriger les activités pertinentes est analysée au regard des éléments suivants : l'objet et la conception de l'entité ; la gestion d'actifs financiers pendant leur durée de vie ainsi que la gestion des cas de défaillance ; le choix, l'acquisition, la sortie ou le remplacement d'actifs ; la décision visant la nomination et la rémunération des principaux dirigeants et la cessation de leur emploi. Dexia Crédit Local évalue son exposition ou droit à des rendements variables au regard des éléments suivants : les dividendes et autres distributions d'avantages économiques ; l'exposition au risque de crédit via la détention de produits financiers qui absorbent le risque (par exemple : CDS vendeur de protection ou détention de tranches junior qui absorbent les premières pertes et qui sont rémunérées en fonction de l'exposition) ; la rémunération rattachée à la gestion d'actifs ou de passifs ; les rendements dont ne peuvent bénéficier les autres détenteurs d'intérêts.
Un investisseur contrôle une entité si non seulement il détient le pouvoir sur celle-ci et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec elle, mais qu'en outre il a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements qu'il obtient du fait de ces liens. Par conséquent, le décideur doit déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire en examinant les facteurs suivants :
- l'étendue du pouvoir décisionnel sur l'entité ;
- les droits détenus par d'autres parties (incluant le droit de révocation du décideur) ;
- la rémunération à laquelle il a droit selon les accords de rémunération ;
- son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts qu'il détient dans l'entité.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Dexia Crédit Local et sortent du périmètre de consolidation dès que Dexia Crédit Local perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Dexia Crédit Local.
Les changements dans la participation de Dexia Crédit Local dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. En cas de modification de la quote-part de la détention pour les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires), les valeurs comptables des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations respectives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si Dexia Crédit Local perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :
- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ; et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition), et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et subséquente d'un actif financier selon IFRS 9 « Instruments financiers » ou, le cas échéant, comme étant le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

1.1.3.2. Entreprises associées et coentreprises

Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia Crédit Local exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. Les participations dans lesquelles Dexia Crédit Local possède entre 20 et 50 % des droits de vote sont présumées relever de cette catégorie.

Une coentreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité économique, soumise à un contrôle conjoint. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci et sont tenues de s'entendre à l'unanimité sur les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise.

Dexia Crédit Local ne détient pas d'entités mises en équivalence.

1.1.4. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand Dexia Crédit Local a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de décomptabiliser l'actif et d'éteindre le passif de manière simultanée.

Les opérations de dérivés traitées par Dexia Crédit Local avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan. L'effet de compensation est présenté dans la note 4.3. « Compensation des actifs et passifs financiers ».

1.1.5. CONVERSIONS DES OPÉRATIONS ET DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

1.1.5.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère avec une perte de contrôle, les différences de change sont comptabilisées au résultat comme partie du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs dans la monnaie fonctionnelle de ladite entité et convertis au cours de clôture.

1.1.5.2. Opérations en monnaies étrangères

Pour les entités de Dexia Crédit Local sur une base individuelle, les opérations sont comptabilisées en utilisant le cours de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existants à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

1.1.6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Dexia Crédit Local applique toutes les exigences d'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018, à l'exception des exigences relatives aux opérations de couverture comptable qui continuent à être comptabilisées selon la norme IAS 39. Le traitement selon IFRS 9 relatif aux variations de la juste valeur résultant du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat est appliqué de manière anticipée par Dexia Crédit Local à compter du 1er janvier 2017.

Comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 9, Dexia Crédit Local a choisi de ne pas retraiter les informations relatives aux périodes comparatives. Les méthodes comptables applicables aux actifs et passifs financiers sous IAS 39 décrites dans la note 1.1.6.4 « Actifs et passifs financiers (IAS 39) » s'appliquent aux périodes comparatives.

La direction exerce son jugement sur les critères exposés ci-dessous pour décider de la catégorie comptable appropriée de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

1.1.6.1. Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par résultat, pour lesquels la livraison s'effectue selon un délai d'usance (achats et ventes « normalisés »), sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

En ce qui concerne ces actifs, Dexia Crédit Local comptabilise les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur en date d'arrêté au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les autres achats ou ventes d'actifs financiers non détenus à des fins de transaction, pour lesquels la livraison s'effectue selon un délai d'usance, sont comptabilisés en date de règlement, correspondant à la date de livraison desdits instruments.

Dexia Crédit Local décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à l'expiration, y compris suite à des modifications substantielles de ses conditions contractuelles

(voir 1.1.6.2.4. Traitement des remboursements anticipés et réaménagements de prêts (IFRS 9)), ou lorsque Dexia Crédit Local a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.
Un passif financier est enregistré au bilan lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dexia Crédit Local décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation spécifiée au contrat est exercée, annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être decomptabilisé suite à des modifications substantielles de ses conditions contractuelles.

1.1.6.2. Classement et évaluation des actifs financiers (IFRS 9)

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, Dexia Crédit Local évalue d'abord les conditions contractuelles de l'instrument afin de déterminer sa classification en tant qu'instrument de capitaux propres (selon la définition de la norme IAS 32 du point de vue de l'émetteur) ou instrument de dette. Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Afin de satisfaire à cette condition, Dexia Crédit Local vérifie que l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'émetteur. Les instruments remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition des instruments de capitaux propres.
Tout instrument émis ne répondant pas aux critères des instruments de capitaux propres sont classés par Dexia Crédit Local en tant qu'instruments de dette.

1.1.6.2.1. Classement et évaluation des instruments de dette (IFRS 9)

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments de dette sont classés comme étant évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global), soit à la juste valeur par résultat. Le classement des instruments de dette repose sur les deux éléments suivants : l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs, et le modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs.

Analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI ou « basique »)

L'appréciation du caractère « basique » est pertinente pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être mesurés au coût amorti ou bien à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global).
Les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt de base. Dans un contrat de prêt de base, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit, et peuvent aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques de prêt de base (par exemple, le risque de liquidité) et frais (par exemple, des frais de gestion) associés à la détention de l'actif financier sur une durée donnée, ainsi qu'une marge d'intérêt. Pour les besoins de cette analyse, le principal se définit comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale.
Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont « basiques », Dexia Crédit Local examine les termes contractuels de chaque instrument, en particulier ceux qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. En procédant à cette évaluation, Dexia Crédit Local exerce son jugement pour déterminer si certaines caractéristiques contractuelles, telles que la fréquence de révision des taux d'intérêt ou les caractéristiques ne donnant droit à aucun recours en garantie, affectent de manière significative les flux de trésorerie futurs.
Les clauses contractuelles, permettant à l'emprunteur ou au prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument de dette est compatible avec le caractère « basique » des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus mais impayés ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable. Une telle compensation peut être positive ou négative. Un jugement est nécessaire pour déterminer si la compensation versée ou reçue en cas de résiliation anticipée des contrats de prêt donne lieu à des flux de trésorerie non « basiques ».
La plupart des instruments de dette détenus par Dexia Crédit Local sont « basiques » et sont composés de prêts ou de titres simples à taux variable ou à taux fixe. Les instruments de dette non « basiques » de Dexia Crédit Local comprennent certains prêts structurés vis-à-vis de collectivités locales comportant une formule de taux avec un effet de levier, une indexation sur des devises ou un indice de taux long terme (tel que par exemple la référence *Constant Maturity Swap*).

Analyse du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers

L'appréciation du modèle économique est effectuée sur la base d'un portefeuille et est pertinente pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être mesurés au coût amorti ou bien à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global).
Le modèle économique reflète la façon dont un groupe d'instruments de dette est géré en vue d'atteindre un objectif fixé par les principaux dirigeants de Dexia Crédit Local. Le modèle économique suivi est une question de fait, ce fait pouvant être observé, et est déterminé à un niveau qui reflète la manière dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné et selon la manière dont les flux de trésorerie sont générés (perception des flux de trésorerie contractuels et/ou vente d'actifs).
Pour déterminer le classement et l'évaluation d'un actif financier, trois modèles économiques peuvent être distingués :
- Un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie de l'instrument ;
- Un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- Et d'autres modèles économiques dont celui, détenu à des fins de transaction, pour lesquels la perception de flux de trésorerie contractuels n'est que connexe.

Conformément aux modalités du plan de résolution ordonnée, validé par la Commission européenne en 2012, imposant la cessation de toute nouvelle activité commerciale et la gestion des actifs résiduels sans leur cession accélérée, Dexia

Crédit Local va donc collecter les flux de trésorerie sur la durée de vie de la majorité de ses actifs. Une autre partie des actifs financiers de Dexia Crédit Local, cantonnés dans des portefeuilles dédiés, est détenue dans un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois de collecter les flux contractuels et de vendre lorsque des opportunités de marché se présentent. Dexia Crédit Local exerce son jugement pour déterminer le niveau approprié d'appréciation de son modèle économique.
Tout projet significatif de vente d'actifs financiers détenus dans le modèle économique dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie de l'instrument est analysé et validé par le Comité de Transaction, agissant en tant que centre de compétence au niveau du Groupe.

Instruments de dette évalués au coût amorti
Un instrument de dette est classé comme étant évalué au coût amorti si les conditions suivantes sont réunies :
• la détention de cet actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
• les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
Les ventes ne font pas partie intégrante du modèle économique associé à la catégorie coût amorti mais peuvent être cohérentes avec ce modèle si les cessions sont réalisées au moment proche de l'échéance de l'instrument et pour un montant qui est proche des flux de trésorerie contractuels restants, ou en raison d'une augmentation du risque de crédit de la contrepartie. Les ventes en raison de contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit d'un actif) sont également compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.
Lors de la comptabilisation initiale, Dexia Crédit Local enregistre les instruments de dette au coût amorti à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction, et les évaluations ultérieures se font au coût amorti ajusté de toute correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.
Le taux d'intérêt effectif (sauf pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création) est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ne tenant pas compte des pertes de crédit attendues.

Instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global)
Un instrument de dette est classé comme étant évalué à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global) si les conditions suivantes sont réunies :
• la détention de cet actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
• les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
Lors de la comptabilisation initiale, Dexia Crédit Local enregistre les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres à leur juste valeur (y compris les coûts de transaction). Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.
Dexia Crédit Local réévalue ultérieurement ces instruments à leur juste valeur (voir 1.1.7. Juste valeur des instruments financiers). Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ».
Lorsque ces actifs sont vendus, Dexia Crédit Local reclasse la juste valeur accumulée dans les capitaux propres en résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat
Tous les autres instruments de dette sont classés en juste valeur par résultat et sont constitués d'actifs qui :
• ne sont pas détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ou dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers. C'est le cas par exemple pour les actifs financiers détenus à des fins de transaction acquis avec l'intention d'en tirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou les titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme.
• ou bien, sont détenus dans un tel modèle de gestion mais les termes contractuels de l'instrument donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui ne sont pas « basiques ».
Ces actifs sont obligatoirement réévalués à la juste valeur par résultat.
Dexia Crédit Local comptabilise initialement à la juste valeur les prêts et les titres de dette détenus à des fins de transaction et détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les réévalue ultérieurement à leur juste valeur sous la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », avec les gains et pertes réalisés et latents enregistrées en résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». En application de la méthode comptable choisie par Dexia Crédit Local, les intérêts courus sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Instruments de dette désignés à la juste valeur par résultat (FVO)
Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, Dexia Crédit Local peut désigner de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, un actif financier respectant les exigences pour le classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres comme étant évalué à la juste valeur par résultat (FVO) lorsque cette désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (« non-concordance comptable ») qui existerait sans l'application de cette option.
Les gains ou pertes latents sur ces actifs sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». En application de la méthode comptable choisie par Dexia Crédit Local, les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Reclassement d'actifs financiers entre catégories

Les actifs financiers ne peuvent pas être reclassés après leur comptabilisation initiale, excepté lorsque Dexia Crédit Local change de modèle économique de gestion de ses actifs financiers. Un reclassement se produit uniquement lorsque les changements dans le modèle économique sont importants pour l'exploitation de Dexia Crédit Local et résulte d'une décision prise par l'organe de direction de Dexia Crédit Local. Le reclassement est effectif à partir du début de la première période de présentation de l'information financière qui suit un changement de modèle économique.

1.1.6.2.2. Classement et évaluation des placements dans des instruments de capitaux propres (IFRS 9)

Les placements dans des instruments de capitaux propres qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- Obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat en tant qu'instruments financiers non « basiques »
- Les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global).

Dexia Crédit Local ne possède pas d'instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Dexia Crédit Local comptabilise initialement à la juste valeur les actifs obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat et les réévalue ultérieurement à leur juste valeur sous la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ». Tous les gains et pertes réalisés et latents ainsi que les dividendes perçus sur les placements dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat sont enregistrés en résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Lors de la comptabilisation initiale et au cas par cas, Dexia Crédit Local peut désigner de manière irrévocable les placements dans des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction comme étant évalué à la juste valeur par capitaux propres sous la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Ces instruments sont ensuite réévalués à la juste valeur avec toutes les variations comptabilisées en capitaux propres (en autres éléments du résultat global) sous la rubrique « Réévaluation directement en capitaux propres des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres » sans reclassement de ces montants en résultat. Lors de la cession de l'instrument, Dexia Crédit Local reclasse les montants réalisés au sein des capitaux propres et les présente sous la rubrique « Réserves consolidées ». Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation.

Dexia Crédit Local comptabilise les dividendes perçus sur les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

1.1.6.2.3 Classement et évaluation des instruments dérivés (de transaction et de couverture) (IFRS 9)

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est déclaré comme étant un dérivé détenu à des fins de transaction. Les principaux instruments financiers dérivés de Dexia Crédit Local portent sur des contrats de change ou de taux d'intérêt mais Dexia Crédit Local utilise aussi des dérivés de crédit ou des dérivés sur action. Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation internes suivant le cas.

Dexia Crédit Local présente les dérivés comme des actifs si leur juste valeur est positive, ou comme des passifs si elle est négative.

Dérivés de transaction

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture sont évalués à la juste valeur par résultat. Dexia Crédit Local fait une distinction comme suit :

- Les dérivés qui sont détenus à des fins de couverture mais pour lesquels la comptabilité de couverture ne peut être ou n'est pas appliquée (couverture économique). Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.
- Les dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de couverture (dérivés de transaction). Toute variation de la juste valeur de ces dérivés est enregistrée en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Les dérivés incorporés dans les passifs financiers sont décomposés et traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- un instrument autonome avec les mêmes termes que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ; et
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par résultat avec variation des gains ou pertes latents présentés en résultat.

Dexia Crédit Local présente les dérivés incorporés séparés au sein de la même rubrique que les contrats hôtes.

Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture sont des dérivés qui sont spécifiquement désignés dans une relation de couverture et ils sont évalués en fonction de leur type de relation de couverture. La comptabilisation de ces dérivés est détaillée dans la section 1.1.10 « Dérivés de couverture ».

1.1.6.2.4. Traitement des remboursements anticipés et réaménagements de prêts (IFRS 9)

Dexia Crédit Local a déterminé ses principes pour le traitement des réaménagements de prêts par analogie avec le paragraphe B3.3.6 d'IFRS 9 relatif aux réaménagements de passifs financiers.

Actifs financiers restructurés et modifiés

Lorsqu'un actif financier est restructuré, chaque cas est apprécié individuellement. Les modifications signifient les changements contractuels entraînant une modification des flux futurs de trésorerie contractuels. La méthode de comptabilisation des prêts restructurés et modifiés ainsi que des indemnités de remboursement anticipé diffère selon que la restructuration aboutit ou non à des conditions substantiellement différentes de celles initialement fixées.

Toute modification substantielle des conditions d'un actif financier existant doit être comptabilisée comme une extinction de l'actif financier initial et la comptabilisation d'un nouvel actif financier. Une restructuration avec décomptabilisation n'est pas considérée comme une vente d'un actif financier dans le cadre des exigences liées au modèle de gestion de détention de l'actif afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sur sa durée de vie.

Les facteurs suivants, non exhaustifs, sont pris en compte pour déterminer si les conditions contractuelles d'un actif après la restructuration doivent être considérées comme étant substantiellement différentes sur une base qualitative :
- caractère « basique » / « non basiques » des flux de trésorerie contractuels ;
- la devise dans laquelle l'instrument de dette est libellé ;
- le taux d'intérêt ;
- les caractéristiques de conversion attachées à l'instrument ;
- les modifications des covenants contractuels ;
- le changement de contrepartie.

En outre, conformément au paragraphe B3.3.6 d'IFRS 9, Dexia Crédit Local considère que les conditions sont substantiellement différentes lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie (valeur actualisée nette) selon les nouvelles conditions, y compris les honoraires versés nets des honoraires reçus, diffère d'au minimum 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie (valeur actualisée nette) restants du prêt initial.
Lorsque la modification ne donne pas lieu à une décomptabilisation, toute différence entre les flux de trésorerie contractuels modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine et la valeur comptable brute qui existe sur l'actif est immédiatement comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres » ou « Gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués au coût amorti » en fonction de la classification de l'actif.
Une restructuration ou une modification d'un actif financier évalué au coût amorti ou d'un actif financier évalué à la juste valeur par capitaux propres pourrait entraîner une modification substantielle dans les conditions, conduisant à une décomptabilisation de l'actif financier d'origine. L'indemnité de remboursement anticipé est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres » ou « Gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués au coût amorti » en fonction de la classification de l'actif. Un nouvel actif financier est comptabilisé à sa juste valeur.

1.1.6.2.5. Déprécation sur les actifs financiers (IFRS 9)

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux instruments de dette (prêts ou titres) évalués au coût amorti ou aux instruments de dette évalués en juste valeur par capitaux propres ainsi qu'aux créances de crédit-bail et aux créances commerciales. Ce modèle s'applique également aux engagements de financement donnés et aux garanties financières données enregistrées au hors-bilan de Dexia Crédit Local.
Ce modèle constitue un changement par rapport au modèle d'IAS 39 basé sur les pertes de crédit avérées.
Dans ce modèle, chaque instrument financier (hormis les actifs qui sont en défaut dès leur acquisition ou leur création) est positionné dans trois phases selon l'évolution de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale :
– phase 1 : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
– phase 2 : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sans évènement de crédit avéré ;
– phase 3 : évènement de crédit avéré à la date de clôture, c'est-à-dire que la contrepartie est identifiée comme étant en défaut.
Le modèle d'évaluation de la provision dépend alors de la phase à laquelle l'actif financier est alloué :
- dans la phase 1, le montant de la provision est calculé selon les pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois à venir, mesurées sur un modèle de pertes à maturité résultant d'un défaut survenu au cours des 12 prochains mois, pondéré par la probabilité que le défaut survienne au cours de cette période de 12 mois.
- dans les phases 2 et 3, le montant de la provision est égal aux pertes de crédit attendues jusqu'à maturité, mesurées sur un modèle de pertes à maturité, pondéré par la probabilité que le défaut survienne au cours de la maturité résiduelle de l'instrument.

Les revenus de ces actifs sont reconnus sur la base du taux d'intérêt effectif qui est appliqué dans les phases 1 et 2 à la valeur comptable brute de l'actif et dans la phase 3 à la valeur nette comptable.
Dexia Crédit Local n'applique pas l'option de simplification autorisée par IFRS 9 pour les créances commerciales (avec une composante de financement importante) ou aux créances de crédit-bail. Le calcul des pertes de crédit attendues de ces actifs suit l'approche générale décrite ci-dessous.

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les instruments financiers ne présentant pas d'évènement de crédit avéré et qui, par conséquent, doivent être positionnés en phase 1 ou phase 2, Dexia Crédit Local a développé une approche basée à la fois sur un test quantitatif et un test qualitatif afin d'évaluer s'il y a, ou non, une augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.
Le test quantitatif consiste à comparer les probabilités de défaut dites « average » (mesurées au travers du cycle) du contrat à la date d'arrêté et à la date de la création. Cette mesure d'écart est ensuite normalisée par la probabilité de défaut d'un actif possédant la plus mauvaise note existante sur l'échelle de notation avant défaut, en fonction du secteur de la contrepartie. Cette normalisation permet d'estimer la significativité de la variation de probabilités de défaut et permet également une comparaison homogène de cette variation entre différents secteurs d'activités. Les probabilités de défaut sont établies sur un horizon temporel égal à la maturité initiale de l'instrument financier.
Si la variation de probabilité de défaut est supérieure à un seuil donné, elle indique une détérioration significative du risque de crédit entrainant une classification de l'instrument financier en phase 2. Ce seuil est calibré de sorte à anticiper un éventuel passage en défaut à un horizon de minimum 2 ans, tel que validé par le Management de Dexia Crédit Local. Il fait l'objet d'une validation régulière par les instances de gouvernance.
L'approche qualitative, quant à elle, repose sur des indicateurs spécifiques à la contrepartie, et consiste à positionner en Phase 2 les expositions qui sont suivies au travers du processus *Watchlist*, qui ont bénéficié de mesures de *Forbearance*[1] ou qui appartiennent à un secteur économique défini comme « sensible »[2].
La norme IFRS 9 indique que, quelle que soit la façon dont l'entité procède à cette appréciation, il existe une présomption réfutable d'augmentation importante du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Compte tenu des caractéristiques du porte-

(1) La définition de Forbearance regroupe les facilités accordées aux contreparties avec les difficultés financières
(2) Les secteurs sensibles sont des secteurs économiques qui présentent des indications de risque de crédit élevé

feuille de Dexia Crédit Local et en particulier de l'importance du sous-portefeuille sur le secteur public, les procédures administratives peuvent retarder les paiements contractuels. C'est pourquoi, compte tenu de cet élément, une première analyse est effectuée afin de s'assurer que ces retards ne sont pas imputables aux procédures administratives, et si non, la présomption s'applique et ces exceptions sont analysées et documentées individuellement.

La probabilité de défaut à l'initiation est déterminée une fois pour toutes pour chaque exposition. Toutefois, si les conditions contractuelles d'un actif financier étaient redéfinies (ou restructurées c'est-à-dire renégociées ou refinancées) et si cette restructuration conduisait à une décomptabilisation conformément aux règles comptables établies par IFRS 9, l'actif restructuré sera considéré comme un nouvel actif. Ce nouvel actif est soit comptabilisé comme un POCI *(Purchased or Originated Credit Impaired financial assets)* s'il répond aux critères d'identification de ce type d'actifs et dans ce cas une perte attendue à maturité lui sera allouée, autrement il est initialement classé en Phase 1. Le test quantitatif de dégradation du risque de crédit est ensuite effectué sur les nouvelles caractéristiques de l'actif restructuré. La probabilité de défaut à l'origine est donc mise à jour compte tenu de la notation de la contrepartie à la date de restructuration et de l'échéance de l'actif financier restructuré.

Mesure des pertes de crédit attendues

Calcul des pertes de crédit attendues pour les instruments financiers positionnés dans la phase 1 ou 2

« *Forward Looking* » *:* La détermination des pertes de crédit attendues est fonction des probabilités de migration des notations, des probabilités de défaut (PD), du taux de perte en cas de défaut (LGD) et du montant de l'encours au moment du défaut (EAD). Les probabilités de migration des notations, les probabilités de défaut et le taux de perte sont ponctuels (PIT ou *Point in Time* – issus de modèles macroéconomiques prenant en compte la situation actuelle) mais également prospectifs (*Forward Looking* – prenant en compte des conditions macroéconomiques anticipées sur 3 années).

En capitalisant sur le cadre du Pilier 1, Dexia Crédit Local a développé des modèles de notation internes basés sur la segmentation des secteurs ainsi que sur une mesure à la plus juste estimation *average* des probabilités de défaut, de la probabilité de migration des notations et du modèle de taux de pertes en cas de défaut, construits sur un horizon pluriannuel à partir des données historiques.

De ces mesures à la plus juste estimation des paramètres sont dérivés des modèles PD et LGD IFRS 9 « Point in Time » qui prennent en compte les liens entre les diverses variables macroéconomiques et les paramètres de risque et qui sont construits statistiquement sur la base de leurs interdépendances historiques.

Les variables macroéconomiques les plus pertinentes utilisées sont le PIB, le taux de chômage, l'inflation, la croissance du PIB, ainsi que des indicateurs de rendement et d'intérêts. Une telle approche permet d'effectuer des projections sur la PD, les migrations de notation et la LGD compte tenu de la conjoncture économique.

Le caractère « Point In Time » des probabilités de migration des notations, de la probabilité de défaut et du taux de pertes en cas de défaut est régulièrement contrôlé, a postériori, par rapport aux données historiques selon la politique de backtesting interne de Dexia Crédit Local. Les résultats de ces backtests sont soumis au service de validation interne et présentés aux instances dirigeantes.

« *Scénarios* » *:* De façon complémentaire, Dexia Crédit Local a développé des projections sur les pertes de crédit attendues pour 3 scénarios macro économiques : un scénario de base, un de reprise de l'activité, et un de ralentissement, les deux derniers étant construits symétriquement autour de l'hypothèse de base. Le scénario macroéconomique de base se fonde sur des prévisions à un horizon de trois ans, il se fonde sur un certain nombre de données macroéconomiques et financières obtenues auprès des institutions internationales, tels que la Commission européenne et le Fonds monétaire international (FMI). Les projections sont ensuite étudiées par un groupe de travail, combinant des experts des fonctions Risque et Finance, qui peuvent, le cas échéant, annuler ou modifier certaines prévisions.

La méthodologie pour construire les scénarios de reprise et de ralentissement est basée sur la fourchette d'erreur historique observée entre les prévisions économiques et les observations empiriques. Les pertes de crédit attendues pondérées en fonction des probabilités sont ensuite obtenues en pondérant les différents résultats des pertes de crédit attendues du scénario de base avec les probabilités des deux scénarios alternatifs.

« *Cure rate* » *:* La probabilité qu'une contrepartie revienne d'une situation de défaut à une situation normale (c'est-à-dire sans perte) est prise en compte dans les estimations des paramètres de risque.

« *Credit Risk Mitigants* » *(ou techniques de réduction du risque crédit) :* La détérioration du risque de crédit est mesurée par l'évolution du taux de défaut de la contrepartie originale. Les garants alloués contractuellement à l'exposition (tels que par exemple les rehausseurs de crédit) sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, en appliquant la probabilité de double défaillance de l'emprunteur et du garant. Les autres éléments de garantie (tels que par exemple hypothèques, nantissement, cash collatéral) lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparé, sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues par réduction de la perte en cas de défaut.

« *Actualisation* » *:* Les pertes de crédit attendues établies par pondération probabiliste sont actualisées à la date de clôture au moyen du taux d'intérêt effectif. Pour les instruments des phases 1 et 2, les intérêts sont calculés sur la base de la valeur comptable brute de l'instrument selon des modèles définis en fonction des différents sous-portefeuilles de Dexia Crédit Local.

Calcul des pertes de crédit attendues pour les instruments financiers positionnés dans la phase 3

Les pertes de crédit attendues sont définies en fonction des caractéristiques individuelles de l'exposition, principalement en fonction des modèles de flux de trésorerie, des modèles de prix du marché ou de la valeur de la garantie. Dans certains cas particuliers, aucune dépréciation ne peut être attribuée, notamment lorsque la valeur de la garantie excède la valeur de l'instrument de dette.

Pour les instruments en phase 3, les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti (c'est-à-dire sur la valeur comptable brute après déduction de la provision pour créances douteuses).

Quand Dexia Crédit Local ne s'attend plus raisonnablement à récupérer un actif financier en totalité ou en partie, la valeur comptable brute de l'actif financier est réduite. La politique de Dexia Crédit Local consiste donc à comptabiliser une perte en résultat lors de l'annulation de la dette, ce qui signifie que plus aucun levier d'exécution ne sera mis en œuvre.

Traitement comptable des pertes de crédit attendues
Dexia Crédit Local comptabilise les variations des pertes de crédit attendues liées aux instruments de dette, aux engagements de financement et aux contrats de garantie financière en résultat net, dans la rubrique « Coût du risque de crédit » en tant que gain ou de perte de valeur.
Pour les engagements de financement donnés et les garanties financières données en hors bilan, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan de Dexia Crédit Local.
Pour les actifs financiers en défaut dès leur acquisition ou leur création, le montant de la dépréciation comptabilisé en résultat est le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations de pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Les variations favorables des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif sont comptabilisées comme un gain dans le compte de résultat.

1.1.6.3. Classement et évaluation des passifs financiers (IFRS 9)

1.1.6.3.1. Passifs au coût amorti (IFRS 9)
Dexia Crédit Local comptabilise initialement les emprunts interbancaires et les emprunts envers la clientèle ainsi que les titres de dette à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts et les titres de dette sont comptabilisés à leur coût amorti. Dexia Crédit Local comptabilise toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant remboursé au compte de résultat sur la durée du passif en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.1.6.3.2. Passifs détenus à des fins de transaction (IFRS 9)
Les passifs contractés à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction.

1.1.6.3.3. Passifs désignés à la juste valeur par résultat (FVO) (IFRS 9)
Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, Dexia Crédit Local peut désigner de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, un passif financier comme étant évalué à la juste valeur par résultat dès lors que :
- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence dans l'évaluation ou la classification (« non-concordance comptable ») qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe de passifs financiers est géré, et leur performance est évaluée sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument hybride qui contient un ou plusieurs dérivés incorporés séparables.

Lors de la réévaluation ultérieure, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 appliquées par anticipation par Dexia Crédit Local à compter du 1er janvier 2017, Dexia Crédit Local comptabilise comme suit les gains et pertes latents sur les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option par résultat :
- les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont enregistrées par capitaux propres dans une ligne spécifique « Réévaluation directement en capitaux propres du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat » au sein des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » ;
- les variations résiduelles de la juste valeur sont présentées dans le compte de résultat en « Gains ou pertes des instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Lors de la décomptabilisation des passifs désignés à la juste valeur par résultat, les montants accumulés en capitaux propres attribuables au risque de crédit propre ne font pas l'objet du reclassement en compte de résultat. Dexia Crédit Local effectue un reclassement de ces montants réalisés au sein des capitaux propres et les présente sur une ligne « Réserves consolidées ».
Néanmoins, dans le cas où le traitement des passifs désignés à la juste valeur par résultat décrit plus haut créerait une non-concordance comptable au niveau du compte de résultat, Dexia Crédit Local présente l'ensemble des variations de juste valeur dans le compte de résultat.
Selon la méthode comptable choisie par Dexia Crédit Local, les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

1.1.6.4. Actifs et passifs financiers (IAS 39)

1.1.6.4.1 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle (IAS 39)
Dexia Crédit Local classe les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif dans cette catégorie (dénommé Loans and Receivables – L&R, selon IAS 39), à l'exception de :
- ceux que Dexia Crédit Local a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que Dexia Crédit Local, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- ceux que Dexia Crédit Local, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ; ou
- ceux pour lesquels Dexia Crédit Local ne pourrait pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, Dexia Crédit Local enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.
Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.1.6.4.2 Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (IAS 39)

Prêts et titres détenus à des fins de transaction
Dexia Crédit Local présente les prêts détenus à des fins de transaction en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » à leur juste valeur, avec les gains et pertes latents enregistrés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans la marge d'intérêt.
Les titres détenus à des fins de transaction sont les titres acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou les titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Dexia Crédit Local comptabilise les titres détenus

à des fins de transaction initialement à leur juste valeur et les réévalue ensuite avec les variations de juste valeur enregistrées en résultat. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés dans la marge d'intérêt. Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs détenus à des fins de transaction
Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Prêts et titres désignés à la juste valeur par résultat (FVO)
Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, un actif ou un passif financier (ou un groupe d'instruments financiers) peut être désigné à la juste valeur par résultat dès lors que :
• une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option ;
• un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
• un instrument contient un dérivé incorporé :
– qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ; ou
– s'il n'est pas évident sur la base d'une analyse simple ou sans analyse que la séparation du ou des dérivés incorporés est interdite.
Les gains et pertes latents sur ces actifs sont enregistrés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Passifs désignés à la juste valeur sur option par résultat (FVO)
Lors de la réévaluation ultérieure, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 appliquées par anticipation par Dexia Crédit Local à compter du 1er janvier 2017, Dexia Crédit Local comptabilise comme suit les gains et pertes latents sur les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option par résultat :
• les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont enregistrées par capitaux propres dans une ligne spécifique « Variation de juste valeur des dettes désignés à la juste valeur par résultat, attribuable au risque de crédit propre » au sein des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » ;
• les variations résiduelles de la juste valeur sont présentées dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat »,
Lors de la décomptabilisation des passifs désignés à la juste valeur sur option par résultat, les montants stockés en capitaux propres attribuables au risque de crédit propre ne font pas l'objet du reclassement en compte de résultat. Dexia Crédit Local effectue un reclassement de ces montants réalisés au sein des capitaux propres et les présente sur une ligne « Réserves consolidées ».
Néanmoins, dans le cas où le traitement des passifs désignés à la juste valeur sur option par résultat décrit plus haut créerait une non-concordance comptable au niveau du compte de résultat, Dexia Crédit Local présente l'ensemble des variations de juste valeur dans le compte de résultat.

Dérivés – portefeuille de transactions
Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est réputé être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les principaux instruments financiers dérivés portent sur des contrats de change ou de taux d'intérêt mais Dexia Crédit Local utilise aussi des dérivés de crédit ou d'action. Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.
Dexia Crédit Local présente les dérivés comme des actifs si leur juste valeur est positive, ou comme des passifs si elle est négative.
Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont décomposés et traités comme des dérivés séparés lorsque :
• leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
• le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par résultat avec variation des gains ou pertes latents présentés en résultat.
Dexia Crédit Local présente les dérivés incorporés séparés au sein de la même rubrique que les contrats hôtes.

1.1.6.4.3 Investissements financiers (IAS 39)

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Dexia Crédit Local classe les actifs financiers portant intérêts et ayant une échéance donnée dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) dans le cas où la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.
Dexia Crédit Local comptabilise de tels actifs financiers portant intérêt initialement à leur juste valeur (après coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé initialement après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Actifs financiers disponibles à la vente
Dexia Crédit Local classe les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).
Dexia Crédit Local comptabilise initialement ces actifs à leur juste valeur (y compris les coûts de transaction). Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la marge d'intérêt. Dexia Crédit Local comptabilise les dividendes reçus des titres à revenus variables en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».
Dexia Crédit Local réévalue ultérieurement à leur juste valeur les actifs financiers disponibles à la vente. Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Gains ou pertes latents ou différés ».
Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, Dexia Crédit Local recycle la juste valeur accumulée dans les capitaux

propres en résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toutefois, les gains et pertes sur instruments de dette dépréciés sont comptabilisés en « Coût du risque ».

1.1.6.4.4 Dépréciation d'actifs financiers (IAS 39)

Dexia Crédit Local déprécie un actif financier ou un groupe d'actifs financiers lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable.

Actifs financiers au coût amorti

Dexia Crédit Local évalue dans un premier temps s'il existe individuellement une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, soumis collectivement à un test de dépréciation.

Il existe une indication objective de dépréciation individuelle lorsqu'un actif présente un risque probable ou certain de non recouvrement. Un actif est également susceptible d'être déprécié en cas d'impayés de plus de trois mois.

Les dépréciations collectives sont constatées en cas d'identification d'un risque avéré sur un secteur et sur les portefeuilles d'actifs considérés comme sensibles et mis sous surveillance.

Détermination de la dépréciation

• Dépréciation spécifique – S'il existe une indication objective qu'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » ou qu'un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, le montant de la dépréciation de cet actif est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, nets des garanties et des nantissements (déterminés par l'exercice du jugement), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif (sauf pour les actifs reclassés, voir ci-dessous). Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée. Les actifs de faible valeur ayant des caractéristiques de risque similaires suivent les principes décrits ci-dessous.

• Dépréciation collective – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans des portefeuilles ou dans d'autres engagements de prêts liés à la date d'arrêté des comptes. Dexia Crédit Local estime ces pertes en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment, la notation affectée à chaque emprunteur et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve celui-ci. À cet effet Dexia Crédit Local a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défaut et pertes en cas de défaut. Ce modèle est régulièrement testé a posteriori. Il se fonde sur les données de Bâle III et sur les modèles de risque, conformément au modèle des pertes avérées. Des hypothèses sont prises pour déterminer la manière de modéliser les pertes avérées et pour déterminer les paramètres requis, à partir des informations historiques.

Traitement comptable de la dépréciation

Dexia Crédit Local comptabilise les variations du montant de la dépréciation en résultat en « Coût du risque ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultat si la réévaluation positive est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

Lorsqu'un actif est jugé par la direction comme étant irrécupérable, la dépréciation spécifique résiduelle est reprise en compte de résultat en « Coût du risque » et la perte nette est présentée sur cette même rubrique du compte de résultat. Les récupérations ultérieures sont également comptabilisées dans cette rubrique.

Actifs financiers reclassés

Dexia Crédit Local peut reclasser des actifs financiers de la catégorie « Disponibles à la vente » ou, dans des cas rares, de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » vers la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances ».

Un reclassement en « Prêts et créances » est ainsi possible lorsque des actifs « Disponible à la vente » ne sont plus cotés sur des marchés actifs et lorsque Dexia Crédit Local a l'intention et la capacité à conserver l'actif dans un avenir prévisible ou jusqu'à maturité.

Un reclassement en « Détenus jusqu'à l'échéance » est possible suite au changement de l'intention de Dexia Crédit Local au regard des actifs « Disponible à la vente », lorsque Dexia Crédit Local a l'intention et la capacité à conserver ces actifs financiers jusqu'à maturité et à condition que ces actifs soient des actifs non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée.

Dans de telles circonstances, la juste valeur des actifs « Disponible à la vente » en date de transfert devient le nouveau coût amorti de ces actifs financiers. Tout ajustement de juste valeur initialement comptabilisé en capitaux propres est gelé et amorti sur la maturité résiduelle de l'instrument. Les actifs financiers reclassés sont dépréciés selon les mêmes estimations, jugements et principes comptables que lors de la dépréciation des actifs financiers au coût amorti. S'il existe une indication objective qu'un actif reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé par Dexia Crédit Local comme la différence entre sa valeur nette comptable (hors réévaluations de juste valeur liées au précédent classement en AFS), et sa valeur recouvrable actualisée au taux de rendement effectif attendu recalculé en date du transfert. Toute réserve AFS « gelée » non amortie est recyclée en compte de résultat et présentée sous la rubrique « Coût du risque ».

Actifs financiers disponibles à la vente

Dexia Crédit Local déprécie un actif financier disponible à la vente sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Détermination de la dépréciation

• Instruments de capitaux propres – Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative (plus de 50 %) ou prolongée (5 ans) de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors que d'autres indicateurs objectifs existent.

• Instruments de dettes portant intérêts – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent individuellement aux actifs dépréciés comptabilisés au coût amorti (voir 1.1.6.5.1).

Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des instruments de capitaux propres classés en disponibles à la vente sont dépréciés, Dexia Crédit Local recycle la réserve AFS et présente la dépréciation au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse supplémentaire de la juste valeur est comptabilisée dans la même catégorie pour les instruments de capitaux propres. Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée pour des instruments de dette portant intérêts, toute diminution de la juste valeur est comptabilisée en « Coût du risque » quand il y a indication objective de dépréciation. Dans tous les autres cas, les changements de la juste valeur sont comptabilisés en « Capitaux propres ».

Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultat à la suite d'une augmentation ultérieure du cours de la valeur.

Engagements de hors bilan

Dexia Crédit Local convertit généralement les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple, les garanties ou les stand-by letters of credit (lettres de crédit)) et les lignes de crédit, en éléments de bilan, lorsqu'ils sont appelés.

Toutefois, dans certaines circonstances (incertitudes sur la solvabilité de la contrepartie notamment), l'engagement hors bilan devrait être considéré comme déprécié. Les engagements de prêts font l'objet de provision pour risques et charges si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

1.1.6.4.5 Traitement des remboursements anticipés et réaménagements de prêts (IAS 39)

Dexia Crédit Local a déterminé ses principes pour le traitement des réaménagements de prêts par analogie avec l'AG 62 de l'IAS 39 relatif aux réaménagements de passifs financiers.

Plusieurs cas de comptabilisation sont envisagés selon qu'il s'agit d'un remboursement anticipé avec refinancement ou d'un remboursement anticipé sans refinancement (sec).

Cas des remboursements avec refinancement

Le traitement comptable des remboursements anticipés de prêts et des indemnités de remboursement anticipé diffère selon que les conditions de réaménagement sont substantiellement différentes des conditions initiales ou non.

Par analogie avec les principes de l'AG 62, Dexia Crédit Local considère que les conditions de réaménagements sont substantiellement différentes lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie (valeur actualisée nette) selon les nouvelles conditions, y compris les frais versés nets de ceux reçus, est différente de plus de 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants (valeur actualisée nette) de l'instrument de prêt d'origine.

Le traitement comptable de prêts et de l'indemnité de remboursement anticipé dépend du résultat à ce test d'éligibilité. Si le test d'éligibilité est satisfait (différence des valeurs actualisées nettes inférieure à 10 %), le prêt d'origine ne fait pas l'objet de décomptabilisation et l'indemnité de remboursement anticipé est étalée sur la durée résiduelle du prêt réaménagé. Si le test n'est pas satisfait (différence des valeurs actualisées nettes supérieure à 10 %), le prêt d'origine fait l'objet d'une décomptabilisation et l'indemnité de remboursement anticipé est comptabilisée directement en résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Cas des remboursements sans refinancement

Lorsque le prêt n'existe plus, Dexia Crédit Local enregistre l'indemnité de remboursement anticipé, ainsi que tous les résidus d'étalement de soulte, en résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » comme un produit de l'exercice conformément aux normes IFRS.

1.1.6.4.6 Emprunts (IAS 39)

Dexia Crédit Local comptabilise initialement les emprunts à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. Dexia Crédit Local comptabilise toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant remboursé au compte de résultat sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La distinction entre instruments portant intérêts et instruments de capitaux propres est fondée sur la substance et non sur la forme juridique des opérations.

1.1.7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1.1.7.1. Principes de valorisation

IFRS 13 définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Les prix de marché cotés pour des actifs ou passifs identiques sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif. Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le choix de la technique de valorisation doit être approprié aux circonstances et le niveau d'évaluation doit refléter ce que serait la juste valeur dans les conditions de marché actuelles. Les techniques de valorisation utilisées par Dexia Crédit Local maximisent l'utilisation de données observables et minimisent l'utilisation de données non observables.

Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'instrument. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les instruments financiers de Dexia Crédit Local reconnus à la juste valeur au bilan ou pour lesquels une juste valeur est calculée à des fins de présentation en annexe, sont classés selon les niveaux définis par la hiérarchie IFRS des justes valeurs. La définition des niveaux retenue par Dexia Crédit Local est celle que l'on retrouve dans le texte de la norme IFRS 13 :

• Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

• Niveau 2 : techniques de valorisation basées sur des données, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

• Niveau 3 : techniques de valorisation basées de façon significative sur des données non observables.

Selon la politique de Dexia Crédit Local, les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs sont effectués à la juste valeur à la date de clôture.
Depuis le 1er janvier 2018, l'approche appliquée pour l'allocation des niveaux de juste valeur a été affinée pour prendre en compte l'élargissement des observations de marché utilisées pour la valorisation des instruments financiers suite à la mise en place d'IFRS 9, en particulier sur les actifs jusqu'alors au coût amorti sous IAS39.

1.1.7.2. Techniques de valorisation

Les principes de valorisation retenus par Dexia Crédit Local pour ses instruments financiers (instruments mesurés à la juste valeur par résultat, actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global) et valorisations pour les annexes) peuvent être résumés comme suit :

1.1.7.2.1. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, désignés à la juste valeur par le résultat, évalués à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global), dérivés)

Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles

Si le marché est actif, les prix cotés disponibles correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.
Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation

Dexia Crédit Local utilise pour ses valorisations des approches s'appuyant autant que possible sur des données de marché observables. Ces valorisations s'appuient sur des fournisseurs de données de marché externes indépendants et des approches quantitatives standard. Les départements *Financial Market Risk* et *Product Control* établissent un suivi régulier de la qualité des valorisations :

- les valorisations d'instruments dérivés sont confrontées à celles d'un panel de contreparties et analysées lors d'un comité trimestriel ad hoc ;
- les niveaux d'exécution des opérations sont utilisés pour s'assurer de la qualité des approches de valorisation ;
- une revue régulière des approches de valorisation est faite et soumise à la validation du département Validation.

Pour être éligible à la juste valeur de niveau 2, seules des données de marché observables peuvent être utilisées de manière significative. Les données que Dexia Crédit Local intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables *(spreads)* ou bien encore sont le résultat de l'utilisation de prix ou de *spreads* directement observables sur des instruments similaires. Les justes valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement des données inobservables ou des hypothèses retenues par Dexia Crédit Local doivent être qualifiées en niveau 3 pour les besoins de publication dans les annexes.

La gouvernance en matière de juste valeur est assurée par plusieurs comités en charge des sujets liés à la valorisation. Le comité de direction, qui est le comité de gouvernance du niveau le plus élevé, supervise les principales décisions prises par les comités des niveaux subordonnés (comité des risques de marché et comité de validation). Cette gouvernance assure un cadre de contrôle solide sur les sujets liés à la valorisation ainsi que l'indépendance entre le front office, l'équipe des risques de marché et l'équipe de validation, dans le but de produire des estimations de juste valeur fiables pour la surveillance des risques de l'activité de négociation ainsi que pour une présentation fidèle de la situation financière et de la solvabilité du groupe. Les principes de valorisation généraux de Dexia Crédit Local assurent l'utilisation de prix cotés et observables, lorsqu'ils sont disponibles, ou de modèles de valorisation qui prennent en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération. Les modèles sont développés par le front office « Financements et marchés » ou le département *Financial Market Risk* et sont validés par le département Validation. Selon leurs disponibilités, les données peuvent provenir de différentes sources telles que les cotations de prix négociables ou cours indicatifs. Elles sont produites par le département *Product Control*. Un inventaire des produits est régulièrement effectué, avec la revue des principales caractéristiques, la matérialité et le statut du modèle.
Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, les titres et les prêts sont valorisés en maximisant l'utilisation de données de marché.
Dexia Crédit Local utilise un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur des spreads de crédit. Le spread de crédit est estimé sur la base des données directement disponibles auprès de contributeurs externes (Bloomberg, Markit…) ou, lorsqu'aucune donnée n'est disponible pour un instrument, sur la base de la courbe de crédit de l'émetteur ajustée pour tenir compte des caractéristiques spécifiques des titres considérés (maturité…) ou, à défaut, sur la base de spreads disponibles pour des instruments similaires sur le marché (secteur, notation, devise).
S'agissant de la valorisation des dérivés, Dexia Crédit Local ajuste la valeur de marché pour tenir compte des risques de contreparties *(Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA) et de financements (Funding Valuation Adjustment (FVA)).*
La CVA reflète le risque de défaut de la contrepartie et la DVA reflète le risque de crédit propre de Dexia Crédit Local.
Dexia Crédit Local distingue deux marchés pour l'estimation de la CVA/DVA :

- Le marché des dérivés collatéralisés donnant lieu à l'échange quotidien de collatéral pour lesquels la CVA/DVA est calculée sur la base des variations de valeurs anticipées sur la période de marge en risque.
- Le marché des dérivés non collatéralisés pour lesquels il existe un risque sur la juste valeur du dérivé en date d'arrêté ainsi que sur les variations de valeur anticipées sur la durée de vie du dérivé.

Sur la base de projections, les expositions positives anticipées sont utilisées pour le calcul de la CVA alors que les expositions négatives anticipées sont utilisées pour le calcul de la DVA.
Pour l'estimation de la CVA/DVA, les paramètres de probabilité de défaut (PD) utilisés sont déterminés sur la base de données et de conventions de marché. Les paramètres de perte en cas de défaut (LGD) sont basés sur des conventions de marché ou sur des statistiques internes qui prennent en compte des taux de recouvrement spécifiques observés.

Suivant les hypothèses que les participants de marché prendraient en considération pour évaluer la juste valeur, Dexia Crédit Local utilise la courbe des taux au jour le jour (OIS) comme courbe d'actualisation pour tous les dérivés, quelle que soit leur collatéralisation.
La *Funding Valuation Adjustment* (FVA) prend en compte les coûts de financement associés aux instruments dérivés non collatéralisés. Ces dérivés non collatéralisés n'étant pas assujettis à des appels de marge, la banque bénéficie d'une économie de financement ou en supporte le coût suivant le sens de sa position nette au bilan, correspondant aux valeurs de marché de ces instruments dérivés.
Le niveau de coût de financement utilisé dans la détermination de la FVA reflète le financement de l'exposition des dérivés non collatéralisés à des taux différents de ceux au jour le jour.
Dexia Crédit Local continuera à faire évoluer ses modèles au fil des trimestres en fonction de l'évolution des pratiques de marché.

1.1.7.2.2. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe sur la juste valeur)

Ces instruments sont valorisés selon la même approche que celle décrite ci-dessus pour les instruments reconnus à la juste valeur au bilan.

1.1.8. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Tous les instruments financiers générant des intérêts, excepté lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur par résultat, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés en compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondée sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).
Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier. Un coût complémentaire peut être défini comme un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.
Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.
Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés sont présentés de façon brute par instrument.
Conformément à la décision de l'IFRS IC et à la position de l'Autorité bancaire européenne (ABE), Dexia Crédit Local présente la rémunération négative sur les actifs en charges d'intérêt et la rémunération positive sur les passifs en produits d'intérêt.

1.1.9. HONORAIRES ET COMMISSIONS : PRODUITS ET CHARGES

Le revenu est évalué en fonction de la contrepartie spécifiée dans un contrat conclu avec un client à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Dexia Crédit Local comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client.
L'essentiel des honoraires et commissions générés par l'activité de Dexia Crédit Local est étalé sur la durée de l'opération génératrice de commission.
En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.
Selon IFRS 9, les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.
Les honoraires qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés selon la norme IFRS 15. Ils comprennent les honoraires de services pour un prêt, les commissions d'engagement pour l'octroi d'un prêt lorsque l'engagement de financement n'est pas évalué à la juste valeur par résultat et qu'il est peu probable qu'un contrat de prêt spécifique soit conclu, ainsi que les commissions de syndication de prêts reçues par Dexia Crédit Local qui fait le montage d'un prêt et ne conserve aucune partie du programme de prêt (ou conserve une partie au même taux d'intérêt effectif pour un risque comparable à celui des autres participants).
Les frais de contrats de garantie financière qui ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et qui n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 4 « Contrats d'assurance » sont comptabilisés conformément à IFRS 15.

1.1.10. DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Dans l'attente d'une future norme relative à la macro-couverture, et comme l'autorise IFRS 9, Dexia Crédit Local maintient les règles actuelles (IAS 39) de la comptabilité de couverture à toutes ses relations de micro et macro-couvertures.
Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :
- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Dexia Crédit Local désigne un dérivé comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :
- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif de la couverture, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace de manière prospective et rétrospective pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au cours de l'exercice ou de la période de couverture ; et
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Dexia Crédit Local comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.
Si, à un moment donné, la couverture de la juste valeur vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture et l'élément couvert est toujours comptabilisé, Dexia Crédit Local amortit la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier en résultat, sur la durée résiduelle de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir le tableau de variation des capitaux propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». La variation de juste valeur des dérivés pour le Credit Valuation Adjustment, le Debit Valuation Adjustment et le *Funding Valuation Adjustment* est comptabilisée en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

1.1.11. COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'UN PORTEFEUILLE

Dexia Crédit Local applique IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (« IAS 39 carve-out ») qui reflète plus précisément la manière dont Dexia Crédit Local gère ses instruments financiers.

La relation de couverture a pour but de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs, désignés comme éléments couverts.

Dexia Crédit Local effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan et au hors bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque, tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

Dexia Crédit Local applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalles de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact. Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour estimer la date de maturité attendue. Dexia Crédit Local peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des prêts ou des titres évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, etc., comme des éléments à couvrir.

À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, Dexia Crédit Local définit, lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Dexia Crédit Local comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de juste valeur en compte de résultat.

Dexia Crédit Local présente les revalorisations relatives au risque couvert d'instruments comptabilisés au coût amorti au bilan au sein de la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

1.1.12. « GAIN OU PERTE AU PREMIER JOUR DE LA TRANSACTION »

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché coté, si la transaction est effectuée sur un marché coté ; ou
- le prix de transaction et la juste valeur déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation (modèles de valorisation interne incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit) si la transaction n'est pas cotée.

Si Dexia Crédit Local considère que les paramètres principaux sont observables et si la direction des Risques valide le modèle, le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » sera comptabilisé immédiatement en compte de résultat. Si Dexia Crédit Local considère que ces données ne sont pas observables, ou si le modèle n'est pas validé par la direction des Risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera amorti linéairement en compte de résultat sur la durée de vie attendue de la transaction. Si par la suite, les données de marché deviennent observables, Dexia Crédit Local comptabilisera le montant résiduel du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » en compte de résultat.

Dans le cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée en compte de résultat. Dans le cas d'un dénouement partiel avant la maturité, Dexia Crédit Local comptabilise en compte de résultat la part du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » correspondant au dénouement partiel anticipé.

1.1.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent principalement des immeubles de bureau, des matériels et équipements, ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que Dexia Crédit Local bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisations :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans
- matériel informatique : 3 à 6 ans
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans
- véhicules : 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'usage différentes. Dans ce cas, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée de vie estimée. Les composants suivants ont été retenus :

- infrastructure des immeubles : 50 ans
- toitures et façades : 30 ans
- installations techniques : 10 à 20 ans
- agencements et finitions : 10 à 20 ans

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont enregistrés en charges.
Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, Dexia Crédit Local détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».
Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, Dexia Crédit Local utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée par Dexia Crédit Local pour son propre compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si en revanche, la partie utilisée par Dexia Crédit Local n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier est classé comme immeuble de placement lorsque la portion utilisée par Dexia Crédit Local représente une faible portion de l'investissement total.
Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeur. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Charges des autres activités ».

1.1.14. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé en compte de résultat lorsque le coût est avéré. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans, à l'exception des applications liées au cœur de métier pour lesquelles la durée d'utilité maximum est de dix ans.
Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction, ou la production de l'actif forment la valeur de l'actif et, en conséquence, sont immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.
Les actifs incorporels (autre que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

1.1.15. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs (ou groupes d'actifs) dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont considérés comme des actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente, dès lors :
- qu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel ; et
- que leur vente est hautement probable dans un délai d'un an.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués par Dexia Crédit Local au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan, sans retraitement des périodes précédentes. Lorsqu'un groupe d'actifs est classé en « détenu en vue de la vente », les gains ou pertes latents ou différés sont isolés dans une ligne de publication distincte au sein des fonds propres. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Les comptes intragroupe entre les activités courantes et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente continuent d'être éliminés.
Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée en compte de résultat. Les périodes précédentes sont retraitées.

1.1.16. ÉCARTS D'ACQUISITION

Dexia Crédit Local n'a plus d'écart d'acquisition à son bilan et ne pourra plus acquérir de participations à l'avenir suite au plan de résolution ordonnée du groupe.

1.1.17. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et les actifs divers sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs provenant des plans de retraite des salariés. Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée.
Les cash collatéraux, présentés dans les comptes de régularisation sous IAS 39, sont désormais inclus dans les « Actifs financiers au coût amorti ».

1.1.18. CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

1.1.18.1. Dexia Crédit Local est locataire

Dexia Crédit Local conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.
Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.1.18.2. Dexia Crédit Local est bailleur

Dexia Crédit Local conclut des contrats de location-financement et des contrats de location simple.
Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.
Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Dexia Crédit Local enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

1.1.19. OPÉRATIONS DE PENSIONS ET PRÊTS DE TITRES

Les titres vendus avec un engagement de rachat (repos) ne sont pas décomptabilisés car, malgré le transfert de la propriété des titres, il n'a y a pas de transfert significatif des risques et avantages et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse dans la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.
Les titres achetés avec un engagement de revente (reverse repos) sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ».
La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Ils sont maintenus dans les états financiers dans la même catégorie.
Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers. Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.1.20. IMPÔT DIFFÉRÉ

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.
Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs (incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi), des dépréciations sur prêts et autres dépréciations, et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur base fiscale.
Le taux d'impôt utilisé est celui dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.
Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actif relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées.
Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participation dans des filiales, coentreprises ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.
Les impôts courants et différés sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices dans le compte de résultat avec les intérêts et pénalités associés dans le cas où ils sont assimilés à ces impôts. Sinon les intérêts et les pénalités sont comptabilisés en intérêt dans le produit net bancaire.
En revanche, les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

1.1.21. AVANTAGES AU PERSONNEL

1.1.21.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois maximum après la clôture de l'exercice au cours duquel le service a été rendu, ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.
Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêté des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

1.1.21.2. Passifs liés aux retraites

Si Dexia Crédit Local a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des régimes à prestations définies, soit au sein des régimes à cotisations définies. Dexia Crédit Local offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance ou des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de Dexia Crédit Local.
Dans certains cas, Dexia Crédit Local offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie.

1.1.21.2.1. Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA, qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. La technique de valorisation pour l'estimation des dépenses des régimes à prestations définies prend en compte des hypothèses actuarielles constituées d'hypothèses démographiques et financières (taux d'inflation par exemple).

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé selon la « méthode des unités de crédit projetées », selon laquelle chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune des unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaires pour régler l'obligation liée aux services rendus par le personnel pendant la période considérée et les périodes antérieures), déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe. Tout actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminutions des cotisations futures dues au régime.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts nets) et toute variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exclusion des intérêts nets) et sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés (soit la variation de la valeur actuelle de l'obligation qui résulte de la modification ou de la réduction d'un régime), le profit ou la perte résultant de la liquidation sont comptabilisés en résultat net.

Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net. Ils sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies au passif (à l'actif) net, tous deux déterminés au début de l'exercice, et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies résultant du paiement de cotisations et de prestations au cours de la période.

Le calcul lié au régime à prestations définies est confié à des actuaires professionnels externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia Crédit Local. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent la norme IAS 19 (révisée en 2011).

1.1.21.2.2. Régimes à cotisations définies

Les contributions de Dexia Crédit Local aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de Dexia Crédit Local se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

Les régimes belges à cotisations définies sont soumis par la loi à un rendement minimum garanti. En conséquence de la loi belge du 18 décembre 2015, les rendements minimaux sont garantis par l'employeur comme suit : (i) pour les cotisations versées à compter du 1er janvier 2016, un nouveau rendement minimum variable basé sur les taux OLO, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Compte tenu des faibles taux de l'OLO dans les dernières années, le rendement a été initialement fixé à 1,75 %, (ii) pour les cotisations versées jusqu'à la fin de décembre 2015, les rendements juridiques antérieurement applicables (3,25 % et 3,75 % respectivement sur les cotisations patronales et salariales) continuent d'être appliqués jusqu'à la date de la retraite des participants. Les taux fixés pour les cotisations patronales et pour les cotisations des salariés s'appliquent en moyenne sur toute la carrière.

Compte tenu des rendements minimums garantis, ces plans se qualifient comme des régimes à prestations définies et sont donc évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

1.1.21.2.3. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont traitées comme les régimes à prestations définies.

1.1.21.3. Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils ont accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement en résultat. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat.

1.1.21.4. Indemnités de cessation d'emploi

Une provision pour indemnités de cessation d'emploi est comptabilisée à la première des dates suivantes :

- la date à laquelle Dexia Crédit Local ne peut plus retirer son offre d'indemnités ;
- la date à laquelle Dexia Crédit Local comptabilise les coûts d'une restructuration prévoyant le paiement de telles indemnités.

1.1.21.5. Paiements fondés sur des actions

Dexia Crédit Local accordait à ses salariés des paiements fondés sur des actions, tels que options sur instruments de capitaux propres, plans d'acquisition d'actions réservés aux employés et paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie.

La juste valeur des plans dont le dénouement se fait sur la base d'actions était évalué en date d'attribution par référence à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres sous-jacent (basé sur des modèles d'évaluation, des données de marché), prenant en compte des données de marché existantes en date d'acquisition. L'impact des autres conditions d'acquisition était pris en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction. La juste valeur était comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cas de paiements fondés sur des actions, et qui sont réglés en trésorerie, les services rendus et l'obligation encourue de payer ces services étaient évalués à la juste valeur de l'obligation. Cette juste valeur était évaluée en date d'attribution et à chaque date d'arrêté des comptes jusqu'au règlement de l'obligation. La juste valeur était comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des passifs.

1.1.22. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration, et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Dexia Crédit Local a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de prêts sont comptabilisées selon un modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues introduit par la norme IFRS 9 (voir 1.1.6.2.5. Dépréciation sur les actifs financiers).

1.1.23. CAPITAL ET ACTIONS PROPRES

1.1.23.1. Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.1.23.2. Dividendes sur actions ordinaires

Dexia Crédit Local comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêté du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

1.1.24. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Deux entités sont considérées comme des parties liées si l'une possède le contrôle de l'autre ou si elle exerce une influence notable sur la politique financière ou sur les décisions courantes de l'autre partie ou fait partie des principaux dirigeants de l'autre partie ou de sa société mère. Dans ce cadre, les opérations avec des parties liées sont celles avec les sociétés ayant des liens capitalistiques et également celles avec les administrateurs.

1.1.25. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes, dont l'échéance est inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition, auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires.

1.1.26. RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, en excluant le nombre moyen d'actions ordinaires acquises par Dexia Crédit Local et détenues en actions propres.

En ce qui concerne le bénéfice par action dilué, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et le résultat net sont ajustés pour prendre en compte la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, telles que des dettes convertibles et des options sur actions octroyées aux employés. Des émissions d'actions potentielles ou éventuelles sont traitées comme dilutives quand les options de conversion sont dans la monnaie et que leur conversion en actions ferait décroître le résultat net par action.

1.2 Intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités

a. Critères de consolidation et de mise en équivalence

Le groupe Dexia Crédit Local suit les règles applicables en matière de périmètre de consolidation qui résultent des normes :

- IFRS 10 sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés d'un groupe d'entreprises contrôlées par une société mère ;
- IFRS 3 sur les méthodes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et leurs effets en consolidation ;
- IAS 28 (modifiée) sur la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IFRS 11 sur la comptabilisation des participations dans des entreprises contrôlées conjointement (partenariats).

Les principes édictés par les textes impliquent que soient consolidées les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence notable.

Les entreprises contrôlées (contrôle exclusif ou contrôle conjoint) ou sous influence notable sont consolidées.

En application du principe de l'image fidèle des comptes du groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation.

Sont notamment considérées comme non significatives les entreprises dont, cumulativement, le total du bilan et du résultat net est inférieur à 1 % du total du bilan et du résultat net consolidés (soit respectivement EUR 1,58 milliards et EUR 3,21 millions (moyenne sur 3 ans) en 2018. Au 31 décembre 2018, la somme des bilans et la somme des résultats nets des sociétés non consolidées sont inférieures à ces seuils.

b. Périmètre de consolidation 2018 – modifications par rapport au périmètre 2017

Le 17 mars 2018, Dexia Crédit Local a conclu un accord avec des investisseurs qualifiés concernant une transaction de gré à gré (off-market transaction) portant sur la cession de toutes ses actions dans Dexia Israël, représentant 58,89 % du capital. La vente a été convenue à un prix de NIS 674 par action, pour un montant total d'environ EUR 81 millions.

Dexia Crédit Local déconsolide de ce fait la société au 1er janvier 2018.

c. Impact des variations de périmètre sur le compte de résultat consolidé

Dexia Crédit Local enregistre dans ses comptes consolidés un gain de EUR 8 millions suite à la vente de Dexia Israël. Ce résultat est calculé sur la base des comptes établis par Dexia Israël au 1er janvier 2018 après adoption de la norme IFRS9 et est repris dans le poste *Gains ou pertes nets sur autres actifs.* Il comprend un montant positif de EUR 28 millions lié au recyclage en résultat net de l'écart de conversion et un montant négatif de EUR -20 millions résultant de la différence entre le prix de vente et la quote-part de Dexia Crédit Local dans les fonds propres de Dexia Israël.

d. Périmètre du groupe Dexia Crédit Local au 31 décembre 2018

A. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	31 décembre 2017				31 décembre 2018			
	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêts	Méthode	% contrôle	% intérêts	Réf
SOCIETÉ CONSOLIDANTE								
Dexia Crédit Local SA	France							
Dexia Crédit Local, Dublin Branch	Irlande	IG	100	100	IG	100	100	
DCL New York Branch	USA	IG	100	100	IG	100	100	
DCL Sucursal en España	Espagne	IG	100	100	IG	100	100	
DCL Sucursal em Portugal	Portugal	IG	100	100				S1
FILIALES								
Dexia CLF Régions Bail	France	IG	100	100	IG	100	100	
Dexia Crediop	Italie	IG	70	70	IG	70	70	
Dexia Financial Products Services LLC(2)	USA	IG	100	100	IG	100	100	
Dexia Flobail	France	IG	100	100	IG	100	100	
Dexia FP Holdings Inc(1)	USA	IG	100	100	IG	100	100	
Dexia Holdings, Inc	USA	IG	100	100	IG	100	100	
Dexia Israel Bank Ltd.	Israël	IG	58,89	58,89				S3
Dexia Kommunalbank Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100	100	IG	100	100	
FSA Asset Management LLC(2)	USA	IG	100	100	IG	100	100	
FSA Capital Management Services LLC(2)	USA	IG	100	100	IG	100	100	
FSA Capital Markets Services LLC(2)	USA	IG	100	100	IG	100	100	
FSA Global Funding LTD(1)	Îles Caymans	IG	100	100	IG	100	100	
FSA Portfolio Asset Limited (UK)(2)	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100	
Premier International Funding Co(3)	Îles Caymans	IG	0	0	IG	0	0	
WISE 2006-1 PLC	Irlande	IG	100	100	IG	100	100	

(1) Société consolidée par Holdings Inc.
(2) Sociétés consolidées par Dexia FP Holdings Inc.
(3) Sociétés consolidées par FSA Global Funding Ltd.

Méthode *IG : Intégration Globale*
Réf *Sortie du périmètre*
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 : Société déconsolidée car devenue inférieur aux seuils
S3 : Cession

B. Liste des filiales non consolidées par intégration globale et des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	31 décembre 2017				31 décembre 2018			
	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêts	Méthode	% contrôle	% intérêts	Réf
DCL Evolution	France	non IG	100	100	non IG	100	100	
Dexia Crediop Ireland	Irlande	non IG	100	70				S1
Dexia Crédito Local México SA de CV (Sofom Filial)	Mexique	non IG	100	100	non IG	100	100	
Dexia Kommunalkredit Romania	Roumanie	non IG	100	100	non IG	100	100	
Dexia Management Services Limited	Royaume-Uni	non IG	100	100	non IG	100	100	
European public infrastructure managers	Luxembourg	non ME	20	20	non ME	20	20	
Genebus Lease	France	non IG	100	100	non IG	100	100	
Impax New Energy Investor	Luxembourg	non ME	24,99	24,99	non ME	24,99	24,99	
New Mexican Trust	Mexique	non IG	100	100	non IG	100	100	
Progetto Fontana (en liquidation)	Italie	non IG	100	100	non IG	100	100	
South European Infrastructure Equity Finance Ltd Partnership	Luxembourg	non ME	20,83	20,83	non ME	20,83	20,83	
SPS – Sistema Permanente di Servizi Scpa in liquidazione e concordato preventivo	Italie	non ME	20,4	14,28	non ME	20,4	14,28	

Réf *Sortie du périmètre*
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 : Société déconsolidée car devenue inférieur aux seuils
S2 : Cession

Méthode *IG : Intégration Globale*
non IG : non Intégration Globale
non MEE : non Mise En Équivalence

C. Liste des autres entreprises significatives détenues par le groupe

Néant

Nature des risques associés aux intérêts de Dexia Crédit Local dans des entités structurées consolidées

Dans le cadre de la cession de FSA à Assured Guaranty, Dexia a conservé l'activité Financial Products et a accepté d'indemniser FSA et Assured Guaranty pour toutes les pertes liées à cette activité. L'activité Financial Products inclut l'activité Global Funding qui comprend une partie des actifs et passifs de FSA Global Funding et de Premier International Funding Co.
Dexia Crédit local n'a pas fourni, sans y être tenue par une obligation contractuelle, un soutien financier ou autre à une entité structurée consolidée et n'a pas l'intention de le faire dans le futur.
Dexia Crédit Local n'a pas fourni un soutien financier ou autre qui aurait abouti au contrôle d'une entité structurée.

e. Restrictions significatives sur les actifs et passifs d'une entité

Afin de se conformer à IFRS12, Dexia Crédit local réalise l'inventaire des restrictions importantes qui limitent sa faculté d'accéder aux actifs du groupe ou de les utiliser et de régler les passifs du groupe.
Les actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels sont communiqués en note 7.3.b.
Le montant des actifs garantissant les dettes sécurisées émises par les émetteurs d'obligations sécurisées ainsi que les contrats d'investissements garantis est communiqué en note 7.3.b.
Certains actifs détenus par Dexia Crédit Local et bénéficiant d'une couverture au titre du risque de crédit sous format de garantie ou même de CDS sont soumis à certaines restrictions juridiques. Ces clauses juridiques sont couramment dénommées « clauses de Representation to Hold »[(1)].
Les entités structurées font l'objet de restrictions. Celles-ci se présentent sous forme de ségrégation des actifs, afin de satisfaire aux obligations de l'émetteur à l'égard du porteur de note mais également sous forme d'obligation d'accord de la part de l'assureur ou du garant.
Sur la base de la décision de la Commission européenne du 28 décembre 2012, il y a une interdiction de principe de paiement de toute forme de dividende par des filiales contrôlées directement ou indirectement par Dexia lorsqu'un tel paiement entraînerait une obligation de paiement d'un coupon sur des instruments hybrides Tier 1 ou des instruments Tier 2 détenus par des personnes autres que Dexia et ses filiales.
Les entités réglementées ont l'obligation de respecter les exigences réglementaires qui leur sont applicables.
Par ailleurs, certains régulateurs limitent la possibilité, pour une filiale ou une succursale soumise à leur supervision, de financer la société mère au-dessus d'un certain seuil.

f. Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Il s'agit essentiellement d'un véhicule de titrisation (FCC) de prêts à la clientèle. Ce véhicule est financé par l'émission d'obligations.

Intérêts dans les entités structurées non consolidées (en millions d'EUR)	**Entités ad hoc (titrisation)**	**Autres**	**Total**
Dérivés	160		160
Instruments de dettes	250		250
Prêts et créances	50		50
TOTAL	**460**		**460**
Total de l'actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles Dexia Crédit Local a un intérêt	**750**		**750**

Le montant maximal de risque correspond à la juste valeur des dérivés et au coût amorti pour les autres instruments.
Dexia Crédit Local est considéré comme sponsor d'une entité structurée lorsqu'il a été impliqué, à l'origine, dans le design et la constitution d'une entité structurée et quand il a transféré des actifs à l'entité structurée ou fourni des garanties liées au rendement de l'entité structurée. En tant que société gérant en extinction ses portefeuilles d'actifs résiduels, Dexia Crédit Local ne perçoit plus de revenus en provenance d'entités structurées sponsorisées dans lesquelles Dexia Crédit Local n'a plus d'intérêt au 31 décembre 2018.

g. Filiales dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs

Les intérêts minoritaires sont jugés significatifs lorsqu'ils représentent plus de 5 % des capitaux propres du groupe ou lorsque la part des minoritaires dans le total du bilan est supérieure à ce seuil.

Dexia Crediop S.p.a	**31/12/2017**	**31/12/2018**
Pourcentage des titres de participation des intérêts minoritaires	30 %	30 %
Établissement principal	Italie	Italie
Intérêts minoritaires (en EUR millions)	282	280
Intérêts minoritaires dans le résultat net (en EUR millions)	(1)	(26)
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	0	0
Actif (en EUR millions)	20 531	18 320
Dettes (en EUR millions)	19 590	17 387
Capitaux propres (en EUR millions)	941	933
Produit net bancaire (en EUR millions)	36	(60)
Résultat net (en EUR millions)	(3)	(86)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en EUR millions)	(4)	(86)

h. Signature d'un contrat de vente concernant Dexia Kommunalbank Deutschland

Le 14 décembre 2018, Dexia Crédit Local a signé, avec le groupe bancaire allemand Helaba, un contrat de vente permettant à Helaba d'acquérir 100 % des actions de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD), pour un montant total de EUR 352 millions.
La transaction devrait être finalisée au cours du deuxième trimestre de 2019. Elle aura un impact non significatif sur la solvabilité de Dexia Crédit Local et se traduira par une réduction d'environ 15 % de son bilan.
À la suite de cette transaction, Dexia Crédit Local a également mis fin, avec effet à la date de clôture de la vente, aux lettres de soutien qu'il avait accordées à DKD.
En conformité avec la norme IFRS 5, les actifs de DKD sont classés sur une ligne distincte au bilan, en « Actifs non cou-

(1) Des contrats de garantie conclus avec des monoliners (ou avec des banques agissant en tant qu'intermédiaire de monoliners) comprennent des clauses de Representation to Hold » qui imposent au bénéficiaire (de façon plus ou moins stricte) de rester propriétaire de l'actif garanti jusqu'au terme de la garantie.

rants destinés à être cédés » et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». DKD constitue une activité abandonnée, aussi, sa contribution au résultat après impôts a également été classée sur une ligne distincte du compte de résultat en « Résultat net d'impôts des activités abandonnées ».
Nous renvoyons à la note *4.6 Information sur les activités destinées à être cédées et sur les activités abandonnées*

1.3. Éléments significatifs repris dans le compte de résultat

Le résultat net part du groupe Dexia Crédit Local s'élève à EUR -256 millions pour l'année 2018, contre EUR -241 millions en 2017.
En application de la norme IFRS 5, la contribution au résultat après impôts de Dexia Kommunalbank Deutschland est reprise en *Résultat net d'impôts des activités abandonnées* pour EUR 22 millions et la présentation du compte de résultat 2017 a été revue.
Le produit net bancaire est négatif, à EUR -68 millions. Comme en 2017, outre le coût du portage des actifs, le montant inclut notamment des impacts négatifs liés à la valorisation des dérivés ainsi que des résultats de cession et des provisions pour risque juridique.
Le poste *Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*, à EUR -144 millions (EUR -108 millions en 2017), reprend pour EUR -188 millions les éléments de volatilité comptable attribuables à l'évolution des paramètres de marché qui impactent directement la valorisation de certains éléments (dérivés valorisés sur la base d'une courbe OIS, CBS, calcul de la Credit Value Adjustment, de la Debit Value Adjustment et de la Funding Value Adjustment). En 2017, ce montant était d' EUR +54 millions.
En 2018, une charge de EUR -73 millions a été comptabilisée au titre de la Funding Value Adjustment (EUR +40 millions en 2017), elle représente le coût de financement des dérivés non collatéralisés. Cet impact négatif est lié à un ajustement de la méthodologie de calcul utilisée par Dexia Crédit Local ainsi qu'à un renchérissement des coûts de financement du secteur bancaire au 4e trimestre. La Credit Value Adjustment, ajustement de la valeur des dérivés liés au risque de contrepartie, est négative, à EUR -35 millions (EUR +119 millions en 2017) du fait d'un écartement des marges de crédit, notamment sur les contreparties bancaires. La Debit Value Adjustment, ajustement de la valeur des dérivés au risque de crédit propre est de EUR 5 millions (EUR -32 millions au 31 décembre 2017).
La variation des paramètres de marché au cours de l'année a également eu un impact négatif sur les inefficacités de couverture. En particulier, la valorisation des dérivés a été marquée par l'évolution défavorable de la marge BOR contre OIS en livre sterling.
Le poste *Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres* affiche EUR +11 millions suite aux cessions réalisées en ligne avec la stratégie proactive de réduction du bilan. Au 31 décembre 2017, le poste *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* affichait EUR -60 millions.
Les *gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti*, à EUR -14 millions sont constitués pour EUR -6 millions de résultat pour remboursement anticipé de financements et pour EUR -8 millions sur cessions ou remboursements anticipés de titres et de prêts : des projets en Espagne ont été cédés suite à la détérioration de leur position financière et la concentration sur certaines collectivités américaines a été réduite.
Le *résultat net des autres activités*, à EUR -4 millions, s'explique par les provisions nettes pour litiges.
Les coûts s'élèvent à EUR -365 millions (EUR -372 millions en 2017) et intègrent une hausse des taxes et contributions réglementaires par rapport à l'exercice 2017.
En 2018, le poids des taxes bancaires et contributions réglementaires s'élève à EUR -105 millions, comptabilisées pour EUR -92 millions dans le poste *Charges générales d'exploitation* (en ce compris une contribution exceptionnelle de Dexia Crediop au fonds national de résolution italien pour EUR -3 millions) et pour EUR -13 millions dans le poste *Résultat net d'impôts des activités abandonnées*, au titre de la contribution de DKD. En 2017, il était d'EUR -89 millions.
Le *coût du risque de crédit* présente un produit d'EUR 128 millions (EUR 33 millions en 2017).
Celui-ci s'explique principalement par des reprises de provisions consécutives à la cession d'expositions liées au Commonwealth de Porto Rico et au remboursement d'une créance en Bulgarie. On note également des reprises de provisions collectives notamment sur le souverain portugais. Ces effets positifs en coût du risque ont été partiellement contrebalancés par le provisionnement de l'exposition sur Chicago Board of Education.
Dexia Crédit Local a cédé sa participation dans Dexia Israël Bank pour un montant d'EUR 81 millions, dégageant un résultat net positif d'EUR 8 millions comptabilisé en *Gains ou pertes nets sur autres actifs.*

1.4. Autres éléments significatifs de l'année

La mise en œuvre du contrat d'externalisation signé début octobre 2017 avec Cognizant s'est traduite par le transfert des services informatiques en novembre 2017 et des back-offices crédit et marché en mai 2018. Ce partenariat avec Cognizant marque une étape importante dans la sécurisation du modèle opérationnel de Dexia Crédit Local.
Pendant la phase de mise en œuvre du contrat d'externalisation avec le prestataire de service Cognizant, un suivi des risques d'externalisation est réalisé par la direction des risques de Dexia pour s'assurer de la bonne mise en place de la gouvernance des opérations et des risques au travers des comités mixtes Dexia Crédit Local / Cognizant. Une équipe spécifique a été créée afin de de vérifier l'exécution et la qualité des services rendus par Cognizant, tandis que le contrôle effectif des activités externalisées est réalisé par le Contrôle interne des entités Dexia Crédit Local et Cognizant. En particulier, un programme spécifique de projets a été lancé par Dexia Crédit Local et Cognizant pour atteindre les objectifs définis dans le contrat d'externalisation en matière de sécurité des systèmes d'information.

1.5. Événements postérieurs à la clôture

Notification à la Commission européenne du renouvellement de la garantie de Dexia et Dexia Crédit Local par les États

En février 2019, les Etats belge et français ont introduit une notification auprès de la Commission européenne en vue du renouvellement, au-delà du 31 décembre 2021, de la garantie de refinancement dont bénéficie Dexia Crédit Local. Sur la base du projet actuellement envisagé, la commission que Dexia Crédit Local paierait aux États en cas de liquidation au titre de la rémunération de la garantie pourrait absorber le produit net de liquidation de Dexia Crédit Local, ayant pour résultat que les détenteurs de dette hybride « Tier 1 » de Dexia Crédit Local n'en percevraient aucun produit[1].

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 26 février 2019, disponible sur www.dexia.com

1.6. Présentation de l'effet de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur le bilan au 1er janvier 2018

Impact sur les dépréciations et les provisions

La mise en œuvre du nouveau modèle de provisionnement, tel que décrit dans les règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés (note 1 § 1.1.6.2.5) se traduit par une augmentation nette des dépréciations et provisions de 183 millions, dont 5 millions relatifs à des activités destinées à être cédées (Dexia Israël).

La provision Phase 2 est constituée pour un peu plus de la moitié par des provisions sur le souverain portugais et sur des collectivités portugaises suite à des dégradations de rating depuis l'origine.

Le détail (hors les montants relatifs aux activés destinées à être cédées) est présenté dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'EUR)	Solde au 31/12/2017 IAS 39/IAS 37		Reclassement	Réévaluation en raison des pertes de crédit attendues	Solde au 01/01/2018 IFRS 9				
	Dépréciations spécifiques	Dépréciations collectives			Phase 1	Phase 2	Phase 3	POCI [1]	Total
Dépréciations pour actifs financiers	**257**	**327**	**0**	**165**	**10**	**496**	**231**	**13**	**750**
Actifs financiers au coût amorti									
– Prêts et créances sur établissements de crédit		18		(16)	0	2	0	0	2
– Prêts et créances sur la clientèle	256	309	(199)	(34)	2	153	164	13	332
– Titres au coût amorti			178	226	5	334	64	0	403
– Autres actifs	1			0	0	0	1	0	1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			22	(10)	3	8	1	0	12
Provisions pour engagements et garanties financières donnés	**1**			**12**	**0**	**7**	**6**	**0**	**13**

(1) Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or Originated Credit Impaired).

IMPACT SUR LE BILAN

Les tableaux suivants réconcilient l'actif et le passif du bilan, présentés conformément à la norme IAS 39 et l'actif et le passif du bilan au 1er janvier 2018, présentés conformément à la norme IFRS 9.

La mise en œuvre du classement comptable sous IFRS 9 est décrit dans les règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés (note 1 § 1.1.6.2.1).

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local sont établis conformément au format de l'ANC (Autorité des Normes Comptables). Dexia Crédit Local applique la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

ACTIF (en millions d'EUR)	31/12/2017 IAS 39	Changements de classe comptable						Soldes après reclassement
		Changement de présentation - ANC (A)	Des actifs financiers disponibles à la vente (B)	Des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (B)	Des actifs financiers non-SPPI (C)	Des actifs financiers en raison du modèle de gestion (D)	Autres (E)	
Caisse, banques centrales	10 721							10 721
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13 188		149		4 848	(985)	7	17 207
Instruments dérivés de couverture	4 985						(7)	4 977
Actifs financiers disponibles à la vente	10 830		(10 830)					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			39			11 433	139	11 611
Titres au coût amorti		42 655	10 642	1 750	(659)	(7 334)	0	47 055
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 995	(5 995)						
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		30 630						30 630
Prêts et créances sur la clientèle	98 914	(98 914)						
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		61 612			(4 189)	(3 114)		54 309
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 314						(139)	1 175
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 750			(1 750)				
Actifs d'impôts courants	18							18
Actifs d'impôts différés	29							29
Comptes de régularisation et actifs divers	30 547	(29 989)						558
Actifs non courants destinés à être cédés	2 105							2 105
Immobilisations corporelles	4							4
Immobilisations incorporelles	34							34
TOTAL DE L'ACTIF	**180 434**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**180 434**

(A) Changement de présentation – ANC

Certains changements ont été apportés à la présentation du bilan conformément à la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017.

Au 31/12/2017, les cash collatéraux étaient repris dans le poste *Comptes de régularisation et actifs divers* (EUR 29 989 millions). Au 1/01/2018, ils sont reclassés dans le poste *Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti* (EUR 26 431 millions) et dans le poste *Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti* (EUR 3 557 millions).

Par ailleurs, les instruments de dettes qui étaient repris au 31/12/2017 dans les postes *Prêts et créances sur établissements de crédit* (EUR 1 796 millions) et *Prêts et créances sur la clientèle* (EUR 40 859 millions) sont maintenant repris dans un nouveau poste *Titres au coût amorti* (EUR 42 655 millions).

(B) Actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

L'application de la norme IFRS 9 entraîne la disparition de ces deux catégories d'actif. Au 31/12/2017, les actifs disponibles à la vente regroupaient des instruments de dettes (EUR 10 642 millions) et des instruments de capitaux propres (EUR 188 millions). L'option d'évaluer ces derniers à la juste valeur par capitaux propres a été choisie pour EUR 39 millions.

(C) Actifs financiers non-SPPI

Les actifs ne présentant pas les caractéristiques nécessaires pour un classement au coût amorti *(Solely Payment of Principal and Interests)* ont été déduits des actifs au coût amorti pour être reclassés en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat.*

(D) Actifs financiers en raison du modèle de gestion

il s'agit de reclassements liés aux décisions de gestion indépendantes des exigences liées à la classification IFRS9. Il s'agit principalement du classement des titres destinés à être cédés en *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*.

(E) Autres

Il s'agit principalement du reclassement de la partie de couverture de portefeuille couverts en taux d'actifs classés en *Prêts et créances* en IAS39 et classés en *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* en IFRS 9.

Par ailleurs, les dérivés de couverture liés aux actifs non-SPPI doivent maintenant être considérés comptablement comme des dérivés de transaction.

ACTIF (en millions d'EUR)	Soldes après reclassement	Ajustements de valeurs			01/01/2018 IFRS 9
		Réévaluation en raison des pertes de crédit attendues (A)	Autres réévaluations (B)	Effet sur les impôts différés	
Caisse, banques centrales	10 721				10 721
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 207	28	(223)		17 012
Instruments dérivés de couverture	4 977				4 977
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 611	10	14		11 635
Titres au coût amorti	47 055	(226)	3 014		49 844
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	30 630	15			30 645
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	54 309	7			54 316
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 175				1 175
Actifs d'impôts courants	18				18
Actifs d'impôts différés	29				29
Comptes de régularisation et actifs divers	558				558
Actifs non courants destinés à être cédés	2 105	(5)		2	2 102
Immobilisations corporelles	4				4
Immobilisations incorporelles	34				34
TOTAL DE L'ACTIF	**180 434**	**(171)**	**2 805**	**2**	**183 070**

(A) Réévaluation en raison des pertes de crédit attendues

L'analyse des ajustements est présentée au paragraphe Impact sur les dépréciations et les provisions

(B) Autres réévaluations

Les impacts les plus significatifs sont liés à l'annulation de la surcote-décote (ajustement non réalisé de la juste valeur) liée au reclassement vers les *Prêts et créances* effectué historiquement en application de IAS 39 amendé (EUR 1 823 millions) et à l'annulation de la surcote/décote (ajustement non réalisé de la juste valeur) d'*Actifs financiers disponibles à la vente* vers le portefeuille d'*Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* (EUR 546 millions) ainsi qu'à l'impact des modifications de classe comptable (EUR 435 millions).

PASSIF (en millions d'EUR)	31/12/2017 IAS 39	Changements de classe comptable			Ajustements de valeurs			01/01/2018 IFRS 9
		Changement de présentation - ANC (A)	Autres (B)	Soldes après reclassement	Réévaluation en raison des pertes de crédit attendues (C)	Autres réévaluations (D)	Effet sur les impôts différés (E)	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14 192		719	14 911				14 911
Instruments dérivés de couverture	27 858		(719)	27 139				27 139
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31 760	(209)		31 550				31 550
Dettes envers la clientèle	6 426	3 733		10 159				10 159
Dettes représentées par un titre	89 654			89 654				89 654
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	41			41				41
Passifs d'impôts courants	1			1				1
Passifs d'impôts différés	23			23				23
Comptes de régularisation et passifs divers	3 931	(3 524)		407				407
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 894			1 894				1 894
Provisions	222			222	12			234
Dettes subordonnées	160			160				160
Total des dettes	**176 162**	**0**	**0**	**176 162**	**12**		**0**	**176 173**
Capitaux propres	**4 272**			**4 272**	**(183)**	**2 805**	**2**	**6 897**
Capitaux propres, part du groupe	3 918			3 918				6 521
Capital et réserves liées	2 465			2 465				2 465
Réserves consolidées	5 649		(241)	5 408	(182)	(232)	22	5 016
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(3 955)			(3 955)		3 015	(21)	(960)
Résultat de l'exercice	(241)		241	0				
Intérêts minoritaires	354			354	(1)	22	1	376
TOTAL DU PASSIF	**180 434**	**0**	**0**	**180 434**	**(171)**	**2 805**	**2**	**183 070**

TOTAL DES DETTES

(A) Changement de présentation – ANC

Certains changements ont été apportés à la présentation du bilan conformément à la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

Au 31/12/2017, les cash collatéraux étaient repris dans le poste *Comptes de régularisation et passifs divers* (EUR 3 524 millions). Au 1/01/2018, ils sont reclassés dans le poste *Dettes envers les établissements de crédit et assimilés* (EUR 3 160 millions) et dans le poste *Dettes envers la clientèle* (EUR 364 millions).

(B) Autres

Les dérivés de couverture liés aux actifs non-SPPI doivent maintenant être considérés comptablement comme des dérivés de transaction.

(C) Réévaluation en raison des pertes de crédit attendues

L'analyse des ajustements est présentée au paragraphe Impact sur les dépréciations et les provisions.

CAPITAUX PROPRES

(C) Réévaluation en raison des pertes de crédit attendues

L'impact est de EUR -183 millions en réserves consolidées et intérêts minoritaires.

(D) Autres réévaluations

Les modifications de classe comptable ont un impact de EUR -278 millions sur les *Réserves consolidées,* EUR 705 millions sur les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et EUR 8 millions sur les *Intérêts minoritaires.*

En particulier, le classement des instruments de capitaux propres en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* (EUR 149 millions) et en *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* (EUR 39 millions) a un impact de EUR +23 millions sur les *Réserves consolidées* et de EUR -23 millions sur les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.*

L'annulation de la surcote-décote liée au reclassement vers les *Prêts et créances* effectué historiquement en application de IAS 39 amendé et d'*Actifs financiers disponibles à la vente* vers le portefeuille d'*Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* a un impact de EUR 63 millions sur les *Réserves consolidées,* EUR 2 293 millions sur les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et EUR 14 millions sur les *Intérêts minoritaires*.

Effet sur les impôts différés

La plupart des entités du groupe sont en situation d'actifs d'impôts différés et ceux-ci ne sont pas reconnus car estimés comme non récupérables, c'est pourquoi l'effet sur les impôts différés est peu significatif.

ACTIFS FINANCIERS RECLASSÉS AU COÛT AMORTI

	Valeur comptable au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Profit ou perte sur la juste valeur 2018
De « Actifs financiers disponibles à la vente » [1]	7 429	6 257	(289)
De « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »	578	665	(4)

(1) dont activités abandonnées: valeur comptable EUR 313 millions, juste valeur EUR 316 millions.

	Produits ou charges d'intérêt 2018
De « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »	8

Le taux d'intérêt effectif des *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* reclassés au coût amorti se situe dans une fourchette de 2,6 % à 2,9 %.

2. Notes sur l'actif

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

2.1.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	100
2.2.	Caisse et banques centrales	100
2.3.	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	100
2.4.	Actifs financiers disponibles à la vente / Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	101
2.5.	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance/ Titres au coût amorti	102
2.6.	Prêts et créances sur les établissements de crédit / Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	102
2.7.	Prêts et créances sur la clientèle/ Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	103
2.8.	Comptes de régularisation et actifs divers	103
2.9.	Immobilisations corporelles	104
2.10.	Immobilisations incorporelles	104
2.11.	Contrats de location	105
2.12.	Qualité des actifs financiers	106
2.13.	Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé) et transferts d'actifs financiers disponibles à la vente vers le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	107
2.14.	Transfert d'actifs financiers	109

2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, définis comme les soldes d'une durée initiale inférieure à 90 jours, se composent comme suit :

a. Analyse par contrepartie

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Caisse, banques centrales (note 2.2)	10 721	9 269
Prêts et créances sur établissements de crédit (note 2.6)	399	
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti (note 2.6)		1 242
Actifs non courants destinés à être cédés	712	102
TOTAL	**11 832**	**10 614**

b. Dont trésorerie restreinte :

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Réserves obligatoires[1]	61	128
- des activités poursuivies		*30*
- des activités abandonnées		*98*
TOTAL TRÉSORERIE RESTREINTE	**61**	**128**

(1) Il s'agit des réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque Centrale Européenne ou auprès d'autres banques centrales.

2.2. Caisse et banques centrales

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Réserves obligatoires auprès des banques centrales	61	30
Autres avoirs auprès des banques centrales[1]	10 659	9 239
TOTAL	**10 721**	**9 269**
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	*10 721*	*9 269*

(1) Le 21 juillet 2017, la Banque centrale européenne a annoncé la fin du recours au financement de l'Eurosystème pour les structures de liquidation (wind-down entites) à partir du 31 décembre 2021 et a limité le recours du groupe à l'Eurosystème à un montant de EUR 5,2 milliards pour la période transitoire. Au 31 décembre 2017, le groupe n'a plus recours à ce type de financement. La décision de la BCE a également pour conséquence une réduction du coussin de liquidité, assortie d'une modification de sa composition. Au 31 décembre 2017, la réserve de liquidité est de EUR 16,4 milliards dont EUR 10,7 milliards sous forme de dépôts auprès des banques centrales. Au 31 décembre 2018, la réserve de liquidité est de EUR 16,3 milliards dont EUR 9,3 milliards sous forme de dépôts auprès des banques centrales.

2.3. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Prêts et titres	679	3 262
Instruments dérivés de négociation (voir note 4.1.b)	12 509	10 158
TOTAL	**13 188**	**13 420**

a. Analyse par nature des prêts et titres à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2017 Détenus à des fins de transaction	31/12/2017 Désignés à la juste valeur	31/12/2017 Total	31/12/2018 Détenus à des fins de transaction	31/12/2018 Détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	31/12/2018 Désignés à la juste valeur	31/12/2018 Total
Prêts	0	0	0	0	2 894	0	2 894
Obligations	679	0	679	0	252	0	252
Actions	0	0	0	0	116		116
TOTAL	**679**	**0**	**679**	**0**	**3 262**	**0**	**3 262**

b. Analyse par échéance et par taux d'intérêt : voir notes 7.6 et 7.4.

c. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

2.4. Actifs financiers disponibles à la vente / Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2017
Obligations émises par des entités publiques	6 227
Autres obligations et instruments à revenu fixe	4 415
Actions et autres instruments à revenu variable	229
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	**10 871**
Dépréciation spécifique	(42)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	**10 830**

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2018
Prêts	739
Obligations	4 089
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	39
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	**4 866**
Dépréciation	(6)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	**4 860**

b. Décomptabilisation des investissements dans des instruments de capitaux propres
Il n'y a pas eu de cession notable en 2018.

c. Les instruments de capitaux propres ont été désignés à la juste valeur par capitaux propres afin de prévenir la volatilité du résultat net.
55 placements ont été désignés, dont beaucoup ont une valeur comptable non significative.
Les investissements suivants ont une valeur comptable de 1 million ou plus:

(en millions d'EUR)	31/12/2018
Ecofin global utilities	5
Istituto per il Credito Sportivo	28

d. Analyse par échéance et par taux d'intérêt
Voir note 7.6 et 7.4.

e. Analyse de la juste valeur
Voir note 7.1

f. Analyse qualitative
Voir note 2.12.

g. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles
Voir note 2.13.A

2.5. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance/Titres au coût amorti

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

a. Analyse par contrepartie

(en millions d'EUR)	31/12/2017
Secteur public	1 750
Actifs ordinaires	**1 750**
Actifs dépréciés	**0**
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	**1 750**
TOTAL DES ACTIFS APRES DÉPRÉCIATION	**1 750**

TITRES AU COÛT AMORTI

a. Analyse par contrepartie

(en millions d'EUR)	31/12/2018
Etablissements de crédit	1 593
Clientèle	43 873
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	**45 466**
Dépréciation	(338)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	**45 128**

b. Analyse par échéance et par taux d'intérêt : voir notes 7.6. et 7.4.

c. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

d. Analyse qualitative : voir note 2.12.

e. Analyse de l'impact du transfert des actifs financiers disponibles à la vente vers les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance : voir note 2.13.b

2.6. Prêts et créances sur les établissements de crédit / Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2017
Comptes nostri	307
Créances résultant de pensions reçues (reverse repo)	2 980
Prêts et autres créances sur établissements de crédit	929
Instruments de dette	1 798
Actifs ordinaires	**6 014**
Actifs dépréciés	**0**
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	**6 014**
Dépréciation collective	(18)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	**5 995**
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	*399*

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS, AU COÛT AMORTI

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2018
Comptes nostri	488
Cash collateral	20 311
Créances résultant de pensions reçues (reverse repo)	2 575
Prêts et autres créances sur établissements de crédit	281
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	**23 655**
Dépréciation	(2)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	**23 654**
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	*1 242*

b. Analyse par échéance et par taux d'intérêt : voir notes 7.6. et 7.4.

c. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

d. Analyse qualitative : voir note 2.12.

e. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39) : voir note 2.13.A.

2.7. Prêts et créances sur la clientèle/ Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2017
Prêts et créances	57 730
Instruments de dettes	40 873
Actifs ordinaires	**98 603**
Prêts et créances dépréciés	693
Instruments de dettes dépréciés	183
Actifs dépréciés	**876**
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	**99 479**
Dépréciation spécifique	(256)
Dépréciation collective	(309)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	**98 914**
dont inclus en location-financement	*1 242*

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE, AU COÛT AMORTI

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2018
Cash collateral[1]	4 850
Prêts et créances	30 579
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	**35 428**
Dépréciation	(285)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	**35 143**
dont inclus en location-financement	*1 116*

(1) dont EUR 3 006 millions vis-à-vis de chambres de compensation.

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.6 et 7.4.

c. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

d. Analyse qualitative : voir note 2.12

2.8. Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Autres actifs	558	388
Cash collatéraux[1]	29 989	
TOTAL	**30 547**	**388**

(1) Au 31 décembre 2018, les cash collatéraux sont repris dans les postes Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti et Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti.

Autres actifs

Analyse par nature (en millions d'EUR)	31/12/2017
Charges payées d'avance	5
Débiteurs divers et autres actifs	550
Autres taxes	3
Actifs ordinaires	**558**
Actifs dépréciés	**1**
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	**559**
Dépréciation spécifique	(1)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	**558**

Analyse par nature (en millions d'EUR)	31/12/2018
Charges payées d'avance	4
Débiteurs divers et autres actifs	380
Autres taxes	5
TOTAL	**388**

2.9. Immobilisations corporelles

a. Valeur nette comptable

(en millions d'EUR)	Terrains et bâtiments	Mobilier de bureau et autres équipements	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
Coût d'acquisition au 1er janvier 2017	**19**	**49**	**68**
- Acquisitions	0	1	1
- Cessions	0	(3)	(3)
- Transferts et annulations	(5)	(10)	(15)
- Écarts de conversion	0	(2)	(2)
Coût d'acquisition au 31 décembre 2017 (A)	**14**	**35**	**49**
Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier 2017	**(13)**	**(41)**	**(53)**
- Amortissements comptabilisés	0	(2)	(2)
- Cessions	0	1	1
- Transferts et annulations	1	8	9
- Écarts de conversion	**0**	**2**	**2**
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2017 (B)	**(12)**	**(32)**	**(43)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017 (A)+(B)	**2**	**3**	**4**

(en millions d'EUR)	Terrains et bâtiments	Mobilier de bureau et autres équipements	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
Coût d'acquisition au 1er janvier 2018	**14**	**35**	**49**
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	(12)	(3)	(15)
- Cessions	(2)	0	(2)
- Écarts de conversion	0	1	1
Coût d'acquisition au 31 décembre 2018 (A)	**0**	**34**	**34**
Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier 2018	**(12)**	**(32)**	**(43)**
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	10	3	13
- Amortissements comptabilisés	0	(1)	(1)
- Cessions	2	0	2
- Écarts de conversion	0	(1)	(1)
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2018 (B)	**0**	**(32)**	**(32)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018 (A)+(B)	**0**	**2**	**2**

b. Juste valeur des immeubles de placement
Néant.

c. Dépenses immobilisées pour la construction d'immobilisations corporelles
Néant.

d. Obligations contractuelles relatives aux immeubles de placement à la clôture
Néant.

E. Obligations contractuelles relatives aux terrains et bâtiments, mobilier de bureau et autres équipements à la clôture
Néant.

2.10. Immobilisations incorporelles

(en millions d'EUR)	2017 Logiciels développés en interne	2017 Autres immobilisations incorporelles (1)	2017 Total	2018 Logiciels développés en interne	2018 Autres immobilisations incorporelles (1)	2018 Total
Coût d'acquisition au 1er janvier	**104**	**112**	**216**	**114**	**108**	**222**
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	0	0	0	0	(23)	(23)
- Acquisitions	11	3	14	8	11	19
- Cessions	0	(2)	(2)	0	0	0
- Transferts et annulations	(1)	(2)	(3)	(3)	0	(3)
- Écarts de conversion	0	(3)	(3)	0	1	1
Coût d'acquisition au 31 décembre (A)	**114**	**108**	**222**	**119**	**97**	**216**
Amortissements cumulés et dépréciations au 1er janvier	**(81)**	**(103)**	**(184)**	**(87)**	**(101)**	**(188)**
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	0	0	0	0	23	23
- Comptabilisés	(7)	(4)	(11)	(12)	(4)	(16)
- Cessions	0	2	2	0	0	0
- Transferts et annulations	1	2	3	3	0	3
- Écarts de conversion	0	2	2	0	(1)	(1)
Amortissements cumulés et dépréciations au 31 décembre (B)	**(87)**	**(101)**	**(188)**	**(96)**	**(83)**	**(179)**
Valeur nette comptable au 31 décembre (A)+(B)	**27**	**7**	**34**	**23**	**14**	**37**

(1) Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des achats de logiciels.

2.11. Contrats de location

a. Le groupe en tant que bailleur

Location financement

Investissement brut en location financement (en millions d'EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2018 - activités poursuivies**
À moins d'un an	136	46
Entre 1 an et 5 ans	320	147
Supérieur à 5 ans	784	928
Sous-total	**1 240**	**1 121**
Investissement net en location financement	**1 240**	**1 121**

Informations complémentaires (en millions d'EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2018 - activités poursuivies**
Juste valeur estimée des locations financements	1 236	1 097

Location simple

Néant.

b. Le groupe en tant que locataire

Location financement

Néant.

Location simple

Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables (en millions d'EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2018 - activités poursuivies**
À moins d'un an	18	17
Entre 1 an et 5 ans	54	49
TOTAL	**72**	**67**
Montant minimal des recettes de sous-location attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan (en millions d'EUR)	1	1

Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice (en millions d'EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2018 - activités poursuivies**
- loyers minimums	18	15
- sous-loyers	(1)	0
TOTAL	**17**	**15**

2.12. Qualité des actifs financiers

(en millions d'EUR)	**31/12/2017**
Analyse des actifs financiers ordinaires	
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 014
Prêts et créances sur la clientèle	98 603
Titres détenus jusqu'à leur échéance	1 750
Prêts et titres disponibles à la vente	10 795
dont instruments à revenu fixe	*10 642*
dont instruments à revenu variable	*152*
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.8)	550
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES	**117 712**
Dépréciation collective sur actifs financiers ordinaires	(327)
TOTAL NET DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES	**117 385**

	31/12/2017		
(en millions d'EUR)	**Montant brut**	**Provision spécifique sur actifs financiers**	**Montant net**
Analyse des actifs financiers dépréciés			
Prêts et créances sur la clientèle	876	(256)	620
Prêts et titres disponibles à la vente	77	(42)	35
dont instruments à revenu variable	*77*	*(42)*	*35*
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.8)	1	(1)	0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS	**954**	**(299)**	**655**
Actifs financiers ordinaires et dépréciés			
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 014	0	6 014
Prêts et créances sur la clientèle	99 479	(256)	99 223
Titres détenus jusqu'à leur échéance	1 750	0	1 750
Prêts et titres disponibles à la vente	10 871	(42)	10 830
dont instruments à revenu fixe	*10 642*	*0*	*10 642*
dont instruments à revenu variable	*229*	*(42)*	*188*
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.8)	551	(1)	550
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES ET DÉPRÉCIÉS	**118 665**	**(299)**	**118 367**
Dépréciation collective sur actifs financiers			(327)
TOTAL NET	**118 665**	**(299)**	**118 040**

(en millions d'EUR)	31/12/2018					
	Montant brut - Phase 1	Montant brut - Phase 2	Pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie des instruments financiers	Montant net - Phase 1	Montant net - Phase 2
Actifs financiers non dépréciés						
Titres au coût amorti	33 173	11 838	(3)	(242)	33 170	11 597
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	23 457	199		(2)	23 457	197
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	27 700	6 917	(2)	(90)	27 698	6 827
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, instruments à revenu fixe	3 823	999	(1)	(4)	3 822	995
Débiteurs divers et autres actifs	64	1	0	0	64	1
TOTAL	**88 216**	**19 954**	**(5)**	(337)	88 210	19 617

(en millions d'EUR)	31/12/2018		
	Montant brut	Provision spécifique	Montant net
Actifs financiers dépréciés (phase 3)			
Titres au coût amorti	455	(93)	362
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	742	(186)	556
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, instruments à revenu fixe	5	(1)	4
Débiteurs divers et autres actifs	10	(10)	0
TOTAL	**1 213**	**(291)**	**922**

(en millions d'EUR)	31/12/2018		
	Montant brut	Provision spécifique	Montant net
Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	69	(7)	62
TOTAL	**69**	**(7)**	**62**

(en millions d'EUR)	31/12/2018				
	Montant brut	Pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie des instruments financiers	Provision spécifique	Montant net
Titres au coût amorti	45 466	(3)	(242)	(93)	45 128
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	23 655		(2)		23 654
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	35 428	(2)	(90)	(193)	35 143
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, instruments à revenu fixe	4 827	(1)	(4)	(1)	4 821
Débiteurs divers et autres actifs	75			(10)	65
TOTAL	**109 452**	**(5)**	**(337)**	**(298)**	**108 811**

Des provisions spécifiques ne sont pas comptabilisées sur certains instruments financiers , soit parce qu'ils sont garantis soit parce qu'ils sont senior ou, de façon plus marginale, parce que le groupe détient un collatéral physique.

2.13. Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé) et transferts d'actifs financiers disponibles à la vente vers le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

A. Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé)

En date du 1er octobre 2008, le groupe Dexia Crédit Local a procédé au reclassement de certains actifs financiers de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Prêts et créances », et de certains actifs de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers ». En date du 1er octobre 2014, le groupe a également reclassé certains « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances ».

(en millions d'EUR)	Valeur comptable des actifs reclassés, à la date de reclassement	Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2017	Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2017	Montant non comptabilisé en résultat du fait du reclassement	Montant non comptabilisé en réserve AFS du fait du reclassement	Amortissement de la surcote/ décote affectant le résultat	Amortissement de la surcote/ décote affectant la réserve AFS
	31/12/2017						
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances »	3 565	458	440	(18)		2	
De « Actifs financiers disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »	50 120	35 122	31 858		(3 264)		166

EFFET DES RECLASSEMENTS SUR LES FONDS PROPRES ET LE RÉSULTAT

a. Transfert de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Prêts et créances »

La différence entre le montant comptable à la date de reclassement et le montant de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif reclassé. L'impact de cet amortissement sur le résultat est publié dans la colonne « Amortissement de la surcote/ décote affectant le résultat ».
En date d'arrêté, la différence entre la valeur comptable des actifs reclassés et leur juste valeur représente les changements cumulés de juste valeur depuis la date de reclassement jusqu'à la clôture. Elle inclut également l'amortissement cumulé de la surcote/ décote depuis la date de reclassement. La différence est négative en raison de l'augmentation des *spreads*.

b. Transfert de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les rubriques « Prêts et créances »

Le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente particulier en raison de la très longue échéance de ses titres.
Il en résulte que des variations mineures de *spreads* induisent des changements de valeur significatifs.
L'impact du reclassement sur le coût du risque est une estimation du montant net de dotations et utilisations de provisions collectives et de provisions spécifiques.
En 2017, un produit de EUR 35 millions a été enregistré au titre des dépréciations collectives.
Si une dépréciation est avérée sur un actif financier initialement comptabilisé en « Actifs financiers disponibles à la vente » et reclassé en « Prêts et créances » en application de IAS 39 amendé, toute différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des cash flows futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif à la date de reclassement est reconnue dans les comptes comme une perte de dépréciation. En conséquence, tout montant non encore amorti reconnu dans la réserve de variation de juste valeur des titres disponibles à la vente est également reconnu en charges. Ces dernières représentent essentiellement les pertes non économiques qui auraient été amorties dans la marge d'intérêt future.
La différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs reclassés reflète l'évolution des *spreads* de crédit et de liquidité sur les marchés.

c. Effet des reclassements sur la marge d'intérêt

Le reclassement d'actifs financiers disponibles à la vente vers les « Prêts et créances » n'a pas d'incidence sur la marge d'intérêt car l'amortissement de la surcote/décote de l'actif est compensé par l'amortissement symétrique de la réserve de juste valeur gelée lors du reclassement.
L'impact sur la marge d'intérêt du reclassement d'actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les « Prêts et créances » s'élève à EUR 2 millions pour l'année 2017.

B. Transferts d'actifs financiers disponibles à la vente vers le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Début décembre 2016, le groupe a reclassé certains titres souverains du portefeuille « *Actifs disponibles à la vente* » vers les « *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* », en raison d'un changement clair d'intention de gestion et pour lesquels existe la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance.
Ces actifs ont été reclassés à leur juste valeur à la date de reclassement.
Le taux d'intérêt effectif à la date de reclassement était compris dans une fourchette de 1,4 % à 8,0 %.
La valeur de remboursement des actifs reclassés s'élevait à EUR 1,5 milliard. Si ces actifs n'avaient pas été transférés, un montant positif de EUR +174 millions aurait été reconnu pour ces actifs en capitaux propres, part du groupe, dans les « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* ».
Un montant brut de *réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente* a été gelé (EUR 577 millions) et est amorti sur la durée résiduelle des titres, sans impact en résultat. En effet, l'amortissement de la surcote/décote de l'actif est compensé par l'amortissement symétrique de la réserve de juste valeur gelée lors du transfert. Au 31 décembre 2017, cet amortissement s'élevait à EUR 29 millions.

(en millions d'EUR)	Valeur comptable des actifs transférés, à la date de reclassement	Valeur comptable des actifs transférés, au 31 décembre 2017	Juste valeur des actifs transférés, au 31 décembre 2017	Montant non comptabilisé en réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente, du fait du transfert	Amortissement de la surcote/décote affectant les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	31/12/2017				
	1 696	1 685	1 859	174	29

2.14. Transfert d'actifs financiers

Le groupe Dexia Crédit Local a mis en place des transactions de type pensions, prêts de titres ou *total return swap*, qui lui permettent de transférer des actifs financiers, principalement des prêts et créances ou des instruments de dette, dont il conserve les risques et avantages.
De ce fait, ces actifs financiers transférés restent comptabilisés à son bilan. Les transferts sont considérés comme des transactions de financement sécurisées.

	31/12/2017	
(en millions d'EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des passifs associés
Prêts et créances non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :		
Pensions (repo)	18 422	16 349
TOTAL	**18 422**	**16 349**
Actifs financiers disponibles à la vente non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :		
Pensions (repo)	9 792	9 355
TOTAL	**9 792**	**9 355**
TOTAL	**28 214**	**25 704**

	31/12/2018	
Activités poursuivies (en millions d'EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des passifs associés
Titres au coût amorti non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :		
Pensions (repo)	16 523	14 399
TOTAL	**16 523**	**14 399**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :		
Pensions (repo)	643	574
TOTAL	**643**	**574**
Actifs financiers autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :		
Pensions (repo)	65	48
TOTAL	65	48
TOTAL	**17 231**	**15 021**

3. Notes sur le passif

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

3.1.	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	110	3.5.	Comptes de régularisation et passifs divers	111
3.2.	Dettes envers les établissements de crédit	111	3.6.	Provisions	112
3.3.	Dettes envers la clientèle	111	3.7.	Dettes subordonnées	113
3.4.	Dettes représentées par un titre	111	3.8.	Information sur les capitaux propres	115

3.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Passifs désignés à la juste valeur	1 410	1 065
Instruments dérivés de négociation (voir note 4.1)	12 782	10 807
TOTAL	**14 192**	**11 872**

a. Analyse par nature des éléments de passifs détenus à des fins de transaction

Néant.

b. Analyse par nature des éléments de passifs désignés à la juste valeur

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Passifs non subordonnés	1 410	1 065
TOTAL	**1 410**	**1 065**

c. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	Valeur comptable	Variation de la juste valeur due au changement de risque de crédit		Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance[1]
		Montant de la période	Montant cumulé	
Au 31/12/2017	1 410	92	(81)	321
Au 31/12/2018	1 065	28	(53)	212

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

d. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.4 et 7.6.

e. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1.

Pour les passifs financiers, l'option de juste valeur est surtout utilisée dans la situation suivante :

Par Dexia Financial Products Inc et FSA Global Funding Ltd, pour les passifs pour lesquels les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou courent le risque de ne pas l'être; l'option de juste valeur est utilisée comme une alternative en vue de réduire la volatilité dans le compte de résultats.

Les classes de passifs suivantes sont soumises à un classement dans le cadre de l'option de juste valeur :

a) les passifs à taux fixe qui constituent des contrats de funding fortement adaptés, notamment aux demandes sur mesure requises par des investisseurs (activités GIC).

Pour les passifs collatéralisés par des actifs, le *spread* DVA correspond à la moyenne des *spreads* des collatéraux donnés en garantie.

En ce qui concerne les passifs non sécurisés, ils bénéficient de la garantie de Dexia et de la garantie du monoliner Assured. Dans ce cas, le *spread* de crédit propre (DVA) est le minimum entre le *spread* DVA de Dexia et le *spread* d'Assured Guaranty.

b) les dettes à taux fixe de FSA Global Funding et les GICs de FP non sécurisés

Le *spread* de crédit propre est le *spread* DVA de Dexia.

Au 31 décembre 2018, la variation cumulée de juste valeur attribuable au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur s'élève à EUR -53 millions. Ce montant est comptabilisé en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*.

3.2. Dettes envers les établissements de crédit

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
À vue	88	0
Titres donnés en pension livrée	24 682	13 568
Cash collatéraux[1]	0	2 333
Autres dettes	6 990	5 028
TOTAL	**31 760**	**20 930**

(1) En 2017 les cash collatéraux étaient repris dans le poste Comptes de régularisation et passifs divers

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.4. et 7.6.

c. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

3.3. Dettes envers la clientèle

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Dépôts à vue	795	0
Dépôts à terme	1 208	296
Total des dépôts de la clientèle	**2 003**	**296**
Titres donnés en pension livrée[1]	3 781	4 323
Cash collatéraux[2]	0	85
Autres dettes	642	168
Total des emprunts de la clientèle	**4 423**	**4 577**
TOTAL	**6 426**	**4 873**

(1) En 2018 EUR 3 753 millions relatif à EUREX CLEARING AG
(2) En 2017 les cash collatéraux étaient repris dans le poste Comptes de régularisation et passifs divers

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.4. et 7.6.

c. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

3.4. Dettes représentées par un titre

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Certificats de dépôt	10 085	3 144
Obligations non convertibles [1]	79 569	64 815
TOTAL [2]	**89 654**	**67 959**

(1) Au 31 décembre 2017, le montant de covered bonds inclus dans cette rubrique s'élève à EUR 15,4 milliards. Au 31 décembre 2018, en raison de l'application de IFRS 5, les covered bonds sont inclus dans la ligne Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.
(2) Au 31 décembre 2018, le montant émis avec la garantie des Etats s'élève à EUR 65,5 milliards (EUR 67,6 milliards en 2017).

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.4. et 7.6.

c. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

3.5. Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Autres passifs	407	400
Cash collatéraux[1]	3 524	0
TOTAL	**3 931**	**400**

(1) Au 31 décembre 2018, les cash collatéraux sont repris dans les postes Dettes envers les établissements de crédit *et* Dettes envers la clientèle

Autres passifs

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Charges à payer	42	21
Produits constatés d'avance	10	9
Subventions	58	36
Salaires et charges sociales (dus)	6	5
Autres taxes	18	15
Créditeurs divers et autres passifs	273	314
TOTAL	**407**	**400**

3.6. Provisions

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2017
Litiges[1]	194
Restructurations	17
Régimes de retraite à prestations définies	4
Autres avantages à long terme du personnel	4
Provision pour engagements de crédit hors bilan	1
Contrats onéreux	1
TOTAL	**222**

(1) Le poste « Litiges » comprend une provision relative à l'activité de désensibilisation des crédits structurés en France

(en millions d'EUR)	31/12/2018
Litiges[1]	196
Restructurations	12
Régimes de retraite à prestations définies	1
Autres avantages à long terme du personnel	3
Provision pour engagements de crédit hors bilan[2]	9
Provision pour engagements de crédit hors bilan - phase 1	*0*
Provision pour engagements de crédit hors bilan - phase 2	*2*
Provision pour engagements de crédit hors bilan - phase 3	*6*
Contrats onéreux	4
Autres provisions	2
TOTAL	**226**

(1) Le poste « Litiges » comprend une provision relative à l'activité de désensibilisation des crédits structurés en France.
(2) L'évolution du poste est présentée en note 7.2.e

b. Variations

(en millions d'EUR)	Litiges[1]	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Total
AU 01/01/2017	**237**	**5**	**15**	**4**	**2**	**264**
Dotations	4	18	3			25
Reprises	(47)	(4)	(3)	(3)		(57)
Utilisations		(2)	(1)		(1)	(4)
Écarts actuariels			(3)			(3)
Transfert en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			(1)			(1)
Autres transferts			(2)			(2)
AU 31/12/2017	**194**	**17**	**8**	**1**	**1**	**222**

(1) Nous renvoyons au paragraphe Litiges du chapitre « Gestions des risques » du rapport de gestion.

(en millions d'EUR)	Litiges [1]	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
AU 01/01/2018	**194**	**17**	**8**	**1**	**0**	**221**
Dotations	23	6	2	3	3	37
Reprises	(7)	(10)	(6)	0	0	(23)
Utilisations	(1)	(1)	(1)	(1)	0	(4)
Écarts actuariels	0	0	(1)	0	0	(1)
Transfert en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	(7)	0	0	0	(1)	(8)
Autres transferts	(6)	0	2	0	0	(4)
AU 31/12/2018	**196**	**12**	**4**	**4**	**2**	**218**

(1) Nous renvoyons au paragraphe Litiges du chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion.

c. Provisions pour régimes de pensions et autres avantages à long terme

Après la vente de la plupart de ses filiales opérationnelles, Dexia Crédit Local ne détient plus que quelques filiales avec un personnel significatif dans certains pays.
En dehors des engagements de pension légale et des plans à cotisations définies, les engagements des plans à prestations définies sont limités.
Il s'agit principalement des indemnités de départ à la retraite en France et des plans de pension en Italie.

En raison de la diminution des effectifs du groupe, les engagements diminuent également et la *Defined Benefit Obligation* (obligation au titre de prestations définies, d'avantages à long terme et postérieurs à l'emploi) représente moins de 3 % des fonds propres consolidés. Le montant de la dette actuarielle diminuée de la juste valeur des actifs pour retraites et autres avantages salariés s'élève à EUR 4 millions au 31/12/2018 contre EUR 8 millions au 31/12/2017.

3.7. Dettes subordonnées

a. Analyse par nature

Dettes subordonnées convertibles
Néant.

Dettes subordonnées non convertibles

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Emprunts perpétuels subordonnés	0	0
Autres emprunts subordonnés	160	126
TOTAL	**160**	**126**

b. Réconciliation des passifs liés aux opérations de financement

(en millions d'EUR)	01/01/17	Flux de trésorerie	Variations des éléments non monétaires				31/12/2017
			Changements liés à l'obtention ou à la perte du contrôle des filiales	Écarts de conversion	Variations de la juste valeur	Autres variations[1]	
	482	(282)		(4)	(1)	(35)	160

(1) dont EUR 38 millions ont été transférés en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

(en millions d'EUR)	01/01/18	Flux de trésorerie	Variations des éléments non monétaires				31/12/2018
			Changements liés à l'obtention ou à la perte du contrôle des filiales	Écarts de conversion	Variations de la juste valeur	Autres variations	
	160	(34)					126

c. Analyse par échéance et par taux d'intérêt : voir notes 7.4 et 7.6.

d. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

e. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	12/02/2019	106,4	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord de l'ACPR. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/14 Euribor 3M+72bps
GBP	15/10/2058	11,5	**a) Remboursement anticipé intégral** Les titres subordonnés peuvent être remboursés intégralement dans l'un des cas suivants : (i) sur décision de l'émetteur à la survenance d'un événement de rachat fiscal *(Tax Redemption Event)* ; (ii) sur décision de l'émetteur si le montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés en circulation est inférieur à 10 % du montant initial du capital restant dû de l'ensemble des titres subordonnés; (iii) suite à résiliation anticipée du *Credit Default Swap ;* (iv) suite à résiliation anticipée des accords de garantie (Cash Collateral Agreement) ou de mise en pension (Repo Agreement) (le cas échéant), au cas où cet accord ne serait pas remplacé par des dispositions satisfaisant les agences de notation ; ou suite à la survenance d'un événement de défaut de l'emprunt subordonné et après déclaration par l'administrateur fiduciaire que les titres subordonnés sont échus et remboursables, la date définie pour le rachat des titres subordonnés en de telles circonstances étant une date de remboursement anticipé. **Remboursement anticipé partiel** Si le montant réel du portefeuille de référence est inférieur au montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés à cette date (cet écart étant désigné comme la « différence »), alors l'émetteur peut, lors de toute date de règlement de l'emprunt subordonné et sous réserve que la différence soit un nombre positif supérieur ou égal à GBP 1 000 000 (un million), décider de racheter les titres subordonnés, par ordre d'ancienneté, partiellement et pour un montant égal à cette différence. b) Après mise en œuvre de la garantie applicable aux titres subordonnés selon les termes des contrats de sûretés *(Security Documents)* : • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie A auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B et C • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie C. c) Néant	LIBOR + 0,3 % À partir du 15/01/2022 : LIBOR + 0,58 %
GBP	15/10/2058	5,5	**a) Remboursement anticipé intégral** Les titres subordonnés peuvent être remboursés intégralement dans l'un des cas suivants : (i) sur décision de l'émetteur à la survenance d'un événement de rachat fiscal *(Tax Redemption Event)* ; (ii) sur décision de l'émetteur si le montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés en circulation est inférieur à 10 % du montant initial du capital restant dû de l'ensemble des titres subordonnés; (iii) suite à résiliation anticipée du *Credit Default Swap* ; (iv) suite à résiliation anticipée des accords de garantie *(Cash Collateral Agreement)* ou de mise en pension *(Repo Agreement)* (le cas échéant), au cas où cet accord ne serait pas remplacé par des dispositions satisfaisant les agences de notation ; ou suite à la survenance d'un événement de défaut de l'emprunt subordonné et après déclaration par l'administrateur fiduciaire que les titres subordonnés sont échus et remboursables, la date définie pour le rachat des titres subordonnés en de telles circonstances étant une date de remboursement anticipé. **Remboursement anticipé partiel** Si le montant réel du portefeuille de référence est inférieur au montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés à cette date (cet écart étant désigné comme la « différence »), alors l'émetteur peut, lors de toute date de règlement de l'emprunt subordonné et sous réserve que la différence soit un nombre positif supérieur ou égal à GBP 1 000 000 (un million), décider de racheter les titres subordonnés, par ordre d'ancienneté, partiellement et pour un montant égal à cette différence. b) Après mise en œuvre de la garantie applicable aux titres subordonnés selon les termes des contrats de sûretés *(Security Documents)* : • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie A auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B et C ; • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie C. c) Néant	LIBOR + 0,39 % À partir du 15/01/2022 : LIBOR + 0,76 %

3.8. Information sur les capitaux propres

a. Capital social

Le capital social de Dexia Crédit Local est représenté par 279.213.332 actions de valeur nominale de 1 €.

b. Titre super subordonné à durée indéterminée

En 2005, Dexia Crédit Local avait émis des titres super subordonnés à durée indéterminée d'un montant de EUR 700 millions. L'encours résiduel de ces titres est de EUR 56 millions.

c. Correction des fonds propres d'ouverture 2018

L'impact de l'application des exigences d'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 figure dans la note 1.6.

4. Autres notes annexes au bilan

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

4.1.	Instruments dérivés	116	4.7.	Paiements fondés sur des actions	123
4.2.	Impôts différés	117	4.8.	Actions	123
4.3.	Compensation des actifs et passifs financiers	118	4.9.	Taux de change	124
4.4.	Transactions avec des parties liées	120	4.10.	Gestion du capital	124
4.5	Acquisition et cession des sociétés consolidées	121			
4.6	Information sur les activités destinées à être cédées et sur les activités abandonnées	122			

4.1. Instruments dérivés

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/17 Actif	31/12/17 Passif	31/12/2018 – Activités poursuivies Actif	31/12/2018 – Activités poursuivies Passif
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (voir annexes 2.3 et 3.1)	**12 509**	**12 782**	**10 158**	**10 807**
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	4 517	24 452	983	19 565
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	185	1 406	206	578
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	283	2 000	73	1 008
Instruments dérivés de couverture	**4 985**	**27 858**	**1 263**	**21 151**
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	**17 494**	**40 640**	**11 421**	**31 958**

b. Détail des dérivés à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2017 Montant notionnel À recevoir	31/12/2017 Montant notionnel À livrer	31/12/2017 Actif	31/12/2017 Passif	31/12/2018 – Activités poursuivies Montant notionnel	31/12/2018 – Activités poursuivies Actif	31/12/2018 – Activités poursuivies Passif
Dérivés de taux d'intérêt	**197 039**	**196 510**	**11 443**	**11 983**	**178 129**	**8 433**	**9 475**
dont : couverture économique					*43 844*	*256*	*825*
Options de gré à gré	1 091	372	2	19	75		
Autres instruments de taux de gré à gré	195 858	195 576	11 441	11 964	177 512	8 433	9 475
Autres instruments de taux traités sur des marchés organisés	90	562			542		
Dérivés de change	**21 884**	**21 848**	**848**	**676**	**21 065**	**1 493**	**1 208**
dont : couverture économique					*15 978*	*411*	*265*
Autres instruments traités de gré à gré	21 884	21 848	848	676	21 065	1 493	1 208
Dérivés de crédit	**3 372**	**1 237**	**218**	**123**	**3 130**	**232**	**124**
dont : couverture économique					*1 813*	*156*	*66*
Contrat d'échange sur risque de crédit	3 372	1 237	218	123	3 130	232	124
TOTAL	**222 295**	**219 595**	**12 509**	**12 782**	**202 324**	**10 158**	**10 807**

c. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en millions d'EUR)	31/12/2017 Montant notionnel À recevoir	31/12/2017 Montant notionnel À livrer	31/12/2017 Actif	31/12/2017 Passif	31/12/2018 – Activités poursuivies Montant notionnel	31/12/2018 – Activités poursuivies Actif	31/12/2018 – Activités poursuivies Passif
Dérivés de taux d'intérêt	**97 696**	**97 726**	**4 290**	**23 220**	**73 522**	**917**	**18 807**
Options de gré à gré	44	15		4	34		4
Autres instruments de taux traités de gré à gré	97 652	97 711	4 290	23 216	73 488	917	18 803
Dérivés de change	**6 501**	**6 504**	**227**	**1 231**	**6 412**	**66**	**758**
Autres instruments traités de gré à gré	6 501	6 504	227	1 231	6 412	66	758
TOTAL	**104 197**	**104 230**	**4 517**	**24 452**	**79 934**	**983**	**19 565**

d. Détail des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en millions d'EUR)	31/12/2017 Montant notionnel À recevoir	31/12/2017 Montant notionnel À livrer	31/12/2017 Actif	31/12/2017 Passif	31/12/2018 – Activités poursuivies Montant notionnel	31/12/2018 – Activités poursuivies Actif	31/12/2018 – Activités poursuivies Passif
Dérivés de taux d'intérêt	**3 021**	**3 035**	**31**	**1 016**	**1 099**	**15**	**225**
Autres instruments de taux traités de gré à gré	3 021	3 035	31	1 016	1 099	15	225
Dérivés de change	**890**	**918**	**154**	**389**	**873**	**190**	**353**
Autres instruments traités de gré à gré	890	918	154	389	873	190	353
TOTAL	**3 911**	**3 953**	**185**	**1 406**	**1 972**	**206**	**578**

e. Détail des dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère

Néant.

f. Détail des dérivés désignés comme couverture de portefeuilles

(en millions d'EUR)	31/12/2017				31/12/2018 – Activités poursuivies		
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel	Actif	Passif
	À recevoir	À livrer					
Couverture de portefeuille de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt	13 130	13 145	283	2 000	8 451	73	1 008
TOTAL	**13 130**	**13 145**	**283**	**2 000**	**8 451**	**73**	**1 008**

4.2. Impôts différés

a. Ventilation par nature

(en millions d'EUR)	31/12/17	31/12/18 Activités poursuivies	31/12/18 Activités destinées à être cédées
Actifs d'impôts différés	1 777	1 160	130
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(1 748)	(1 140)	(130)
Actifs d'impôts différés comptabilisés[1]	**29**	**20**	**0**
Passifs d'impôts différés[1]	**(23)**	**(24)**	**0**
TOTAL	**6**	**(4)**	**0**

(1) Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité fiscale.

Les effets des variations des impôts différés sur le résultat et sur les gains ou pertes latents ou différés sont analysés respectivement dans les notes 5.12 *Impôts sur les bénéfices* et *État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*.

b. Mouvements de l'exercice

(en millions d'EUR)	2017	2018 Activités poursuivies
AU 1er JANVIER	**(26)**	**6**
Charge ou produit comptabilisé en résultat : « Impôts sur les bénéfices »	(3)	(10)
Changement de taux d'imposition, impact en résultat	8	
Variation impactant les fonds propres	22	(2)
Écarts de conversion	4	
Autres variations		1
AU 31 DÉCEMBRE	**6**	**(4)**

c. Catégories d'impôts différés

(en millions d'EUR)	31/12/17	31/12/18 Activités poursuivies
Impôt différé - actif	1 777	1 160
Impôt différé - passif	(23)	(24)
IMPÔT DIFFÉRÉ	**1 754**	**1 136**

Impôts différés provenant d'éléments d'actif (en millions d'EUR)	2017		2018 Activités poursuivies	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
Prêts (et provisions pour perte sur prêts)	(2 136)	1 118	(1 044)	72
Titres	(1 380)	812	(1 183)	54
Instruments dérivés	(1 279)	52	326	257
Immobilisations corporelles et incorporelles		(2)		
Comptes de régularisation et actifs divers			8	(16)
TOTAL	**(4 795)**	**1 980**	**(1 893)**	**367**

Impôts différés provenant d'éléments de passif	2017		2018 Activités poursuivies	
(en millions d'EUR)	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
Instruments dérivés	4 123	(937)	1 582	(332)
Emprunts, dépôts et dettes représentées par un titre	1 044	(361)	95	5
Provisions	141	(65)	53	(9)
Retraites	6	(1)	4	(1)
Provisions non déductibles	(9)	3	(9)	0
Comptes de régularisation et passifs divers	(39)	40	4	20
TOTAL	**5 266**	**(1 321)**	**1 729**	**(317)**

Impôts différés provenant d'autres éléments	2017		2018 Activités poursuivies	
(en millions d'EUR)	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
Pertes fiscales récupérables	1 283	(479)	1 299	(12)
Entités ayant un statut fiscal spécial		1		
TOTAL	**1 283**	**(478)**	**1 299**	**(12)**
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ	**1 754**		**1 136**	

d. Date d'expiration des impôts différés actifs non comptabilisés

(en millions d'EUR)	31/12/2017			
Nature	**Entre 1 et 5 ans**	**Supérieur à 5 ans**	**Échéance illimitée**	**Total**
Différences temporelles			(512)	(512)
Pertes fiscales récupérables	(1)	(338)	(897)	(1 236)
TOTAL	**(1)**	**(338)**	**(1 409)**	**(1 748)**

(en millions d'EUR)	31/12/2018 – Activités poursuivies		
Nature	**Supérieur à 5 ans**	**Échéance illimitée**	**Total**
Différences temporelles		(87)	(87)
Pertes fiscales récupérables	(151)	(902)	(1 053)
TOTAL	**(151)**	**(989)**	**(1 140)**

4.3. Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après la compensation.
La colonne « Montants bruts compensés au bilan » présente les montants compensés selon les critères de la norme IAS 32 énoncés dans la note « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ». Les montants compensés concernent les dérivés et les opérations de pensions livrées que Dexia Crédit Local traite avec des chambres de compensation.
La colonne « Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires » inclut les montants des instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire mais qui ne répondent pas aux critères de compensation requis par la norme IAS 32. Chez Dexia Crédit Local, il s'agit des opérations faisant l'objet de ISDA Master Netting Agreements et Global Master Repurchase Agreements pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des contreparties.
En particulier, le Dexia Group Master Netting Agreement (« DGMNA ») a été conclu le 2 novembre 2009, entre Dexia SA/NV, Banque Internationale à Luxembourg S.A. (anciennement Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.), Belfius Banque SA/NV (anciennement Dexia Banque Belgique SA/NV), Dexia Crédit Local et Dexia Crediop SpA.

Le DGMNA permet aux parties de compenser des montants dus dans le cadre de transactions régies par différentes conventions, tels que notamment les ISDA Master Agreements ou autres Convention-cadres sur instruments financiers (« Conventions Principales »). Le DGMNA vise essentiellement à permettre une compensation dans le cas d'un défaut d'une des parties et donc ne permet la compensation que lorsque les transactions régies par les Conventions Principales sont accélérées, résiliées, liquidées ou annulées (ci-après « Close Out »).
Lorsqu'une partie est en défaut selon le DGMNA, chacune des autres parties non défaillantes peut choisir de procéder au Close Out de toutes les transactions régies par les Conventions Principales auxquelles ladite partie non défaillante est partie.
Banque Internationale à Luxembourg et Belfius Banque SA/NV ne sont plus parties au DGMNA respectivement depuis le 29 janvier 2014 et le 16 novembre 2015.
Les colonnes « Cash collatéraux » et « Instruments financiers reçus ou donnés en garantie » regroupent les montants se rattachant à des instruments financiers utilisés comme instruments de garantie. Chez Dexia Crédit Local, ils sont composés principalement des dépôts de garanties et des titres reçus ou donnés en garantie et présentés à leur juste valeur. Ces garanties ne peuvent être exercées qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des contreparties.
Les instruments sont indiqués au montant pour lequel Dexia Crédit Local les a comptabilisés, le montant des garanties étant toutefois plafonné au montant de l'actif ou passif garanti.

a. Actifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

(en millions d'EUR)	31/12/2017						
	Montants bruts des actifs financiers	Montans bruts compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			Montants nets
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux reçus	Instruments financiers reçus en garantie	
Instruments dérivés	16 933	(347)	16 586	(9 834)	(1 765)	(23)	4 964
Opérations de pension et accords similaires	2 980	0	2 980	(550)	(181)	(2 248)	0
ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	**19 913**	**(347)**	**19 566**	**(10 384)**	**(1 946)**	**(2 271)**	**4 964**

b. Passifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

(en millions d'EUR)	31/12/2017						
	Montants bruts des passifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des passifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			Montants nets
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux donnés	Instruments financiers donnés en garantie	
Instruments dérivés	40 847	(347)	40 500	(9 834)	(27 050)	0	3 616
Opérations de pension et accords similaires	28 010	0	28 010	(550)	(168)	(27 291)	1
PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	**68 857**	**(347)**	**68 510**	**(10 384)**	**(27 218)**	**(27 291)**	**3 617**

c. Actifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

(en millions d'EUR)	31/12/2018 – Activités poursuivies						
	Montants bruts des passifs financiers	Montans bruts compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			Montants nets
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux reçus	Instruments financiers reçus en garantie	
Instruments dérivés	11 217	(578)	10 639	(5 863)	(2 414)	0	2 362
Opérations de pension et accords similaires	2 575	0	2 575	(550)	(297)	(1 728)	0
ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	**13 792**	**(578)**	**13 214**	**(6 413)**	**(2 711)**	**(1 728)**	**2 362**

d. Passifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

(en millions d'EUR)	31/12/2018 – Activités poursuivies						
	Montants bruts des passifs financiers	Montans bruts compensés au bilan	Montants nets des passifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			Montants nets
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux donnés	Instruments financiers donnés en garantie	
Instruments dérivés	32 482	(578)	31 904	(5 863)	(25 806)	0	234
Opérations de pension et accords similaires	17 395	0	17 395	(550)	0	(16 843)	1
PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	**49 877**	**(578)**	**49 299**	**(6 413)**	**(25 806)**	**(16 843)**	**235**

4.4. Transactions avec des parties liées

a. Transactions avec des parties liées

	Société mère (Dexia)	
(en millions d'EUR)	2017	2018
Emprunts	630	688
Intérêts sur emprunts	2	

Depuis le 31 décembre 2012, en conséquence de l'augmentation de capital de Dexia, maison-mère de Dexia Crédit Local, souscrite par les États belge et français, seuls ces deux actionnaires ont une influence significative sur Dexia Crédit Local.
Les transactions du groupe Dexia Crédit Local avec ces actionnaires sont décrites dans le point 4.4. C ci-après. En application de la norme IAS 24 § 25, le détail des prêts, emprunts ou engagements avec les Etats actionnaires ne fait pas l'objet d'une communication séparée.
Les prêts aux principaux dirigeants ont été consentis aux conditions du marché, leur montant est non significatif.

b. Rémunération des principaux dirigeants (*)

(en millions d'EUR)	2017	2018
Avantages à court terme[1]	1,9	2,4
Indemnités de fin de contrat	0,5	0,3

(*) les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration, du comité de direction et du comité groupe
(1) Comprend le salaire et les autres avantages.

c. Transactions avec les États belge, français et luxembourgeois

Dispositifs de garantie des financements de Dexia

Convention de Garantie de 2013
Le 24 janvier 2013, les États belge, français, et luxembourgeois ont signé avec Dexia et Dexia Crédit Local (« DCL ») une Convention d'Émission de Garanties, et octroyé au bénéfice de DCL (principale entité opérationnelle et émettrice du groupe Dexia) une Garantie Autonome conformément à cette Convention d'Émission de Garanties (la « Garantie »), en vertu de l'arrêté royal du 19 décembre 2012 « modifiant l'arrêté royal du 18 octobre 2011 octroyant une garantie d'État à certains emprunts de Dexia et Dexia Crédit Local » (tel que ratifié par la Loi du 17 juin 2013 « portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable »), de la Loi d'habilitation française telle que modifiée par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 (« loi de finances rectificative pour 2012 »), et de la Loi d'habilitation luxembourgeoise. En vertu de cette Convention de Garantie de 2013, les trois États garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par DCL (agissant le cas échéant via ses succursales) de ses obligations de remboursement résultant de certains financements levés auprès d'investisseurs qualifiés, institutionnels ou professionnels tels que définis dans la Garantie, sous forme de titres et instruments financiers, de dépôts ou d'emprunts, entre le 24 janvier 2013 et le 31 décembre 2021 et ayant une maturité maximale de dix ans.

Cette Garantie est entrée en vigueur avec effet immédiat. Elle remplace la Convention de Garantie temporaire de 2011, qui est résiliée sans effet rétroactif et sans préjudice des droits nés en raison des obligations garanties conclues ou émises préalablement à l'entrée en vigueur de la Garantie.

L'engagement de garantie des États en vertu de la Garantie ne peut excéder un plafond de EUR 85 milliards en principal, calculé sur la base des obligations garanties conformément à ladite Garantie, de la garantie temporaire de 2011, ou de toute autre garantie accordée conformément à la Convention d'Émission de Garanties, étant entendu que l'encours des obligations garanties en vertu de la Convention de Garantie de 2008 décrite ci-dessous n'est pas pris en considération pour les besoins du calcul dudit plafond.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :
(i) 51,41 % (soit un maximum de EUR 43,6985 milliards) pour l'État belge ;
(ii) 45,59 % (soit un maximum de EUR 38,7515 milliards) pour l'État français ;
(iii) 3 % (soit un maximum de EUR 2,55 milliards) pour l'État luxembourgeois.

Aux termes de la Convention d'Émission de Garanties, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :
(i) une commission de mise en place de 50 points de base, calculée sur le plafond de EUR 85 milliards, sous déduction de la commission de mise en place déjà payée dans le cadre de la Convention de 2011, soit un solde de EUR 150 millions.
(ii) une commission mensuelle de 5 points de base sur une base annuelle, calculée sur les encours des financements garantis, tant en ce qui concerne les encours préexistants sous le régime de la Convention de 2011 que les nouveaux encours garantis sous le régime de ladite Convention d'Émission de Garanties, ceci sous réserve de la partie des encours qui serait détenue par la Banque de France Gestion, la Banque de France ou la Banque Nationale de Belgique sur laquelle la commission mensuelle continue d'être calculée sur la base de la Convention de Garantie Temporaire de 2011 (aussi longtemps que la BCE accepte le principe d'une rémunération all-in).

L'encours de dette garantie au titre de la Convention de Garantie de 2013 est publié quotidiennement sur le site de la Banque Nationale de Belgique (http://www.nbb.be/DOC/DQ/warandia/index.htm). Au 31 décembre 2018, l'encours total des obligations garanties par les trois États au titre de Convention de Garantie de 2013 s'élevait à EUR 65,5 milliards.

En 2018, Dexia a versé des commissions mensuelles pour un montant total de EUR 33 millions pour ses financements garantis.

Garantie du portefeuille *Financial products*

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA) à Assured Guaranty Ltd (Assured). L'opération a été finalisée le 1er juillet 2009. L'activité *Financial Products* de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia. Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille de *Financial Products*.
Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de Garantie Autonome relative au portefeuille « *Financial Products* » de FSA Asset Management LLC et la Convention de Garantie de Remboursement,

conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions ont été décrites dans le Rapport Annuel 2011 page 146.

En vertu de ces conventions, les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre d'une convention d'option de vente en vertu de laquelle FSAM avait le droit de vendre à Dexia et/ou DCL certains actifs du portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 (les Actifs du Portefeuille de l'Option) en cas de survenance de certains événements déclencheurs dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards et jusqu'à respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français.

En 2011, avec l'accord des États belge et français, FSAM a vendu à DCL la totalité des Actifs du Portefeuille de l'Option subsistant. DCL a ensuite vendu la quasi-totalité de ces actifs à des parties tierces. Au 31 décembre 2011, il n'y avait plus d'Actifs du Portefeuille de l'Option détenus par FSAM pouvant être vendus à Dexia SA et DCL et (si ces entités Dexia ne payaient pas le montant requis à FSAM) de nature à exiger que les États effectuent un paiement à FSAM. En outre, Dexia n'est plus redevable d'aucune rémunération de garantie envers les États à ce titre.

La garantie relative aux Actifs du Portefeuille de l'Option accordée par les États belge et français continue cependant d'exister d'un point de vue technique. Les États peuvent dès lors toujours recouvrer à charge de Dexia les montants qu'ils auraient payés au titre de leur garantie conformément aux dispositions de la Convention de Garantie de Remboursement.

Une description détaillée de la garantie du portefeuille de *Financial Products* figure dans le rapport spécial du conseil d'administration du 12 mai 2009, actualisé la dernière fois par le rapport spécial du conseil d'administration du 18 mars 2011. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de Dexia (*www.dexia.com*).

4.5 Acquisition et cession des sociétés consolidées

a. Acquisition

Il n'y a pas eu d'acquisition en 2017 et en 2018.

b. Cession

Le 17 mars 2018, Dexia Crédit local a conclu un accord avec des investisseurs qualifiés concernant une transaction de gré à gré *(off-market transaction)* portant sur la cession de toutes ses actions dans Dexia Israël, représentant 58,89% du capital.

Les actifs et les passifs vendus ont été les suivants :

(en millions d'EUR)	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	712
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	140
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1 093
Titres au coût amorti	136
Actifs d'impôts courant	12
Actifs d'impôts différés	2
Immobilisations corporelles	6
Opérations intra groupe – position nette	(36)
Dettes envers la clientèle	(1 262)
Dettes représentées par un titre	(518)
Comptes de régularisations et passifs divers	(76)
Provisions	(1)
Dettes subordonnées	(38)
ACTIF NET	**171**
Prix de cession	81
Moins : coût de la transaction	(1)
Moins : Trésorerie et equivalents de trésorerie de la filiale vendue	(712)
Flux net de trésorerie sur la vente	(632)

4.6 Information sur les activités destinées à être cédées et sur les activités abandonnées

a. Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés

En 2017, en application de la norme IFRS5, Dexia Israël a été classée en groupe destiné à être cédé.
Le 14 décembre 2018, Dexia Crédit Local a signé, avec le groupe bancaire allemand Helaba, un contrat de vente permettant à Helaba d'acquérir 100% des actions de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD). Dexia Kommunalbank Deutschland a été classé en groupe destiné à être cédé et a été qualifié en activités abandonnées.

(en millions d'EUR)	**2017 Dexia Israël**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	712
Actifs financiers disponibles à la vente	140
Prêts et créances sur la clientèle	1 098
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	136
Actifs d'impôts courant	12
Immobilisations corporelles	6
Opérations intra groupe : position nette	(36)
Dettes envers la clientèle	(1 262)
Dettes représentées par un titre	(518)
Passifs divers	(76)
Provisions	(1)
Dettes subordonnées	(38)
ACTIF NET	**174**

(en millions d'EUR)	**2018 Dexia Kommunalbank Deutschland**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102
Caisse, banques centrales	136
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	727
Instruments dérivés de couverture	3 159
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	122
Titres au coût amorti	2 789
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2 350
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	14 735
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	255
Comptes de régularisation et actifs divers	8
Immobilisations corporelles	3
Opérations intra groupe : position nette	(111)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	(524)
Instruments dérivés de couverture	(3 703)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(1 064)
Dettes envers la clientèle	(2 139)
Dettes représentées par un titre	(16 614)
Comptes de régularisation et passifs divers	(2)
Provisions	(8)
ACTIF NET	**221**

b. Compte de résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2017 Dexia Kommunalbank Deutschland	31/12/2018 Dexia Kommunalbank Deutschland
Produit net bancaire	**60**	**48**
Charges générales d'exploitation	(29)	(28)
Coût du risque et autres		1
Résultat avant impôt	**31**	**22**
Impôts sur les bénéfices		
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	**31**	**22**
Intérêts minoritaires		
Part du groupe	**31**	**22**
Résultat net par action		
De base	0,11	0,08
Dilué	0,11	0,08

c. Flux de trésorerie nets

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité opérationnelle	(174)	71
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité de financement	**(30)**	**(14)**
TOTAL	**(203)**	**57**

4.7. Paiements fondés sur des actions

Plan d'options sur actions Dexia (nombre d'options)	**2017**	**2018**
Encours au début de la période	4 689 026	2 323 202
Expirées au cours de la période	(2 365 824)	(2 323 202)
Encours à la fin de la période	**2 323 202**	**0**
Options pouvant être exercées à la fin de la période	**2 323 202**	**0**

		2017	
Fourchette de prix d'exercice	**Nombre d'options en cours**	**Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)**	**Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)**
10,74 - 12,35	2 323 202	12,16	0,50

Depuis 2008 aucune option n'a été exercée. En effet, elles sont hors de la monnaie (*out of the money*).

Tous les plans d'option sur actions sont expirés au cours de l'année 2018.

Faisant suite au regroupement d'actions Dexia, les conditions générales accompagnant l'émission de warrants ont été ajustées, par un acte authentique , afin de placer les bénéficiaires des warrants dans une situation substantiellement équivalente à celle qui aurait prévalu en l'absence de l'opération susvisée. Le nombre de warrants nécessaire à la souscription d'une (1) action nouvelle est dorénavant de (1000) mille. Le prix d'exercice par warrant reste quant à lui inchangé.

4.8. Actions

	2017	2018
Nombre d'actions autorisées	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions émises et libérées	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
Valeur nominale de l'action	**1**	**1**
En circulation au 1er janvier	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions émises		
En circulation au 31 décembre	279 213 332	279 213 332
Droits, privilèges et restrictions, dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital	0	0
Nombre d'actions propres	0	0
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre de stock options et de contrats de vente d'actions(1)	NA	NA

(1) Dans le cadre des plans de stock options de Dexia Crédit Local, ce sont des actions Dexia qui sont accordées aux salariés.

Voir la note 4.7 pour les plans d'options sur actions

4.9. Taux de change

Les principaux taux de change sont présentés dans le tableau ci-dessous.

		2017		2018	
		Taux de clôture[1]	Taux moyen[2]	Taux de clôture[1]	Taux moyen[2]
Dollar australien	AUD	1,5364	1,4812	1,6231	1,5827
Dollar canadien	CAD	1,5064	1,4754	1,5613	1,5315
Franc suisse	CHF	1,1720	1,1166	1,1282	1,1507
Couronne tchèque	CZK	25,5255	26,2852	25,7675	25,6815
Couronne danoise	DKK	7,4456	7,4388	7,4678	7,4534
Livre sterling	GBP	0,8878	0,8760	0,8940	0,8855
Dollar de Hong-Kong	HKD	9,3774	8,8780	8,9498	9,2392
Forint	HUF	310,1400	309,2842	320,9350	319,9317
Shekel	ILS	4,1613	4,0640	4,2812	4,2496
Yen	JPY	135,0350	127,2879	125,6600	129,9363
Won	KRW	1281,8400	1276,8300	1274,0500	1294,9375
Peso mexicain	MXN	23,5333	21,4682	22,4678	22,6531
Couronne norvégienne	NOK	9,8219	9,3778	9,9373	9,6258
Dollar néo-zélandais	NZD	1,6881	1,5993	1,7075	1,7079
Couronne suédoise	SEK	9,8271	9,6457	10,2205	10,2998
Dollar de Singapour	SGD	1,6035	1,5629	1,5582	1,5894
New Turkish Lira	TRY	4,5474	4,1484	6,0403	5,7049
Dollar américain	USD	1,1998	1,1388	1,1430	1,1787

(1) cours observés sur Reuters à 16h45 le dernier jour ouvré de décembre
(2) moyenne des cours de clôture retenus par le groupe Dexia Crédit Local.

4.10. Gestion du capital

L'information relative à la gestion du capital est présentée dans le rapport de gestion aux pages 31 à 33.

5. Notes sur le compte de résultat

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

5.1.	Intérêts et produits assimilés - Intérêts et charges assimilées	125
5.2.	Commissions	126
5.3.	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	126
5.4.	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente/ Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	127
5.5.	Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti	127
5.6.	Produits des autres activités	127
5.7.	Charges des autres activités	127
5.8.	Charges générales d'exploitation	127
5.9.	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	129
5.10.	Coût du risque de crédit	129
5.11.	Gains ou pertes nets sur autres actifs	130
5.12.	Impôts sur les bénéfices	130
5.13.	Résultat par action	131

5.1. Intérêts et produits assimilés – Intérêts et charges assimilées

(en millions d'EUR)	2017	2018
Intérêts et produits assimilés	**8 268**	**7 864**
a) Revenus d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur	**2 673**	**2 112**
Caisse et banques centrales	54	23
Prêts et créances sur établissements de crédit	126	
Prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti		116
Prêts et créances sur la clientèle	2 046	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		728
Titres au coût amorti		1 044
Prêts et titres disponibles à la vente	307	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		193
Titres détenus jusqu'à leur échéance	106	
Actifs dépréciés	3	
Autres	30	7
b) Revenus d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur	**4 987**	**5 382**
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	16	
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat		141
Dérivés de trading	3 137	3 451
Dérivés de couverture	1 834	1 790
b) Revenus d'intérêts sur dettes financières	**609**	**370**
Revenus d'intérêts sur dettes financières[2]	609	370
Intérêts et charges assimilées	**(8 059)**	**(7 777)**
a) Intérêts payés sur passifs non évalués à la juste valeur	**(1 267)**	**(1 409)**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(397)	(469)
Dettes envers la clientèle	(33)	(26)
Dettes représentées par un titre	(790)	(875)
Dettes subordonnées	(3)	(1)
Montants garantis par les États[1]	(38)	(33)
Autres	(6)	(4)
b) Intérêts payés sur passifs évalués à la juste valeur	**(6 381)**	**(6 002)**
Passifs désignés à la juste valeur	(63)	(51)
Dérivés de trading	(3 292)	(3 351)
Dérivés de couverture	(3 026)	(2 601)
c) Intérêts payés sur actifs financiers	**(411)**	**(366)**
Intérêts payés sur actifs financiers[2]	(411)	(366)
Marge d'intérêt	**209**	**87**

(1) Il s'agit des commissions payées aux États pour la garantie qu'ils ont octroyée à des dettes de Dexia Crédit Local. Voir également la note 4.4.c Transactions avec des parties liées - Transactions avec les États belge, français et luxembourgeois.
(2) Dans le contexte actuel de taux très bas ou négatifs, Dexia Crédit Local a décidé de présenter séparément les intérêts positifs sur les passifs financiers et les intérêts négatifs sur les actifs financiers.

5.2. Commissions

	2017			2018		
(en millions d'EUR)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Activité de crédit	8	0	8	7	(1)	6
Achat et vente de titres	0	(3)	(2)	0	(1)	(1)
Services de paiement	1	(3)	(2)	0	(3)	(3)
Services sur titres autres que la garde	0	(1)	(1)	0	(1)	(1)
Conservation	3	(1)	2	3	0	2
Intermédiation sur prêts de titres et *reverse repo*	0	(5)	(5)	1	(7)	(6)
Autres	2	(1)	1	0	(1)	0
TOTAL	**14**	**(15)**	**(1)**	**11**	**(15)**	**(4)**

Les honoraires et commissions relatifs aux actifs et passifs financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur par le résultat ne sont pas matériels.

5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	2017	2018
Dividendes sur instruments de capitaux propres autres que de transaction, obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat		3
Résultat net du portefeuille de transaction	(126)	55
Résultat net de comptabilité de couverture	(143)	(87)
Résultat net de passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat[1]	35	33
Résultat net d'actifs financiers autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat[2]		(37)
Coût de financement associé aux dérivés non collatéralisés (FVA)[3][4]	40	(73)
Variation de juste valeur des dérivés pour le risque de contrepartie (*credit value adjustment*)[3]	116	(35)
Variation de juste valeur des dérivés pour le risque de crédit propre (*debit value adjustment*)[3]	(30)	5
Résultat net sur opérations de change	0	(7)
TOTAL	**(108)**	**(144)**
(1) dont dérivés utilisés dans le cadre de l'option de juste valeur	(25)	(53)
(2) dont dérivés utilisés dans le cadre de l'option de couverture économique		106

(3) FVA, CVA et DVA sont comptabilisés dans le résultat des activités de trading.

(4) Conformément aux dispositions de la norme comptable IFRS 13 et en ligne avec les pratiques de marché, le groupe Dexia Crédit Local a développé une méthodologie pour calculer, à partir de juin 2015, un Funding Valuation Adjustment (FVA) visant à prendre en compte les coûts de financement associés aux instruments dérivés non collatéralisés.

Tous les intérêts reçus et payés sur les actifs, passifs et dérivés sont enregistrés dans la marge d'intérêts.
Par conséquent, les gains ou pertes nets sur opérations de transaction et les gains ou pertes nets sur opérations de couverture incluent uniquement la variation de *clean value* des dérivés, la réévaluation des actifs et passifs inscrits dans une relation de couverture ainsi que la réévaluation du portefeuille de transaction.

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(en millions d'EUR)	2017	2018
Couverture de juste valeur	**(89)**	**(92)**
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	(1 897)	(1 361)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	1 808	1 269
Couverture de flux de trésorerie[1]	**(55)**	**5**
Interruption de relations de couverture de flux de trésorerie (flux de trésorerie dont la forte probabilité n'est plus assurée)	(55)	5
Couverture de portefeuilles couverts en taux	**1**	**0**
Changement de juste valeur de l'élément couvert	(389)	(256)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	390	256
TOTAL	**(143)**	**(87)**
Montant recyclé en marge d'intérêt en provenance de la réserve de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (lié aux instruments dérivés pour lesquels la relation de couverture a été interrompue)	**(1)**	**3**

(1) En 2017, impact engendré par la rupture des relations de couverture comptables à la suite de cessions de positions liées au Commonwealth de Porto Rico (EUR -54 millions).

L'inefficacité est principalement liée à la volatilité de la partie variable des dérivés de couverture.

5.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente/ Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'EUR)	2017
Dividendes des titres disponibles à la vente	2
Résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente[(1)(2)]	7
Dépréciation des titres à revenu variable disponibles à la vente	(1)
Résultats de cession des prêts et créances[(3)]	(60)
Résultats de rachat des dettes représentées par un titre	(8)
TOTAL	**(60)**

(1) Hors gains et pertes sur titres à revenu fixe dépréciés, présentés dans le coût du risque de crédit.
(2) Dans le cadre d'un programme de cession, EUR 1,3 milliard de titres ont été cédées avec un résultat négatif de EUR 39 millions.
La cession de ces actifs a nécessité de dénouer les dérivés désignés comme couverture de portefeuilles et d'enregistrer des pertes sur la déqualification de ces dérivés à hauteur de EUR 91 millions.
(3) Dans le cadre d'un programme de cession, EUR 604 millions de créances sur le secteur public français ont été cédées avec un résultat négatif de EUR 25 millions.
La cession de ces actifs a nécessité de dénouer les dérivés désignés comme couverture de portefeuilles et d'enregistrer des pertes sur la déqualification de ces dérivés à hauteur de EUR 67 millions.
Le poste comprend également une perte d'EUR -23 millions sur les prêts du SPV Sumitomo qui sortent du bilan du groupe du fait de la déconsolidation du SPV.

(en millions d'EUR)	2018
Revenu de dividendes sur des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres - investissements décomptabilisés au cours de la période	2
Gains ou pertes nets sur cessions de prêts à la juste valeur par capitaux propres[(1)]	12
Gains ou pertes nets sur cessions de titres à la juste valeur par capitaux propres	(2)
TOTAL	**11**

(1) Dans le cadre d'un programme de cession de créances sur le secteur public francais, EUR 616 millions ont été cédés avec un résultat positif de EUR 13 millions.

5.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti

(en millions d'EUR)	2018
Gains ou pertes nets sur cessions des prêts au coût amorti[(1)(2)]	(5)
Gains ou pertes nets sur cessions des titres au coût amorti[(1)(3)]	(3)
Résultats sur remboursement d'emprunts et de dépôts	(6)
TOTAL	**(14)**

(1) à l'exception des gains ou pertes sur des titres dépréciés, qui sont inclus dans le coût de risque de crédit.
(2) Comprend essentiellement la perte de cession sur des projets en Espagne suite à la détérioration de leur position financière.
Inclut également une perte de EUR -2,1 millions sur le remboursement anticipé de créances en GBP.
(3) La perte est principalement liée à des cessions de titres sur des collectivités US dans le cadre de la diminution de la concentration sur certaines contreparties.

5.6. Produits des autres activités

(en millions d'EUR)	2017	2018
Litiges [(1)]	37	6
Autres revenus	6	11
TOTAL	**43**	**17**

(1) Les crédits structurés font l'objet d'analyses régulières en fonction de l'évolution des dossiers et de leur environnement (décisions des tribunaux, paramètres de constitution du fonds de soutien, …). Ceci donne lieu à des dotations et reprises qui se lisent respectivement dans la note 5.6 Produits des autres activités *et 5.7* Charges des autres activités.

5.7. Charges des autres activités

(en millions d'EUR)	2017	2018
Litiges [(1)]	(6)	(20)
Autres revenus	(2)	0
TOTAL	**(8)**	**(21)**

(1) Les crédits structurés font l'objet d'analyses régulières en fonction de l'évolution des dossiers et de leur environnement (décisions des tribunaux, paramètres de constitution du fonds de soutien, …). Ceci donne lieu à des dotations et reprises qui se lisent respectivement dans la note 5.6 Produits des autres activités *et 5.7* Charges des autres activités.

5.8. Charges générales d'exploitation

(en millions d'EUR)	2017	2018
Frais de personnel	(154)	(112)
Frais généraux et administratifs	(205)	(235)
TOTAL	**(358)**	**(348)**

a. Frais de personnel

(en millions d'EUR)	2017	2018
Rémunérations et salaires	(97)	(81)
Sécurité sociale et coûts d'assurance	(36)	(28)
Avantages au personnel	(7)	(3)
Coûts de restructuration	(11)	3
Autres	(3)	(3)
TOTAL	**(154)**	**(112)**

b. Renseignements sur le personnel

	2017[1]	2018
(Équivalent temps plein moyen)	Intégralement consolidé	Intégralement consolidé
Personnel de direction	19	18
Employés	821	624
Ouvriers et autres	13	1
TOTAL	**853**	**643**

(1) 2017 a été revu pour présenter les chiffres sans la contribution de Dexia Kommunalbank Deutschland

	2017[1]						
(Équivalent temps plein moyen)	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Autres non Europe	Total
Personnel de direction	3	2	1	1	8	4	19
Employés	550	98	18	22	92	41	821
Ouvriers et autres	0	1	0	0	12	0	13
TOTAL	**553**	**101**	**19**	**23**	**112**	**45**	**853**

(1) 2017 a été revu pour présenter les chiffres sans la contribution de Dexia Kommunalbank Deutschland

	2018						
(Équivalent temps plein moyen)	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Autres non Europe	Total
Personnel de direction	6	2	1	1	8	0	18
Employés	432	82	8	19	83	0	624
Ouvriers et autres	0	1	0	0	0	0	1
TOTAL	**438**	**85**	**9**	**20**	**91**	**0**	**643**

c. Frais généraux et administratifs

(en millions d'EUR)	2017	2018
Charges d'occupation des locaux	(4)	(5)
Locations simples[1]	(17)	(15)
Honoraires	(46)	(42)
Marketing, publicité et relations publiques	(1)	(1)
Charges informatiques	(33)	(57)
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	(4)	(2)
Entretien et réparations	(1)	(1)
Assurances (sauf liées aux pensions)	(4)	(3)
Autres taxes[2]	(73)	(90)
Autres frais généraux et administratifs	(20)	(19)
TOTAL	**(205)**	**(235)**

(1) Ce montant n'inclut pas les charges de locations de matériel informatique qui se trouvent sur la ligne « charges informatiques »
(2) 2017 : Ce poste comprend une charge de EUR -67 millions correspondant à 85% du montant du versement à la contribution annuelle au Fonds de résolution unique (FRU) mis en place par les autorités européennes dans le cadre du Mécanisme de supervision unique, un montant de EUR -3 millions correspondant aux frais de supervision de la BCE, EUR -7,7 millions au titre de la taxe annuelle pour risque systémique et EUR -2,2 millions correspondant à la contribution aux fonds de soutien aux collectivités locales et au secteur hospitalier mis en œuvre en France.
2018 : Ce poste comprend une charge de EUR -71,7 millions correspondant à 85% du montant du versement à la contribution annuelle au Fonds de résolution unique (FRU) mis en place par les autorités européennes dans le cadre du Mécanisme de supervision unique, un montant de EUR -2,9 millions correspondant aux frais de supervision de la BCE, EUR -3,7 millions au titre de la taxe annuelle pour risque systémique et EUR -1,7 millions correspondant à la contribution aux fonds de soutien aux collectivités locales et au secteur hospitalier mis en œuvre en France.

5.9. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements (en millions d'EUR)	**2017**	**2018**
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(2)	(1)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(11)	(16)
TOTAL	**(14)**	**(17)**

Dépréciations

Néant

Pertes ou gains

Néant

5.10. Coût du risque de crédit

(en millions d'EUR)	**2017**		
	Dépréciation collective	**Dépréciation spécifique et pertes**	**Total**
Crédits (prêts, engagements et titres détenus jusqu'à leur échéance)	72	(39)	33
TOTAL	**72**	**(39)**	**33**

Détail des dépréciations collectives et spécifiques

Dépréciation collective (en millions d'EUR)	**2017**		
	Dotations	**Reprises**	**Total**
Prêts, titres détenus jusqu'à leur échéance	(62)	134	72
TOTAL	**(62)**	**134**	**72**

Dépréciation spécifique (en millions d'EUR)	**2017**			
	Dotations	**Reprises**	**Pertes**	**Total**
Prêts et créances sur la clientèle	(89)	140	(92)	(41)
Engagements hors bilan	(1)	3	0	2
TOTAL CRÉDITS	**(90)**	**143**	**(92)**	**(39)**
TOTAL	**(90)**	**143**	**(92)**	**(39)**

(en millions d'EUR)	**2018**				
	Phase 1	**Phase 2**	**Phase 3**	**(POCI)[1]**	**TOTAL**
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		1			1
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(1)	60	(39)	6	26
Titres sur les établissements de crédit au coût amorti	2	5			7
Titres sur la clientèle au coût amorti		89	(26)		63
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres			1		1
Titres à la juste valeur par capitaux propres	2	4	23		28
Comptes de régularisation et actifs divers			(3)		(3)
Engagements hors bilan		5			4
TOTAL	**3**	**162**	**(43)**	**6**	**128**

(1) POCI : Actifs financiers originés ou acquis en situation de défaut.

Détail

Phase 1 (en millions d'EUR)	**2018**		
	Dotations	**Reprises**	**Total**
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(2)	1	(1)
Titres sur les établissements de crédit au coût amorti		2	2
Titres sur la clientèle au coût amorti	(2)	3	0
Titres à la juste valeur par capitaux propres	(1)	2	2
TOTAL	**(5)**	**8**	**3**

Phase 2	2018		
(en millions d'EUR)	Dotations	Reprises	Total
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		1	1
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(18)	78	60
Titres sur les établissements de crédit au coût amorti	(18)	23	5
Titres sur la clientèle au coût amorti	(168)	257	89
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres	(2)	3	0
Titres à la juste valeur par capitaux propres	(1)	4	4
Engagements hors bilan	(2)	6	5
TOTAL	**(209)**	**371**	**162**

Phase 3	2018				
(en millions d'EUR)	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(36)	17	(20)		(39)
Titres sur la clientèle au coût amorti	(87)	61			(26)
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres		1			1
Titres à la juste valeur par capitaux propres				23	23
Comptes de régularisation et actifs divers	(3)				(3)
TOTAL	**(126)**	**79**	**(20)**	**23**	**(43)**

5.11. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'EUR)	2017	2018
Gains ou pertes nets sur cessions d'immeubles	2	1
Gains ou pertes nets sur cessions de titres consolidés[1]	0	8
TOTAL	**2**	**9**

(1) Cession de Dexia Israël

5.12. Impôts sur les bénéfices

Détail de la charge d'impôt (en millions d'EUR)	2017	2018
Impôts courants de l'exercice	(6)	3
Impôts différés	7	(5)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	**0**	**(2)**
Impôts courants sur les résultats des exercices antérieurs	(7)	(1)
Impôts différés sur exercices antérieurs	(2)	(5)
AUTRES CHARGES D'IMPÔTS (B)	**(9)**	**(6)**
TOTAL (A) + (B)	**(9)**	**(8)**

Charge d'impôt effective

Le taux global de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 % (33 1/3 % pour le taux de l'impôt sur les sociétés, majoré de la contribution sociale de 3,3 % assise sur le montant dudit impôt).
La loi de finances pour 2018 prévoit une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés. Pour les grandes entreprises, le taux restera à 33 1/3 % en 2018 pour les bénéfices supérieurs à EUR 0,5 million (taux à 28% en-deçà). Le taux passera à 31 % en 2019 pour les bénéfices supérieurs à EUR 0,5 million (taux de 28 % en-deçà). Toutefois, selon une annonce du premier ministre faite au mois de décembre dernier, les grandes entreprises pourraient finalement être exclues de cette baisse et donc en 2019 elles continueraient d'être soumises au taux de 33 1/3 %. Puis le taux baissera, pour l'intégralité des bénéfices, à 28 % en 2020, puis à 26,5 % en 2021, et enfin à 25 % à compter de 2022. La contribution sociale de 3,3 % restera due.
Le taux d'impôt différé pour les sociétés de droit français du groupe Dexia Crédit Local est désormais de 25,825 % (taux de 25 % majoré de la contribution sociale) sachant qu'aucun impôt différé actif n'est reconnu.
Le taux appliqué sur les contributions des filiales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.
Le taux d'impôt moyen constaté en 2017 est de 0,08 % et de -0,71 % en 2018.

L'écart avec le taux français s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'EUR)	2017	2018
Résultat avant impôt	**(262)**	**(296)**
Base imposable	**(262)**	**(296)**
Taux d'impôt en vigueur à la clôture	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique au taux normal	**90**	**102**
Différentiel d'impôt lié aux écarts entre taux étrangers et taux de droit commun français	24	20
Complément d'impôt lié aux dépenses non déductibles	(107)	(81)
Economie d'impôt sur produits non imposables	133	92
Différentiel d'impôt sur éléments fiscalisés au taux réduit	5	(4)
Effet fiscal d'un changement de taux ou de réglementation	8	0
Autres compléments ou économies d'impôt[1]	2	(66)
Impact de la non comptabilisation d' impôts différés actifs	(153)	(65)
Impôt comptabilisé	**0**	**(2)**
Taux d'impôt constaté	**0,08 %**	**(0,71 %)**

(1) En 2018, comprend un impact de EUR -59 millions liés à l'écart entre valeur fiscale et valeur comptable dans le cadre d'un transfert intra groupe.

Intégration fiscale

L'établissement stable de DEXIA SA en France (DSA ES) est la tête du groupe fiscal réunissant les sociétés suivantes :

- Dexia Crédit Local
- GENEBUS Lease
- Dexia Flobail
- DEXIARAIL
- DCL Evolution
- Dexia CLF Régions Bail

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées aux déficits, sont enregistrées chez Dexia établissement stable (hors périmètre Dexia Crédit Local). Toutefois, un avenant à la convention d'intégration entre DSA ES et DCL permet à DCL, sous certaines conditions, de bénéficier des économies d'impôts consécutives à ses propres déficits, à hauteur des versements d'impôts réalisés par ses propres filiales à DSA ES.

5.13. Résultat par action

a. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées par la société et détenues comme actions propres.

	2017	2018
Résultat net part du groupe (en millions d'EUR)	(241)	(256)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	279	279
Résultat de base par action (exprimé en EUR par action)	(0,86)	(0,92)
- dont relatif aux activités poursuivies	*(0,97)*	*(1,00)*
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession	*0,11*	*0,08*

b. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en supposant que les options attribuées aux salariés ont été converties en actions ordinaires.

Pour les options sur actions, le calcul du nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (déterminée comme la moyenne du cours de l'action sur l'exercice) est effectué sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation.

Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

Les actions potentielles calculées de la façon décrite ci-dessus sont considérées comme dilutives uniquement si leur conversion en actions ordinaires diminue le résultat par action.

Elle sont anti-dilutives et non prises en considération si leur conversion en actions ordinaires a pour effet de diminuer la perte par action.

Aucun ajustement n'a été apporté à la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

	2017	2018
Résultat net part du groupe (en millions d'EUR)	(241)	(256)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions)[1]	279	279
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action après dilution (millions)	279	279
Résultat par action après dilution (en EUR)	(0,86)	(0,92)
- dont relatif aux activités poursuivies	*(0,97)*	*(1,00)*
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession	*0,11*	*0,08*

6. Notes sur le hors bilan

6.1. Opérations en délai d'usance

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018 Activités poursuivies	31/12/2018 Activités destinées à être cédées
Passifs à recevoir	1 151	102	27

6.2. Garanties

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018 Activités poursuivies	31/12/2018 Activités destinées à être cédées
Garanties données à des établissements de crédit	397	340	
Garanties données à la clientèle	936	504	12
Garanties reçues d'établissements de crédit	250	328	
Garanties reçues de la clientèle	4 594	3 072	
Garanties accordées par les États	67 623	65 493	

6.3. Engagements de prêt

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018 Activités poursuivies	31/12/2018 Activités destinées à être cédées
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	10	9	
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à la clientèle	1 045	784	
Lignes de crédit non utilisées obtenues d'établissements de crédit	4 453	4 747	
Lignes de crédit non utilisées obtenues de la clientèle	807	778	

6.4. Autres engagements

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018 Activités poursuivies	31/12/2018 Activités destinées à être cédées
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	65 977	49 576	27
Lignes de crédit non utilisées obtenues de la clientèle	13 067	11 271	

7. Notes sur l'exposition aux risques

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

7.0.	Expositions aux risques et stratégies de couverture	133	7.5	Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché	146
7.1.	Juste valeur	133	7.6.	Risque de liquidité	148
7.2.	Exposition au risque de crédit	137	7.7.	Risque de change	150
7.3.	Information sur les garanties	144	7.8.	Comptabilité de couverture	150
7.4.	Risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt	144			

7.0. Expositions aux risques et stratégies de couverture

Nous renvoyons au chapitre Gestion des risques du rapport de gestion, pages 19 à 30.

7.1. Juste valeur

a. Évaluation et hiérarchie des justes valeurs

Nous renvoyons à la note 1.1 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés », paragraphe 1.1.7. Juste valeur des instruments financiers.

b. Composition de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les tableaux suivants comparent la juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers non évalués à la juste valeur.

	31/12/2017		
(en millions d'EUR)	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
Caisse, banques centrales	10 721	10 721	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 995	5 934	(61)
Prêts et créances sur la clientèle	98 914	91 672	(7 242)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 750	1 928	178
Dettes envers les établissements de crédit	31 760	31 753	(7)
Dettes envers la clientèle	6 426	6 455	29
Dettes représentées par un titre	89 654	90 234	580
Dettes subordonnées	160	161	1

	31/12/2018			31/12/2018		
	Activités poursuivies			Activités destinées à être cédées		
(en millions d'EUR)	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
Caisse, banques centrales	9 269	9 269	0	234	234	0
Titres au coût amorti	45 128	38 657	(6 471)	2 789	2 736	(53)
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	23 654	23 813	159	2 354	2 366	12
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	35 143	30 428	(4 715)	14 735	15 414	679
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	20 930	20 216	(714)	1 065	1 067	2
Dettes envers la clientèle	4 873	4 818	(55)	2 139	2 141	2
Dettes représentées par un titre	67 959	68 219	259	16 614	16 706	92
Dettes subordonnées	126	125	(1)			

c. Méthodes ayant servi à la détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, en fonction du niveau d'observabilité de la juste valeur (niveau 1 à 3). L'évaluation de la juste valeur est récurrente pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. L'évaluation non-récurrente à la juste valeur est non significative chez Dexia Crédit Local.
En 2018, Dexia Crédit Local a actualisé sa méthodologie de classification des instruments de créance par niveau de valorisation. Pour les titres, la nouvelle procédure incorpore, entre autres critères, des informations issues de Bloomberg (service FVHL). Deux types de métrique sont utilisés : le score BVAL (indicateur de fiabilité du prix en tant que prix exécutable) et les scores BRAM qui fournissent des métriques sur le calcul du score BVAL, entre autres, le pourcentage du score BVAL obtenu d'observations de marché directes et indirectes, l'écart type pondéré des observations de marché directes utilisées dans le score BVAL. La nouvelle méthodologie a modifié significativement la répartition du portefeuille, avec principalement un transfert des instruments classés en niveau 3 au 31 décembre 2017 vers le niveau 1 ou 2 en 2018. Les modifications principales concernent les titres reclassés en *Prêts et créances* classés par prudence en niveau 3 selon la précédente méthodologie et maintenant classés en niveau 1 et 2, en fonction du nouvel arbre de décision.

Juste valeur des actifs financiers

	31/12/2017			
(en millions d'EUR)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Caisse, banques centrales	0	10 721	0	10 721
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	9 030	4 158	13 188
** Prêts et titres détenus à des fins de transaction*	*0*	*0*	*679*	*679*
** Instruments dérivés de transaction*	*0*	*9 030*	*3 479*	*12 509*
Instruments dérivés de couverture	0	4 170	814	4 985
Actifs financiers disponibles à la vente	8 271	23	2 537	10 830
** Actifs financiers disponibles à la vente - obligations*	*8 190*	*12*	*2 440*	*10 642*
** Actifs financiers disponibles à la vente - actions*	*80*	*10*	*98*	*188*
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	2 271	3 663	5 934
Prêts et créances sur la clientèle	641	0	91 030	91 672
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 563	0	365	1 928
Actifs financiers inclus en actifs non courants destinés à être cédés	253	711	1 127	2 092
TOTAL	**10 728**	**26 926**	**103 695**	**141 349**

Juste valeur des passifs financiers

	31/12/2017			
(en millions d'EUR)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	10 277	3 915	14 192
** Passifs financiers désignés à la juste valeur*	*0*	*994*	*416*	*1 410*
** Instruments dérivés de transaction*	*0*	*9 283*	*3 499*	*12 782*
Instruments dérivés de couverture	0	14 916	12 942	27 858
Dettes envers les établissements de crédit	0	18 126	13 627	31 753
Dettes envers la clientèle	0	1 118	5 337	6 455
Dettes représentées par un titre	0	68 764	21 470	90 234
Dettes subordonnées	0	0	161	161
Passifs financiers inclus en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	1 818	0	1 818
TOTAL	**0**	**115 017**	**57 452**	**172 469**

Juste valeur des actifs financiers

	31/12/2018			
(en millions d'EUR)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Caisse, banques centrales	0	9 269	0	9 269
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	6 386	3 772	10 158
** Instruments dérivés de transaction*	*0*	*6 386*	*3 772*	*10 158*
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	112	2 688	462	3 262
** Titres de créance*	*28*	*30*	*194*	*252*
** Prêts et créances*	*0*	*2 658*	*236*	*2 894*
** Instruments de capitaux propres*	*84*	*0*	*32*	*116*
Instruments dérivés de couverture	0	962	301	1 263
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 975	2 810	75	4 860
** Titres de créance*	*1 969*	*2 055*	*62*	*4 086*
** Prêts et créances*	*0*	*727*	*9*	*736*
** Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres*	*6*	*28*	*5*	*39*
Titres au coût amorti	21 528	15 611	1 517	38 657
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	550	21 571	1 691	23 813
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	0	22 623	7 805	30 428
Actifs financiers inclus en actifs non courants destinés à être cédés	1 611	18 691	4 457	24 758
TOTAL	**25 776**	**100 611**	**20 081**	**146 469**

Détail de la juste valeur des actifs financiers inclus en actifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'EUR)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Caisse, banques centrales	0	234	0	234
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	195	0	195
**Instruments dérivés de transaction*	*0*	*195*	*0*	*195*
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	32	438	61	531
**Titres de créance*	*32*	*134*	*45*	*211*
**Prêts et créances*	*0*	*304*	*17*	*320*
Instruments dérivés de couverture	0	2 914	245	3 159
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0	122	122
** Prêts et créances*	*0*	*0*	*122*	*122*
Titres au coût amorti	1 579	1 150	8	2 736
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	0	0	2 366	2 366
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	0	13 760	1 655	15 414
TOTAL	**1 611**	**18 691**	**4 457**	**24 758**

Juste valeur des passifs financiers

(en millions d'EUR)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	7 441	4 431	11 872
** Passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat*	*0*	*1 065*	*0*	*1 065*
** Instruments dérivés de transaction*	*0*	*6 376*	*4 431*	*10 807*
Instruments dérivés de couverture	0	10 587	10 564	21 151
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	255	7 674	12 286	20 216
Dettes envers la clientèle	0	3 807	1 011	4 818
Dettes représentées par un titre	0	53 573	14 645	68 219
Dettes subordonnées	0	0	125	125
Passifs financiers inclus en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	3 432	20 709	24 141
TOTAL	**255**	**86 515**	**63 771**	**150 541**

Détail de la juste valeur des passifs financiers inclus en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'EUR)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	378	147	524
** Instruments dérivés de transaction*	*0*	*378*	*147*	*524*
Instruments dérivés de couverture	0	3 054	649	3 703
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	0	0	1 067	1 067
Dettes envers la clientèle	0	0	2 141	2 141
Dettes représentées par un titre	0	0	16 706	16 706
TOTAL	**0**	**3 432**	**20 709**	**24 141**

d. Transferts entre niveaux 1 et 2

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente, détenus à la fin de la période et dont la méthodologie de valorisation a été transférée entre niveau 1 et niveau 2.

(en millions d'EUR)	31/12/2017	
	De 1 vers 2	De 2 vers 1[(1)]
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations		136
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**0**	**136**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**0**	**0**

(1) dont EUR 50 millions chez Dexia Israël, repris dans la ligne de publication Actifs non courants destinés à être cédés

Les montants de transfert entre niveaux sont les montants de juste valeur des instruments financiers à la date de clôture.

Il n'y a pas de transferts entre niveaux 1 et 2 au 31 décembre 2018.

e. Analyse du niveau 3

(en millions d'EUR)	2017										
	Ouverture	Transfert en groupes d'actifs destinés à être cédés	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes latents ou différés	Achats	Ventes [1]	Règlements	Transferts en niveau 3 [2]	Transferts hors du niveau 3 [2]	Autres variations [3]	Clôture
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	1 365		24			(610)	(43)			(57)	679
Instruments dérivés de transaction	4 162		(596)					11	(4)	(93)	3 479
Instruments dérivés de couverture	1 354		(479)	22			(8)	1	(43)	(33)	814
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	2 479	(48)	(65)	91		(185)	(298)	780	(149)	(165)	2 440
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	115		(3)	(1)		(5)	(4)			(5)	97
Actifs financiers à la juste valeur et inclus en actifs non courants destinés à être cédés	0	48	13	3	1			3	(65)		4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**9 475**	**0**	**(1 106)**	**115**	**1**	**(799)**	**(352)**	**795**	**(261)**	**(354)**	**7 513**
Passifs financiers désignés à la juste valeur	520		(35)	34			(43)			(60)	416
Instruments dérivés de transaction	4 329		(1 231)		597			3	(5)	(194)	3 499
Instruments dérivés de couverture	15 318		(1 489)		2			14	(284)	(618)	12 942
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**20 166**		**(2 756)**	**34**	**599**		**(43)**	**17**	**(289)**	**(872)**	**16 856**

(1) Prêts et titres détenus à des fins de transaction : Dexia Crédit Local a vendu une partie de ses positions en Negative Basis Trade
(2) Les transferts entre niveaux résultent de la variation du score BVAL (Bloomberg valuation)
(3) Les autres variations comprennent notamment des écarts de change pour les sociétés en euros et des écarts de conversion pour les sociétés en devises. À l'actif, ils s'élèvent à EUR -195 millions reconnus en résultat et à EUR -159 millions comptabilisés en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. *Au passif, ceux-ci s'élèvent à EUR -811 millions reconnus en résultat et à EUR -59 millions comptabilisés en* Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Les montants de transfert en niveau 3 ou hors du niveau 3 sont les montants de juste valeur des instruments financiers à la date de clôture.

(en millions d'EUR)	2018										
	Ouverture	Transfert en groupes d'actifs destinés à être cédés	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Règlements	Transferts en niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Autres variations [1]	Clôture
Actifs détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat											
Titres de créances	*662*	*(343)*	*(46)*				*(24)*		*(58)*	*2*	*194*
Prêts et créances	*1 174*	*(366)*	*(33)*				*(388)*		*(149)*		*236*
Instruments de capitaux propres	*67*		*(4)*				*(32)*			*2*	*32*
Instruments dérivés de transaction	3 422		87					229		33	3 772
Instruments dérivés de couverture	850	(317)	(67)	(18)				36	(186)	3	301
Actifs à la juste valeur par capitaux propres											
Titres de créances	*5 699*		*(3)*			*(1 593)*	*(15)*		*(4 144)*	*118*	*62*
Prêts et créances	*139*	*(133)*					*(2)*	*5*			*9*
Instruments de capitaux propres	*6*									*(1)*	*5*
Actifs financiers à la juste valeur et inclus en actifs non courants destinés à être cédés		1 159	(91)				(32)		(608)		428
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**12 019**	**0**	**(156)**	**(18)**	**0**	**(1 593)**	**(493)**	**270**	**(5 145)**	**156**	**5 039**
Instruments dérivés de transaction	4 342	(199)	(202)		5			462	(12)	36	4 431
Instruments dérivés de couverture	12 099	(636)	(1 110)	(94)				200		104	10 564
Passifs financiers à la juste valeur inclus en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	835	118	2					(160)		795
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**16 441**	**0**	**(1 194)**	**(92)**	**5**			**662**	**(172)**	**140**	**15 790**

(1) Les autres variations comprennent notamment des écarts de change pour les sociétés en euros et des écarts de conversion pour les sociétés en devises. À l'actif, ils s'élèvent à EUR +101 millions reconnus en résultat et à EUR +57 millions comptabilisés en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. *Au passif, ceux-ci s'élèvent à EUR +140 millions reconnus en résultat.*

Les montants de transfert en niveau 3 ou hors du niveau 3 sont les montants de juste valeur des instruments financiers à la date de clôture.

f. Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le groupe Dexia Crédit Local mesure la juste valeur des instruments financiers en utilisant partiellement des paramètres non observables. Ce caractère non observable induisant un certain degré d'incertitude sur la valorisation de ces instruments financiers, une analyse de la sensibilité de la juste valeur des instruments valorisés à partir de paramètres non observables a été réalisée au 31 décembre 2018. L'analyse de la sensibilité a été faite soit en valorisant les instruments financiers à l'aide de paramètres raisonnablement possibles, soit en appliquant des hypothèses fondées sur la politique d'ajustements de valorisation de l'instrument financier concerné.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les actifs et passifs financiers classés en niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant un ou plusieurs paramètres non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

(en millions d'EUR)

Instruments financiers	Paramètres non observables	Hypothèses alternatives		Impacts sur la juste valeur	
		Défavorables	Favorables	Défavorables	Favorables
Obligations	Spread de crédit	+/- un écart-type		(2,3)	2,3
Prêts	Spread de crédit	0 bp	345 bps	(23,5)	11,4
CDS	Spread de crédit	+/- un écart-type		(17,8)	16,8
Dérivés	Taux d'intérêt	+/- un écart-type		(19,8)	19,8
	Spread de CBS	+/- un écart-type		(10,9)	10,9
	Inflation	+/- un écart-type		(3,4)	3,4
Total				(77,7)	64,6

Le paramètre inobservable dans la valorisation des obligations et des dérivés sur événement de crédit (CDS) classés en niveau 3 est le spread de crédit. Les hypothèses alternatives utilisées pour mesurer la sensibilité de ces instruments financiers se basent sur la dispersion des spreads utilisés pour leur valorisation, et consistent à appliquer aux spreads une variation correspondant à +/- un écart-type. La sensibilité de la juste valeur des obligations est ainsi estimée varier entre -2,3 millions EUR pour le scénario défavorable et +2,3 millions EUR pour le scénario favorable, et celle des CDS est estimée varier entre -17,8 millions EUR pour le scénario défavorable et +16,8 millions EUR pour le scénario favorable. Pour les prêts classés en niveau 3, les hypothèses alternatives consistent en l'utilisation des *spreads* minimum et maximum observés lors de la valorisation des actifs similaires par Dexia Crédit Local. L'impact de ces hypothèses alternatives est estimé à -23,5 millions EUR pour le scénario défavorable et à +11,4 millions EUR pour le scénario favorable.

Pour les dérivés classés en niveau 3, les données de marché inobservables sont principalement le taux d'intérêt, l'inflation et le spread des *swaps* de devises (CBS). Les hypothèses alternatives utilisées par Dexia Crédit Local pour les dérivés se basent sur la dispersion des données de marchés disponibles par facteur de risque et par pilier, et la sensibilité de la juste valeur de chaque dérivé est ensuite déterminée pour une variation égale à +/- un écart-type. L'impact total sur la juste valeur est estimé varier entre -34,1 millions EUR pour le scénario défavorable et +34,1 millions EUR pour le scénario favorable.

En 2017, les tests effectués pour toutes les obligations et tous les CDS classés en niveau 3 ont donné les impacts suivants :

- Pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille disponible à la vente (AFS), la sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente à ces approches alternatives a été estimée varier entre EUR -17 millions et EUR +17 millions en 2017 ;
- Pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille de négociation *(Trading)*, la sensibilité de la variation de la valeur de marché de ces titres à ces approches alternatives a été estimée varier entre EUR -9 millions et EUR +9 millions en 2017. Les obligations de cette catégorie étaient principalement des éléments des NBT.
- L'effet des hypothèses alternatives sur les spreads de crédit sur les valeurs des CDS de Dexia Crédit Local a été estimé à des montants avant taxes de EUR 15,5 millions (scénario positif) ou de EUR -15,8 millions (scénario négatif). Il est à noter que certains CDS faisaient partie des NBT.

g. Différence entre les prix de transaction et les valeurs modélisées (gain ou perte au premier jour de la transaction, différé *(Day One Profit)*)

Il n'y a pas de montant comptabilisé au titre de DOP *(Day One Profit)* différé.

7.2. Exposition au risque de crédit

L'exposition en cas de défaut (EAD) est l'un des paramètres utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres en application de la réglementation (EU) No 575/2013. Elle correspond à la meilleure estimation de l'exposition au risque de crédit en cas de défaut et la définition varie selon l'approche retenue pour le calcul des exigences en fonds propres. Le groupe Dexia Crédit Local utilise à la fois l'approche standard et l'approche avancée pour le calcul de ses actifs pondérés des risques.

- Pour les actifs financiers comptabilisés en coût amorti, l'EAD d'une exposition crédit au bilan correspond à la valeur comptable brute de provisions en tenant compte des intérêts courus et de l'impact de la comptabilité de couverture ;
- Pour les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur, l'EAD d'une exposition crédit au bilan correspond à la valeur comptable avant provisions ;
- Pour les dérivés, l'EAD est calculée en application de la méthode d'évaluation au prix de marché (*mark-to-market*) en application de l'article 274 de la réglementation (EU) No. 575/2013 et comprend le coût de remplacement ainsi qu'un montant représentant l'exposition potentielle future, obtenue par le produit du montant notionnel et d'un coefficient fonction du type de dérivé et de sa durée résiduelle ;

• Pour les engagements hors bilan, l'EAD représente le produit des montants des engagements (nominal) et d'un facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor – CCF*). Le groupe Dexia Crédit Local applique la méthode standard (art. 111 de la réglementation (EU) 575/2013) pour la détermination des facteurs de conversion de crédit à l'exception des opérations de financement de projets (approche avancée).

En outre, les informations relatives au risque de crédit ne concernant que les instruments financiers générant une exposition de risque de crédit, le groupe Dexia Crédit Local a décidé d'exclure du périmètre de ce rapport les comptes de régularisation et actifs divers.

Au 31 décembre 2018, l'exposition au risque de crédit s'élève à 123 milliards, dont 19 milliards en activités destinées à être cédées.

a. Concentration par risque de crédit

Concentration par zone géographique

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées (DKD)
France	28 198	22 216	54
Belgique	1 623	515	1 418
Allemagne	17 835	1 909	14 805
Grèce	88	78	0
Irlande	10	7	0
Italie	22 993	20 974	837
Luxembourg	35	48	0
Espagne	10 010	7 294	28
Portugal	3 891	4 185	235
Hongrie	2	2	0
Autriche	1 058	10	1 014
Europe centrale et de l'Est	954	888	0
Pays-Bas	71	49	26
Pays scandinaves	528	198	20
Royaume-Uni	22 175	21 061	53
Suisse	357	353	0
Turquie	169	0	0
États-Unis	17 439	14 842	152
Canada	2 071	1 882	0
Amérique du Sud et Amérique Centrale	430	345	0
Asie du Sud-Est	439	202	0
Japon	6 143	5 459	0
Israël	2 083	7	0
Autres[1]	2 806	1 802	267
TOTAL	**141 406**	**104 324**	**18 908**

(1) Inclut les entités supranationales.

Concentration par catégorie de contrepartie

(en millions d'EUR)	31/12/2017		31/12/2018	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées (Dexia Israël)	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées (DKD)
États	28 725	979	25 329	1 666
Secteur public local [1]	74 564	1 045	49 138	16 663
Établissements financiers	13 126	9	9 871	557
Entreprises	5 757	35	5 718	0
Rehausseurs de crédit	1 481		1 471	0
ABS/MBS	4 183		2 657	9
Financements de projets	11 482	20	10 139	14
TOTAL	**139 318**	**2 088**	**104 324**	**18 908**

(1) Au 31 décembre 2018, cette catégorie reprend, pour les activités poursuivies : EUR 1 million sur la Grèce, EUR 1 million sur la Hongrie, EUR 8 993 millions sur l'Italie, EUR 1 357 millions sur le Portugal et EUR 4 145 millions sur l'Espagne alors qu'au 31 décembre 2017, le poste reprenait EUR 3 millions sur la Grèce, EUR 2 millions sur la Hongrie, EUR 9 739 millions sur l'Italie, EUR 1 698 millions sur le Portugal et EUR 5 489 millions sur l'Espagne

Notation des actifs financiers sains

La notation des actifs financiers est évaluée par référence aux notations internes (référentiel Bâle), ou externes. En effet, Dexia Crédit Local utilise la méthode avancée basée sur les notations internes *(AIRBA - Advanced Internal Ratings Based Approach)* pour le calcul de ses exigences en fonds propres dans le cadre du pilier 1 de Bâle sauf pour le calcul du risque de crédit des positions ABS, calculé selon la méthode Ratings Based Approach, basée sur les notations externes (Fitch, S&P ou Moody's) et pour le calcul du risque de crédit d'une partie du portefeuille, calculé selon la méthode standard.

(en millions d'EUR)	31/12/2017				
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non "investment grade"	Non noté	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 795	8 762	85	0	10 642
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	0	649	30	0	679
Instruments dérivés de transaction	170	3 419	552	0	4 141
Instruments dérivés de couverture	8	647	31	0	686
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	1 750	0	0	1 750
Prêts et créances (au coût amorti)	47 944	54 772	10 836	550	114 102
Engagements de prêts	453	224	31	12	720
Garanties	214	4 485	94	4	4 796
Actifs financiers inclus en actifs non courants destinés à être cédés	6	1 912	157	14	2 088
TOTAL	**50 590**	**76 618**	**11 817**	**580**	**139 605**

Exposition en cas de défaut (EAD) par notation

Les tableaux ci-dessous reprennent l'exposition en cas de défaut des actifs financiers soumis au modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9. (voir également la note 1.1.6.2.5)
Les expositions sont classées en fonction de l'évolution de leur qualité de crédit depuis leur comptabilisation initiale: les expositions sans augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont déclarées en phase 1, les expositions présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais sans événement de crédit avéré sont en phase 2 et les expositions dépréciées sont reprises en phase 3.

Exposition en cas de défaut (EAD) par notation - activités poursuivies

Exposition en cas de défaut (EAD)	31/12/2018											
	AAA à AA-			A+ à BBB-			Non "investment grade"			Non noté		
(en millions d'EUR)	Phase 1	Phase 2[1]	Phase 3[1]	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3
États	9 989	38		12 232	2 765			114				
Secteur public local	13 539	80	2	17 271	6 362	43	47	7 181	646	34	202	2
Établissements financiers	334			4 288	131		8					
Entreprises				5 342	149	1	12	20	5			
Rehausseurs de crédit				703	715	53						
ABS/MBS	2 086	189		117	95	49	52		20	43		
Financements de projets	12			6 124	554		87	1 333	504			

(1) La notation intègre les effets d'atténuation du risque de crédit. La présence d'expositions (EAD) en phase 2 ou phase 3 dans les classes AAA à AA- est liée à l'existence de garanties.

Exposition en cas de défaut (EAD) par notation - activités destinées à être cédées

Exposition en cas de défaut (EAD)	31/12/2018											
	AAA à AA-			A+ à BBB-			Non "investment grade"			Non noté		
(en millions d'EUR)	Phase 1	Phase 2[1]	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3
États	542	75		865	60							
Secteur public local	15 246	373		510	50			125			4	
Établissements financiers	157			37	99							
ABS/MBS	9			0	0							
Financements de projets					14							

(1) La notation intègre les effets d'atténuation du risque de crédit. La présence d'expositions (EAD) en phase 2 dans les classes AAA à AA- est liée à l'existence de garanties.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI) - activités poursuivies

(en millions d'EUR)	31/12/2018	
	AAA à AA-	Non "investment grade"
Secteur public local	23	62

b. Exposition au risque de crédit (EAD) par catégorie d'instruments financiers

	31/12/2017					
	Activités poursuivies			Activités destinées à être cédées (Dexia Israël)		
(en millions d'EUR)	Exposition au risque de crédit avant effet financier du collatéral	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit	Exposition au risque de crédit avant effet financier du collatéral	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	10 642		10 642	140		140
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	679		679			
Instruments dérivés de transaction	6 281	2 003	4 278			
Instruments dérivés de couverture	1 693	1 007	686			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 750		1 750	136		136
Prêts et créances (au coût amorti)	117 606	1 866	115 740	1 812		1 812
Engagements de prêts	723		723			
Garanties	36 032	31 212	4 820			
TOTAL	**175 407**	**36 089**	**139 318**	**2 088**		**2 088**

Dexia Crédit Local détient des collatéraux financiers composés de nantissements de liquidités ou de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations *investment grade (émetteurs souverains ou banques notés AAA-AA)*.
Seuls les nantissements éligibles au titre de la réglementation de Bâle et détenus directement par Dexia Crédit Local figurent dans ce tableau.
L'exposition au risque de crédit est présentée brute de provision. Le montant de provisions spécifiques par classe d'actif financier est présentée dans la note 2.12 *Qualité des actifs financiers*

	31/12/2018					
	Activités poursuivies			Activités destinées à être cédées (DKD)		
(en millions d'EUR)	Exposition au risque de crédit avant effet financier du collatéral	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit	Exposition au risque de crédit avant effet financier du collatéral	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit
a) Actifs non soumis à dépréciation						
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 161		3 161	531		531
Instruments dérivés de transaction	5 520	1 673	3 847	89	60	29
Instruments dérivés de couverture	667	158	509	1 337	1 176	161
b) Actifs soumis à dépréciation						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (hors instruments de capitaux propres)	4 825		4 825	122		122
Actifs financiers au coût amorti	88 983	1 027	87 955	18 005		18 005
c) Hors-bilan						
Engagements de prêts	550		550			
Garanties	22 830	19 352	3 477	59		59
TOTAL	**126 534**	**22 210**	**104 324**	**20 144**	**1 235**	**18 908**

Dexia Crédit Local détient des collatéraux financiers composés de nantissements de liquidités ou de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations *investment grade (émetteurs souverains ou banques notés AAA-AA)*. La qualité des collatéraux ne s'est pas détériorée en 2018.
Seuls les nantissements éligibles au titre de la réglementation de Bâle et détenus directement par Dexia Crédit Local figurent dans ce tableau.
L'exposition au risque de crédit est présentée brute de provision. Le montant de provisions spécifiques par classe d'actif financier est présentée dans la note 2.12 *Qualité des actifs financiers*

c. Encours restructurés pour cause de difficultés financières *(Forbearance)*

En ce qui concerne les prêts restructurés, Dexia Crédit Local a identifié trois catégories de restructuration :

1. Les restructurations liées aux activités commerciales, qui représentaient la quasi-totalité des restructurations jusqu'en 2011 ;
2. Les restructurations liées à des litiges juridiques, avec des clients qui n'ont pas de difficultés financières ;
3. Les restructurations liées à des difficultés financières de la contrepartie, que ce soit suite à des relations commerciales normales ou dans le cadre de litiges.

Conformément à la définition de Forbearance de l'EBA, seules les restructurations visées dans le 3e cas sont considérées comme prêts restructurés dans le cadre de cette analyse. Ces restructurations représentent des concessions faites à un débiteur faisant face à des difficultés pour respecter ses obligations financières.

Au 31 décembre 2018, le montant des prêts restructurés s'éleve à EUR 614 millions (dont 50 millions chez Dexia Kommunalbank Deutschland) alors qu'au 31 décembre 2017, le montant de prêts restructurés pour cause de difficultés financières des débiteurs s'élèvait à 1 078 millions (dont 3 millions chez Dexia Israël).

La diminution s'explique par la cession de certains prêts et par la sortie du statut de difficultés financières (forbearance) de certains autres prêts.

d. Actifs obtenus par prise de possession de garanties au cours de la période

Il n'y a pas d'actifs concernés en 2018 ni en 2017.

e. Variation des dépréciations des actifs financiers

	2017							
(en millions d'EUR)	Au 1er janvier	Dotations(1)	Reprises(1)	Utilisations	Autres(2)	Au 31 décembre	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes(1)
Dépréciations spécifiques	**(368)**	**(90)**	**140**	**3**	**15**	**(299)**		**(92)**
Prêts et créances sur la clientèle	(319)	(89)	140		12	(256)		(92)
Titres disponibles à la vente	(47)	(1)		3	3	(42)		
Titres à revenu variable	*(47)*	*(1)*		*3*	*3*	*(42)*		
Comptes de régularisation et actifs divers	(2)					(1)		
Dépréciations collectives	**(413)**	**(64)**	**136**		**14**	**(327)**		
Prêts et créances sur établissements de crédit	(38)	(3)	22			(18)		
Prêts et créances sur la clientèle	(376)	(61)	114		14	(308)		
TOTAL	**(781)**	**(154)**	**276**	**3**	**29**	**(626)**		**(92)**

(1) les ventes de certaines expositions Porto Rico se sont soldées par des reprises de provisions de CVEUR 40 millions et un passage en pertes de CVEUR 60 millions; une provision de CVEUR 38 millions a été portée sur les expositions sur les entreprises publiques liées au Commonwealth de Porto Rico encore détenues.
(2) les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change.

(en millions d'EUR)	2018						
	Au 1er janvier	Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	Transferts entre phases (3)	Décompta-bilisations	Evolution du niveau de risque de crédit(1) (3)	Autres(2)	Au 31 décembre
Dépréciations pour instruments de créance sans augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	**10**	**(1)**			**(4)**		**5**
Actifs financiers au coût amorti	**7**	**(1)**			**(2)**		**4**
-Titres de créance émis par des établissements de crédit	2				(2)		0
-Titres de créance d'autres émetteurs	3						3
- Prêts et créances sur la clientèle	2	(1)					1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**3**				**(2)**		**1**
- Titres de créance	3				(2)		1
Dépréciations pour instruments de créance présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (phase 2)	**497**	**(32)**	**(8)**	**(1)**	**(149)**	**31**	**337**
Actifs financiers au coût amorti	**489**	**(32)**	**(8)**		**(146)**	**31**	**333**
-Titres de créance émis par des établissements de crédit	24	(1)			(5)	1	19
-Titres de créance d'autres émetteurs	309	(28)	(3)		(86)	30	223
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2				(1)		2
- Prêts et créances sur la clientèle	153	(3)	(5)		(55)		90
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**8**			**(1)**	**(3)**		**4**
- Titres de créance	6				(3)		2
- Prêts et créances sur la clientèle	3			(1)			2
Dépréciations pour instruments de créance dépréciés (phase 3)	**233**		**9**	**(1)**	**38**	**13**	**291**
Actifs financiers au coût amorti	**230**		**9**	**(1)**	**36**	**7**	**280**
-Titres de créance d'autres émetteurs	64				26	3	93
- Prêts et créances sur la clientèle	164		9	(1)	10	3	186
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**1**				**(0)**		**1**
- Prêts et créances sur la clientèle	1				(1)		1
Autres actifs divers	**1**				**3**	**6**	**10**
Dépréciations sur les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)	**13**				**(6)**		**7**
Actifs financiers au coût amorti	**13**				**(6)**		**7**
- Prêts et créances sur la clientèle	13				(6)		7
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS POUR INSTRUMENTS DE CRÉANCE	**752**	**(33)**	**1**	**(1)**	**(120)**	**44**	**640**
Provisions pour engagements et garanties financières donnés							
- Engagements et garanties financières donnés (phase 2)	7				(4)		2
- Engagements et garanties financières donnés (phase 3)	6						6
TOTAL DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉS	**13**				**(4)**		**9**

(1) en 2018, les dépréciations des instruments de créances en phase 2 diminuent de EUR 149 millions, notamment suite à l'amélioration de la notation du souverain portugais (EUR 54 millions) et en raison du passage en phase 3 d'expositions sur le secteur public local américain (EUR 21 millions). Les dépréciations des instruments de créances dépréciés augmentent de EUR 38 millions. Elles reprennent notamment une dotation sur Chicago Board of Education (EUR 83 millions) et les reprises de provisions consécutives aux cessions des expositions liées au Commonwealth de Porto Rico (EUR -37 millions) et au remboursement d'une créance sur le secteur ferroviaire bulgare (EUR -21 millions).
(2) inclut essentiellement les écarts de change
(3) ces mouvements impactent le compte de résultat

En 2018, il n'y a eu ni recouvrement sur actifs préalablement passés en perte ni passages en perte.

f. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)

	Montant total non actualisé des pertes de crédit attendues lors de la comptabilisation initiale reconnu pendant la période
(en millions d'EUR)	2018
Actifs financiers au coût amorti	(13)

g. Réconciliation de la variation de la valeur comptable brute

(en millions d'EUR)	2018									
	Au 1er janvier	Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	Transferts entre phase 1 et phase 2		Transferts entre phase 2 et phase 3		Transferts entre phase 1 et phase 3		Autres variations	Au 31 décembre
			De phase 1 à phase 2	De phase 2 à phase 1	De phase 2 à phase 3	De phase 3 à phase 2	De phase 1 à phase 3	De phase 3 à phase 1		
Actifs financiers au coût amorti	**135 530**	**(22 653)**							**(8 340)**	**104 537**
-Titres de créance émis	50 247	(3 008)							(1 773)	45 466
** phase 1*[1]	*37 728*	*(2 581)*	*(683)*	*315*					*(1 606)*	*33 173*
** phase 2*	*12 336*	*(427)*	*683*	*(315)*	*(367)*				*(72)*	*11 838*
** phase 3*	*183*				*367*				*(95)*	*455*
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	30 593	(3 739)							(3 194)	23 660
** phase 1*[2]	*30 251*	*(3 702)*							*(3 088)*	*23 462*
** phase 2*	*342*	*(37)*							*(106)*	*199*
- Prêts et créances sur la clientèle	54 690	(15 906)							(3 373)	35 410
** phase 1*[3]	*44 040*	*(15 133)*	*(179)*	*1 828*			*(27)*		*(2 833)*	*27 695*
** phase 2*	*9 877*	*(698)*	*179*	*(1 828)*	*(121)*				*(493)*	*6 917*
** phase 3*	*773*	*(75)*			*121*		*27*		*(47)*	*798*
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**11 608**	**(133)**							**(6 648)**	**4 827**
- Titres de créance	8 458	0							(4 369)	4 089
** phase 1*[4]	*7 299*								*(3 881)*	*3 418*
** phase 2*	*1 155*								*(489)*	*666*
** phase 3*	*5*									*4*
- Prêts et créances sur la clientèle[5]	3 150	(133)							(2 278)	739
** phase 1*	*2 664*	*(133)*	*(16)*	*33*					*(2 142)*	*404*
** phase 2*	*483*		*16*	*(33)*					*(134)*	*333*
** phase 3*	*3*								*(1)*	*1*
Autres actifs divers	**99**	**(5)**							**(12)**	**81**
** phase 1*	*97*	*(5)*							*(21)*	*70*
** phase 2*	*1*									*1*
** phase 3*	*1*								*9*	*10*

(1) diminution de EUR 1 606 millions notamment en raison de cession de titres du secteur public américain et italien
(2) diminution de EUR 3 088 millions notamment sous l'effet de la baisse du cash collatéral versé pour un montant de EUR 2 744 millions.
(3) diminution de EUR 2 833 millions, dont un montant de l'ordre de EUR 500 millions compris dans la vente de deux portefeuilles de créances sur le secteur public local français après un appel d'offre réalisé auprès d'investisseurs. Ces ventes ont porté sur un encours global de EUR 1,1 milliard pour un total de 186 prêts.
(4) diminution de EUR 3 881 millions notamment sous l'effet de la cession de covered bonds espagnols, d'ABS sur prêts étudiants américains et d'expositions liées au souverain et au secteur public local japonais.
(5) diminution de EUR 2 278 millions largement expliquée par la cession de prêts au secteur du logement social en France, pour un montant total de EUR 796 millions et par la vente d'une partie de deux portefeuilles de créances sur le secteur public local français. Ces ventes ont porté sur un encours global de EUR 1,1 milliard pour un total de 186 prêts. On en retrouve un montant de l'ordre de 600 millions dans le poste. On retrouve également l'impact de la cession de créances au secteur public local espagnol.

Les montants de transferts sont ceux au 31/12/2018

h. Risque de crédit des prêts et créances désignés à la juste valeur par résultat

Dexia Crédit Local ne détient plus de prêts et créances à la juste valeur par le résultat.

i. Actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels ont été modifiés

Néant.

j. Actifs sortis du bilan qui peuvent encore faire l'objet d'actions en recouvrement

Néant.

7.3. Information sur les garanties

a. Nature des garanties pouvant être vendues ou redonnées en garantie

(en millions d'EUR)	31/12/2017		31/12/2018 - activités poursuivies	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie
Titres de créance	2 922	1 160	2 483	1 381
TOTAL	**2 922**	**1 160**	**2 483**	**1 381**

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession temporaire de titres.

b. Actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels

(en millions d'EUR)	31/12/2017	31/12/2018 activités poursuivies
Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs	84 112	67 950

Le montant de EUR 68 millards en 2018 et de EUR 84 milliards en 2017 représente le montant des liquidités versées comme collatéral pour les dérivés et les actifs donnés en garantie des financements reçus de l'Eurosystème, de la Banque Européenne d'Investissement, d'accords de cession temporaire de titres ou d'autres financements sécurisés.
Ce montant ne reprend ni les actifs garantissant les dettes sécurisées émises par Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD) ni les contrats d'investissement garanti (Guaranteed Investment Contracts ou GIC) de Dexia FP Holdings Inc. Ces actifs sont de l'ordre de EUR 20,5 milliards en 2018 (dont EUR 19 milliards pour DKD, classés en actifs non courants destinés à être cédés); en 2017, ils s'élevaient à EUR 24 milliards dont EUR 22,5 milliards chez DKD.

7.4. Risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les comptes à vue sont déclarés dans la colonne « À vue » car les informations établies ci-après considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non pas en fonction d'hypothèses fondées sur des données comportementales observées.

a. Ventilation de l'actif

(en millions d'EUR)	31/12/2017									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse et banques centrales	560	10 161	0	0	0	0	0			10 721
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	554	3	24	2	0	816	11 790		13 188
dont instruments dérivés de transaction							*813*	*11 696*		*12 509*
Instruments dérivés de couverture							531	4 454		4 985
Actifs financiers disponibles à la vente	0	332	394	946	6 686	56	143	2 314	(42)	10 830
Prêts et créances sur établissements de crédit	290	3 254	413	848	681	0	23	506	(18)	5 995
Prêts et créances sur la clientèle	6	18 985	21 375	6 702	33 056	0	785	18 570	(565)	98 914
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 314		1 314
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	17	27	30	1 639	0	37		0	1 750
Comptes de régularisation et actifs divers	0	193	78	0	301	29 977	(1)	0	(1)	30 547
dont cash collatéraux versés						*29 989*	*(1)*			*29 989*
Actifs non courants destinés à être cédés	1 320	21	155	353	227	18	9	2	0	2 105
Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap	*2 177*	*33 516*	*22 445*	*8 903*	*42 591*	*30 034*				
Actifs non financiers						85				85
TOTAL	**2 177**	**33 516**	**22 445**	**8 903**	**42 591**	**30 137**	**2 343**	**38 950**	**(626)**	**180 434**

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en millions d'EUR)	31/12/2017								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	95	0	75	906	0	717	12 400	14 192
dont instruments dérivés de transaction							*704*	*12 079*	*12 782*
Instruments dérivés de couverture							875	26 982	27 858
Dettes envers les établissements de crédit	280	29 086	1 156	653	517	0	52	15	31 760
Dettes envers la clientèle	314	4 786	770	175	346	0	13	22	6 426
Dettes représentées par un titre		18 692	15 545	34 451	16 817	0	619	3 531	89 654
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								41	41
Dettes subordonnées	0	145	14	0	0	0	0	0	160
Comptes de régularisation et passifs divers	1	301	54	13	36	3 525	0		3 931
dont cash collatéraux reçus						*3 524*	*0*		*3 524*
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 106	146	196	324	112	1	10	0	1 894
Sous-total passifs financiers utilisés pour calculer le gap	*1 700*	*53 251*	*17 735*	*35 691*	*18 734*	*3 525*			
Passifs non financiers						246			246
TOTAL	**1 700**	**53 251**	**17 735**	**35 691**	**18 734**	**3 772**	**2 288**	**42 991**	**176 162**

c. Le gap de sensibilité du bilan au 31/12/2017

(en millions d'EUR)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
	476	(19 735)	4 709	(26 788)	23 857	26 509

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des instruments dérivés.

a. Ventilation de l'actif

(en millions d'EUR)	31/12/2018									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse, banques centrales	939	8 330	0	0	0	0	0			9 269
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	158	557	718	1 373	15	648	9 951		13 420
dont instruments dérivés de transaction							*619*	*9 539*		*10 158*
Instruments dérivés de couverture							222	1 040		1 263
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	653	1 479	515	1 776	0	44	399	(6)	4 860
Titres au coût amorti	12	5 334	8 730	1 475	18 637	0	370	10 908	(338)	45 128
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti[1]	573	2	1 744	950	60	20 310	3	13	(2)	23 654
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti[1]	1	1 278	3 103	5 014	16 651	4 850	137	4 382	(272)	35 143
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								748		748
Comptes de régularisation et actifs divers	1	116	0	0	264	18	0		(10)	388
Activités poursuivies : sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap	*1 527*	*15 871*	*15 613*	*8 671*	*38 762*	*25 193*	*1 425*	*27 440*	*(628)*	*133 874*
Actifs non financiers						96				96
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	**1 527**	**15 871**	**15 613**	**8 671**	**38 762**	**25 289**	**1 425**	**27 440**	**(628)**	**133 969**
Activités destinées à être cédées: actifs financiers inclus en actifs non courants destinés à être cédés utilisés pour calculer le gap	98	273	471	1 846	12 151	2 112	546	6 889	(4)	24 383
Actifs non financiers - activités destinées à être cédées	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
TOTAL	**1 624**	**16 144**	**16 084**	**10 518**	**50 913**	**27 405**	**1 971**	**34 330**	**(632)**	**158 356**

(1) Les cash collatéraux payés sont déclarés en durée indéterminée

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en millions d'EUR)	31/12/2018								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	37	15	793	0	572	10 454	11 872
dont instruments dérivés de transaction							*565*	*10 242*	*10 807*
Instruments dérivés de couverture							427	20 724	21 151
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés[1]	3 351	4 835	2 355	6 045	1 939	2 333	56	16	20 930
Dettes envers la clientèle[1]	256	4 331	168	0	34	85	(1)		4 873
Dettes représentées par un titre		9 321	19 464	27 480	10 921	0	393	380	67 959
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								13	13
Dettes subordonnées	0	106	0	0	19	0	0		126
Comptes de régularisation et passifs divers	2	306	17	11	33	31	0		400
Activités poursuivies : sous-total passifs financiers utilisés pour calculer le gap	*3 609*	*18 899*	*22 041*	*33 552*	*13 740*	*2 448*	*1 448*	*31 587*	*127 323*
Passifs non financiers						254			254
TOTAL ACTIVITES POURSUIVIES	**3 609**	**18 899**	**22 041**	**33 552**	**13 740**	**2 702**	**1 448**	**31 587**	**127 577**
Activités destinées à être cédées : dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés utilisées pour calculer le gap	0	726	2 929	5 222	6 671	1 235	518	6 746	24 048
Passifs non financiers - activités destinées à être cédées						8			8
TOTAL	**3 609**	**19 625**	**24 970**	**38 773**	**20 411**	**3 945**	**1 966**	**38 333**	**151 632**

(1) Les cash collatéraux reçus sont déclarés en durée indéterminée

c. Le gap de sensibilité du bilan au 31/12/2018

(en millions d'EUR)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
Gap de sensibilité au 31/12/2018 - activités poursuivies	(2 082)	(3 028)	(6 428)	(24 880)	25 022	22 745
Gap de sensibilité au 31/12/2018 - activités destinées à être cédées	98	(453)	(2 458)	(3 376)	5 480	877
GAP DE SENSIBILITÉ au 31/12/2018	(1 984)	(3 481)	(8 886)	(28 256)	30 502	23 622

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des instruments dérivés.

7.5 Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché

a. Risque de marché

Mesure du risque

L'évaluation des risques de marché au sein du groupe Dexia Crédit Local repose principalement sur la combinaison de deux indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites.

• La *Value at Risk* (valeur en risque – VaR) mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia Crédit Local s'appuie sur une VaR paramétrique pour mesurer le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités. La méthode de cette VaR est basée sur une distribution normale des rendements des facteurs de risque.

• Des limites en termes de positions, de maturité, de marché et de produits autorisés sont mises en place par type d'activité. Elles assurent une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés par le front office.

Le dispositif de gestion des risques est complété par des exercices de stress tests, qui intègrent des événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les différentes hypothèses de ces scénarios dégradés sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont présentés au comité des risques sur une base trimestrielle.

Exposition au risque de marché

Le portefeuille de trading de Dexia Crédit Local est composé de deux groupes d'activité :

• Les opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers jusqu'à la date de mise en résolution ordonnée du groupe, majoritairement couverts en back-to-back ;

• Les opérations destinées à couvrir des risques issus de désinvestissements ou de ventes d'actifs réalisés dans le cadre du plan de résolution ordonnée.

Les facteurs de risques principaux du portefeuille de trading sont :

• Le risque de taux d'intérêt, en particulier sur la zone euro et la zone dollar,

• Le risque de base des swaps de devises *(cross currency basis swap)*,

• Le risque de base BOR-OIS dans une même devise.
Les ajustements de valeur (CVA, DVA, FVA) et leur variation ne sont pas intégrés dans le modèle de la VaR mais sont intégrés dans les scenarios de stress.

Value at Risk (VaR)

Le détail de la VaR des portefeuilles de trading est présenté dans le tableau ci-dessous. Fin décembre 2018, la consommation totale en VaR s'élève à EUR 1,7 million contre EUR 3,3 millions fin 2017. Cette baisse s'explique essentiellement par le reclassement au 1er janvier 2018 de positions résiduelles de titres du portefeuille de trading vers le portefeuille bancaire, portant la VaR spread à 0. À noter que Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD) ne dispose pas de portefeuille de trading.

Value at Risk des portefeuilles de trading 2017				
(en millions d'EUR) **VaR (10 jours, 99 %)**	**Taux d'intérêt**	**Spread**	**Autres risques**	**Total**
Moyenne	2,5	3,8	0,1	6,5
Fin de période	1,5	1,8	0,1	3,3
Maximum	3,0	4,2	0,1	7,3
Minimum	1,5	1,8	0,1	3,3

Value at Risk des portefeuilles de trading 2018				
(en millions d'EUR) **VaR (10 jours, 99 %)**	**Taux d'intérêt**	**Spread**	**Autres risques**	**Total**
Moyenne	1,5	0	0	1,5
Fin de période	1,7	0	0	1,7
Maximum	1,9	0	0	1,9
Minimum	1,2	0	0	1,2

Sensibilité à l'évolution des marges de crédit des portefeuilles bancaires évalués à la juste valeur

Avec la mise en application d'IFRS 9, la sensibilité à une augmentation des marges de crédit du compte du résultat ainsi que du résultat comptabilisé directement en capitaux propres a évolué en nature et en magnitude.
Sous IAS 39, seule la juste valeur du portefeuille de titres classés en « actifs disponibles à la vente » était sensible à une augmentation des marges de crédit, impactant le résultat directement en capitaux propres. Celle-ci s'élevait à EUR -10 millions au 31 décembre 2017.
Sous IFRS 9, le portefeuille classé en juste valeur par capitaux propres se compose de titres et de prêts et présente une sensibilité à une augmentation des marges de crédit fortement diminuée. Elle s'élève à EUR -2,8 millions au 31 décembre 2018 (EUR -2,7 millions hors activités destinées à être cédées – DKD). Par ailleurs, le portefeuille classé à la juste valeur par résultat du fait de sa caractéristique « non SPPI », également composé de titres et de prêts, présente une sensibilité à une augmentation des marges de crédit de EUR -2,3 millions au 31 décembre 2018 (EUR -1,9 million hors activités destinées à être cédées – DKD).

b. Risque de transformation

La politique de gestion de Dexia Crédit Local en matière de risque actif-passif (ALM) vise à réduire au maximum le risque de liquidité et à limiter l'exposition au risque de taux et de change.

Encadrement du risque de taux

Mesure du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est mesuré au travers de sensibilités. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions mesurées en intérêts courus à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.
Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps sont les principaux indicateurs de risque sur lesquels le comité des risques actif-passif, organisé au sein de l'ALCO, s'appuie pour gérer les risques. Le risque de taux structurel du groupe Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit Local après couverture du risque de taux.
La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR -14,1 millions au 31 décembre 2018 (EUR -15,2 millions hors activités destinées à être cédées – DKD), contre EUR +13,9 millions au 31 décembre 2017. Elle est conforme à la stratégie ALM, qui vise à minimiser la volatilité de la marge nette d'intérêt.

(en millions d'EUR)	**2017**	**2018**
Sensibilité	13,9	– 14,1
Limite	+/-80	+/-80

7.6. Risque de liquidité

A. Ventilation selon la durée résiduelle jusqu'à la date de remboursement

Une grande partie du bilan est constituée de réévaluations d'actifs, de passifs et de dérivés. Dans la mesure où ces éléments de réévaluation varient constamment et ne peuvent être liés à la maturité de l'instrument financier, ils sont présentés sous une colonne séparée.
Les dépôts à vue et les comptes épargne figurent sous l'échéance « à vue » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

a. Ventilation de l'actif

(en millions d'EUR)	31/12/2017									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse et banques centrales	560	10 161	0	0	0	0	0			10 721
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	5	5	39	534	0	816	11 790		13 188
dont Instruments dérivés de transaction							*813*	*11 696*		*12 509*
Instruments dérivés de couverture							531	4 454		4 985
Actifs financiers disponibles à la vente	0	319	301	946	6 791	56	143	2 314	(42)	10 830
Prêts et créances sur établissements de crédit	390	223	941	2 696	1 236	0	23	506	(18)	5 995
Prêts et créances sur la clientèle	3	950	3 410	12 403	63 356	0	785	18 570	(565)	98 914
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 314		1 314
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	17	27	30	1 639	0	37		0	1 750
Comptes de régularisation et actifs divers	0	193	78		301	29 977	(1)	0	(1)	30 547
dont cash collatéraux versés						*29 989*	*(1)*			*29 989*
Actifs non courants destinés à être cédés	1 320	21	155	353	227	18	9	2	0	2 105
Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap	*2 273*	*11 891*	*4 917*	*16 467*	*74 083*	*30 034*				
Actifs non financiers						85		0	0	85
TOTAL	**2 273**	**11 891**	**4 917**	**16 467**	**74 083**	**30 137**	**2 342**	**38 950**	**(626)**	**180 434**

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en millions d'EUR)	31/12/2017								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	12	49	1 014	0	717	12 400	14 192
dont Instruments dérivés de transaction							*704*	*12 079*	*12 782*
Instruments dérivés de couverture							875	26 982	27 858
Dettes envers les établissements de crédit	280	12 445	5 580	10 626	2 762	0	51	15	31 759
Dettes envers la clientèle	314	4 786	619	169	504	0	13	22	6 426
Dettes représentées par un titre		10 204	20 296	37 624	17 380	0	619	3 531	89 654
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								41	41
Dettes subordonnées	0	0	34	106	19	0	0	0	160
Comptes de régularisation et passifs divers	1	293	62	13	36	3 525	0		3 931
dont cash collatéraux reçus						*3 524*	*0*		*3 524*
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 106	146	196	324	112	1	10	0	1 894
Sous-total passifs financiers utilisés pour calculer le gap	*1 700*	*27 875*	*26 798*	*48 911*	*21 828*	*3 525*			
Passifs non financiers						246			246
TOTAL	**1 700**	**27 875**	**26 798**	**48 911**	**21 828**	**3 772**	**2 287**	**42 991**	**176 162**

Gap de liquidité net au 31/12/2017 (en millions d'EUR)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
	573	**(15 984)**	**(21 881)**	**(32 444)**	**52 255**	**26 509**

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

a. Ventilation de l'actif

(en millions d'EUR)	31/12/2018									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse, banques centrales	939	8 330	0	0	0	0	0			9 269
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	154	259	852	1 541	15	648	9 951		13 420
dont instruments dérivés de transaction							*619*	*9 539*		*10 158*
Instruments dérivés de couverture							222	1 040		1 263
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	298	265	685	3 175	0	44	399	(6)	4 860
Titres au coût amorti	12	56	608	3 429	30 082	0	370	10 908	(338)	45 128
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti[1]	573	2	1 747	947	60	20 310	3	13	(2)	23 654
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti[1]	1	1 063	1 417	5 534	18 032	4 850	137	4 382	(272)	35 143
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								748		748
Comptes de régularisation et actifs divers	1	116	0	0	264	18	0		(10)	388
Activités poursuivies : sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap	*1 527*	*10 020*	*4 296*	*11 447*	*53 154*	*25 193*	*1 425*	*27 440*	*(628)*	*133 874*
Actifs non financiers						96				96
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	**1 527**	**10 020**	**4 296**	**11 447**	**53 154**	**25 289**	**1 425**	**27 440**	**(628)**	**133 969**
Activités destinées à être cédées : actifs financiers inclus en actifs non courants destinés à être cédés utilisés pour calculer le gap	98	273	471	1 846	12 151	2 112	546	6 889	(4)	24 383
Actifs non financiers - activités destinées à être cédées	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
TOTAL	**1 624**	**10 293**	**4 767**	**13 293**	**65 306**	**27 405**	**1 971**	**34 330**	**(632)**	**158 356**

(1) Les cash collatéraux payés sont déclarés en durée indéterminée

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en millions d'EUR)	31/12/2018								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	3	37	11	794	0	572	10 454	11 872
dont instruments dérivés de transaction							*565*	*10 242*	*10 807*
Instruments dérivés de couverture							427	20 724	21 151
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés[1]	3 351	4 692	2 876	5 614	1 991	2 333	56	16	20 930
Dettes envers la clientèle[1]	256	4 325	0	1	207	85	(1)		4 873
Dettes représentées par un titre	0	9 563	17 851	28 834	10 938	0	393	380	67 959
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								13	13
Dettes subordonnées	0	106	0	0	19	0	0		126
Comptes de régularisation et passifs divers	2	306	17	11	33	31	0		400
Activités poursuivies : sous-total passifs financiers utilisés pour calculer le gap	*3 609*	*18 996*	*20 781*	*34 471*	*13 983*	*2 448*	*1 448*	*31 587*	*127 323*
Passifs non financiers						254			254
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	**3 609**	**18 996**	**20 781**	**34 471**	**13 983**	**2 702**	**1 448**	**31 587**	**127 577**
Activités destinées à être cédées: dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés utilisées pour calculer le gap	0	726	2 929	5 222	6 671	1 235	518	6 746	24 048
Passifs non financiers - activités destinées à être cédées						8			8
TOTAL	**3 609**	**19 721**	**23 711**	**39 693**	**20 654**	**3 945**	**1 966**	**38 333**	**151 632**

(1) Les cash collatéraux reçus sont déclarés en durée indéterminée

Gap de liquidité net au 31/12/2018 (en millions d'EUR)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
Gap de liquidité au 31/12/2018 – activités poursuivies	(2 082)	(8 976)	(16 486)	(23 025)	39 171	22 745
Gap de liquidité au 31/12/2018 – activités destinées à être cédées	98	(453)	(2 458)	(3 376)	5 480	877
GAP DE LIQUIDITÉ AU 31/12/2018	**(1 984)**	**(9 428)**	**(18 944)**	**(26 400)**	**44 651**	**23 622**

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

B. Actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local

Les actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local sont exposées dans le rapport de gestion, chapitre Information sur le capital et la liquidité.

7.7. Risque de change

Nous renvoyons également au rapport de gestion, chapitre *Gestion des risques*.

Classement par devises d'origine (en millions d'EUR)	31/12/2017						
	EUR	GBP	En autres devises UE	USD	JPY	En autres devises	Total
Total de l'actif	121 527	23 475	68	22 921	6 893	5 550	180 434
Total du passif	122 756	22 402	41	25 695	5 036	4 505	180 434
POSITION NETTE AU BILAN	**(1 229)**	**1 074**	**26**	**(2 774)**	**1 857**	**1 046**	**0**

Classement par devises d'origine (en millions d'EUR)	31/12/2018						
	EUR	GBP	En autres devises UE	USD	JPY	En autres devises	Total
Total de l'actif	97 009	20 506	11	35 158	3 421	2 251	158 356
Total du passif	97 327	20 565	11	34 957	3 478	2 018	158 356
POSITION NETTE AU BILAN	**(318)**	**(59)**	**0**	**201**	**(57)**	**234**	**0**

7.8. Comptabilité de couverture

Dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques et de la comptabilité de couverture

Dexia Crédit Local a pour objectif de réduire les déséquilibres de bilan entre les actifs et les passifs afin de garantir la stabilité de son revenu, notamment contre le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Dexia Crédit Local a recours à la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion des risques liés à ses actifs et passifs financiers à taux fixe qui sont exposés à des variations de juste valeur en raison de fluctuations des taux d'intérêt de référence. Les opérations de couverture concernent des éléments de bilan individuels (micro-couverture) ou bien des portefeuilles d'actifs et des portefeuilles de passifs financiers (macro-couverture).

La juste valeur des obligations et des émissions à taux fixe respectivement à l'actif et au passif du bilan est généralement couverte dès l'origine par des dérivés documentés dans une relation de couverture de juste valeur. L'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est notamment liée à des portefeuilles de prêts à long terme amortissables à taux fixe dont les notionnels sont faibles. Ce risque fait l'objet d'une macro-couverture, par un adossement naturel entre les actifs et les passifs à taux fixe et par des dérivés de taux d'intérêt documentés dans une relation de couverture de juste valeur de portefeuille suivant les dispositions de la norme IAS 39 *carve out* telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Dexia Crédit Local couvre également le risque de taux d'une partie de ses émissions futures à taux variable au moyen de dérivés de taux d'intérêt, documentés dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

L'exposition au risque de change résultant d'actifs ou de passifs financiers libellés en devises étrangères est microcouverte par Dexia Crédit Local à l'aide de swaps de devises (*cross currency swaps*) documentés en couverture de flux de trésorerie du risque de change. Par ailleurs, certains actifs évalués à la juste valeur par résultat (FVTPL) sont couverts de manière économique par des dérivés classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » en normes IFRS mais inclus dans le Banking book pour les besoins prudentiels (couverture économique). Il s'agit principalement de dérivés couvrant des actifs financiers non « basiques » (non SPPI) comptabilisés à la juste valeur par résultat sous IFRS 9, et qui ne peuvent plus être considérés comme instruments de couverture comptable contrairement au traitement basé sur le classement de ces actifs sous IAS 39. La volatilité liée aux taux d'intérêt de ces actifs est compensée par la variation de juste valeur des dérivés en couverture économique, mais la volatilité liée aux autres types de risque et notamment au risque de crédit demeure. Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, Dexia Crédit Local a maintenu les règles actuelles de la norme IAS 39 de la comptabilité de couverture pour toutes ses relations de micro et macro-couverture jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture.

(i) Couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt

Dexia Crédit Local utilise des swaps de taux d'intérêt ou des swaps combinés de taux d'intérêt et de devises pour couvrir son exposition au risque de variation de juste valeur des passifs financiers à taux fixe (émissions évaluées au coût amorti) et des actifs financiers à taux fixe ou structuré dits basiques (SPPI) (principalement des obligations évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global)) par rapport à un taux d'intérêt (variable) de référence. Des swaps de taux d'intérêt (taux variable / taux fixe ou taux variable / taux structuré) sont adossés aux éléments du bilan en s'alignant parfaitement sur les principaux termes de l'élément couvert. Seule la composante risque de taux d'intérêt de référence est couverte par les dérivés désignés dans une relation de couverture de juste valeur. Les autres risques, tels que le risque de crédit, sont suivis mais ne sont pas couverts par Dexia Crédit Local. La composante risque de taux d'intérêt est déterminée comme étant la variation de juste valeur des éléments du bilan à taux fixe résultant uniquement des fluctuations des courbes de taux d'intérêt de référence. Cette variation représente généralement la majeure partie de la variation globale de la juste valeur.

Un dérivé désigné comme instrument de couverture doit être hautement efficace, à la fois de manière prospective et rétrospective, dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie provenant du risque couvert. L'efficacité de la couverture est vérifiée en comparant les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables aux variations du taux d'intérêt de référence couvert avec les variations de la juste valeur des dérivés, le rapport attendu entre les deux variations devant être compris dans la fourchette 80% à 125%. La partie non efficace de la relation de couverture comptabilisée dans le «Résultat net de comptabilité de couverture » (voir note 5.3. « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») est principalement liée à la différence d'actualisation des flux de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans la mesure où les swaps de taux d'intérêt sont actualisés avec la courbe des taux des swaps au jour le jour (*Overnight Index Swaps* (OIS)), tandis que les éléments de bilan sont actualisés avec la courbe des taux d'intérêt de référence documentés dans la relation de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des dérivés au titre des ajustements de valorisation pour le *Credit Valuation Adjustment* (CVA), le *Debit Valuation Adjustment* (DVA) et le *Funding Valuation Adjustment* (FVA) est comptabilisée dans le résultat des activités de trading (voir note 5.3. « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat »).

(ii) Couverture de flux trésorerie du risque de taux d'intérêt et des éléments de bilan en devise étrangère

Dexia Crédit Local utilise des swaps de taux d'intérêt fixe/variable pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié au taux de référence, principalement le Libor et l'Euribor, et des swaps de devises (*cross currency swaps*) pour couvrir le risque de change, principalement lié au dollar américain et à la livre sterling, provenant d'éléments du bilan libellés en devise étrangère.

Les stratégies de couverture des flux de trésorerie sont mises en place :

– soit pour transformer des flux de trésorerie à taux variable en devise étrangère en flux de trésorerie à taux variable en euro par le biais de swaps de change, afin de réduire l'exposition existante de Dexia Crédit Local au risque de change ;

– soit pour transformer des flux de trésorerie à taux variable en euro en flux de trésorerie à taux fixe en euro. Afin de réduire la variabilité des flux de trésorerie, Dexia Crédit Local couvre son risque de taux d'intérêt à hauteur de son exposition au taux de référence sur ses obligations à taux variable ou sur ses émissions futures hautement probable à taux variable.

La comptabilité de couverture est appliquée lorsque les relations de couverture répondent aux critères de la comptabilité de couverture. Les dérivés désignés comme instruments de couverture doivent être hautement efficaces, à la fois de manière prospective et rétrospective, dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert. En outre, pour les couvertures de flux de trésorerie de ses émissions futures à taux variable, Dexia Crédit Local démontre le caractère hautement probable des flux de trésorerie prévisionnels.

(iii) Macro-couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille

Dexia Crédit Local applique la macro-couverture de juste valeur afin de couvrir l'exposition de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers au taux d'intérêt suivant les dispositions de la norme IAS 39 *carve out* telle qu'adoptée par l'Union européenne. Le risque couvert correspond à l'exposition aux variations de la juste valeur attribuables au risque de taux lié au taux d'intérêt de référence, associé à un portefeuille ou à un montant identifié d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers. Dexia Crédit Local peut désigner différentes catégories d'actifs ou de passifs, notamment des prêts ou des titres évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global), comme éléments couverts. Seuls les swaps de taux d'intérêt vanille sont utilisés en tant qu'instruments de couverture. Dexia Crédit Local justifie que la couverture est hautement efficace prospectivement et rétrospectivement en démontrant périodiquement que les notionnels des dérivés de couverture et des éléments couverts se compensent parfaitement et qu'il n'existe aucune situation de sur-couverture. Dans la mesure où l'exposition du portefeuille peut changer, en raison par exemple de la décomptabilisation ou modification d'un élément couvert ou d'un instrument de couverture, afin de se prémunir de tout risque de surcouverture, Dexia Crédit Local ajuste si nécessaire les stratégies existantes en dénouant les instruments de couverture ou en concluant de nouveaux dérivés de couverture du portefeuille.

a. Instruments dérivés de couverture par type de couverture et catégorie de risque - activités poursuivies

1. Détail des instruments dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	31/12/2018			
	Montant notionnel	Valeur comptable - Actif	Valeur comptable - Passif	Variation de juste valeur de l'instrument de couverture utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de couverture pour la période
(en millions d'EUR)		Instruments dérivés de couverture	Instruments dérivés de couverture	
Dérivés de taux d'intérêt	**73 522**	**917**	**18 808**	**1 313**
Options de gré à gré	34		4	1
Autres instruments de taux de gré à gré	73 488	917	18 803	1 313
Dérivés de change	**6 412**	**66**	**758**	**(44)**
Autres instruments de gré à gré	6 412	66	758	(44)
TOTAL	**79 934**	**983**	**19 565**	**1 269**

2. Détail des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

	31/12/2018			
	Montant notionnel	Valeur comptable - Actif	Valeur comptable - Passif	Variation de juste valeur de l'instrument de couverture utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de couverture pour la période
(en millions d'EUR)		Instruments dérivés de couverture	Instruments dérivés de couverture	
Dérivés de taux d'intérêt	**1 099**	**15**	**225**	**51**
Autres instruments de taux de gré à gré	1 099	15	225	51
Dérivés de change	**873**	**190**	**353**	**68**
Autres instruments de gré à gré	873	190	353	68
TOTAL	**1 972**	**206**	**578**	**118**

	31/12/2018
Montant repris des capitaux propres et inclus dans le montant comptable d'un instrument non financier (cas d'une couverture de flux de trésorerie d'une transaction hautement probable)	néant

3. Détail des instruments dérivés désignés comme couverture de portefeuilles

	31/12/2018		
	Montant notionnel	Valeur comptable - Actif	Valeur comptable - Passif
(en millions d'EUR)		Instruments dérivés de couverture	Instruments dérivés de couverture
Couverture de la juste valeur de l'exposition de portefeuilles au risque de taux d'intérêt	**8 451**	**73**	**1 008**
TOTAL	**8 451**	**73**	**1 008**

4. Détail des instruments dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère

Néant.

b. Eléments couverts, par catégorie de risque et stratégie de couverture - activités poursuivies

1. Couvertures de juste valeur

(en millions d'EUR)	31/12/2018			
	Valeur comptable de l'élément couvert	Ajustements de couverture de juste valeur inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Variation de valeur de l'élément couvert utilisée aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité de couverture, pour la période	Ajustements de couverture de juste valeur restant comptabilisés après interruption des relations de couverture
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 768	451	(509)	517
Risque de taux d'intérêt	*2 768*	*451*	*(509)*	*517*
Titres au coût amorti	35 640	10 908	(280)	23
Risque de taux d'intérêt	*35 623*	*10 906*	*(280)*	*23*
Risque de change	*18*	*2*		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	111	13	(3)	
Risque de taux d'intérêt	*111*	*13*	*(3)*	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	12 162	4 382	(590)	
Risque de taux d'intérêt	*12 162*	*4 382*	*(590)*	
Dettes représentées par un titre	44 149	380	(21)	
Risque de taux d'intérêt	*44 149*	*380*	*(21)*	
TOTAL (ACTIFS FINANCIERS MOINS DETTES FINANCIÈRES)	**6 532**	**15 374**	**(1 361)**	**540**

2. Couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'EUR)	31/12/2018		
	Variation de valeur de l'élément couvert utilisée aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité de couverture, pour la période	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de couverture de flux de trésorerie relative à des relations de couverture interrompues
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(43)	(2)	
Risque de change	*(43)*	*(2)*	
Titres au coût amorti	(4)	(140)	
Risque de change	*(4)*	*(140)*	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(3)	(112)	49
Risque de taux d'intérêt	*6*	*59*	
Risque de change	*(9)*	*(171)*	*49*
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28	(150)	
Risque de taux d'intérêt	*19*	*(171)*	
Risque de change	*9*	*21*	
Dettes envers la clientèle	36	(166)	
Risque de taux d'intérêt	*36*	*(166)*	
TOTAL (ACTIFS FINANCIERS MOINS DETTES FINANCIÈRES)	**(113)**		
TOTAL		**(572)**	**49**

3. Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère

Néant.

4. Couverture de la juste valeur de l'exposition de portefeuilles au risque de taux d'intérêt

	31/12/2018
(en millions d'EUR)	Valeur comptable de l'élément couvert
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	590
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5 423
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	672
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	98
Dettes représentées par un titre	409

c. Profil de l'échéance du montant nominal de l'instrument de couverture et prix ou taux moyens – activités poursuivies

1. Instruments dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	31/12/2018			
	Échéance			
(en millions d'EUR)	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dérivés de taux d'intérêt				
* Montant notionnel (en millions d'EUR)	3 927	4 986	25 904	38 705
* Taux d'intérêt fixe moyen	1,97 %	0,65 %	1,44 %	3,47 %
Dérivés de change				
* Montant notionnel (en millions d'EUR)	25		1 446	4 941
* Taux de change moyen EUR-USD			1,2250	1,2591
* Taux de change moyen EUR-JPY			108,7784	160,9227
* Taux de change moyen USD-JPY			110,6120	115,5224
* Taux de change moyen USD-GBP				0,5600
* Taux d'intérêt fixe moyen	1,29 %		2,64 %	3,29 %

2. Instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

	31/12/2018		
	Échéance		
(en millions d'EUR)	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dérivés de taux d'intérêt			
* Montant notionnel (en millions d'EUR)	84	145	870
* Taux d'intérêt fixe moyen	3,72 %	1,78 %	3,93 %
Dérivés de change			
* Montant notionnel (en millions d'EUR)	726		146
* Taux de change moyen EUR-GBP	0,8006		
* Taux de change moyen USD-GBP			0,5079

d. Effet de la comptabilité de couverture dans l'état de résultat global consolidé

1. Couvertures de juste valeur

	31/12/2018	
	Inefficacité de couverture reconnue dans le compte de résultat	Inefficacité de couverture reconnue directement en capitaux propres
(en millions d'EUR)	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Risque de taux d'intérêt	(48)	
Risque de change	(44)	
TOTAL	**(92)**	

2. Couvertures de flux de trésorerie

	31/12/2018		
	Variation de la valeur de l'instrument de couverture reconnue en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Inefficacité de couverture reconnue en résultat	Montant reclassé de réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net - discontinuité de la couverture
(en millions d'EUR)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat
Risque de taux d'intérêt	48		3
Risque de change	65		3
TOTAL	**113**		**5**

3. Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère

Néant

8. Analyse par segment et répartition géographique

a. Analyse par segment

Ayant finalisé la cession de l'ensemble des franchises commerciales prévues dans le cadre de son plan de résolution, Dexia et Dexia Crédit Local se consacrent désormais pleinement à la gestion de leurs actifs résiduels, tout en veillant à préserver les intérêts des États actionnaires et garants du groupe.

En ligne avec le profil du groupe, la performance de Dexia Crédit Local est désormais appréhendée au niveau consolidé sur base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction », sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles par segment d'activité.

b. Répartition géographique

(en millions d'EUR)	France	Espagne	Irlande	Italie	États-Unis	Israël	Autres	Total
Au 31 décembre 2017								
PRODUIT NET BANCAIRE	**(14)**	**33**	**79**	**36**	**(53)**	**20**	**(26)**	**75**
Au 31 décembre 2018								
PRODUIT NET BANCAIRE	**(88)**	**17**	**123**	**(60)**	**(60)**	**0**	**0**	**(68)**

La répartition géographique est déterminée par le pays de la société qui a comptabilisé la transaction et non pas par le pays de la contrepartie à la transaction.

En conséquence, au 31 décembre 2018, il n'y a plus de produit net bancaire représenté en Israël en raison de la déconsolidation de Dexia Israël.

De même, comme Dexia Kommunalbank Deutschland est une activité abandonnée, en application de la norme IFRS 5, ses résultats ne contribuent plus au produit net bancaire et les données de la période comparative ont été retraitées. Ceci explique pourquoi l'Allemagne ne figure plus dans la répartition géographique.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Dexia Crédit Local,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Dexia Crédit Local relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes aux états financiers, 1.1.2.1, 1.1.6 et 1.5 qui exposent les effets des changements de présentation et de la première application des normes IFRS 9 « Instruments Financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes *(Se référer aux notes 1.1.1.1 et 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés)*	
Risque identifié	**Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque**
L'activité de Dexia Crédit Local intervient dans le contexte particulier de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012. Ce plan, ultimement réexaminé par le conseil d'administration du 19 décembre 2018, prend notamment en compte les éléments suivants : – les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires sont révisées dans le cadre des revues d'ensemble biannuelles, y compris les dernières conditions de marché observables et les évolutions comptables et réglementaires connues alors ; dans sa dernière actualisation, le plan d'affaires intègre les données de marché observables au 30 juin 2018 ainsi que le non-renouvellement, à compter du 1er janvier 2019, de l'approche spécifique déployée par la Banque centrale européenne pour la supervision du groupe Dexia ; – le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités constituant le Groupe, ainsi que celui de la notation de Dexia Crédit Local ; – la poursuite de la résolution suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement, qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois, ainsi que sur la capacité de Dexia Crédit Local à collecter des financements sécurisés ; – des discussions sont en cours, entre la Commission Européenne et les États belge et français, sur les conditions de renouvellement de la garantie des États à partir du 1er janvier 2022 ; – enfin, Dexia Crédit Local est sensible à l'évolution de son environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit, dont les variations sont susceptibles d'impacter le plan d'affaires significativement. En synthèse, il reste à ce jour des incertitudes relatives à la réalisation du plan d'affaires supportant la continuité d'exploitation de Dexia Crédit Local. Par ailleurs, Dexia établit également des projections de liquidité détaillées sur un horizon prévisible (jusqu'au 31 décembre 2020 dans leur dernière actualisation disponible) et qui sont communiquées mensuellement à la Banque Centrale Européenne. En conséquence, nous considérons la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2018 comme un point clé de l'audit.	Nous avons apprécié la dernière évaluation par le comité de direction et le conseil d'administration de Dexia Crédit Local de la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation sur une période de douze mois à compter de la clôture de l'exercice, tel que prévu par la norme IAS 1 « *Présentation des États Financiers* », ainsi que les éléments sur lesquels cette évaluation se fonde et la documentation qui les sous-tend. Nous avons mis en œuvre, notamment, les diligences suivantes en application de la norme d'audit ISA 570 « *Continuité de l'exploitation* » : – nous avons apprécié les éléments sur lesquels se fondent les projections de liquidités établies par Dexia jusqu'au 31 décembre 2020 sur la base de la documentation disponible et d'entretiens avec la direction ; – nous avons pris connaissance des principaux ratios réglementaires établis au 31 décembre 2018 (*Liquidity Coverage Ratio, Common Equity Tier 1*) au regard des exigences applicables au Groupe Dexia Crédit Local ; – nous nous sommes enquis auprès du comité de direction et du conseil d'administration des dernières hypothèses sous-tendant le plan d'affaires actualisé, fondé sur des données à fin juin 2018, présenté au Conseil d'administration du 19 décembre 2018. Comme indiqué dans la note annexe 1.1.1.1, il existe à ce jour des incertitudes à la réalisation de ce plan d'affaires qui, outre les facteurs macro-économiques, portent notamment sur : les conditions d'accès aux facilités de l'Eurosystème après 2021 ; le renouvellement de la garantie de refinancement consentie par les Etats-actionnaires à partir du 1er janvier 2022, sur lequel des discussions entre les États belge et français sont en cours. Nous avons pris connaissance de la notification à la Commission Européenne par les États d'un projet de nouvelle garantie qui fait encore l'objet de discussions, et demeure par ailleurs soumis aux procédures de validation en Belgique et en France, et devra ultimement être traduit dans une convention à conclure entre Dexia et les deux États ; la structure organisationnelle et juridique à terme du Groupe Dexia Crédit Local. – nous avons pris connaissance des rapports trimestriels sur la stratégie de financement et la continuité opérationnelle, établis par Dexia Crédit Local à la demande de la Banque centrale Européenne. Enfin, nous avons examiné la conformité aux exigences légales et réglementaires des informations fournies en matière de continuité d'exploitation dans les notes annexes.

Risques opérationnels en lien avec les systèmes d'information *(Se référer à la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés)*	
Risque identifié	**Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque**
En tant qu'établissement bancaire, Dexia Crédit Local est dépendant pour ses activités opérationnelles, de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes d'information. Ses activités s'inscrivent en outre dans un contexte particulier de gestion en extinction de son portefeuille d'actifs, encadrée par un plan de résolution ordonnée validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012. Dans ce cadre, et afin d'assurer la continuité opérationnelle, Dexia Crédit Local a procédé à l'externalisation de la fonction informatique (développements, production et infrastructure) et des back-offices à un prestataire de services externe. Dexia Crédit Local a également choisi au cours de l'exercice 2018 de confier le renouvellement et la gestion de l'infrastructure de son système informatique à ce même prestataire. Dans ce contexte spécifique, la maitrise du risque opérationnel lié à la performance des systèmes d'information et aux traitements automatisés de l'information comptable et financière apparaît comme un point clé de notre audit.	L'appréciation des contrôles généraux informatiques déployés tout au long des chaînes de traitement de l'information comptable et financière représente une étape importante de notre approche d'audit. Les travaux que nous avons mis en œuvre pour certains, directement chez le prestataire de service – avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont notamment consisté à : – prendre connaissance de la cartographie des systèmes d'information, des processus et des contrôles qui sous-tendent la production de l'information comptable et financière ; – examiner la manière dont Dexia Crédit Local a traité les impacts des principaux incidents informatiques de l'exercice ainsi que les plans d'action correctifs mis en place ; – apprécier la performance des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique), et des contrôles automatiques clés dans les systèmes d'information significatifs (en particulier dans les applicatifs de traitement des crédits et des opérations de marchés, les applicatifs comptables et de consolidation, et les applicatifs de rapprochement automatique entre les données de gestion et les données comptables ; – réaliser des diligences approfondies sur les écritures comptables manuelles, portant notamment sur le contrôle des habilitations en saisie, et la revue de la documentation sous-tendant ces écritures ; – prendre connaissance du dispositif de contrôle et de supervision en cours de déploiement par Dexia Crédit Local dans le cadre de cette prestation de service essentielle externalisée. Enfin, nous avons également examiné les informations présentées en annexe aux comptes consolidées relatives aux risques opérationnels en lien avec les systèmes d'information.

Impacts de première application d'IFRS 9 – « instruments financiers » *(Se référer aux notes 1.1.2.1, 1.1.6 et 1.6 de l'annexe aux comptes consolidés)*	
Risque identifié	**Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque**
Le groupe Dexia Crédit Local a appliqué à compter du 1er janvier 2018 la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » qui introduit des modifications significatives dans les règles de classement et d'évaluation ainsi que de dépréciation des actifs financiers. La première application d'IFRS 9 a conduit Dexia Crédit Local à constater un impact positif de 2 844 millions d'euros au titre de la phase 1 « *classement et évaluation* » et un impact négatif de 191 millions d'euros au titre de la phase 2 « *dépréciation* » dans les capitaux propres, à publier un bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 et à fournir des informations détaillées dans la note annexe 1.6 sur le passage du bilan au 31 décembre 2017 en référentiel IAS 39 au bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 en référentiel IFRS 9. Pour les actifs financiers répondant aux critères d'instruments « basiques », le classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres dépend du modèle économique suivi par Dexia Crédit Local pour la gestion de ces actifs. Le plan de résolution ordonnée, validé en 2012 par la Commission européenne, a imposé au groupe Dexia Crédit Local la cessation de toute nouvelle activité commerciale et n'a pas retenu le principe d'une cession accélérée du portefeuille d'actifs du Groupe, ceci afin de protéger autant que possible sa base en capital. En ligne avec les modalités de ce plan de résolution, Dexia Crédit Local va donc collecter les flux de trésorerie sur la durée de vie d'une partie importante de ses actifs « basiques » qui sont ainsi évalués au coût amorti. Une autre partie des actifs financiers « basiques » de Dexia Crédit Local, cantonnés dans des portefeuilles dédiés, est détenue dans un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois de collecter les flux contractuels et de vendre lorsque des opportunités de marché se présentent. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par capitaux propres. La répartition entre ces deux catégories a fait l'objet de décisions stratégiques qui ont été prises par le Comité de Direction de Dexia Crédit Local durant l'année 2017. Ces décisions ont été validées par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017, et n'ont pas été modifiées postérieurement. Compte tenu de la complexité de mise en œuvre de cette nouvelle norme, de l'exercice du jugement, notamment dans l'appréciation par le Comité de Direction du Business Model pour déterminer le classement des actifs, ainsi que dans le calcul des dépréciations selon le principe des pertes de crédit attendues et de l'impact de la nouvelle norme IFRS 9 sur les informations à publier en annexe, nous avons considéré que la détermination des impacts de la première application d'IFRS 9 constituait un point clé de l'audit.	Nous avons apprécié le dispositif d'ensemble déployé par Dexia Crédit Local pour mettre en œuvre cette nouvelle norme. Nous avons eu recours à nos spécialistes pour l'appréciation des analyses effectuées et des modèles de dépréciation utilisés par Dexia Crédit Local pour l'application des nouveaux principes comptables IFRS 9. Nous avons par ailleurs eu recours à nos spécialistes pour procéder à la revue des évolutions des systèmes d'information permettant l'implémentation opérationnelle de la nouvelle norme comptable. Sur les aspects de classement et d'évaluation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : – examiner les analyses réalisées et les éléments factuels sous-tendant les options comptables retenues par Dexia Crédit Local, notamment la cohérence des options comptables retenues avec la dernière actualisation du plan d'affaires, la revue des modèles de gestion de chaque portefeuille d'actifs et les caractéristiques des flux contractuels des actifs constituant les portefeuilles ; – nous assurer de la déclinaison homogène des options comptables retenues dans les entités du groupe ; – vérifier, sur base d'échantillons de contrats dans chaque portefeuille, que l'analyse effectuée par Dexia Crédit Local du caractère *Solely Payment of Principal and Interest* (SPPI) des actifs est correcte ; – apprécier les modèles de valorisation des actifs financiers classés en juste valeur par capitaux propres ou résultat. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont principalement consisté à : – évaluer la conformité à la norme IFRS 9 des principes de dépréciation retenus par Dexia Crédit Local et des méthodologies déclinées au niveau de l'ensemble des entités composant le groupe, tant du point de vue des paramètres de calcul des pertes de crédit attendues que des critères de dégradation de risque de crédit ; – apprécier le caractère approprié des modèles et des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations, ainsi que leur correcte mise en œuvre dans les systèmes d'information et le dispositif de reporting financier ; – apprécier la correcte application des critères de mesure de l'augmentation du risque de crédit pour le positionnement des instruments financiers au sein des trois phases ; – réaliser des contre-calculs indépendants des dépréciations. Nous avons par ailleurs vérifié l'exactitude des informations publiées en annexe relatives aux impacts de première application d'IFRS 9.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations *(Se référer aux notes 1.1.6.2.5, 2.4 à 2.7, 3.6, 5.10 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés)*	
Risque identifié	**Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque**
À compter du 1er janvier 2018, les dépréciations comptabilisées par le groupe Dexia Crédit Local pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités bancaires sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9, et donc le principe de provisionnement des pertes de crédit attendues. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les actifs financiers requiert l'exercice du jugement notamment pour : – apprécier le niveau de risque de crédit et l'augmentation significative éventuelle du risque de crédit pour classer les encours en phase 1 et phase 2 tenant compte de l'horizon et de la probabilité de survenance estimés des pertes ; – apprécier le niveau de risque de crédit et l'apparition d'une indication objective de perte pour classer les encours en phase 3 ; – estimer pour chaque phase le montant des pertes attendues ; – établir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères d'augmentation du risque de crédit, ainsi que dans la mesure des pertes attendues. Au 31 décembre 2018, le montant brut des actifs financiers exposé au risque de crédit s'élève à 123 232 millions d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 649 millions d'euros, et le coût du risque de crédit du groupe Dexia Crédit Local est créditeur de 128 millions d'euros. Nous avons considéré que l'appréciation du niveau de risque de crédit constituait un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction pour correctement classer dans les différentes phases du risque de crédit les encours concernés et pour déterminer le montant des dépréciations comptabilisées.	Nous avons apprécié la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au titre du risque de crédit de Dexia Crédit Local et avons testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nous avons mis en œuvre, notamment, les diligences suivantes : – Gouvernance : nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne encadrant la définition et la validation des modèles de dépréciations et des paramètres retenus pour le calcul de ces dépréciations, des travaux et des conclusions de la direction des risques portant sur la validation interne des modèles de dépréciation IFRS 9 ; – Classement des encours par phase : nous avons apprécié la pertinence et la correcte application des indicateurs retenus pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit et l'existence d'indication objective de perte ; – Évaluation des pertes attendues (phases 1, 2 et 3) : avec l'aide de nos spécialistes en charge du risque de crédit, nous avons validé les méthodologies de détermination des paramètres de calcul de pertes retenues par Dexia Crédit Local, leur correcte insertion opérationnelle dans les systèmes d'information, et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la qualité des données ; pour les dépréciations spécifiques sur les actifs financiers classés en phase 3, nous avons vérifié qu'une revue périodique du risque de crédit était effectuée par Dexia Crédit Local et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations. Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit et en particulier les nouvelles informations requises suite à la mise en œuvre d'IFRS 9.

Valorisation des instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur *(Se référer aux notes 1.1.7.1, 1.1.7.2, 2.3, 2.4, 3.1, 4.1, 5.3, 5.4, 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés)*	
Risque identifié	**Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque**
Dans le cadre de ses activités de marché, le groupe Dexia Crédit Local détient des instruments financiers qui sont classés en niveau 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ces instruments sont comptabilisés à la valeur de marché sur la base de modèles de valorisation, incluant (niveau 3) ou non (niveau 2) des paramètres significatifs non observables ou ne pouvant être corroborés directement par des données de marché. Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques de marché, de liquidité et de contrepartie, notamment pour les dérivés : – *Credit Value Adjustment* (CVA) : prise en compte du risque de défaut de la contrepartie; – *Debit Value Adjustment* (DVA) : prise en compte du risque de crédit propre de Dexia Crédit Local; – *Funding Value Adjustment* (FVA) : prise en compte des coûts de financement pour les dérivés non collatéralisés; – et l'utilisation d'une courbe d'actualisation fondée sur un taux jour le jour (OIS). Les techniques retenues par Dexia Crédit Local pour procéder à la valorisation des instruments financiers, ainsi qu'à la détermination des ajustements de juste valeur, comportent une part significative de jugement quant aux méthodologies définies, aux choix des paramètres de valorisation et d'ajustements de juste valeur, ainsi qu'à l'utilisation de modèles de valorisation interne. Ces instruments financiers classés en niveau 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur, détaillés en note annexe 7.1, représentent 120 692 millions d'euros à l'actif et 150 286 millions d'euros au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2018. En raison du caractère matériel des encours et du recours significatif au jugement pour la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2 et 3 constitue un point clé de l'audit.	Nous avons apprécié la pertinence des contrôles clés définis et mis en œuvre par Dexia Crédit Local dans le cadre des processus de valorisation des instruments financiers classés en niveau 2 et 3, notamment ceux relatifs à : – la méthodologie de classement des instruments financiers dans les niveaux de juste valeur tels que définis par la norme IFRS 13 et son processus de vérification a posteriori (backtesting) périodique; – l'appréciation du risque d'incertitude sur la valorisation lié à l'utilisation de modèles de valorisation : nous avons vérifié l'existence d'une cartographie des modèles, et avons apprécié la documentation portant sur la quantification du risque d'incertitude lié à l'utilisation de ces modèles; – la vérification indépendante des paramètres de valorisation : nous avons notamment analysé la pertinence des sources de données utilisées au regard des principes généraux de valorisation d'un Mark-to-Market et nous avons apprécié le respect de la hiérarchie de ces sources; – la détermination des ajustements de juste valeur : nous avons notamment analysé la pertinence des méthodologies mises en œuvre, procédé à une revue analytique des impacts et examiné la réconciliation avec les données comptables. Nous nous sommes appuyés sur nos experts en valorisation pour procéder, sur la base d'échantillons, à : – l'analyse de l'évaluation réalisée par Dexia Crédit Local sur la quantification du risque d'incertitude lié à l'utilisation de modèles de valorisation; – l'analyse de la pertinence des paramètres de valorisation retenus; – la revue indépendante des valorisations en utilisant nos propres modèles. Nous avons procédé à l'examen du dispositif de calcul et d'échange de collatéral sur les instruments dérivés et avons analysé les principaux écarts de calcul avec les contreparties pour ces instruments afin de conforter notre évaluation de la fiabilité des valorisations de Dexia Crédit Local. Enfin, nous avons examiné les informations publiées en annexe aux comptes consolidées relatives à la valorisation des instruments financiers au regard des exigences de la norme IFRS 13.

Documentation et efficacité des relations de couverture *(Se référer aux notes 1.1.10, 1.1.11, 4.1, 5.3 et 7.8 de l'annexe aux comptes consolidés)*	
Risque identifié	**Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque**
Dans le cadre de ses activités de financement, le groupe Dexia Crédit Local a mis en place une politique de gestion des risques visant à se prémunir des risques de variation de juste valeur ou de flux de trésorerie des actifs et passifs en ayant recours à des dérivés de couverture. La qualification d'une relation de couverture est strictement encadrée par la norme IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* », et notamment les conditions suivantes doivent être remplies : – la documentation des caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument dérivé et de la typologie de couverture mise en place ; – l'encadrement du recours à la comptabilité de couverture avec la réalisation de tests quantitatifs et qualitatifs visant à justifier le maintien de la relation. Au 31 décembre 2018, les encours de dérivés de couverture s'élèvent à 4 421 millions d'euros à l'actif (dont 3 159 millions d'actifs non courants destinés à être cédés), et 24 854 millions d'euros au passif (dont 3 703 millions d'euros de passifs non courants destinés à être cédés). Ces dérivés dégagent un résultat net de comptabilité de couverture négatif de 131 millions d'euros. En raison du caractère significatif des impacts dans les comptes consolidés de Dexia Crédit Local, nous considérons que la documentation et l'efficacité des relations de couverture constitue un point clé de l'audit.	Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne et la gouvernance encadrant la documentation et l'efficacité des relations de couverture. Nos travaux ont notamment porté sur : – la documentation des relations de couverture ; – l'identification des portefeuilles d'éléments couverts et d'instruments de couverture ; – le dispositif de réalisation des tests d'efficacité permettant de justifier le maintien des relations dans le temps et d'enregistrement de l'inefficacité ; – les principes de déqualification des relations de couverture. En ce qui concerne les positions en date de clôture, nos diligences ont principalement porté sur : – le rapprochement entre les encours de gestion et les encours comptables ; – l'examen critique des tests d'efficacité et de la comptabilisation de l'inefficacité associée ; – la revue analytique de la variation de l'inefficacité OIS/BOR sur l'exercice. En outre, nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par Dexia Crédit Local aux normes IFRS sur le traitement comptable des relations de couverture dans le cadre d'opérations de cession des éléments couverts, ainsi que les impacts comptables associés en cas d'arrêt des relations de couverture ou de réaffectation de l'instrument de couverture dans une nouvelle relation. Enfin, nous avons également examiné les informations publiées en annexe aux comptes consolidées relatives aux relations de couverture du groupe au regard des exigences normatives IFRS.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local par votre assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 28 juin 1996 pour le cabinet Mazars.
Au 31 décembre 2018, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 11e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 23e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris la Défense et à Courbevoie, le 16 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS		MAZARS	
Pascal COLIN	Jean-Vincent COUSTEL	Franck BOYER	Claire GUEYDAN

166 Bilan
166 Actif
166 Passif
167 Engagements hors bilan
168 Compte de résultat
169 Annexe aux comptes annuels
169 Règles de présentation et d'évaluation
176 Notes sur l'actif
185 Notes sur le passif
189 Notes sur le hors bilan
192 Notes sur le compte de résultat
198 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2018
200 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

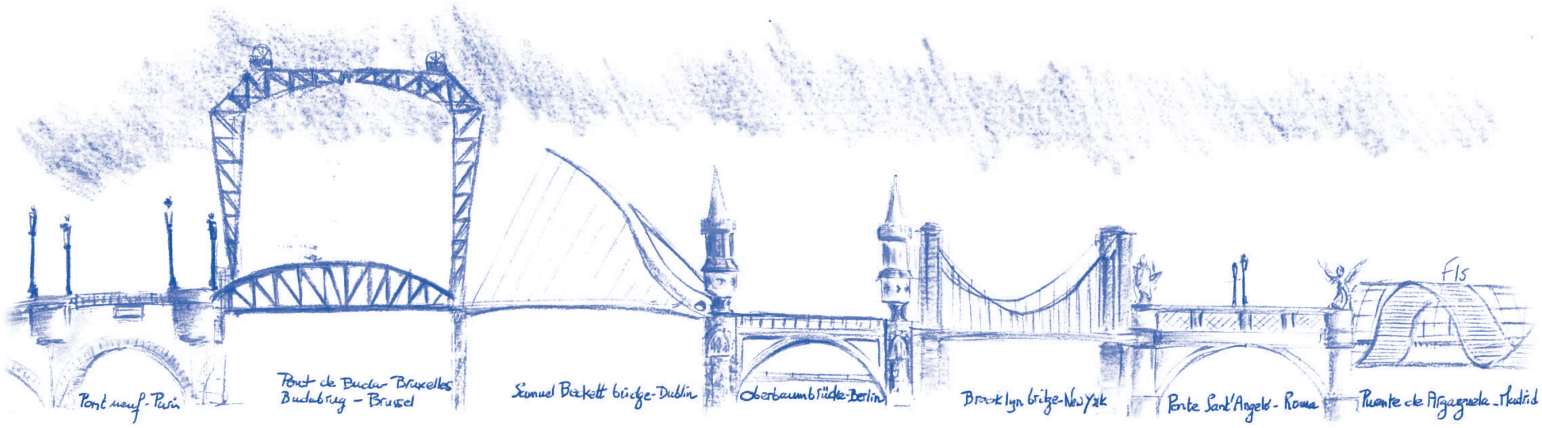

Comptes sociaux
États financiers au 31 décembre 2018

Bilan

Actif

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
I. Caisse, banques centrales, CCP	*2.1*	404	796
II. Effets publics et valeurs assimilées	*2.2*	2 737	6 564
III. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	*2.3*	28 958	22 803
IV. Opérations avec la clientèle	*2.4*	29 987	24 164
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	*2.5*	26 676	25 632
VI. Actions et autres titres à revenu variable	*2.6*	140	108
VII. Participations et autres titres détenus à long terme	*2.7*	266	714
VIII. Immobilisations incorporelles	*2.8*	30	33
IX. Immobilisations corporelles	*2.9*	2	2
X. Capital souscrit appelé non versé		0	0
XI. Capital souscrit non appelé		0	0
XII. Actions propres		0	0
XIII. Autres actifs	*2.10*	22 676	21 819
XIV. Comptes de régularisation	*2.10*	7 061	6 250
TOTAL DE L'ACTIF		**118 937**	**108 885**

Passif

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
I. Dettes envers les établissements de crédit et assimiliés	*3.1*	30 998	22 841
II. Opérations avec la clientèle	*3.2*	8	1
III. Dettes représentées par un titre	*3.3*	70 853	68 296
IV. Autres passifs	*3.4*	4 637	3 890
V. Comptes de régularisation	*3.4*	8 417	9 088
VI. Provisions pour risques et charges	*3.5*	1 184	1 327
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		0	0
VIII. Passifs subordonnés	*3.6*	182	163
CAPITAUX PROPRES	***3.7***	**2 658**	**3 279**
IX. Capital souscrit		279	279
X. Primes d'émission		2 588	2 588
XI. Réserves (et résultat reporté)		(1 213)	(235)
XII. Résultat de l'exercice		1 004	647
TOTAL DU PASSIF		**118 937**	**108 885**

Engagements hors bilan

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNÉS			
I. Engagements de financement donnés	*4.1*	7 818	1 869
II. Engagements de garantie donnés	*4.2*	4 072	3 363
III. Autres engagements donnés	*4.3*	31 141	27 103
ENGAGEMENTS REÇUS			
IV. Engagements de financement reçus	*4.4*	5 001	4 652
V. Engagements de garantie reçus	*4.4*	16 085	13 257
VI. Engagements sur titres	*4.5*	0	0
VII. Opérations de change en devises	*4.6*	56 792	56 951
VIII. Engagements sur instruments financiers à terme	*4.7*	274 778	259 479

Compte de résultat

(en millions d'EUR)		Note	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
I.	Intérêts et produits assimilés	*5.1*	3 100	3 964
II.	Intérêts et charges assimilées	*5.1*	(2 696)	(3 513)
III.	Revenus des titres à revenu variable	*5.2*	54	4
IV.	Commissions (produits)	*5.3*	1	1
V.	Commissions (charges)	*5.3*	(13)	(13)
VI. A	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	*5.4*	(6)	(295)
VI. B	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	*5.4*	933	251
VI. C	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles d'investissement	*5.4*	62	67
VII.	Autres produits d'exploitation bancaire	*5.8*	2	0
VIII.	Autres charges d'exploitation bancaire	*5.8*	(10)	0
PRODUIT NET BANCAIRE			**1 427**	**466**
IX.	Charges générales d'exploitation	*5.5*	(311)	(307)
X.	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		(10)	(14)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION			**1 106**	**145**
XI.	Coût du risque	*5.6*	67	(35)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**1 173**	**110**
XII.	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	*5.7*	(162)	528
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			**1 011**	**638**
XIII.	Résultat exceptionnel	*5.9*	0	11
XIV.	Impôt sur les bénéfices	*5.10*	(7)	(2)
XV.	Dotations/Reprises de FRBG		0	0
RÉSULTAT NET			**1 004**	**647**
RÉSULTAT PAR ACTION			3,6	2,32
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION			3,6	2,32

Annexe aux comptes annuels

Règles de présentation et d'évaluation

1.1. Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

Opérations de transferts d'actifs/cessions :
Le 17 mars 2018, Dexia Crédit Local a conclu un accord portant sur la cession de toutes ses actions représentant 58,89 % du capital dans Dexia Israël. La vente a été convenue à un prix de NIS 674 par action et pour un montant total de EUR 82 millions. La plus value de cession de ces titres est de EUR 23,9 millions.

Au cours du premier trimestre 2018, dans le cadre du projet de cession de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD), un portefeuille de 108 titres de DKD, majoritairement des titres émis par des collectivités locales italiennes, a été transféré à la succursale DCL Dublin pour un nominal de EUR 3,56 milliards et une valeur de transfert de EUR 5,14 milliards. Ces titres ont été comptabilisés en titres d'investissement.

DCL Lisbonne, succursale de Dexia Crédit Local, née de la fusion transfrontière de Dexia Sabadell avec DCL le 1er octobre 2016, a été fermée le 29 juin 2018. Cette fermeture s'est accompagnée du transfert de tous les actifs de DCL Lisbonne vers DCL Paris, soit 24 prêts transférés pour un nominal de EUR 507 millions. Ce transfert est sans impact sur le compte de résultat.

Au cours du second semestre 2018, tous les actifs de la succursale DCL Madrid ont été transférés chez DCL Paris, soit 434 prêts pour un nominal de EUR 3,36 milliards. Ce transfert est sans impact sur le compte de résultat. La fermeture de la succursale DCL Madrid, également née de la fusion transfrontière de Dexia Sabadell avec DCL le 1er octobre 2016, est planifiée le 30 mars 2019.

Plusieurs opérations de cessions externes de prêts ont eu lieu au cours de l'exercice 2018, en particulier :
- une cession au pair de 630 prêts de financement du logement social pour un nominal de EUR 797 millions ;
- une cession de 186 prêts du Secteur Public Local Français pour un nominal de EUR 1,089 millions pour un impact en résultat de EUR +12,5 millions.

Dexia et Helaba ont annoncé le 14 décembre 2018 la signature d'un contrat de vente et d'achat permettant à Helaba d'acquérir 100 % des actions de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD) pour un montant total de EUR 344 millions après distribution de réserve pour un montant de EUR 160 millions. Cette distribution sera soumise à l'approbation de l'AG de DKD. Dexia Crédit Local, agissant par l'intermédiaire de sa succursale DCL Dublin, vendra ses actions DKD après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires nécessaires. La transaction devrait être finalisée au cours du deuxième trimestre de 2019. Les impacts de cet accord se matérialisent par une reprise de provision pour dépréciation de EUR 504 millions sur les titres de participation dans DKD dont la valeur était nulle dans les comptes.

Valorisation des titres de participation :
Au 31.12.2018, la valorisation de la participation Dexia Crediop dans les comptes sociaux de Dexia Crédit Local est estimée à EUR -90 millions. Les résultats de Dexia Crediop sont impactés de façon significative par la mise en place, le 19 décembre 2018, d'un nouveau plan de financement à long terme visant à permettre à Dexia Crediop de respecter les ratios prudentiels. La mise en place de ce nouveau plan de financement est consécutive à la fin de l'approche prudentielle spécifique mise en oeuvre par la Banque centrale européenne entre 2015 et 2018.

La participation Dexia Crediop était reprise pour une valeur nulle dans les comptes sociaux de DCL au 31.12.2017. Compte tenu de la dégradation de valeur en 2018, il a été décidé de modifier la valeur de cette participation dans les comptes sociaux de Dexia Crédit Local en passant une provision d'un montant de EUR -90 millions au 31.12.2018, qui couvre à la fois la part du groupe (70 %) mais aussi celle des minoritaires (30 %) puisque Dexia ne peut pas contraindre les minoritaires à couvrir les pertes.

Changement d'estimation :
Enfin, une modification des modalités de calcul de la provision collective a été réalisée en 2018. Ce changement d'estimation permet d'harmoniser les modalités de calcul de provisionnement avec celles du modèle de pertes de crédit attendues en IFRS 9 tout en répondant aux critères des normes françaises. L'impact de ce changement d'estimation dans le compte de résultat est de EUR +71 millions.

Autres éléments significatifs de l'année
La mise en œuvre du contrat d'externalisation signé début octobre 2017 avec Cognizant s'est traduite par le transfert des services informatiques en novembre 2017 et des back-offices crédit et marché en mai 2018. Ce partenariat avec Cognizant marque une étape importante dans la sécurisation du modèle opérationnel de Dexia.
Pendant la phase de mise en œuvre du contrat d'externalisation avec le prestataire de service Cognizant, un suivi des risques d'externalisation est réalisé par la direction des

risques de Dexia pour s'assurer de la bonne mise en place de la gouvernance des opérations et des risques au travers des comités mixtes Dexia / Cognizant. Une équipe spécifique a été créée afin de de vérifier l'exécution et la qualité des services rendus par Cognizant, tandis que le contrôle effectif des activités externalisées est réalisé par le Contrôle interne des entités Dexia et Cognizant. En particulier, un programme spécifique de projets a été lancé par Dexia et Cognizant pour atteindre les objectifs définis dans le contrat d'externalisation en matière de sécurité des systèmes d'information.

Événements postérieurs à la clôture des comptes :
Les projections de résultats pourraient néanmoins être significativement impactées en fonction du traitement comptable et prudentiel qui serait conféré au schéma de garantie modifiée des Etats pour les émissions postérieures au 31 décembre 2021 qui a fait l'objet d'une notification par les États auprès de la Commission européenne le 22 février 2019 (cf. Communiqué de Dexia du 26 février 2019).

1.2. Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les comptes sociaux et consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2018 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Ceci suppose un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à la résolution du groupe Dexia ayant fait l'objet d'une décision par la Commission européenne en décembre 2012. Celles-ci sont reprises ci-dessous :

- Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires sont révisées dans le cadre de revues d'ensemble biannuelles du plan. La mise à jour réalisée sur la base des données disponibles au 30 juin 2018 et validée par le conseil d'administration de Dexia le 19 décembre 2018 intègre les évolutions réglementaires connues à ce jour, dont le texte définitif de la CRD IV. Elle prend également en compte l'impact fortement positif sur le capital réglementaire de Dexia Crédit Local de la première application de la norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018, le ratio « Total Capital » de Dexia Crédit Local s'établissant à 23,6 % à fin décembre 2018. Enfin, elle tient compte du non-renouvellement, à compter du 1er janvier 2019, de l'approche spécifique déployée par la Banque centrale européenne pour la supervision du groupe Dexia[1].
- La poursuite de la résolution suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois ainsi que sur la capacité du groupe à collecter des financements sécurisés. Depuis fin 2012, Dexia Crédit Local a sensiblement réduit son besoin de financement, déployé un accès diversifié à différentes sources de financement et tiré parti de conditions de marché favorables afin de rallonger la maturité de ses passifs, dans une optique de gestion prudente de sa liquidité. Ceci lui permet notamment de maintenir un niveau de réserves de liquidité jugé adéquat avec la restriction de l'accès au financement de la Banque centrale européenne annoncé le 21 juillet 2017[2]. La dernière mise à jour du plan d'affaires prend en compte une révision du plan de financement reposant sur les dernières conditions de marché observables.
- Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et de la notation de Dexia Crédit Local.

Les révisions régulières du plan d'affaires conduisent à des ajustements par rapport au plan d'origine et entraînent dans le temps une modification significative de la trajectoire de résolution du groupe initialement anticipée, notamment en termes de profitabilité, de solvabilité et de structure de financement. À ce stade, ils ne remettent pas en cause la nature ni les fondamentaux de la résolution, ce qui justifie la décision d'établir les états financiers selon le principe de continuité d'exploitation.
Toutefois, sur la durée de la résolution du groupe, des incertitudes demeurent sur la réalisation du plan d'affaires :

- Ce plan est notamment susceptible d'être impacté par de nouvelles évolutions des règles comptables et prudentielles.
- Dexia et Dexia Crédit Local présentent une sensibilité à l'évolution de l'environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit. Une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité de Dexia Crédit Local via, par exemple, une hausse du montant du cash collatéral versé par Dexia Crédit Local à ses contreparties de dérivés ou un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers et des dérivés OTC, dont les variations sont comptabilisées en compte de résultat et sont susceptibles d'entraîner une variation du niveau de capital réglementaire.
- Des discussions sont en cours, entre la Commission européenne et les États belge et français, sur les conditions du renouvellement de la garantie des États à partir du 1er janvier 2022.
- Dans le cas où la capacité d'absorption par le marché de la dette garantie par les États serait moindre, Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses, ce qui impacterait directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires.
- Enfin, Dexia Crédit Local est exposé à certains risques opérationnels, propres à l'environnement de résolution dans lequel il opère.

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et du hors bilan suivent les principes de présentation bancaire. Ces comptes annuels sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes annuels des banques, conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07 relatif à l'établissement des comptes individuels.

a. Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Conformément au Règlement ANC n°2018-01 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs, la modification des modalités de calcul de la provision collective constitue un changement d'estimation selon les normes françaises. Cette nouvelle estimation permet d'harmoniser les modalités de calcul de provisionnement avec celles du modèle de pertes de crédit attendues en IFRS 9 tout en répondant aux critères des normes françaises. En effet, celle-ci se base sur la notion de perte avérée pour reconnaitre une provision, ce qui correspond aux expositions transférées en phase 2, sous IFRS9, uniquement selon l'approche qualitative qui se restreint uniquement à des secteurs économiques ou des expositions dites sensibles pour lequel le niveau de risque est considéré comme matériel. Ce changement est appliqué de manière prospective à partir du 1er janvier 2018. L'incidence du changement sur l'exercice en cours est enregistrée dans les comptes de l'exercice.

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 26 juillet 2018, disponible sur www.dexia.com.
(2) La Banque centrale européenne a annoncé le 21 juillet 2017 la fin de l'accès à l'Eurosystème pour les structures de liquidation à partir du 31 décembre 2021.

b. Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat des comptes de synthèse individuels

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes.

Créances sur la clientèle

Les engagements de financement pris, mais pour lesquels les fonds n'ont pas encore été versés, figurent dans le hors bilan.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants échus et courus, calculés *prorata temporis*, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Les intérêts des créances douteuses figurant en produit net bancaire sont neutralisés par une dépréciation de montant équivalent.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, s'ils sont significatifs, sont étalés sur la durée de vie effective du prêt. Les autres commissions reçues sont enregistrées directement en résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé de prêts constatées jusqu'au 31 décembre 2004 continuent d'être amorties comptablement et fiscalement sur la durée résiduelle des prêts remboursés, en fonction du montant des intérêts qui auraient été versés sur ces opérations. Le stock d'indemnités à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Depuis le 1er janvier 2005, les indemnités de remboursement anticipé sont enregistrées en compte de résultat à la date de résiliation.

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement. Ils sont ventilés en quatre catégories : créances saines, créances saines restructurées, créances douteuses et litigieuses et créances douteuses compromises.

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement. Ce sont les créances impayées de plus de trois mois en accord avec la définition prudentielle du défaut publiée par l'Autorité Bancaire Européenne et le règlement de la Banque Centrale Européenne en tant que superviseur unique. Sont considérées comme créances litigieuses, les créances présentant un caractère contentieux (procédure d'alerte, de redressement judiciaire…). Les créances litigieuses sont ventilées en annexe de la même façon que les créances douteuses.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celles-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100 %.

Un encours douteux est considéré comme compromis dès lors que ses perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Le déclassement intervient au plus tard un an après son passage en douteux ou bien immédiatement si le dossier était préalablement en encours restructuré. Dès leur transfert en encours douteux compromis, les intérêts sur ces dossiers ne contribuent plus à la marge d'intérêts.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont classées dans la deuxième catégorie jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêts futurs. Cette décote est inscrite immédiatement au résultat en coût du risque, puis est reprise en revenus d'intérêts au prorata de la vie de l'opération.

Opérations sur titres

Les titres détenus par DCL sont inscrits à l'actif du bilan dans les postes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale ;
- obligations et autres titres à revenu fixe ;
- actions, parts et autres titres à revenu variable.

En application du règlement de l'ANC n° 2014-07, les titres sont ventilés, dans l'annexe, en titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement.

Titres de négociation/transaction

Ce sont des titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Le portefeuille de transaction de DCL est principalement constitué d'obligations indexées sur des taux révisables. Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition y compris intérêts courus et frais exclus. Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au dernier prix de marché disponible au jour de l'arrêté. Les différences résultant des variations de cours sont portées directement au compte de résultat.

Titres de placement

Ce sont tous les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ce portefeuille de placement est constitué principalement d'obligations à taux fixe et à taux révisable et marginalement de titres à revenu variable. Les titres à taux fixe sont le plus souvent couverts contre une variation défavorable des taux d'intérêt par la mise en place de *swaps* de taux et/ou de devises classés en opérations de couverture. Cette technique permet ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux révisables ou variables immunisés du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. Le montant résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote ou décote) est inscrit au bilan, afin d'être ensuite étalé en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Cette option s'applique à l'ensemble du portefeuille.

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, des gains sur opérations de microcouverture pour le calcul de la réduction de valeur.

Pour le calcul de la valeur de réalisation (ou la valeur de marché telle que définie dans les annexes), si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif.

Dans ce cadre, DCL s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation en s'efforçant de prendre en compte au mieux les conditions de marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de risque de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Lorsque le risque sur le titre excède le gain latent sur la couverture, la dépréciation figure en dépréciation d'actif. Dans le cas d'un risque net sur la couverture, la provision figure en provision au passif.

En cas de cession des titres de placement, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».
Si des titres de placement sont reclassés dans le portefeuille d'investissement, ils le sont pour leur coût d'acquisition. Les dépréciations antérieurement constituées sont reprises de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Titres d'investissement

Sont classés dans les titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés des catégories « titres de placement » et « titres de négociation » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.
Ces titres font l'objet d'une couverture en risque de taux et/ou d'un adossement à des ressources affectées à leur financement. Lorsque ces titres font l'objet d'une couverture contre le risque de dépréciation dû aux variations de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont exclusivement des *swaps* de taux d'intérêt ou de devises.
Ces instruments en couverture affectée à des titres permettent ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux variables ou révisables immunisés contre le risque de taux.
Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. L'écart positif ou négatif entre la valeur de remboursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée résiduelle du titre.
En date d'arrêté, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les dépréciations n'ont pas à être provisionnées, sauf dans les cas suivants :
- la naissance d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations ;
- la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant non négligeable par rapport au montant total des titres d'investissement détenus, DCL n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir, sauf si cette cession ou transfert ne met pas en doute l'intention de l'établissement de conserver ses autres titres d'investissement jusqu'à leur échéance (par exemple, cession d'un titre d'investissement dont la qualité du crédit de l'émetteur a subi une dégradation importante ou cas de titres de transaction et de placement préalablement transférés en titres d'investissement dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie et redevenant négociables sur un marché actif). Les titres d'investissement antérieurement acquis sont reclassés dans la catégorie « titres de placement » pour leur valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable dans lesquels la société investit de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Les TAP sont comptabilisés à la date d'achat au prix d'acquisition frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, cette valeur peut être la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse. À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par ligne de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
En cas de cession des TAP, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Cessions temporaires

Des opérations de cessions temporaires de titres sont réalisées dans un objectif de réduction du coût de la liquidité court terme. Les opérations conclues sont exclusivement des opérations de pensions livrées et de *repurchase agreement* (*repo*) et des opérations de prêts/emprunts de titres.
Les mises en pensions livrées ou en *repo* sont enregistrées dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges relatives à la rémunération des liquidités reçues sont rapportées au résultat de l'exercice *prorata temporis*.
Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pensions livrées ou en *repo* font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie du portefeuille titres dont ils sont issus.
Les opérations qui combinent simultanément une vente comptant avec un achat à terme ferme d'un même titre sont assimilées à des opérations de *repo*. Le traitement comptable de ces opérations est celui du *repo*. Ces opérations de cessions temporaires font l'objet d'une revalorisation périodique. Cette technique consiste à ajuster le montant emprunté aux mouvements qui se produisent sur le titre en cours de contrat. Ceci permet de diminuer chez la contre-partie le risque de crédit résultant de l'évolution de la valeur du collatéral titre.
Les titres prêtés font l'objet d'un déclassement sous la forme d'une créance représentative de la valeur comptable de ces titres prêtés. À chaque arrêté comptable, la créance est réévaluée selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.
Les titres empruntés sont enregistrés dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie, au passif, d'une dette de titres à l'égard du prêteur. En date d'arrêté, les titres empruntés et la dette correspondante sont évalués selon les règles applicables aux titres de transaction.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet :
- soit d'exercer une influence ou le contrôle de la société émettrice ;
- soit d'entretenir des relations bancaires avec cette société.

Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté ces titres sont évalués au plus bas des deux montants : leur coût d'acquisition ou leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour DCL.
Si la société émettrice présente une situation nette au moins égale à celle qui prévalait lors du dernier achat de titres, un résultat précédent bénéficiaire ou des perspectives réelles de redressement pour l'exercice en cours, la valeur d'usage en date d'arrêté sera réputée au moins égale au coût historique. Si ces conditions ne sont pas remplies, une analyse multicritères est effectuée, afin de déterminer si l'application du principe de prudence doit conduire à constituer une dépréciation sur la ligne de participation.
Les titres en devises financés en euros font l'objet d'une réévaluation portée en écart de conversion et non pas en résultat, conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07.
En cas de cession partielle d'une ligne de participation, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable investis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres détenus à long terme, cotés ou non, représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. En cas de cession des titres détenus à long terme, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Actifs corporels et incorporels

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.
Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue selon le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Sauf exception, les agencements et mobiliers sont amortis sur dix ans, le matériel sur cinq ans et les logiciels entre trois à cinq ans.

Autres actifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à recevoir dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des emprunts obligataires et des titres de créances négociables.

Emprunts obligataires

Les emprunts sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis* sur la base des taux contractuels.
Les emprunts à « zéro coupon » sont enregistrés à leur prix d'émission. À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux actuariel de l'émission, sont enregistrés dans les charges sur dettes représentées par un titre dans le compte de résultat, et en complément de la dette au passif, et ce jusqu'à la date d'échéance pour atteindre par capitalisation le montant du nominal à rembourser.
Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement par fraction égale sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés. Les soultes versées ou reçues sur rachats d'emprunts sont enregistrées en compte de résultat depuis le 1er janvier 2005.
Concernant les emprunts en devises, le traitement appliqué est celui des opérations en devises.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux *Medium Term Notes*, aux Bons à moyen terme négociables (BMTN) et aux certificats de dépôts négociables sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis*. Les intérêts payés d'avance sur les *Commercial papers* sont enregistrés à la date d'opération, dans un compte de régularisation, puis étalés, *prorata temporis*, dans un compte de charges d'exploitation.

Primes de remboursement et d'émission sur des dettes représentées par des titres

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *prorata temporis*. Elles figurent au bilan dans le poste de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Autres passifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à verser dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Provisions au passif du bilan

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour leurs valeurs actualisées quand :
- DCL a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions non individualisées (provisions collectives) sur la clientèle figurent dans cette rubrique. Ces provisions couvrent le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe à la date d'arrêté des comptes un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours qualifiés de sensibles et suivis dans le cadre de dossiers « sous surveillance ». Ces pertes sont estimées en se basant sur les tendances historiques de taux de défaillance et de perte de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement macroéconomique à date et prospectif sur les 3 années à venir.
Des provisions fiscales réglementées sont constituées dans les comptes sociaux sur les amortissements dérogatoires. Des dépréciations liées aux instruments financiers à terme sont comptabilisées conformément aux règles précisées ci-dessous dans le paragraphe relatif aux opérations sur instruments financiers à terme.

Les engagements en matière de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et à long terme sont enregistrés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés par pays, conformément aux règles locales contractuelles. Ces engagements sont estimés chaque année selon une méthode actuarielle et comptabilisés dans les provisions conformément à la recommandation n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.
Les provisions au passif incluent également les provisions pour impôts différés.

Passifs subordonnés

Des titres subordonnés remboursables ont été émis par DCL. Ces titres sont à retenir également dans les fonds propres de catégorie 1 & 2 en application du règlement (UE) n° 575/2013, conformément à la définition du ratio de solvabilité européen.

Opérations sur instruments financiers à terme

DCL conclut régulièrement des opérations d'instruments financiers à terme, principalement dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel ses différentes activités l'exposent. Accessoirement, le recours à de telles opérations a pour objet de tirer parti des évolutions favorables de ces taux. Les opérations sont traitées sous les formes suivantes : *swaps* de taux et/ou de devise, *Fra, Cap, Floor*, options de taux, *futures*, *Credit Default Swap*, *credit spread option*.
L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par le règlement de l'ANC n° 2014-07. Cette réglementation distingue quatre catégories comptables d'enregistrement, reflétant l'intention initiale dans laquelle ont été conclues ces opérations.
L'affectation dans l'une de ces catégories – couverture affectée, macrocouverture, position ouverte isolée, gestion spécialisée de portefeuille – conditionne les principes d'évaluation et de comptabilisation.
Pour toutes les catégories, l'engagement, appelé montant notionnel, est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à son terme ou le début de la période de référence pour les accords de taux futurs. Dans le cas où le montant notionnel varie, le montant souscrit en hors bilan est actualisé pour représenter l'engagement maximal actuel ou futur. Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.
Les soultes de conclusion des instruments financiers de couverture sont étalées sur la durée de vie de l'instrument financier tant que celui-ci reste en vie. Cet étalement est réalisé en mode quasi actuariel pour l'ensemble des opérations.

Opérations de couverture

Opérations de microcouverture

Les opérations répertoriées en couverture affectée ou microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Seuls sont considérés comme conclus à titre de couverture affectée les contrats qui répondent aux conditions suivantes :

- l'élément couvert par les contrats contribue à exposer l'établissement de crédit à un risque global de variation de prix ou de taux d'intérêt ;
- les contrats achetés ou vendus ont pour but et pour effet de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément couvert et sont identifiés comme tels dès l'origine.

Répondent principalement à cette définition les *swaps* affectés en microcouverture des émissions primaires, des titres du portefeuille obligataire de placement et d'investissement ainsi que des actifs clientèle. Ces instruments de couverture construisent des passifs ou des actifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables donc immunisés contre le risque de taux.
Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble homogène couvert.
Dans le cas du remboursement anticipé (ou éventuellement de la cession) de l'élément couvert, la soulte de résiliation reçue ou payée du fait de l'interruption anticipée de l'instrument de couverture est enregistrée de la façon suivante :

- si la résiliation de l'instrument de couverture a eu lieu avant le 1er janvier 2005, la soulte est étalée sur la durée de l'opération résiliée ;
- si celle-ci a eu lieu à partir du 1er janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat sur la période de résiliation ; toutefois, la soulte payée par DCL n'est déduite de ce résultat que pour la partie qui excède les gains non encore constatés en résultat sur la position symétrique. Dans les deux cas, le stock de soultes à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.
- Dans le cas où l'élément de couverture est résilié, assigné ou remplacé par un autre instrument avec maintien de l'élément couvert, les soultes constatées sont étalés *prorata temporis* sur la durée de vie restante de l'instrument initialement couvert.

Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée, de gestion spécialisée et de position ouverte isolée.
Ces opérations de macrocouverture réduisent globalement le risque de taux d'intérêt auquel est exposé l'établissement par ses différentes activités.
Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat, respectivement sur les lignes « Intérêts et charges assimilés sur opérations de macrocouverture » et « Intérêts et produits assimilés sur opérations de macrocouverture ». La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.
Dans le cas d'une résiliation de *swaps* de macrocouverture, la soulte de résiliation de *swaps* est enregistrée de la façon suivante :

- avant le 1er janvier 2005, la soulte est étalée lorsque la résiliation n'est pas liée à la modification préalable du risque global de taux d'intérêt à couvrir, ou elle fait l'objet d'un traitement symétrique à celui adopté pour les éléments ayant entraîné une modification de ce risque ;
- à partir du 1er janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat.

Opérations de gestion de position

Chez DCL, deux activités distinctes entrent dans ce cadre :

• une activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
• une activité de prise de position.

Activité de gestion spécialisée

Cette activité regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations incluses dans cette activité ont pour but de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction, comprenant des contrats déterminés d'échange de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt. Ce portefeuille de transaction, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, est géré constamment en sensibilité. Des limites internes au risque de taux d'intérêt encouru sur ce portefeuille ont été préalablement établies, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.
Le résultat est comptabilisé suivant le principe du *mark-to-market* qui se traduit par :
• une réévaluation mensuelle de l'ensemble des flux futurs, enregistrée directement en résultat ;
• l'inscription immédiate en résultat des flux payés ou perçus.
La technique utilisée pour le calcul de la réévaluation des instruments dérivés est celle du coût de remplacement. Elle consiste, pour chaque contrat donné, à simuler un nouveau contrat permettant, à la date d'arrêté, de clore la position ouverte par le contrat d'origine, puis à actualiser les différences de flux ainsi déterminées.
La valorisation de ce portefeuille prend en compte les frais de gestion ainsi que le risque de contrepartie.
Dans le cadre de cette activité, la succursale de New York gère les risques générés par les portefeuilles de manière centralisée. Le transfert de risque est réalisé sous forme de contrats internes comptables. Ces contrats sont mis en place, enregistrés et valorisés conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07.

Activité de prise de position

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi dans cette catégorie qu'est affecté l'ensemble des opérations (dont les dérivés de crédit) qui ne satisfont pas aux critères de classement de la catégorie « Activité de gestion spécialisée ».
Le résultat est comptabilisé suivant le principe de prudence qui se traduit par :
• une évaluation périodique, au taux du marché, des contrats, qui donne lieu à la constitution de provisions pour risques en cas de moins-values latentes, alors que les plus-values latentes ne sont pas constatées en résultat ;
• l'inscription en compte de résultat *prorata temporis* des intérêts ainsi que des soultes.

Opérations de change

Dans le cadre de la couverture de son risque de change, DCL conclut des *swaps* cambistes et des opérations d'achats et de ventes à terme de devises. Les *swaps* cambistes sont initiés dans le cadre de la transformation de ressources dans une devise identique à la devise des emplois qu'elles financent. Des opérations de change à terme sont quant à elles mises en place dans le but de compenser ou de réduire le risque de variation de cours de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Par ailleurs, des opérations de change non couvertes sont réalisées accessoirement dans le cadre de prises de position.

Conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07, deux catégories d'opérations sont distinguées : le change « terme couvert » et le change « terme sec ». Cette distinction conditionne le mode d'enregistrement du résultat de ces opérations. Pour toutes ces catégories d'opérations, l'engagement est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à la date de début de la période de référence.
Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Opérations de couverture

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat des opérations de change couvertes consiste à constater le report/déport en résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat, c'est-à-dire la différence entre le cours à terme et le cours comptant. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport est incorporé progressivement jusqu'à l'échéance.

Opérations de gestion de position

Ce sont des opérations de change à terme non qualifiées d'opérations de change à terme couvertes, au sens du règlement de l'ANC n° 2014-07, c'est-à-dire qui ne sont associées simultanément ni à des prêts et emprunts ni à des opérations de change au comptant. Ce type d'opération est réalisé dans le but de tirer avantage des évolutions du cours des devises.
La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat de ces opérations de change sec consiste à convertir en euros des comptes mouvementés en devises sur la base du cours à terme restant à courir.

Opérations en devises

En application du règlement de l'ANC n° 2014-07, DCL comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées.
Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.
À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position au cours de marché à la date d'arrêté et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont portés au compte de résultat. Les écarts résultant de la conversion des titres de participation libellés en devises et financés en euros sont enregistrés au bilan dans les comptes d'écarts de conversion.
Les écarts de conversion sur les titres d'investissement libellés en devises et financés en devises sont comptabilisés parallèlement aux écarts constatés sur le financement.
Les comptes des succursales étrangères intégrées dans le périmètre de DCL font l'objet d'une conversion. Le bilan est converti au cours de clôture, les capitaux propres sont maintenus au cours historique et le compte de résultat est converti sur la base d'un cours moyen. L'écart de conversion sur les capitaux et le résultat de l'exercice figure en écart de conversion sur fonds propres.

Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de

défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Produits et charges exceptionnels

Les composantes du résultat exceptionnel sont à caractère exclusivement extraordinaire par rapport à l'activité et à la gestion du patrimoine de la société.
De plus, les produits ou les charges concernés ne dépendent pas de prises de décisions dans le cadre de la gestion courante des activités ou du patrimoine de la société mais résultent d'événements extérieurs subis et de nature complètement inhabituelle. Seuls les éléments de cette nature, qui ont une importance significative sur le résultat de la période, sont classés en produits et charges exceptionnels.

Impôts sur les sociétés

Le taux global de l'impôt sur les sociétés est de 34,43 % en France (33 1/3 % pour le taux de l'impôt sur les sociétés, majoré de la contribution sociale de 3,3 % assise sur le montant dudit impôt).
La loi de finances pour 2018 prévoit une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés. Pour les grandes entreprises, le taux restera à 33 1/3 % en 2018 pour les bénéfices supérieurs à EUR 0,5 million (taux de 28 % en-deçà). Le taux passera à 31 % en 2019 pour les bénéfices supérieurs à EUR 0,5 million (taux de 28 % en-deçà). Toutefois, selon une annonce du premier ministre faite au mois de décembre 2018, les grandes entreprises pourraient finalement être exclues de cette baisse et donc en 2019 elles continueraient d'être soumises au taux de 33 1/3 %. Puis le taux baissera, pour l'intégralité des bénéfices, à 28 % en 2020, puis à 26,5 % en 2021, et enfin à 25 % à compter de 2022. La contribution sociale de 3,3 % restera due.
Le taux d'impôt différé pour les sociétés de droit français du groupe Dexia Crédit Local est désormais de 25,825 % (taux de 25 % majoré de la contribution sociale) sachant qu'aucun impôt différé actif n'est reconnu.
Le taux appliqué sur les contributions des succursales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Intégration fiscale

Dexia Crédit Local est intégré dans le périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est depuis le 1er janvier 2002 l'établissement stable (Dexia ES) en France.
Cet établissement est seul redevable de l'impôt sur les sociétés et ses contributions additionnelles dus par le groupe. La charge d'impôt de DCL est constatée en comptabilité comme en l'absence de toute intégration fiscale.
Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale sont enregistrées chez Dexia ES (hors périmètre DCL).
Un avenant à la convention fiscale entre Dexia ES et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet de réattribuer à Dexia Crédit Local les économies d'impôt qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales.
Un second avenant, signé entre Dexia ES et Dexia Crédit Local en 2012, a pour objet d'écarter, pour le calcul de la contribution d'impôt de Dexia Crédit Local, les subventions reçues de Dexia ES lorsqu'elles sont neutralisées dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe d'intégration. Cependant pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 cet avenant n'aura plus vocation à s'appliquer dans la mesure où la loi de finances pour 2019 a supprimé la neutralisation du résultat d'ensemble des subventions directes ou indirectes et des abandons de créances consentis entre les sociétés membres d'un groupe.

Implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs

En application de l'article L. 511-45 modifié par Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 du Code monétaire et financier, il convient de préciser que Dexia Crédit Local ne possède aucune implantation dans les États n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative (succursales, filiales [y compris entités *ad hoc*] et participations dans d'autres entités faisant l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint [ou de fait]).

Identité de la société consolidant les comptes de Dexia Crédit Local

Dexia, place du Champ-de-Mars 5, B-1050 Bruxelles (Belgique)

2. Notes sur l'actif

2.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des CCP (poste I de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

	0

b. Détail du poste hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Caisse	0	0
Avoirs auprès des banques centrales ou des instituts d'émission	404	796
Avoirs sur des offices de chèques postaux	0	0
TOTAL	**404**	**796**

2.2. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale (poste II de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	112

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	2 663	6 452	0	0	93	6 359

c. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2017	**61**	**953**	**1 654**	**2 668**
Variations de l'exercice :				
• acquisitions[1]	0	0	3 935	3 935
• cessions et titres échus	0	(124)	(135)	(259)
• transferts	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	(1)	(1)	(2)
• autres[2]	1	62	48	111
Valeur d'acquisition au 31/12/2018	**62**	**890**	**5 501**	**6 453**
Dépréciations au 31/12/2017	**0**	**(5)**	**0**	**(5)**
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	0	0	0
• reprises	0	4	0	4
• écarts de conversion	0	0	0	0
• autres	0	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2018	**0**	**(1)**	**0**	**(1)**
Valeur comptable nette au 31/12/2018	**62**	**889**	**5 501**	**6 452**

Des compléments d'informations sont apportés sur les effets publics en annexe 2.5.
(1) Les acquisitions de titres d'investissement sont exclusivement relatives au transfert de titres de DKD à DCL dans le cadre du projet de cession de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD)
(2) les autres variations sur titres de transaction concernent les variations de juste valeur et sur les autres portefeuilles l'évolution des surcôtes/décôtes

d. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2018.

e. Ventilation en titres cotés et autres titres, hors intérêts courus

La ventilation des titres côtés et autres titres est commentée dans la note 2.5.g.

2.3. Créances sur les établissements de crédit et assimilés (poste III de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	1

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances à vue	15 252	8 777	8 777	0	0	0
Créances à terme	13 702	14 026	3 878	6 778	2 408	962
TOTAL	**28 954**	**22 803**	**12 655**	**6 778**	**2 408**	**962**

c. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Aucune créance douteuse et litigieuse.

d. Ventilation des créances à terme selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Créances subordonnées sur les établissements de crédit	223	0
Créances non subordonnées sur les établissements de crédit	13 479	14 026
TOTAL	**13 702**	**14 026**

e. Qualité des créances subordonnées à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Aucune créance douteuse et litigieuse.

f. Variations de l'exercice des créances subordonnées hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant
Valeur d'acquisition au 31/12/2017	**223**
Variations de l'exercice :	
• acquisitions	0
• cessions et titres échus	(216)
• autres transferts	0
• écarts de conversion	(7)
• autres	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2018	**0**
Dépréciations au 31/12/2017	**0**
Variations de l'exercice :	
• dotations	0
• reprises	0
• écarts de conversion	0
• autres	0
Dépréciations au 31/12/2018	**0**
Valeur comptable nette au 31/12/2018	**0**

2.4. Opérations avec la clientèle (poste IV de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	172

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilée
	29 785	**23 992**	1 033	1 816	5 245	15 898	0

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des créances hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018		
	Total	Secteur Public	Autres secteurs	Total
Encours sains	29 305	10 878	12 568	23 445
Encours restructurés	0	0	0	0
Encours douteux	466	118	414	532
Encours douteux compromis	14	0	15	15
TOTAL	**29 785**	**10 995**	**12 997**	**23 992**

d. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

VALORISATION DU RISQUE (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Encours brut des créances douteuses	593	677
Dépréciations cumulées	(127)	(145)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES	**466**	**532**
Encours brut des créances douteuses compromises	68	70
Dépréciations cumulées	(54)	(55)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES	**14**	**15**

e. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Créances subordonnées sur la clientèle	0	0
Créances non subordonnées sur la clientèle	29 785	23 992
TOTAL	**29 785**	**23 992**

f. Ventilation des créances selon les contreparties hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Encours brut - Sociétés non consolidées	0	0
Encours brut - Sociétés affiliées	0	0
Encours brut - Autres	29 785	23 992
TOTAL	**29 785**	**23 992**

2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	231

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	26 394	**25 401**	903	227	3 906	20 365

c. Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur hors intérêts courus

Secteur économique de l'émetteur (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Emetteurs publics	14 931	13 222
Autres émetteurs	11 463	12 179
TOTAL	**26 394**	**25 401**

d. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2017	**3 514**	**14 923**	**8 536**	**26 973**
Variations de l'exercice :				
• acquisitions[1]	2	0	3 716	3 718
• cessions et titres échus	(1 069)	(3 744)	(967)	(5 780)
• transferts	(392)	392	0	0
• autres variations[2]	(10)	(97)	151	44
• écarts de conversion	50	471	226	747
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2018	**2 095**	**11 945**	**11 662**	**25 702**
DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2017	**0**	**(579)**	**0**	**(579)**
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	(143)	(19)	(162)
• reprises	0	247	0	247
• transferts[3]	0	205	0	205
• autres variations	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	(12)	0	(12)
DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2018	**0**	**(282)**	**(19)**	**(301)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2018	**2 095**	**11 663**	**11 643**	**25 401**

(1) les acquisitions de titres de transaction sont relatives à des emprunts de titres remis en collatéral dans le cadre d'opérations de refinancement.
(1) Les acquisitions de titres d'investissement sont relatives au transfert de titres dans le cadre du projet de cession de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD) et à l'acquisition du titre émis par Crediop pour EUR 2,6 milliards.
(2) les autres variations sur titres de transaction concernent les variations de juste valeur et sur les autres portefeuilles l'évolution des surcôtes/décôtes.
(3) Le montant indiqué se compense entièrement avec le flux « transfert » dans la note 3.5.

e. Ventilation synthétique par portefeuille

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017				Montant au 31/12/2018			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'inves-tissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'inves-tis-sement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	**61**	**961**	**1 715**	**2 737**	**62**	**905**	**5 597**	**6 564**
Valeur Brute	61	1 002	2 568	3 631	62	873	5 027	5 962
Primes/décotes	0	(49)	(914)	(963)	0	17	474	491
Créances rattachées	0	13	61	74	0	16	96	112
Dépréciations	0	(5)	0	(5)	0	(1)	0	(1)
Valeur de marché hors couverture	61	1 290	3 229	4 580	62	1 081	6 354	7 497
Obligations et autres titres à revenu fixe	**3 514**	**14 504**	**8 658**	**26 676**	**2 095**	**11 780**	**11 757**	**25 632**
Valeur Brute	3 514	14 990	9 251	27 755	2 095	12 068	12 137	26 300
Primes/décotes	0	(67)	(715)	(782)	0	(123)	(475)	(598)
Créances rattachées	0	160	122	282	0	117	114	231
Dépréciations	0	(579)	0	(579)	0	(282)	(19)	(301)
Valeur de marché hors couverture	3 514	17 193	11 467	32 174	2 095	14 250	14 894	31 239
Actions et autres titres à revenu variable	**0**	**140**	**0**	**140**	**0**	**108**	**0**	**108**
Valeur Brute	0	171	0	171	0	142	0	142
Primes/décotes	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	(31)	0	(31)	0	(34)	0	(34)
Valeur de marché hors couverture	0	156	0	156	0	138	0	138
Total du portefeuille titres	**3 575**	**15 605**	**10 373**	**29 553**	**2 157**	**12 793**	**17 354**	**32 304**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES[1]	**0**	**829**	**0**	**829**	**0**	**996**	**0**	**996**

(1) La provision pour risques et charges de EUR 996 millions est relative aux pertes sur les couvertures des titres de placement. Cette provision est présentée au passif (annexe 3.5).

f. Ventilation par type de contrepartie

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017				Montant au 31/12/2018			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'inves-tissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'inves-tissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	**61**	**961**	**1 715**	**2 737**	**62**	**905**	**5 597**	**6 564**
Administrations centrales	61	809	1 557	2 427	62	876	5 593	6 531
Collectivités locales	0	152	141	293	0	27	4	31
Etablissements de crédit	0	0	17	17	0	2	0	2
Obligations et autres titres à revenu fixe	**3 514**	**14 504**	**8 658**	**26 676**	**2 095**	**11 780**	**11 757**	**25 632**
Administrations centrales	0	2 378	95	2 473	0	1 998	104	2 102
Collectivités locales	1 368	5 757	5 505	12 630	0	5 278	6 030	11 308
Etablissements de crédit	1 328	1 585	507	3 420	1 620	1 048	3 021	5 689
Autres établissements privés	818	4 784	2 551	8 153	475	3 456	2 602	6 533
Actions et autres titres à revenu variable	**0**	**140**	**0**	**140**	**0**	**108**	**0**	**108**
Actions et autres titres à revenu variable	0	55	0	55	0	24	0	24
FCP	0	85	0	85	0	84	0	84
Total du portefeuille titres	**3 575**	**15 605**	**10 373**	**29 553**	**2 157**	**12 793**	**17 354**	**32 304**

g. Ventilation en titres cotés et autres titres

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017				Montant au 31/12/2018			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	**61**	**961**	**1 715**	**2 737**	**62**	**905**	**5 597**	**6 564**
Titres cotés[1]	61	957	1 712	2 730	62	890	5 594	6 546
Titres non cotés	0	4	3	7	0	15	3	18
Obligations et autres titres à revenu fixe	**3 514**	**14 504**	**8 658**	**26 676**	**2 095**	**11 780**	**11 757**	**25 632**
Titres cotés[1]	363	6 021	3 735	10 119	95	3 598	6 641	10 334
Titres non cotés	3 151	8 483	4 923	16 557	2 000	8 182	5 116	15 298
Actions et autres titres à revenu variable	**0**	**140**	**0**	**140**	**0**	**108**	**0**	**108**
Titres cotés[1]	0	91	0	91	0	89	0	89
Titres non cotés	0	49	0	49	0	19	0	19
Total du portefeuille titres	**3 575**	**15 605**	**10 373**	**29 553**	**2 157**	**12 793**	**17 354**	**32 304**

(1) la notion « coté » fait référence à l'inscription à une bourse de valeurs.

h. Ventilation selon le caractère subordonné, hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par des établissements de crédit	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par d'autres entreprises	0	30
Obligations non subordonnées et autres titres à revenu fixe	26 394	25 371
TOTAL	**26 394**	**25 401**
dont obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés représentés par des titres cotés	0	0

i. Transferts entre portefeuilles

(en millions d'EUR)	De Titres de transaction à Titres de placement
Valeur comptable des actifs reclassés en date de transfert	422
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2018	410
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2018	408
Surcote/décote de sortie en date de transfert	0

j. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Encours brut des créances douteuses	161	434
Dépréciations cumulées	(47)	(80)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES	**114**	**354**

2.6. Actions et titres à revenu variable (poste VI de l'actif)

a. Ventilation selon le type de portefeuille et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Activité bancaire et autre		Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2017	**0**	**171**	**171**
Variations de l'exercice :			
• acquisitions	0	2	2
• cessions et titres échus[1]	0	(33)	(33)
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2018	**0**	**140**	**140**
Dépréciations au 31/12/2017	**0**	**(31)**	**(31)**
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(2)	(2)
• reprises	0	1	1
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2018	**0**	**(32)**	**(32)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2018	**0**	**108**	**108**

(1) Le montant de EUR -33 millions comprend des remboursements d'encours en fonds d'investissement de EUR 18 millions de South European Infrastructure Equity Finance et EUR 13 millions de Goldman Sachs Infrastructure Fund

b. Transferts entre portefeuilles (hors activité d'assurance)

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2018.

c. Plus et moins-values latentes sur actions et titres à revenu variable

(en millions d'EUR)	Valeur comptable au 31/12/2018	Valeur de marché au 31/12/2018	Plus-value latente nette au 31/12/2018
TOTAL TITRES	**142**	**138**	**(4)**

2.7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (poste VII de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	0

b. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Entreprises liées	Autres participations	Total
Valeur d'acquisition au 31/12/2017	**3 919**	**13**	**3 932**
Variations de l'exercice:			
• acquisitions	0	0	0
• cessions et titres échus[1]	(56)	(1)	(57)
• transferts	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
• autres variations	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2018	**3 863**	**12**	**3 875**
Dépréciations au 31/12/2017	**(3 659)**	**(7)**	**(3 666)**
Variations de l'exercice:			
• actées	0	0	0
• reprises[2]	504	1	505
• annulées	0	0	0
• transférées	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
• autres variations	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2018	**(3 155)**	**(6)**	**(3 161)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2018	**708**	**6**	**714**

(1) Cession de Dexia Israël de EUR 56 millions.
(2) Reprise de provision pour dépréciation des participations DKD de EUR 504 millions suite à signature de SPA de cession

c. Titres cotés et autres titres

(en millions d'EUR)	Valeur nette comptable au 31/12/2018	Valeur de marché au 31/12/2018	Plus-value latente au 31/12/2018
Titres cotés	0	0	0
Titres non cotés	714		
TOTAL	714		

d. Principales lignes significatives

(en millions d'EUR)	Valeur brute comptable au 31/12/2018	Réductions de valeur au 31/12/2018	Valeur nette comptable au 31/12/2018
Titres cotés	0	0	0

Titres non cotés (en millions d'EUR)	Valeur brute comptable au 31/12/2018	Déprécia-tions au 31/12/2018	Valeur nette comptable au 31/12/2018	% de participation	quote part des capitaux propres au 31/12/2018	Exercice de référence
TOTAL	3 875	(3 161)	714			
Dont les principales						
DEXIA HOLDINGS Inc.	2 283	(2 283)	0	100,00 %	(86)	31/12/18
DEXIA KOMMUNALBANK DEUTSCHLAND	793	(289)	504	100,00 %	888	31/12/18
DEXIA CREDIOP	581	(581)	0	70,00 %	576	31/12/18
DEXIA FLOBAIL	197	0	197	100,00 %	26	31/12/18
DEXIA CLF REGIONS BAIL	8	0	8	100,00 %	31	31/12/18

2.8. Immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Frais d'établissement	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEUR COMPTABLE BRUTE AU 31/12/2017	0	168	168
Variations de l'exercice :			
• augmentations	0	34	34
• diminutions	0	(19)	(19)
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	1	1
VALEUR COMPTABLE BRUTE AU 31/12/2018	0	184	184
Amortissements et dépréciations au 31/12/2017	**0**	**(138)**	**(138)**
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(14)	(14)
• reprises	0	3	3
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	(1)	(1)
Amortissements et dépréciations au 31/12/2018	**0**	**(151)**	**(151)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2018	0	33	33

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels acquis et aux développements informatiques réalisés en interne et immobilisés.

2.9. Immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Terrains et construc-tions	Installations, machines et outillage, mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2017	**0**	**7**	**19**	**0**	**26**
Variations de l'exercice:					
• augmentations	0	0	1	0	1
• diminutions	0	0	0	0	0
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2018	**0**	**7**	**20**	**0**	**27**
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2017	**0**	**(6)**	**(18)**	**0**	**(24)**
Variations de l'exercice:					
• dotations	0	0	(1)	0	(1)
• reprises	0	0	0	0	0
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2017	**0**	**(6)**	**(19)**	**0**	**(25)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2018	**0**	**1**	**1**	**0**	**2**

2.10. Autres actifs et comptes de régularisation (postes XIII et XIV de l'actif)

Ventilation du poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
AUTRES ACTIFS		
Primes payées sur swaptions émises	9	0
Primes payées sur options	4	1
Dépôts de garantie versés(1)	22 404	21 533
Créances fiscales	0	11
Impôts différés actifs	37	0
Autres immobilisations financières	0	0
Autres actifs	222	275
TOTAL COMPTES AUTRES ACTIFS	**22 676**	**21 819**

(1) Les dépôts de garantie versés correspondent essentiellement à des versements de collatéraux dans le cadre de contrats avec les principales contreparties traitant sur les marchés de dérivés.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Primes et charges à reporter sur emprunts	63	79
Primes sur prêts et autres charges à reporter	115	101
Primes et charges à reporter sur opérations de couverture	1 042	724
Primes et charges à reporter sur opérations de trading	822	709
Produits acquis sur opérations de couverture	583	646
Produits acquis sur opérations de trading	4 097	3 599
Ecarts de conversion à l'actif	266	350
Autres produits acquis	73	43
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	**7 061**	**6 250**

2.11 - Ventilation de l'actif par devise

Classement par devises d'origine

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018
En EUR	58 399
En autres devises UE	13 514
En autres devises hors UE	36 972
TOTAL DE L'ACTIF	**108 885**

3. Notes sur le passif

3.1. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (poste I du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	37

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue[1]	138	96	96	0	0	0
Dettes à terme	30 815	22 708	12 414	2 601	5 551	2 142
TOTAL	**30 953**	**22 804**	**12 510**	**2 601**	**5 551**	**2 142**

(1) La part du refinancement auprès des banques centrales représente EUR 28,7 millions au 31 décembre 2018.

3.2. Opérations avec la clientèle (poste II du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

	0

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue	0	0	0	0	0	0
Dettes à terme	8	1	0	0	0	1
TOTAL	**8**	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**

c. Ventilation des dettes à terme selon le secteur économique de la contrepartie hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Secteur public	0	0
Autres secteurs	8	1
TOTAL	**8**	**1**

3.3. Dettes représentées par un titre (poste III du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	270

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres du marché interbancaire et TCN	66 093	63 968	9 414	17 850	27 165	9 539
Emprunts obligataires	4 534	4 058	2 315	0	1 397	346
TOTAL	**70 627**	**68 026**	**11 729**	**17 850**	**28 562**	**9 885**

Dexia Crédit Local bénéficie au 31 décembre 2018 du mécanisme des garanties des États pour ses émissions à hauteur de EUR 65,5 milliards.

c. Ventilation selon le type de titre et variations de l'exercice hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Titres de marché interbancaire et TCN	Emprunts obligataires	Emprunts de titres	Total
VALEUR AU 31/12/2017	**66 093**	**3 551**	**983**	**70 627**
Variations de l'exercice				
• émissions	21 913	913	0	22 826
• remboursements	(24 581)	(925)	(621)	(26 127)
• écarts de conversion	543	142	15	700
• autres	0	0	0	0
VALEUR AU 31/12/2018	**63 968**	**3 681**	**377**	**68 026**

3.4. Autres passifs et comptes de régularisation (postes IV et V du passif)

Détail du poste

Comptes de régularisation et autres passifs (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
AUTRES PASSIFS		
Dépôts de garanties reçus[1]	3 234	3 015
Primes sur instruments conditionnels vendus	3	0
Créditeurs divers	1 400	875
TOTAL AUTRES PASSIFS	**4 637**	**3 890**
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance sur prêts	51	105
Décotes constatées lors du rachat des créances	11	10
Produits constatés d'avance sur opérations de couverture	1 474	2 899
Produits constatés d'avance sur opérations de *trading*	1 324	1 162
Gains à étaler sur contrats de couverture	28	28
Charges à imputer sur opérations de couverture	805	768
Charges à imputer sur opérations de *trading*	4 293	3 773
Écarts de conversion passifs	197	196
Autres produits à reporter	5	5
Autres charges à payer	37	47
Autres comptes de régularisation – passif	192	95
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	**8 417**	**9 088**

(1) Les dépôts de garantie reçus correspondent principalement aux cash collatéraux reçus

3.5. Provisions pour risques et charges (poste VI du passif)

(en millions d'EUR)	Montant 31/12/2017	Dotations	Reprises	Transfert	Écarts de conversion	Montant 31/12/2018
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1 184**	**552**	**(649)**	**206**	**34**	**1 327**
• pensions et assimilées[1]	2	2	(5)	1	0	0
• crédits d'engagements	168	48	(166)	0	0	50
• autres instruments financiers[2]	829	387	(459)	205	34	996
• autres risques et charges[3]	185	115	(19)	0	0	281
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
• provisions pour crédit à moyen et long termes	0	0	0	0	0	0
• provisions amortissements dérogatoires	0	0	0	0	0	0
• provisions pour investissement	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**1 184**	**552**	**(649)**	**206**	**34**	**1 327**

(1) Provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et de médailles du travail. Le montant de transfert correspond aux indemnités de fin de carrière des salariés transférés chez Cognizant.
(2) Les provisions pour risques et charges sur autres instruments financiers sont commentées dans la note 2.5.d pour la ventilation par type de portefeuille.
(3) Le stock des autres provisions pour risques et charges en 2018 comprend principalement une provision relative à l'activité de désensibilisation des prêts pour EUR 111 millions et une provision pour risques de EUR 90 millions sur la participation Dexia Crediop.

3.6. Passifs subordonnés (poste VIII du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	0

b. Variations de l'exercice hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Total
MONTANT AU 31/12/2017	**182**
Variations de l'exercice:	
• émissions	0
• diminutions	(19)
• écarts de conversion	0
• autres variations	0
MONTANT AU 31/12/2018	**163**

c. Indication relative à chaque emprunt subordonné :

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	12/02/19	106,4	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord de l'Autorité de contrôle prudentiel.	TF 4,375 À partir du 12/02/2014 Euribor 3M + 0,72
			b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs	
			c) Néant	
EUR	indéterminée	56,3	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêt à partir du 18/11/2015 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel[1].	TF 4,30 à partir de 2015 EURIBOR 3M + 1,73
			b) Remboursemt au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs	
			c) Néant	

(1) interdiction de payer des coupons discrétionnaires sur les Hybrides T1 suite au plan de résolution approuvé par la Commission Européenne le 28/12/2012

3.7. Capitaux propres

Détail des capitaux propres

(en millions d'EUR)	Montant
SITUATION AU 31/12/2017 :	
Capital	279
Primes d'émission et d'apport	2 588
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	(1 034)
Écart de conversion	(229)
Résultat de l'exercice	1 004
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	**2 658**
Variations de la période :	
Variation du capital	
Variation des primes d'émission et d'apport	0
Variation des engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Variation des réserves et résultat reporté[1]	1 004
Variation de la réserve légale	0
Variation réserve indisponible	0
Variations écarts de conversion	(26)
Dividendes versés (-)	0
Résultat de la période	647
Affectation du résultat 2017	(1 004)
SITUATION AU 31/12/2018	
Capital	279
Primes d'émission et d'apport	2 588
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	(30)
Écart de conversion	(255)
Résultat de l'exercice[2]	647
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	**3 279**

(1) L'Assemblée Générale Ordinaire du 16/05/2018 a décidé d'imputer intégralement le résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 de EUR 1 004 millions sur le compte de report à nouveau, portant celui-ci à EUR -30 millions.
(2) Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019 d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.

3.8. Ventilation du passif par devise

Classement par devises d'origine (en millions d'EUR)	**Montant au 31/12/2018**
En EUR	58 877
En autres devises UE	13 514
En autres devises hors UE	36 494
TOTAL DU PASSIF	**108 885**

3.9. Autre note annexe au bilan

Transactions avec les parties liées - Ventilation par nature

(en millions d'EUR)			Total du poste	Part des entités liées[1]
Actif	Postes III et IV	Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	46 967	11 590
	Postes V, VI, VII	Titres détenus	26 454	22
	Postes XIII et XIV	Autres actifs et comptes de régularisation	28 069	707
Passif	Postes I et II	Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	22 842	1 271
	Poste III	Dettes représentées par un titre	68 296	0
	Poste VIII	Passifs subordonnés	163	0
	Postes IV et V	Autres passifs et comptes de régularisation	12 978	456

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

4. Notes sur le hors bilan

4.1. Engagements de financement donnés (poste I du hors bilan)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2018.

Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Engagements en faveur d'établissements de crédit	5 800	815
Engagements en faveur de la clientèle	1 568	1 054
Devises prêtées non encore livrées	450	0
TOTAL	**7 818**	**1 869**

4.2. Engagements de garantie donnés (poste II du hors bilan)

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 530	1 323
Engagements en faveur de la clientèle	2 542	2 040
TOTAL	**4 072**	**3 363**

b. Ventilation par nature d'opérations

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Engagements de garantie donnés		
• cautions	4 072	3 363
• avals et autres garanties	0	0
• actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
TOTAL	**4 072**	**3 363**

c. Passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels

Il n'existe pas de passifs éventuels et de risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.

4.3. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres (poste III du hors bilan)

(en millions d'EUR)	Actifs nantis au 31/12/2017[1]	Actifs nantis au 31/12/2018[1]
Pour sûreté de dettes et engagements de la société	0	0
Poste du passif	0	0
Poste du hors bilan	31 141	27 103
TOTAL	**31 141**	**27 103**

(1) Valeur comptable des actifs nantis.

4.4. Engagements de financement et de garantie reçus (poste IV et V du hors bilan)

Ces postes comprennent les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	4 453	4 652
Devises empruntées non encore reçues	548	0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	1 943	1 728
Garanties reçues des collectivités locales ou acquisition en garantie de créances sur collectivités locales	3 472	2 296
Autres engagements reçus	10 670	9 233
TOTAL	**21 086**	**17 909**

4.5. Engagements sur titres (poste VII du hors bilan)

a. Ventilation selon la nature d'opérations

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Achats		
• comptant	0	0
• terme	0	0
Ventes		
• comptant	0	0
• terme	0	0
TOTAL	**0**	**0**

b. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée	0

4.6. Opérations de change en devises (poste VIII du hors bilan)

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.
Le poste « monnaies à recevoir » s'élève à EUR 28,5 milliards et le poste « monnaies à livrer » à EUR 28,1 milliards au 31 décembre 2018.

4.7. Engagements sur instruments financiers à terme (Poste IX du hors bilan)

a. Ventilation selon le type d'intentions de gestion et le type de produits

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018	Couverture		*Trading*		Juste valeur au 31/12/2018
			Micro-couverture	Macro-couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée	
Sur devises[1]	28 109	28 083	7 339	15 022	1 252	4 470	(253)
• opérations de change à terme	15 472	14 339	0	13 610	729	0	0
• *swaps* de devises et d'intérêts	12 637	13 744	7 339	1 412	523	4 470	(253)
• *futures* sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• options sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• contrats de taux de change à terme	0	0	0	0	0	0	0
Sur autres instruments financiers	274 778	259 479	70 570	76 271	1 215	111 423	(12 244)
Dont produits d'intérêts[2]							
• *swaps* de taux d'intérêt	269 270	255 884	68 333	76 271	43	111 237	(12 299)
• opérations sur *futures*	1 202	508	0	0	464	44	0
• contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0
• options sur taux d'intérêt	1 638	660	518	0	0	142	(59)
Dont autres achats et ventes à terme[3]							
• autres contrats d'options	2 668	2 427	1 719	0	708	0	114
• autres opérations de *futures*	0	0	0	0	0	0	0
• autres achats et ventes à terme	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**302 887**	**287 562**	**77 909**	**91 293**	**2 467**	**115 893**	**(12 497)**

(1) Montant à livrer
(2) Montant nominal / notionnel de référence
(3) Prix d'achat / de vente convenu entre les parties

b. Ventilation selon le type de marché

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Marché de gré à gré	Marché organisé	Total au 31/12/2018
Sur devises	28 083	0	28 083
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	257 008	44	257 052
• sur autres achats et ventes à terme	2 427	0	2 427
TOTAL	**287 518**	**44**	**287 562**

c. Ventilation opérations fermes et conditionnelles

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Opérations fermes	Opérations conditionnelles	Total au 31/12/2018
Sur devises	28 083	0	28 083
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	256 448	604	257 052
• sur autres achats et ventes à terme	1 914	513	2 427
TOTAL	**286 445**	**1 117**	**287 562**

d. Ventilation selon durée résiduelle

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2018
Sur devises	15 780	2 330	9 973	28 083
Sur autres instruments financiers				
• sur intérêts	64 671	69 585	122 796	257 052
• sur autres achats et ventes à terme	0	380	2 047	2 427
TOTAL	**80 451**	**72 295**	**134 816**	**287 562**

e. Relevé des opérations de hors bilan à terme sur valeurs mobilières, devises et autres instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 :

• pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats ;

• pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.

L'utilisation des instruments financiers à terme, par Dexia Crédit Local, s'inscrit dans les trois stratégies suivantes :

• gestion Actif/Passif

Dans le cadre de cette gestion sont regroupées les opérations qui ont pour but de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement. Cette gestion ALM se fait principalement par des *swaps* ainsi que par des contrats futurs.

• opérations de couverture affectée

Les opérations répertoriées dans cette catégorie ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine.

Constituent principalement cette catégorie, les *swaps* affectés en microcouverture d'émissions primaires, de titres du portefeuille obligataire de placement ou d'investissement ainsi que d'actifs clientèle. L'association de ces éléments d'actif ou de passif et de leur couverture spécifique permet de construire des actifs ou des passifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables et donc immunisés contre le risque de taux.

Par ailleurs sont également classés dans cette catégorie, les swaps cambistes qui sont mis en place afin de transformer des ressources dans la devise des emplois qu'elles financent, cette transformation ayant pour effet de réduire le risque de change.

• opérations de gestion de position

Cette stratégie se décompose en deux types d'activité :

– une activité dite de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;

– une activité de prise de position.

L'activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations traitées sont principalement des swaps de taux d'intérêt. Les opérations incluses dans cette activité font l'objet d'une gestion spécialisée en sensibilité.

L'activité de prise de position a pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours des devises. Les opérations mises en place sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations de change à terme.

f. Suivi du risque

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction des risques. Le principal indicateur de risque chez Dexia Crédit Local, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, est la VaR. La VaR calculée par le groupe Dexia mesure la perte potentielle dans un intervalle de confiance de 99 % pour une période de référence de 10 jours. Le dispositif d'encadrement des risques consiste à attribuer à chaque entité et pour chacune des activités de marché, les éléments suivants :

• une liste des devises et structures susceptibles d'être traitées ;

• une limite en VaR.

4.8. Transactions avec les parties liées

Ventilation par nature

(en millions d'EUR)			Total du poste	Part des entités liées[1]
Hors bilan	Poste I	Engagements de financement donnés	1 869	1 103
	Poste II	Engagements de garantie donnés	3 363	1 234
	Poste IV	Engagements de financement reçus	4 652	0
	Poste V	Engagements de garantie reçus	13 257	0
	Postes III, VI, VII et VIII	Autres engagements donnés et reçus	343 533	567

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

5. Notes sur le résultat

5.1. Produits d'intérêts et charges d'intérêts (postes I et II du compte de résultat)

(en millions d'EUR)		Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
PRODUITS D'INTÉRÊTS RELATIFS AUX :			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	265	256
Opérations avec la clientèle	(b)	795	1 614
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	1 279	1 141
Opérations de macrocouverture	(d)	761	953
TOTAL PRODUITS D'INTÉRÊTS		**3 100**	**3 964**
CHARGES D'INTÉRÊTS RELATIFS AUX :			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	(531)	(582)
Opérations avec la clientèle	(b)	(128)	(1 009)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	(824)	(882)
Opérations de macrocouverture	(d)	(1 213)	(1 040)
TOTAL CHARGES D'INTÉRÊTS		**(2 696)**	**(3 513)**
NET		**404**	**451**

a. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

Ce poste comprend EUR 26 millions de transactions avec les parties liées.
La charge relative à la garantie des Etats qui s'élève à EUR 33 millions en 2018 contre EUR 38 millions en 2017 figure dans ce poste.

b. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

Les charges et produits d'intérêts sur les opérations avec la clientèle représentent un montant net de EUR 605 millions.
Il intègre les produits d'engagements de financement et de garantie qui représentent EUR 68 millions.

c. Intérêts, produits et charges assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

Le poste représente pour EUR 1 141 millions les produits des intérêts échus et des intérêts courus non échus des obligations et autres titres à revenu fixe, les produits et charges d'étalement des décotes et surcotes sur titres d'investissement et de placement, ainsi que le résultat des opérations de couverture sur ces titres.

Concernant la partie charges, le poste s'élève à EUR 882 millions pour Dexia Crédit Local.
En plus des intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe, il inclut également le résultat des opérations de couverture sur le risque de taux, lorsque celles-ci sont identifiées dès l'origine comme rattachées à des titres de créances négociables, à des émissions obligataires ou à des dettes subordonnées.

d. Produits et charges sur opérations de macrocouverture

Les produits de macrocouverture s'élèvent à EUR 953 millions et les charges de macrocouverture s'élèvent à EUR 1 040 millions.

5.2. Ventilation des revenus de titres à revenu variable (poste III du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Entreprises liées	49	0
Participations et autres titres détenus à long terme	4	4
Actions et autres titres à revenu variable	1	0
TOTAL	**54**	**4**

5.3. Ventilation des commissions (postes IV et V du compte de résultat)

a. Détail des commissions perçues (poste IV. du compte de résultat)

Nature (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Crédit	0	1
Autres services financiers	1	0
TOTAL	**1**	**1**

b. Détail des commissions versées (poste V. du compte de résultat)

Nature (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Crédit	0	0
Opérations sur titres	(8)	(8)
Autres services financiers	(5)	(5)
TOTAL	**(13)**	**(13)**

5.4. Ventilation des gains et pertes provenant d'opérations sur portefeuilles (poste VI du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Résultats de :		
• opérations sur titres de transaction	10	7
• opérations de change	73	(20)
• opérations sur instruments financiers	(89)	(282)
Sous-total	**(6)**	**(295)**
• opérations sur titres de placement et assimilés[1]	933	251
Sous-total	**933**	**251**
• opérations des portefeuilles d'investissement	**62**	**67**
Sous-total	**62**	**67**
TOTAL	**989**	**23**

(1) Cette ligne regroupe les plus ou moins values de cession et les dotations / reprises de provisions sur le portefeuille de titres de placement ainsi que les plus ou moins values sur les titres d'activité de portefeuille.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises sur titres de placement sont les suivantes :

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
• dotations aux dépréciations	(414)	(462)
• reprises de dépréciations	1 299	685
Sous-total	**885**	**223**
• moins-values de cession	(605)	(654)
• plus-values de cession	653	682
Sous-total	**48**	**28**
TOTAL	**933**	**251**

5.5. Charges générales d'exploitation (poste IX du compte de résultat)

a. Détail

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Frais de personnel[1]	**(125)**	**(92)**
• salaires et traitements	(73)	(67)
• charges sociales	(39)	(30)
• coûts de restructuration	(13)	5
Autres frais administratifs	**(186)**	**(215)**
• impôts et taxes	(61)	(71)
• autres frais administratifs	(125)	(144)
TOTAL	**(311)**	**(307)**

b. Renseignements sur le personnel

	31/12/2017	31/12/2018
Effectif fin d'année[1]	**683**	**554**
• cadres dirigeants	42	47
• autres cadres	507	389
• employés	134	118
Frais de personnel (en EUR millions)[1]	**(128)**	**(96)**
• rémunérations et avantages sociaux directs	(76)	(71)
• cotisations patronales d'assurances sociales	(23)	(20)
• autres frais de personnel	(29)	(5)
Provisions pour pensions (en EUR millions)	**3**	**4**
• dotations (+)	(2)	(2)
• reprises (-)	5	6
TOTAL	**(125)**	**(92)**

(1) En novembre 2017, les collaborateurs en charges des technologies de l'information ont été transférés chez Cognizant. Le 1er mai 2018, les collaborateurs en charge des back offices marché et crédit ont été transférés chez Cognizant.

5.6. Coût du risque (poste XI du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Dotations et pertes	Reprises et utilisations	Total au 31/12/2018
Provisions pour dépréciation et pertes sur créances	(158)	109	(49)
Provisions pour risques	(105)	119	14
Provisions réglementées	0	0	0
TOTAL	**(263)**	**228**	**(35)**

Le coût du risque s'établit à EUR -35 millions en 2018 et comprend principalement :

- une dotation de provisions pour risques relative à l'activité de désensibilisation des prêts pour EUR -13 millions.
- une dotation de provisions de EUR -90 millions liée à la valorisation de la participation de DEXIA CREDIOP
- Un recouvrement de créance relatif au dossier Hypo Alpe Adria Bank (HETA), banque de défaisance autrichienne, pour EUR + 23 millions
- Un impact de EUR + 71 millions lié au changement d'estimation des provisions collectives des prêts
- un renforcement du provisionnement sur les expositions liées à Chicago Board of Education pour -72 millions.

5.7. Gains ou pertes sur actifs immobilisés (poste XII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017		Total au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018		Total au 31/12/2018
	Entreprises liées	Autres		Entreprises liées	Autres	
Dotations aux dépréciations	(233)	0	(233)	0	0	0
Reprises de dépréciations[1]	0	0	0	504	0	504
SOUS-TOTAL	**(233)**	**0**	**(233)**	**504**	**0**	**504**
Moins-values sur cessions	0	0	0	0	0	0
Plus-values sur cessions[2]	0	71	71	24	0	24
SOUS-TOTAL	**0**	**71**	**71**	**24**	**0**	**24**
TOTAL	**(233)**	**71**	**(162)**	**528**	**0**	**528**

(1) Reprise de provisions sur la participation de Dexia Kommunalkredit Deutchland AG
(2) Plus-value sur cession de Dexia Israël Bank LTD

5.8. Autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation

a. Autres produits d'exploitation (poste VII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Autres produits d'exploitation non bancaire	2	0
TOTAL	**2**	**0**

b. Autres charges d'exploitation (poste VIII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Autres charges d'exploitation bancaire	(1)	0
Autres charges d'exploitation non bancaire	(9)	0
TOTAL	**(10)**	**0**

5.9. Résultat exceptionnel (détail du poste XIII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Produits exceptionnels[1]	0	11
Charges exceptionnelles	0	0

(1) Remboursement d'assurance relatives à des indemnisations de sinistres

5.10. Impôts sur les bénéfices (poste XIV du compte de résultat)

a. Décomposition de la charge d'impôt

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
Impôts des sociétés	(5)	(3)
Impôts différés	(1)	1
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	**(6)**	**(2)**
Provisions pour litiges fiscaux	(1)	0
AUTRES IMPÔTS (B)	**(1)**	**0**
TOTAL (A) + (B)	**(7)**	**(2)**

Le taux d'imposition des impôts différés retenu pour l'exercice 2018 s'élève à 25,825% pour la France.
Le taux d'imposition des succursales étrangères est en général inférieur.

Compte tenu de la situation de Dexia Crédit Local et des perspectives de récupération des impôts différés, les impôts différés ont fait l'objet d'un provisionnement.

b. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2018
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**0**	**0**
Provision pour crédit à moyen et long terme	0	0
Provision pour investissement	0	0
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	1	**0**

c. Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia SA en France est depuis 2002 tête de Groupe d'intégration fiscale, groupe dont fait partie Dexia Crédit Local.
Un avenant à la convention fiscale entre Dexia SA établissement stable et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet de réattribuer à Dexia Crédit Local les économies d'impôt qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales.

Un second avenant, signé entre Dexia Etablissement Stable et Dexia Crédit Local en 2012, a pour objet d'écarter, pour le calcul de la contribution d'impôt de DCL, les subventions reçues de Dexia Etablissement Stable lorsqu'elles sont neutralisées dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe d'intégration.

5.11. Relations financières avec les membres du comité de direction et du conseil d'administration

(en millions d'EUR)	
RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ EN RAISON DE LEURS FONCTIONS DANS CEUX-CI, DANS LES ENTREPRISES FILIALES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES.	
Comité de direction	2,5
Conseil d'administration	0
TOTAL	**2,5**

MONTANT EN FIN D'EXERCICE DES CRÉANCES EXISTANT À LEUR CHARGE, DES PASSIFS ÉVENTUELS EN LEUR FAVEUR ET DES AUTRES ENGAGEMENTS SIGNIFICATIFS SOUSCRITS EN LEUR FAVEUR	
Comité de direction	0
Conseil d'administration	0
TOTAL	**0**

5.12. Ventilation géographique

	Montant au 31/12/2018		
(en millions d'EUR)	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Résultat net
En France	107	(153)	(285)
Succursales étrangères	359	298	932
TOTAL	**466**	**145**	**647**

6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2018

Sociétés	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	C A H.T. ou PNB du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
1 - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE COMPTABLE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE DEXIA CRÉDIT LOCAL				
A - FILIALES (DE 50 % À 100 % DU CAPITAL DÉTENU)				
(en EUR)				
Dexia Crediop Via Venti settembre N. 30 - I00187 Roma	450 210 000	450 165 884	(49 244 980)	(77 762 759)
Dexia Holdings INC.[1] 445 Park Avenue, 7th floor, NY 10022 New York	2 309 770 446	(2 400 872 584)	4 762 126	4 627 581
Dexia Kommunalbank Deutschland AG[2] Charlottenstr. 82 - D - 10969 Berlin	432 500 000	263 894 847	148 120 840	191 430 242
Dexia Flobail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	197 100 166	(181 997 288)	4 216 318	11 339 395
Dexia CLF Regions Bail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	7 625 000	25 356 282	2 857 324	(1 917 346)

(1) Sociétés qui ne produisent des comptes annuels qu'en normes IFRS.

(2) La participation DKD a été transférée à 100% à DCL Dublin en février 2018.

2 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX				
A - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE 1-A ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS DONT LE CAPITAL DÉTENU EST SUPÉRIEUR À 10 %				
– Sociétés françaises				
– Sociétés étrangères				
B - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE 1-B ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS DONT LE CAPITAL DÉTENU EST INFÉRIEUR À 10 %				
– Sociétés françaises				
– Sociétés étrangères				

Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia Crédit Local au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia Crédit Local	Montants des cautions et avals donnés par Dexia Crédit Local	Activité
	Brute	Nette				
70,00 %	581 223 585	0	0	4 892 801 485	874 920 515	Banque, établissement de crédit
100,00 %	2 283 076 144	1	0	109 370 899	0	Société holding
100,00 %	793 339 376	504 000 001	0	61	0	Banque, établissement de crédit
100,00 %	197 111 054	197 111 054	0	267 844 601	947 110 799	Financement par crédit-bail des investissements locaux
100,00 %	7 941 401	7 941 401	0	383 919 553	225 169 009	Location de biens immobiliers
	1 250 592	237 496	0	236 997 206	2 643 650	
	2 680 147	469 065	335 570	0	0	
	8 759 173	4 629 422	288 385	194 353 810	11 761 129	
	0	0	0	0	0	

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon

2. Concernant les perspectives de la société[1]

Événements récents	Malgré les progrès importants accomplis par le groupe Dexia depuis fin 2008 afin de réduire les profonds déséquilibres financiers qui l'avaient alors fragilisé, 2011 avait représenté pour le groupe un tournant très difficile du fait de la nouvelle dégradation des marchés. L'accélération de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro avait alors remis en cause les hypothèses sous-jacentes et la bonne fin du plan de transformation initial mis en place en 2008. Pour faire face à cet environnement détérioré, le groupe Dexia a annoncé et mis en œuvre, dès octobre 2011, un plan de résolution ordonnée de ses activités afin d'éviter une dégradation rapide de sa situation de liquidité et la matérialisation d'un risque systémique pour les États belges et français ainsi que pour l'ensemble du secteur bancaire européen. Ce plan de résolution ordonnée, qui prévoit la gestion en extinction des actifs du groupe, repose essentiellement sur deux volets : la cession des principales entités opérationnelles de Dexia et la mise en place d'une garantie de financement octroyée par les États belge, français et luxembourgeois. Ce plan a été approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de EUR 5,5 milliards de Dexia SA ainsi que la mise en place d'une garantie de financement à hauteur de EUR 85 milliards octroyée par les États belge, français et luxembourgeois, permettant à Dexia Crédit Local de se refinancer sur les marchés et de gérer sa résolution ordonnée dans la durée. Après des efforts importants consacrés à la cession de ses principales franchises commerciales et à la restauration de la diversité de ses sources de financement, le groupe Dexia Crédit Local, a poursuivi la simplification de sa structure. Dexia Crédit Local a ainsi signé avec Cognizant, en mai 2017, un contrat d'externalisation de ses activités informatiques et de back office en France dont la mise en œuvre s'est prolongée en 2018. Par ailleurs, en 2018, Dexia a poursuivi la réduction de ses portefeuilles d'actifs et la simplification de son réseau international.
Perspectives	Sous réserve des aléas et risques identifiés dans le présent document de référence, le groupe Dexia et Dexia Crédit Local en particulier poursuivront la mise en œuvre des principes contenus dans le plan révisé de résolution ordonnée du groupe validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Dexia Crédit Local n'a plus d'activité commerciale sur les marchés sur lesquels il était présent, dont le financement du secteur public français. Après avoir cédé la majeure partie de ses franchises commerciales, le groupe se concentre désormais sur la gestion en extinction de ses encours résiduels, en utilisant le mécanisme de garantie des États susvisé.
Contrôle	Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord, y compris dans le plan de restructuration en cours, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.
Procédures judiciaires et d'arbitrage	Référence est faite au texte figurant en pages 29 et 30 du présent document de référence au sujet des litiges.
Changement significatif	Depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés, le groupe Dexia a poursuivi la mise en œuvre de son plan de résolution ordonnée. Dans ce cadre, il a notamment procédé à la cession ou à la liquidation de certaines activités.
Contrats importants	La société n'a pas conclu de contrat important (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

(1) Les perspectives présentées dans la présente section ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données se produiront ou que les objectifs envisagés seront atteints. Les déclarations prospectives intègrent un certain nombre de risques, avérés ou non, connus ou non, mais restent soumises à aléas, résultant notamment de l'évolution du contexte macroéconomique dans lequel le groupe Dexia évolue. Ces risques pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations du groupe soient différents des objectifs formulés et suggérés.

Document de référence – Attestation du responsable

La personne responsable du document de référence de Dexia Crédit Local est :
Wouter Devriendt, directeur général de Dexia Crédit Local.

Attestation du responsable du document de référence

Je soussigné, Wouter Devriendt, directeur général de Dexia Crédit Local,

Atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 3 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

La Défense, le 29 avril 2019

Wouter Devriendt
Directeur général

Tableau des correspondances

Rubriques du schéma de l'annexe XI du règlement CE n° 809/2004 (article 14)

		Pages
1.	Personnes responsables	
1.1	Identification des personnes responsables	213
1.2	Attestation des personnes responsables	213
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Identification des contrôleurs légaux	41
2.2	Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	41
3.	Facteurs de risque	19-30 / 133 à 155
4.	Informations concernant l'émetteur	
4.1	Histoire et évolution de la société	
4.1.1	Raison sociale et nom commercial	210
4.1.2	Lieu de constitution et numéro d'enregistrement	210
4.1.3	Date de constitution et durée de vie	210
4.1.4	Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone du siège statutaire	210
4.1.5	Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	212
5.	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	
5.1.1	Principales catégories de services fournis	6
5.1.2	Nouveau produit ou nouvelle activité	Néant
5.1.3	Principaux marchés	6
5.1.4	Justification du positionnement concurrentiel déclaré	Néant
6.	Organigramme	
6.1	Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	6 / 7 / 210
6.2	Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	7 / 31
7.	Information sur les tendances	
7.1	Détails de la détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	6 / 9 à 10 / 212
7.2	Élément(s) raisonnablement susceptible(s) d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	6 / 9 à 10 / 212
8.	Prévisions ou estimations du bénéfice	Néant
9	Organes d'administration et de direction	
9.1	Nom, adresse, fonction dans la société émettrice des membres de direction et d'administration et activités exercées en dehors	44 à 55
9.2	Déclaration d'absence de conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration	44 et 45
10	Principaux actionnaires	7 / 31
10.1.	Identité des actionnaires directs et indirects – nature du contrôle – mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive	Néant

		Pages
10.2	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	
11.	Informations financières sur le patrimoine, la situation financière et les résultats	
11.1	Informations financières historiques	Documents de référence 2016* et 2017**
11.2	États financiers	
	Comptes consolidés	14 à 16 / 62 à 155
	Comptes sociaux	14 à 18 / 166 à 199
11.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	
11.3.1	Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux	156 200
11.3.2	Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les commissaires aux comptes	3 à 41 / 44 à 55
11.3.3	Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	Néant
11.4	Date des dernières informations financières	
11.4.1	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Année 2018
11.5	Informations financières intermédiaires	
11.5.1	Informations trimestrielles et semestrielles Vérification des informations financières intermédiaires	Néant Néant
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	29 et 30 / 212
11.7	Changement significatif de la situation financière	9 et 10 / 212
12.	Contrats importants	212
13.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Néant
14.	Documents accessibles au public	
	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	211

** En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 154 et 192 du document de référence 2016 (déposé le 27 avril 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 17-0448).*

*** En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 148 et 190 du document de référence 2017 (déposé le 27 avril 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 18-0437).*

Le document de référence 2018 de Dexia Crédit Local est une publication de la direction de la Communication.
Ce document est également disponible en anglais.
Dans un souci de préservation de l'environnement et de maîtrise des coûts opérationnels, Dexia Crédit Local a décidé de ne plus imprimer son document de référence. Il peut être téléchargé sur le *www.dexia-creditlocal.fr*

Dexia Crédit Local
1, passerelle des Reflets
Tour CBX - La Défense 2
92913 La Défense Cedex
Tél. 01 58 58 77 77
Fax : 01 58 58 70 00
www.dexia-creditlocal.fr

Société anonyme au capital de 279 213 332 euros
RCS Nanterre 351 804 042
TVA : FR 49 351 804 042

DEXIA
CRÉDIT
LOCAL
DCL